



UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI



FACULTÉ DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)

ÉCOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE
« ESPACES, CULTURES ET DÉVELOPPEMENT »

LABORATOIRE DE DYNAMIQUE DES LANGUES ET CULTURES A CALAVI
(Labodylcal)

Filière : Linguistique



Option : Sociolinguistique

Thèse pour l'obtention du grade de DOCTEUR D'ÉTAT EN LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

Sujet

**POLITIQUE ET AMÉNAGEMENT
LINGUISTIQUES AU BÉNIN : ESSAI
D'APPLICATION DANS LA COMMUNE DE
KOUANDÉ [kuãnde]**

Présentée et soutenue publiquement le 25 septembre 2014 par

Vincent HERMANN BATAMOSSI

Thèse préparée sous la direction de :
Monsieur le Professeur Flavien GBÉTO,
Directeur Scientifique du Labodylcal-Bénin

Jury de soutenance :

Président : M. le **Prof. CAPO C. B. Hounkpati**, Université d'Abomey-Calavi

Rapporteur : M. le **Prof. GBÉTO Flavien**, Université d'Abomey-Calavi

Examineurs: M. le **Prof. IGUE A. Mamoud**, Université d'Abomey-Calavi

M. le **Prof. NOUHOUAYI Jovite Albert**, Université d'Abomey-Calavi

M. le **Prof. AFELI Antoine**, Université de Lomé

M. le **M.C. AMOUZOUVI Dodji Hippolyte**, Université d'Abomey-Calavi

IN MEMORIAM

A la mémoire de mes très chers défunts parents :

BATAMOSSI Hermann

&

SALLAN Bissaré Marie-Thérèse

REMERCIEMENTS

L'aboutissement de ce travail n'a été possible que grâce à l'aide d'un certain nombre de personnes que nous tenons à remercier.

Nous remercions tout d'abord,

Notre Directeur de thèse, le professeur *Flavien GBETO*, Directeur Scientifique du Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures à Calavi (Labodylcal). Nous lui reconnaissons son dévouement, sa disponibilité, sa contribution et sa méticuleuse attention. Aussi louons-nous et admirons sa patience sans cesse renouvelée qui nous a permis de mener à terme ce travail.

Nous remercions également Madame la professeur *AKIBODE Sophie* du Département des Etudes Ibériques de l'Université de Lomé (Togo), pour son soutien moral, matériel et ses sages conseils au cours de la réalisation de ce travail.

Nous exprimons notre gratitude à l'endroit du professeur *Akanni Mamoud IGUE*, Doyen Honoraire de la FLASH, qui en son temps par de sages conseils nous a orienté sur cette voie : celle de la rédaction d'une thèse d'Etat. Nos remerciements vont en direction du Professeur *Houngpati CAPO*, Directeur Scientifique du LABO GBE, Directeur de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de la FLASH et Chef de la Filière Linguistique pour sa clairvoyance dans l'organisation des points de thèse au profit des doctorants.

Nos remerciements s'adressent à tous ceux qui ont contribué à leur manière à l'achèvement de cette thèse. Nous pensons notamment aux:

- Professeurs du Département des Sciences du Langage et de la Communication aussi bien pour leurs conseils que pour leurs soutiens matériel et moral.

- Professeurs du Département de Philologie Hispanique de l'UAC pour leur appui moral ;
- Professeurs du Département d' Histoire et d'Archéologie de la FLASH pour les diverses orientations en matière de documentation ;
- Membres de l' Illustre Jury pour leurs apports et critiques constructifs.

Nous exprimons notre reconnaissance à Monsieur *ASSOGBA Richard*, à l'inspecteur *CODJO Déalé*, au *docteur Fidèle SOSSOUVI* pour leur précieuse aide relative à la mise en forme matérielle de ce travail.

Nos remerciements vont aussi d'une part à l'endroit de monsieur *Georges BOKO*, maire de la Commune de Kouandé pour avoir mis à notre disposition certains documents officiels dont nous avons besoin et d'autre part aux étudiants qui nous ont aidé dans les diverses collectes des informations sur le terrain.

Nous remercions aussi notre épouse *Mariamou BATAMOSSI HERMANN* née *ROUFFAI*, notre fille *Camaliath Clara BATAMOSSI HERMANN* pour toutes les privations et absences qu'elles ont acceptées pour nous permettre de réaliser ce travail.

Enfin notre reconnaissance à l'endroit de tous ceux qui nous ont spirituellement soutenus afin que nos rêves soient une réalité.

SOMMAIRE

RESUMÉ.....	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
Chapitre I : Quelques repères géographiques, historiques et sociolinguistiques du Bénin.....	7
1.1- Situation géo-économique et historique du Bénin.....	7
1.2- Situation linguistique du Bénin.....	13
Chapitre II : Considérations préalables : Clarification conceptuelle et typologie des politiques et planifications linguistiques.....	24
2.1- Clarification des concepts.....	24
2.2- Typologies de politiques linguistiques.....	39
2.3- Les différents types de planifications linguistiques.....	50
Chapitre III : Politique et pratiques linguistiques de la période précolonial à la postcolonisation.....	55
3.1- Pratiques linguistiques endogènes en période pré-coloniale	55
3.2- Politique linguistique française	60
3.3- Langues et mass média pendant la période postcoloniale.....	72
3.4- Expérience dahoméenne (aujourd'hui béninoise) en matière de promotion et valorisation des langues des nationalités.....	81
3.5- Caractérisation typologique de la politique linguistique française au Dahomey et des pratiques linguistiques au Bénin.....	100

Chapitre IV : Données à prendre en compte dans la formulation d'une politique et d'un aménagement linguistiques à Kouandé.....	104
4.1- Données géographiques, historiques, économiques, socioculturelles et communicationnelles.....	104
4.2- Situation sociolinguistique de la commune de Kouandé.....	120
4.3- Raisons qui militent en faveur d'une éducation bilingue voire plurilingue.....	146
Chapitre V: Commune de Kouandé comme champ d'application concrète.....	154
5.1- Cadre d'étude et méthodologie d'enquête.....	154
5.2- Résultats et interprétation.....	161
5.3- Esquisse d'actions aménagistes sur les langues des nationalités dans la commune de Kouandé.....	184
CONCLUSION GÉNÉRALE	211
BIBLIOGRAPHIE.....	215
ANNEXES.....	245
TABLE DES MATIÈRES.....	258

LISTE DES TABLEAUX, FIGURE ET CARTES

	Titres		Pages
	N°		
Tableaux	1	Inventaire des langues de nationalités au Bénin	17
	2	Les 62 langues parlées au Bénin selon Guédou & Okoudjou (2009 :62)	18
	3	Les langues “gur” et les groupes socioculturels qui les parlent	21
	4	Les langues du sous-groupe “gbe”	22
	5	Les langues du sous-groupe “ede”	22
	6	Synthèse des différents types de politiques linguistiques étudiées	48
	7	Radiodiffusions publiques (organes d’État) au Bénin en 2013 et leur référence	76
	8	Radiodiffusions privées au Bénin en 2013 et leur référence	77
	9	Quelques organisations d’appui au développement de la commune	115
	10	Répartition en pourcentage des groupes sociolinguistiques par arrondissement	125
	11	Fonctions des langues béninoises en présence dans la commune de Kouandé	135
	12	Évaluation du potentiel didactique des langues en présence dans la commune	145
	13	Couches sociales enquêtées ayant opté pour le bilinguisme	169
	14	Ménages linguistiquement mixtes et les langues parlées à la maison	171
	15	Moyen de communication dans les palais royaux	173
	16	Moyen de communication dans les couvents	174
	17	Marchés du second groupe	178
	18	Langues parlées dans les cinq (5) marchés dits centraux: réponses aux questions	179
	19	Attitudes des parents sur la question des langues dans l’enseignement (Bénin)	192
	20	Emploi des langues dans l'enseignement primaire (expérimental)	194
	21	Emploi des langues dans l’enseignement secondaire (expérimental)	194
	22	Types de formation de la catégorie intermédiaire	199
	23	Cursus de la catégorie intermédiaire et modèle d’introduction des langues des nationalités dans le programme de formation	200
	24	Insertion et usage des langues des nationalités au cycle maternel et primaire de la catégorie intermédiaire	200
	25	Emploi des langues au cycle d’Arts et Métiers (expérimental)	201
	26	Emploi des langues dans les Ecoles professionnelles (expérimental)	201

	N°	Titre	Page
Figure	1	Evolution de l'effectif de la population de [kuandé]	114

	N°	Titre	Pages
Cartes	1	Situation géographique du Bénin en Afrique	8
	2	Carte administrative de la commune de Kouandé	106
	3	Carte sociolinguistique de la commune de Kouandé	120

DÉFINITION DES SIGLES

ACCT : Agence de Coopération Culturelle et Technique (aujourd'hui
OIF : Organisation Inter-gouvernementale de la Francophonie)

ADEA : Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique.

ADEX : Association pour le Développement des Exportations.

CARDER : Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural.

CCIB : Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

CENA : Commission Électorale Nationale Autonome.

CENALA : Centre National de Linguistique Appliquée.

CESE : Centre d'Éveil et de Stimulation de l'Enfant.

CNL : Commission Nationale de Linguistique.

CONFEMEN : Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale.

CTIS : Commission Technique d'Intervention Spécialisée.

DAPR : Directeur de l'Alphabétisation des masses.

ELIP : Espoir pour la Lutte contre l'Infanticide au Bénin.

FENAB : Fédération Nationale des Artisans du Bénin.

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines.

HAAC : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

INFRE : Institut National pour la Formation et la Recherche en Éducation.

INSAE : Institut National de Statistique et d'Analyse Économique.

LaboDylCal : Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures à Calavi.

LUSCOF : Lutte pour la Scolarisation des filles.

MAPLN : Ministère chargé de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

MCAPLN : Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

MENB : Ministère des Enseignements Maternel et de Base.

MILNASEF : Mission d'Introduction des Langues Nationales dans le Système Éducatif Formel.

MORITZ : Mouvement Régional d'appui aux Initiations des Travailleurs en Zone rurale.

ND : Non Disponible

ODEM : Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias.

OMS : Organisation Mondiale de la Santé.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

ORTB : Office de Radio diffusion et Télévision du Bénin.

OUA : Organisation de l'Unité Africaine (aujourd'hui UA).

PACOMA : Programme d'Appui aux Communes de l'Atacora.

PADEAR : Projet d'Appui pour l'assainissement des Eaux Rurales.

PAMRAD : Programme d'Appui au Monde Rural de l'Atacora – Donga.

PDC : Plan de Développement Communal.

PDDC : Projet de Développement des Communautés Communales.

PDRT : Projet de Développement des Plantes à Racines Tuberculeuses.

PELCA : Protection de l'Environnement et de la Lutte contre l'Analphabétisme.

PPLS : Programme Plurisectoriel de Lutte contre le SIDA.

PRODECOM : Projet de Développement des Communes.

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

SELTO : Section d'Étude Linguistique et de Traduction Orale.

SNV : Société Néerlandaise pour le Développement.

UNB : Université Nationale du Bénin

RÉSUMÉ

Le Bénin, anciennement appelé Dahomey est un petit pays multilingue de l'Afrique de l'Ouest, caractérisé par un passé historique et culturel qui témoigne de la valeur de ses langues.

Hier monopole des missionnaires (XIX^e siècle), ensuite celui de l'État colonial français (début XX^e siècle), l'enseignement passa aux mains des Dahoméens (aujourd'hui Béninois) comme un des facteurs primordiaux, une question de politique d'importance essentielle, pour l'accès de ses différentes populations au monde technique moderne.

Mais si l'on procède à une analyse des politiques linguistiques élaborées par les différents gouvernements qui se sont succédés depuis 1960 à nos jours, force est de constater qu'on n'a pas porté suffisamment d'attention à la mise en œuvre de ces politiques linguistiques officielles. En revanche, les données disponibles en ce qui concerne la période postcoloniale française présente des difficultés considérables, d'où l'absence d'un cadre d'analyse uniforme lorsqu'il s'agit de traiter des politiques linguistiques au cours de ces 53 ans d'indépendance.

Les différentes législations linguistiques du Bénin, font en sorte que la langue française se voit accorder un statut préférentiel dans presque tous les domaines de la vie quotidienne, alors que les divertissements en langues des nationalités sont largement accessibles dans les médias.

Si nous admettons que l'aménagement linguistique est un effort pour bénéficier, à moyen et/ou à long terme, d'une ou plusieurs langues, alors le bilinguisme langue de nationalité/langue française dans un rapport de convivialité serait la solution idoine dans la commune de Kouandé, où le baatɔnum a émergé naturellement comme lingua franca.

L'esquisse d'actions aménagistes sur les langues de la commune contraste avec la conception québécoise orientée de plus en plus vers le monolinguisme français et le concept catalan de « normalisation linguistique ». L'intégration linguistique des minorités nationales doit être vue comme un processus complexe qui se déroule dans un contexte social et culturel donné, et dont le succès dépend d'un effort concerté.

Mots clés : aménagement linguistique, planification linguistique, politique linguistique, langue des nationalités et typologie.

ABSTRACT

Benin is a West African multilingual small size country called Dahomey in the days of long ago. It set forth the character of a historical and cultural past which proves the importance of its tongues.

Being missionaries monopoly in the nineteenth century, then the one of French colonial state in the beginning of the twentieth century, Dahomey (called Benin today) was led by the hand to teaching as one of prime importance factors. This matter of great importance as concerns the policy aims at making Benin different populations to fit the field of modern technologies.

But from an analysis of linguistic policies worked out by various successive governments from 1960 to nowadays, it is obvious to notice that little attention is paid to their carrying into effect officially. On the other hand, available data as far as French post - colonial period is concerned present notable difficulties from which there is no unvarying analysis framework while dealing with linguistic policies during these 53 years of Independence.

Benin different linguistic legislations come about that French language benefits from a preferential constitution in almost all the field of day to day life whereas entertainments in local tongues are widely within the reach of media.

If we allow it to be true that linguistic development is an effort to be made in order to benefit, in medium and /or long term, from one or various languages, then bilingualism of local tongue/ French language in a relationship of conviviality would be a suitable solution in Kouandé commune, where baatonum tongue becomes naturally lingua franca.

The making of development actions on this commune tongues stands in contrast with Quebec conception directed more and more to French monolingualism and Catalanian concept of "Linguistic standardization". Local minorities linguistic integration must be considered as a complex process which is taking place in a given social and cultural context and the success of which depends on a united effort.

Key words: *linguistic development, linguistic planning, language policy, local tongues and typology.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'intervention directe et volontaire du pouvoir politique dans le domaine linguistique ne date pas d'aujourd'hui. Cependant, les concepts "politique", "planification" et "aménagement" linguistiques, ne sont apparus qu'au siècle dernier.

En effet, la recherche sur la politique linguistique a connu d'importants développements ces dernières années (cf. par exemple Hazoumé, 1994 ; Hermann, 1996 ; Cooper, 1997 ; Igué, 1998 ; Bamgbose 2000a ; Dossou, 2002 ; Afeli, 2003 ; Somé, 2003 ; Tognon, 2005 ; ADEA, 2006 ; Tchitchi & al., 2009 ; Capo, Gbéto & Huannou, 2009 ; Gottlieb, 2011 ; Spolsky, 2012 ; Piller & Cho, 2013 ; Stephen, 2013, entre autres), liés à un regain d'intérêt pour les situations où plusieurs langues sont utilisées et la complexité des situations multilingues dans certaines régions du monde, notamment en Afrique où les langues en contact ont divers statuts : langue officielle, langue des nationalités, locale, communautaire, mais aussi interafricaine, etc.

À titre d'exemple, Gottlieb (2011) examine des questions importantes de la politique linguistique tant au Japon que dans de nombreux autres pays asiatiques. Spolsky (2012) s'intéresse à la politique linguistique dans son ensemble tout en dressant l'état des lieux et des enquêtes complètes sur les pratiques langagières, les croyances sur les variétés linguistiques. Quant à Piller & Cho (2013), ils explorent comment une idéologie économique néolibérale sert de mécanisme de politique linguistique, favorisant la diffusion mondiale de l'anglais. Stephen (2013) fait une étude sur la nécessité de remplacer l'anglais par le *malais* comme langue d'enseignement et comme langue nationale en Malaisie. De même, depuis les indépendances jusqu'à nos jours, plusieurs travaux ont été conduits sur la politique linguistique en Afrique noire sous l'égide d'Organisations Internationales (par exemple, la Banque mondiale, l'UNESCO), les ONG, les chercheurs, les politiques afin de trouver des pistes de solutions aux problèmes linguistiques. Toutefois, si les recherches ont

progressé depuis l'indépendance du Bénin, nous sommes encore loin de disposer d'une description satisfaisante de la politique linguistique du pays, dans la mesure où la majorité des travaux sont consacrés aux aspects généraux.

Nous avons pu examiner auparavant (Hermann, 1996), dans le cadre de cette thématique, les politiques linguistiques des pays d'Afrique noire, tant sur le plan éducatif, communicationnel, qu'administratif. Nous avons analysé les impacts des politiques linguistiques coloniales dans la formulation des politiques linguistiques endogènes en Afrique et les conséquences qui en ont découlé. Enfin, en vue d'une nouvelle approche de théorie de politique linguistique, nous avons évalué les méthodes d'application dans les pays tels que les Philippines, l'Indonésie, l'Israël, la Tanzanie et Madagascar. Mais dix-sept (17) années se sont écoulées, et le contenu n'est plus à jour. De plus, bien qu'ayant fait cas du Bénin d'alors, comme l'ont fait nos pairs, nous n'y avons pas ciblé une aire ni une communauté linguistique à étudier pour cause de proportionnalité du travail.

Pour ce faire, nous donnons une connotation toute particulière à cette nouvelle thèse, qui tente d'examiner globalement la politique linguistique française au Dahomey et au Bénin (1960 à nos jours) pour enfin statuer sur la commune de Kouandé et ses langues. C'est donc dire que la présente recherche que nous avons entreprise tente de décrire et d'analyser les pratiques et politiques linguistiques imposées ou expérimentées au Bénin (hier Dahomey) depuis la période pré-coloniale jusqu'à nos jours. Nous nous sommes attelé également à proposer, sur la base des échecs et/ou des réussites de ces politiques, une politique d'aménagement linguistique à un niveau plus microscopique du Bénin, la commune de Kouandé, une localité multilingue à l'instar du pays. En effet, considérant l'ampleur des richesses linguistiques de chaque commune, il nous paraît plus difficile d'entamer un diagnostic de politique et d'aménagement linguistiques de soixante-dix-sept communes dans

un document unique de peur de fournir un travail souffrant d'insuffisances tant sur le plan sociologique que linguistique.

Les résultats qui en découlent fournissent une orientation aux décideurs béninois en matière d'aménagement linguistique, pour améliorer la politique de langues actuelle pratiquée par l'État. Notre recherche se veut aussi être une contribution non seulement à la formulation d'une politique d'aménagement dans cette municipalité, mais aussi à la revalorisation des langues de nationalités¹.

Le questionnement qui a motivé cette recherche est celui de savoir si les taux de scolarisation et d'alphabétisation, ainsi que les dépenses allouées à ces secteurs peuvent favoriser ou non des avancées sociolinguistiques qui permettent un développement humain dans le pays en général et dans la commune de Kouandé en particulier. Le problème paraît pertinent en ce qui concerne le rôle qui incombe aux langues des nationalités dans le développement endogène de notre pays. Cet état de fait nous incite à analyser plus objectivement leurs impacts sur la vie des populations et de leur localité.

Les langues béninoises à l'instar des autres langues du monde, ne possèdent-elles pas des atouts leur permettant d'insuffler un véritable changement au pays qui, de surcroît, bénéficie d'une situation géographique privilégiée ? Cette interrogation est l'objet de cette étude sur les fondements d'une politique d'aménagement linguistique réaliste dans la commune de Kouandé. Le thème ainsi formulé soulève un certain nombre de questions dont les plus importantes sont les suivantes :

- Quelle est la nature des pratiques et politique linguistiques mises en place dans ce qui est appelé plus tard Dahomey (aujourd'hui Bénin) depuis la période pré-coloniale à nos jours ?

¹ Terme utilisé par Capo (2009; 2012 : 29) et Gbéto (2011 :1) pour désigner les langues sur un territoire donné. Dans ce travail, ce terme est utilisé comme synonyme de langue maternelle.

- Est-il possible d'améliorer la qualité de l'enseignement dans notre pays en général et dans la commune de Kouandé en particulier?

- Pourquoi les politiques d'éducation formelle sont-elles limitées dans le temps ?

- Le lien entre la langue, la culture et le développement a-t-il toujours été posé de façon claire ?

- L'usage des langues des nationalités comme véhicule de l'enseignement est-il réellement la solution prometteuse aux taux élevés d'abandon et d'échecs scolaires dans la commune ?

- Comment enseigner le français et valoriser les langues et cultures au Bénin et notamment dans la commune de Kouandé ?

L'objectif de notre étude est donc d'identifier les stratégies éducatives, pédagogiques et didactiques en vue d'une nouvelle politique linguistique plus appropriée à un contexte multilingue comme celui du Bénin. Ainsi donc, nous allons nous assurer de l'existence et de la nature des politiques linguistiques aussi bien au Dahomey d'hier qu'au Bénin d'aujourd'hui afin de clarifier les principes qui sous-tendent les différentes pratiques linguistiques, examiner autant que possible, l'impact des mesures prises au Bénin pour articuler les langues des nationalités et le français, analyser la situation locale de la commune de Kouandé, inventorier les ressources didactiques et structurelles, les attentes, les besoins de celle-ci, identifier les mesures à prendre pour asseoir un bilinguisme voire un plurilinguisme convivial, préciser les pratiques didactiques à encourager ou à éviter pour enfin déboucher sur des recommandations adéquates à la revalorisation des langues des nationalités de la commune de Kouandé et implicitement du Bénin à travers leur insertion dans l'enseignement scolaire.

L'ensemble des orientations des problèmes envisagés dans cette recherche nous a permis d'identifier quelques réponses pouvant constituer des pistes de recherches. Une d'entre elles est celle qui part de l'idée selon laquelle

l'aménagement linguistique de la commune de Kouandé peut contribuer, à travers la complémentarité entre les langues des nationalités et la langue française, au changement de comportement des populations de la commune de Kouandé [kuãnde] et à leur développement.

Notre travail est organisé en cinq chapitres. Le premier chapitre présente de façon succincte les caractéristiques physiques, le contexte historique et sociolinguistique du Bénin sans oublier les questions liées à la démographie. La multitude de groupes socioculturels qui se répartissent au point de vue linguistique en trois phylums, est un aspect d'importance dans ce chapitre.

Dans le second chapitre, nous présentons les appuis théoriques, passons en revue certains termes et notions utilisés, en l'occurrence « politique linguistique », « aménagement linguistique » et « planification linguistique ». La définition de ce corps conceptuel nous sert non seulement de base théorique mais aussi pour des besoins de clarté. Ceci nous a permis d'avoir une connaissance de la distinction entre ces concepts et de constater que les définitions varient d'un auteur à un autre. À l'issue de ce panorama, nous adoptons les termes « politique et aménagement linguistiques » sans pour autant ignorer ceux de « planification linguistique ». Nous présentons à cet effet, à titre d'exemple, les différentes typologies de politique et planification linguistiques.

Le troisième chapitre se focalise sur les pratiques et politique linguistiques du Bénin, de la période précoloniale jusqu'à nos jours. Nous nous attachons à la problématique de la politique coloniale française au Dahomey et celle de l'existence ou non d'une politique linguistique au Bénin.

Le quatrième chapitre quant à lui, détaille les données à prendre en considération dans la formulation d'une politique et aménagement linguistiques dans la commune de Kouandé. Une sorte d'état des lieux s'avère indispensable. C'est ainsi qu'après une présentation sommaire du cadre d'étude, nous nous sommes surtout appesanti sur le statut et les différentes fonctions que les langues en présence (français/langues des nationalités) assument dans les

secteurs clés de la vie sociale de la commune. Il en ressort que le français est la langue du pouvoir, de l'administration, de la justice, de la presse écrite et de l'enseignement. Dans ce même chapitre, nous avons présenté l'état du multilinguisme de la commune, dû à la diversité des communautés sociolinguistiques en contact comme une de ses caractéristiques. Au grand bonheur de la commune, il se dégage une lingua franca², le *baatonum*, qui sert de moyen de communication dans le cadre de l'intercommunication entre la majorité des locuteurs de la commune.

Enfin, dans le cinquième et ultime chapitre, nous examinons les problèmes de rapport de force entre le français et les langues des nationalités en présence au Bénin et en particulier dans la commune de Kouandé [kuãnde]. À cet effet, les problèmes relevant du multilinguisme, ses manifestations et des approches de solutions pour un aménagement linguistique dans celle-ci ont été au centre de notre réflexion. Une conclusion générale vient clore cette thèse.

² Langue de communication la plus utilisée sur un territoire regorgeant plusieurs groupes sociolinguistiques et caractérisé par la diversité des langues des nationalités.

CHAPITRE I

QUELQUES REPÈRES GÉOGRAPHIQUES, HISTORIQUES ET SOCIOLINGUISTIQUES DU BÉNIN

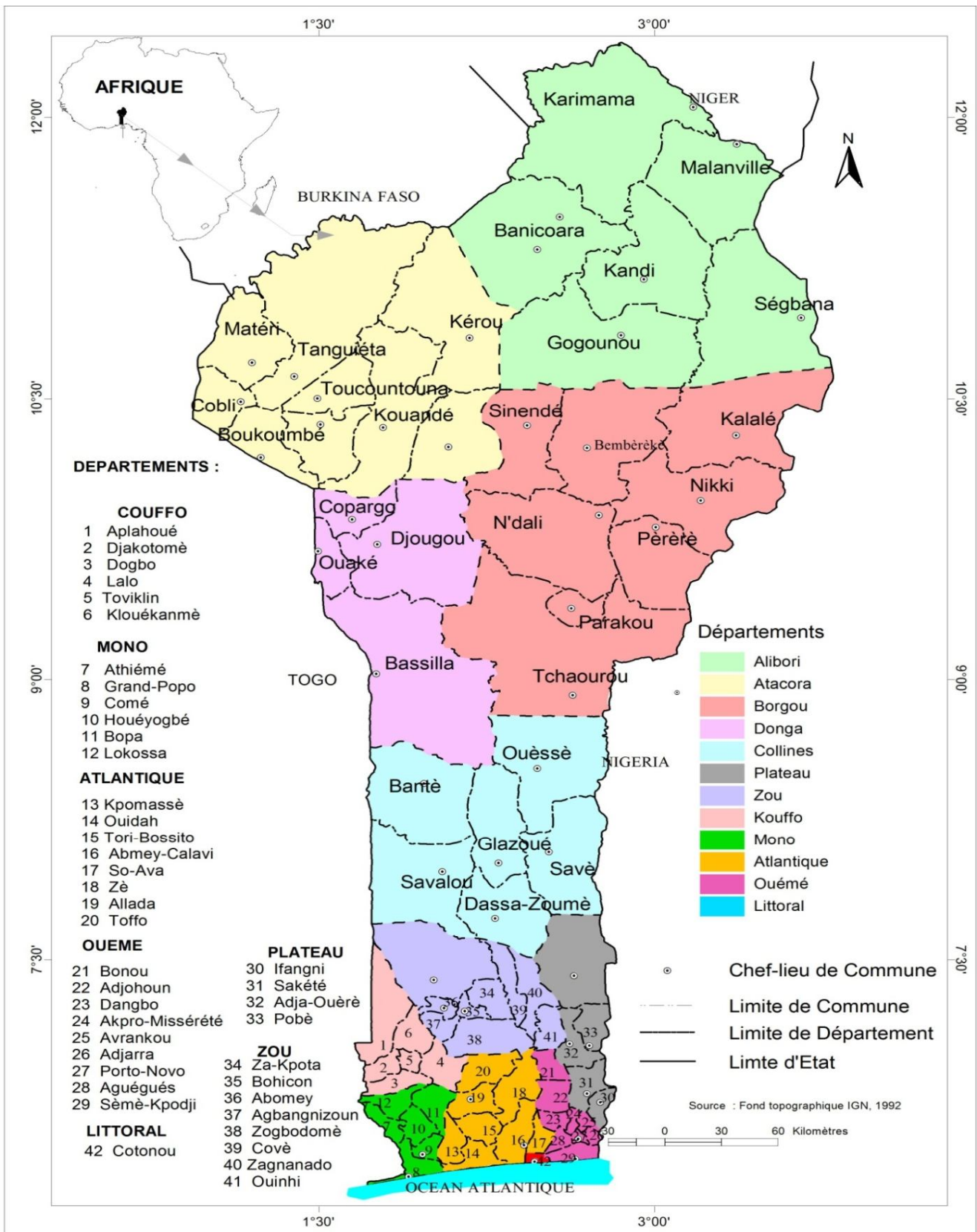
Introduction

Dans ce chapitre, nous examinerons successivement le cadre physique et économique du Bénin, quelques aspects historiques ayant trait à notre thème et enfin nous analyserons une de ses caractéristiques essentielles: la présence de plusieurs nationalités et par conséquent, celle de plusieurs communautés linguistiques sur son territoire. En effet, à l'instar de la plupart des pays africains, le Bénin est un État à situation linguistique hétérogène, où cohabite une multitude de groupes socioculturels comme nous le verrons ci-dessous.

1.1- Situation géo-économique et historique du Bénin

1.1.1- Cadre physique et humain

Situé en Afrique occidentale dans le golfe de Guinée, le Bénin se présente comme une bande de terre qui s'étend du Sud au Nord sur environ 700km avec un littoral de 125 km. Sa plus grande largeur (324km) se situe à la latitude de Toukountouna dans le département de l'Atacora. Il est limité au Nord par le Burkina-Faso (Nord-Ouest) et la République du Niger, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, à l'Ouest par le Togo et baigné au Sud par l'Océan Atlantique comme nous le présente la carte ci-dessous :



Carte n°1 : Situation du Bénin en Afrique.

Il est situé entièrement dans la zone intertropicale entre l'Équateur et le Tropique du cancer, plus précisément entre les parallèles 6°30' et 12°30' de latitude Nord, d'une part, et le méridien 1° et 3°40' de longitude Est, d'autre part. D'une superficie de 112.622km², sa population est estimée à 9. 033.000 habitants en 2009 (Adam 2009 :25), 9.598.787 habitants³ en 2012 et serait de 9.877.292 habitants⁴ en juillet 2013. Celle-ci est inégalement répartie d'une région à une autre en trois ensembles selon l'Atlas Sociolinguistique (CNL-Bénin 1983 revu et corrigé en 2003) :

- le premier ensemble, densément peuplé (avec plus de 75hts/km²), correspond à la partie méridionale du Bénin jusqu'à la latitude de Zagnanado;

- le second ensemble moyennement peuplé (entre 25 et 75hts/Km²) est composé de la pénéplaine cristalline, jusqu'à la latitude de Parakou y compris les communes de Natitingou, de Boukoumbé et de Djougou ;

- le troisième, le moins peuplé (moins de 10hts/Km²) est constitué par le Bassin du Niger, la chaîne de l'Atacora et la plaine de la Gourma.

Sa capitale politique est Porto-Novo, Cotonou étant la capitale économique. Son climat en général chaud et humide connaît une pluviométrie instable.

Au plan socio-économique, le Bénin est un pays hétérogène où cohabitent plus ou moins harmonieusement les autochtones et les communautés étrangères (autres africaines et expatriées). Cette population qui évolue à un rythme soutenu est inégalement répartie sur toute l'étendue du territoire à l'exception de certaines régions comme le parc national W, celui de la Pendjari et les réserves, qui sont pratiquement inhabités. Son taux d'accroissement qui était de 1.8% entre 1910 et 1950 est passé à 2.8% entre 1979 et 1992 et de 3.23% entre 1992 et 2002 (Adam 2009 : 24).

³ <http://www.statistiques-mondiales.com/bénin.htm> (consulté le 8 avril 2013)

⁴ <http://populationsdumonde.com/fiches-pays/bénin> (consulté le 8 avril 2013)

Le Bénin est un pays qui a des potentialités économiques et touristiques, mais son économie n'a pas encore connu un véritable décollage parce que l'agriculture n'a toujours pas connu un vrai début de mécanisation. L'industrie demeure faible à cause des ressources minières peu importantes ou non exploitées. C'est pourquoi la politique de planification en matière d'économie des années 70-80 n'a pas pu asseoir l'autosuffisance alimentaire si tant souhaitée. Le libéralisme économique en vogue aujourd'hui au Bénin se caractérise par un désengagement de l'État, la promotion du secteur privé et l'appel aux investisseurs étrangers, etc. Les acteurs de cette économie sont généralement des Français, Libanais, Italiens, Chinois, Africains, etc. Tous se meuvent dans le secteur formel ou informel⁵. Cette irrégularité n'est qu'une conséquence logique de la perméabilité de nos frontières qui favorisent énormément cet état de choses.

L'agriculture, première activité économique, contribue pour 35% au *PIB* et emploie 56% (Adam 2009 : 25) de la population active. Les cultures d'exportation, principalement pratiquées, comprennent le palmier à huile, le cocotier, le café, le cacao, le coton et l'arachide. La majeure partie de poissons pêchés dans les rivières, les lacs et les lagunes est destinée à la consommation locale.

« Le pays importe deux fois plus qu'il n'exporte. Les exportations sont principalement constituées des produits dérivés du palmier à huile, du sucre, du cacao et du coton. Il importe les produits de première nécessité et des machines de l'Europe, des États-Unis et d'Asie. » (Adam 2009 : 25).

⁵Le secteur *formel* regroupe des hommes et des femmes appartenant au monde des affaires et qui ont reçu une autorisation de l'État pour exercer librement leurs activités et sont immatriculés au registre du commerce et des sociétés du pays où ils résident. L'*informel*, par contre, concerne les activités commerciales illégales. Elles ne sont pas autorisées par l'État ni immatriculées au registre.

Le Bénin dispose d'environ 678 km de réseau routier, parfois difficilement praticable en saison des pluies. Le réseau ferroviaire construit de 1900 à 1939 comprend 579km de voies métriques réparties en trois lignes : la ligne Cotonou -Parakou (438km), la seule qui soit moyennement opérationnelle aujourd'hui, Cotonou -Pobè (107km), Cotonou -Ségbouhoué (60km). A Cotonou, le grand port du Bénin dessert le Niger, le Burkina Faso, le Mali, etc., pays enclavés qui font transiter une grande partie de leurs importations et exportations par ce port.

Au plan socioculturel, la famille demeure l'élément principal à la fois unité de production, de consommation et d'intégration sociale. C'est le centre de formation, un lieu où l'on se réunit pour trouver des solutions aux problèmes qui naissent du milieu. Le Bénin est une jeune nation dont les groupes socioculturels sont nés de peuples installés bien avant la colonisation et venus de plusieurs régions : Sud-ouest, Nord-ouest, Nord-est et Est. D'autres hommes sont venus plus tard y exercer leurs activités (Européens, Asiatiques, Américains et Africains). Aujourd'hui, plus d'une vingtaine de groupes socioculturels parlant diverses langues cohabitent au Bénin (*ajá* [ajagbè], *fon* [fɔngbè], *ayizo* [ayizɔgbè], *toli* [tɔligbè], *goun* [gungbè], *yoruba* [yoruba], *baatonum* [baatɔnum], *dendi* [dendi], *mokolé* [mokolé], *fulfulde* [fulfulde], *haousa* [hausa], *ditammari* [ditammari], *nateni* [nateni], etc.)

1.1.2- Aperçu historique

La fondation du royaume d'Agbome (Abomey) aux environs de 1625 par Do Aklin, marque le début de l'histoire du Danxome (Argyle 1966: 4). Cette histoire est marquée, d'une part, par des guerres que les tribus, les chefferies et les principautés se livraient entre elles, et d'autre part, par la conquête française.

En effet, dès le début de la deuxième moitié du XIXe siècle, les visées expansionnistes de la France colonialiste l'ont conduit à des signatures de traités d'amitié et de protectorat avec le roi Toffa de Xɔgbonou en 1852 et 1883

respectivement. Ceci est dû au fait que ce dernier redoutait la menace du roi Glèlè d'Agbome et les attaques des Anglais implantés à Lagos. Quelques années après les traités d'amitié (1878), c'est Cotonou qui passa sous la tutelle française.

Le blocus du fort de Ouidah, en 1876, par les Anglais, obligea Glèlè à « *contrecarrer les ambitions britanniques de dominer tout le golfe de Guinée, de Lagos à Cape Coast.* » (Anignikin & al. 1992 :371).

La conquête française du Danxome n'entrera dans sa phase active qu'à la suite d'une agression française au début de 1890. Béhanzin, le successeur de Glèlè, riposta énergiquement et mit en déroute les forces françaises⁶. En plus, il ne céda pas aux exigences françaises d'installer une douane à Ouidah. Cette insubordination du roi Béhanzin a eu pour réponse, l'envoi d'un corps expéditionnaire de 3000 hommes dirigés par le colonel Dodds à Agbome : Béhanzin fut mis en déroute en 1892 et se rendit 14 mois plus tard c'est-à-dire en 1894. Son frère Agoli-Agbo fut nommé le 15 janvier 1894 roi à sa place mais au service des Français. Béhanzin, face à sa conscience, dut accepter, malgré lui, de négocier, ainsi que l'écrivent Anignikin et al. (1992 : 375):

« Cette situation aurait pu durer longtemps, Béhanzin restant imprenable et ses troupes tenant toujours la campagne. Mais les souffrances imposées au peuple par les troupes d'occupation et l'isolement du roi au sein de la famille royale du fait de la pression française l'amènèrent à accepter le principe d'une négociation sur la base des exigences du général Dodds. C'est dans cette perspective qu'il se présenta à Goho le 26 janvier 1894. Mais il fut arrêté et envoyé en exil ».

⁶C'était la fameuse bataille d'Atchoukpa du 20 avril 1890 à laquelle les éléments de l'armée de Porto-Novo avaient pris part aux côtés des forces françaises.

Dans le Nord de ce qui plus tard devient Dahomey, le royaume bariba de Nikki opposa également au XVIII^e siècle une vive résistance à la colonisation française. Le 22 juin 1894, un décret créa la colonie française du Dahomey, l'inscrivant ainsi sur la liste des possessions françaises d'Afrique. En 1899, le Danhomè fut intégré à l'Afrique occidentale française (Adam, 2009 : 21). Ses frontières furent fixées en accord avec la Grande-Bretagne, établie au Nigéria et l'Allemagne, présente au Togo. Ainsi le Dahomey fut rallié à la France libre durant la deuxième Guerre Mondiale. Il devint un État autonome au sein de la communauté française en 1958. Le pays accéda à l'indépendance le 1^{er} août 1960 et entra, le mois suivant aux Nations Unies. C'est sous la colonisation que la langue française fut imposée au Dahomey devenu Bénin⁷, comme langue officielle, en attendant d'être entérinée par les différentes constitutions. Depuis lors, cette langue évolue dans une situation de plurilinguisme que nous essayerons d'examiner dans la suite de notre travail.

1.2- Situation linguistique du Bénin

Dans cette section, nous allons présenter les langues des nationalités parlées au Bénin. Leur nombre varie d'un auteur à un autre. Cette variation dépend de ce qu'entend chacun d'eux par langue et dialecte. Selon le Dictionnaire Larousse 1973,

« le dialecte est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il est développé ».

⁷ La colonie du Dahomey est devenue République du Dahomey le 4 décembre 1958 et a accédé à son indépendance le 1^{er} août 1960. En 1975 le Dahomey a changé de dénomination pour devenir République Populaire du Bénin suite à l'adoption d'un régime socialiste ayant pour philosophie le marxisme-léninisme, puis République du Bénin depuis 1990 où le pays a opté pour un système de gouvernement basé sur la démocratie pluraliste et l'État de droit.

1.2.1- Le nombre de langues parlées au Bénin

Au plan linguistique, le Bénin est une mosaïque linguistique car, à côté des langues des nationalités qui assument la communication entre les locuteurs, nous avons le français, héritage de la colonisation européenne. Jusqu'à ce jour, tous les auteurs ne s'entendent pas sur le nombre exact de langues parlées au Bénin.

Notre affirmation s'appuie sur une étude réalisée en 1997 par l'équipe de recherche du C.E.N.A.L.A. De celle-ci on retient que,

« comme la plupart des pays africains, le Bénin est un pays multilingue. Mais le nombre exact des langues n'est pas connu. Les raisons en sont multiples. D'une part, les inventaires disponibles ne concordent pas souvent, bien que certains d'entre eux soient de date récente. D'autre part, certains noms de langues ne sont que des termes désignant les variantes dialectales d'une même langue. Il y a également confusion entre nom de langue et nom de locuteurs de ces langues au point qu'on gonfle le nombre de langues sans s'en rendre compte » (da Cruz, 2009 :78-79).

En effet, Capo (2008a), partant des considérations de Mounin (1974 :196-197) selon lesquelles *« en linguistique, l'allemand littéraire, l'allemand de Souabe, l'alsacien, le breton, le créole de la Guadeloupe sont des langues au même titre »*, dénombrait 25 langues au Bénin. En 2009a considérant chaque continuum dialectal comme un « parler » et non une langue, il compile la soixantaine de « parlars » en 23 langues selon le critère « compréhension » puis les répartit dans les 3 phylums des grandes classes linguistiques africaines comme suit :

Phylum⁸ afro-asiatique : une seule langue tchadique : le *hausa*

Phylum nilo-saharien : une seule langue, le *ayneha* (avec deux parlers, le *dendi* et le *zarma*), langue *songhai*.

Phylum niger-congo, avec cinq branches comme suit :

1- branche atlantique : une seule langue, le *fulfulde*, langue sénégalienne, branche Nord-Ouest de l'Atlantique.

2- Branche benue-congo : une seule langue; le *ede* (avec ses 12 parlers recensés comme *ajatsé*, *aná*, *idaatsa*, *ifé*, *ije*, *itsa*, *kétu*, *kura*, *mokole*, *nago*, *tsáabé* et *yoruba*), langue *édékiri*, groupe yoruboide, branche Defoide du Benue-Congo.

3- Branche mande : deux langues, notamment :

-le *boko* (avec ses deux parlers *boo* et *busa*), langue du groupe Mande Est ; et

-le *cenka*, langue du groupe Mande Est.

4- Branche kwa : trois langues, réparties en deux sous -branches, notamment :

4.1- la sous-branche Nyo, avec :

-le *basila* (*anii*), langue potou-tano ; et

-le *guang* (avec ses trois parlers *foodo*, *kubica* et *basa*), langue tano du potou-tano ; et

4.2- la sous-branche Left Bank (entendre Rive Gauche de la Volta), avec :

⁸*Phylum* : du latin *phylum* signifie branche ; ce mot peut avoir au pluriel *phyla* pour ceux qui le considèrent comme venant du latin et "phylums" pour ceux qui estiment que le terme est devenu français. Nous avons opté pour la deuxième forme dans ce travail (Capo 2009a : 60)

-le *gbe* (avec ses 26 parlars recensés comme l'*aguna*, l'*ajá*, l'*ajlá*, l'*alada*, l'*ayizɔ*, le *cí*, le *defi*, le *fɔn*, le *gun*, le *gbesi*, le *ko*, le *maxí*, le *movɔɔ*, le *phelá*, le *phla*, le *raxé*, le *sɛ*, le *setɔ*, le *tálá*, le *tɔfin*, le *tɔli*, le *tsáphɛ*, le *wací*, le *wéme*, le *xevie*) langue de la sous-branche Rive gauche (Left Bank, de la Volta).

5. Branche gur : quinze langues, réparties en trois sous-branches, notamment :

5.1- la sous-branche Oti-Volta, avec neuf langues comme suit :

- le *bulba* et le *moore*, deux langues du sous-groupe occidental ;
- le *yom/nawda*, avec ses trois parlars que sont le *yom*, le *taneka* et le *nawda* ;
- le *gurma*, avec ses deux parlars que sont le *gulmacema* et le *gangam*
- le *biali*, le *ditammari*, le *nateni*, le *mbelime* et le *waama*, cinq langues du sous-groupe oriental.

5.2- La sous-branche Gurunsi, avec les quatre langues suivantes :

Le *kabyɛ*, le *lokpa*, le *tem* et le *lamba*, quatre langues du sous-groupe oriental ; et

5.3- Deux langues dont les filiations ne sont pas encore au point :

- le *biyɔbe*, probablement du groupe Oti-Volta ; et
- le *baatɔnum*, probablement du sous-groupe Gur central.

Cependant le désaccord entre cette conception et les sentiments des locuteurs, réclamant l'unicité et l'authenticité de leur langue, comme le *agonlingbe* [agɔ́lingbè] se réclamant différent du *fongbe* [fɔngbè] et du *mahigbe* [maxigbè], l'amène sous d'autres cieux où le linguiste finit par se rendre compte en 2009a de l'existence de 73 langues au Bénin se présentant comme suit :

Tableau n° 1: *Inventaire des langues de nationalités au Bénin*

1. aguna (agunano)	2. ajá (ajagbè)	3. ajatsé	4. ajlá	5. alada (aladagbè)
6. aná	7. anii	8. ayizo (ayizogbè)	9. baatonum (baatonu)	10. basa
11. bialy	12. biyobe	13. boo (boko)	14. bufale	15. bulba
16. busa	17. cí (cigbè)	18. cenka	19. cokosi	20. cumbuli
21. defi	22. dendi	23. ditammari	24. fon (fongbè)	25. foodo
26. fulfulde	27. gain (gengbè)	28. gangan	29. gbesi	30. gun (gungbè)
31. gurna (gulmacema)	32. hausa	33. idaátsa (èdè –idaásha)	34. ife (èdè – ife)	35. ije (èdè – ije)
36. itsa (èdè – isha)	37. kabye	38. ko (kogbè)	39. kétu	40. kubica
41. kufalu	42. kunteni	43. kura	44. lamba	45. lokpa
46. losso	47. mokole	48. maxi	49. mbelibè	50. moore
51. movolo	52. nagó (édé – agó)	53. nateni	54. phelá	55. phla (xwlagbè)
56. raxé	57. se	58. seto (setogbè)	59. tálá	60. taneka
61. tayari	62. tofin (tofigbè)	63. toli (toligbè)	64. tem (kotokoli)	65. tsáabe (èdè –shabe)
66. tsáphe (saxwegbè)	67. waama	68. wací (wacigbè)	69. wéme (wemegbè)	70. xevie
71. yom	72. Yoruba	73. zarma		

Mais pour leur part, dans cette même année (2009) et dans une même publication où Capo (2009b) partait des définitions pour dénombrer les langues possibles au Bénin, Guédou et Okoudjou affirment qu'il existerait 62 langues au Bénin, excluant ainsi le *cokosi*, *cumbuli*, *gangan*, *losso* (actuel *nawda*), *tayari*, *kufalu*, *kunteni*, *bufale*, *moore*, *taneka* et *kubica* énumérés par Capo. Se fondant sur les données du recensement de 2008, Guédou et Okoudjou (2009 :62) nous présentent le tableau-ci après :

Tableau n°2 : Les 62 langues parlées au Bénin selon Guédou & Okoudjou
(2009 :62)

1- ajá	22- gulmacema	43- tsáabe
2- fɔn	23- nago	44- saxwè
3- yoruba	24- lokpa	45- wamma
4- dendi	25- nateni	46- wací
5- baatɔnum	26- ana	47- wéme
6- ditammari	27- bialy	48- kotocoli
7- gun	28- cenka	49- zarma
8- fulfulde	29- hausa	50- bulba
9- yom	30- kabyɛ	51- gbessi
10- gɛn	31- maxi	52- xevie
11- aguna	32- xwéda	53- rahe
12- boo	33- anii	54- ajashe
13- ayizɔ	34- biyɔbe	55- kura
14- ifɛ	35- cí	56- sɛ
15- ko	36- idaátsa	57- ajlá
16- ijɛ	37- kɛtu	58- defí
17- itsa	38- mbelibɛ	59- movɔlo
18- lamba	39- xwla	60- tálá
19- alada	40- sɛtɔ	61- mokɔle
20- basa	41- tɔfin	62- busa
21- foodo	42- tɔli	

Il faut aussi noter qu'ici se réalise cette pensée de da-Cruz⁹. En réalité, *ana* n'est qu'un sobriquet de *ifɛ*, troncation par apocope de *anago*, un nom donné par l'administration coloniale et que ne reconnaissent pas les locuteurs *ifɛ* eux-mêmes ; de même, *kotocoli* est un sobriquet. Son nom authentique est *tem*.

Toutefois dans son discours à la conférence inaugurale de la Flash, Capo (2011-2012), ressaisit l'occasion pour confirmer l'existence effective des 73 langues bien que certaines soient différentes des autres. Pour notre part, nous pensons que cette diversité de chiffres relatifs au nombre de langues parlées au Bénin est due à l'utilisation de théories et méthodes différentes.

⁹ Citation, supra p.14.

La situation linguistique du Bénin est donc caractérisée par l'existence de plusieurs langues. Cependant, Le caractère d'hétérogénéité linguistique attribué au Bénin par Pierre Alexandre (1967) n'est qu'une mauvaise appréciation de notre situation linguistique. Notre multilinguisme doit être relativisé car dans certaines régions (partie méridionale du pays), l'intercompréhension est parfois très manifeste. Et donc, croire qu'au Bénin les populations n'ont que la langue qui leur avait été imposée comme seul véhicule des savoirs faire et être est une fausse conception dans la mesure où les enseignements oraux, les contes, fables et devinettes à nous inculqués par nos pères et en régulière transmission du père aux fils sont presque religieusement en langues de nationalités. D'ailleurs, c'est en conséquence que l'Atlas Sociolinguistique précise qu'il est utile de parler d'une certaine unité dans une diversité linguistique.

Mais cette diversité apparente voile une uniformité réelle lorsqu'on fait appel à des critères aussi bien linguistiques que sociolinguistiques pour s'entendre sur ce qu'il convient d'appeler langue.

1.2.2- Aires linguistiques en présence

A l'instar des pays de l'Afrique noire, le Bénin est un pays multilingue où cohabitent à la fois les autochtones et certaines communautés étrangères. Ces groupes socioculturels sont ceux anciennement installés qui ont formé la population béninoise d'aujourd'hui. Ils ont donné naissance à un certain nombre d'entités homogènes du point de vue linguistique et socioculturel, et possédant une assise territoriale. L'effectif de la population béninoise a évolué à un rythme soutenu. Elle est passée, de 2.106.000 en 1961, à 3.331.210 habitants en 1979 et à 4.915.555 habitants en 1992. Les données de recensement de 2002 indiquent que cette population est passée à 6.769.914 habitants et sera de 9.033.000 habitants en 2009 (Adam 2009 : 25). Il y a plus d'une vingtaine de groupes sociolinguistiques.

- Au Sud : Aja, Waci, Gun, Xwéda, Xwla, Ayizɔ, Tɔli et Fɔn.
- Au Sud-Est : Yoruba et Gun.
- Au Centre : Maxi et Yoruba.
- Au Nord : Baatɔmbu, Dendi, Mokɔle, Cenka, Hausa, Bɛtammaribɛ, Waaba, Natemba, Yowa, Lokpa, Berba.

L'ensemble de ces groupes socioculturels forment l'État béninois. Des mouvements récents ont attiré au pays quelques dizaines de milliers d'étrangers. On peut distinguer:

- Les Africains non béninois (Nigériens, Nigériens, Togolais, Sénégalais, Guinéens, Maliens, Burkinabé) installés surtout dans les villes (Cotonou, Parakou, Bohicon, Porto-Novo, etc.).
- Les autres étrangers forment une population flottante de coopérants, commerçants et religieux. Ce sont les Européens (Français, Allemands et Russes), les Américains (Cubains, Canadiens) et les Asiatiques (Libanais, Indo-pakistanaï, Chinois, Coréens et Vietnamiens).

Selon Hazoumè (1983 :38-39) les langues béninoises se répartissent en trois groupes différents, à savoir

« le groupe kwa dans lequel s'intègrent toutes les langues de la région méridionale auxquelles doivent s'ajouter quelques poches çà et là dans la région septentrionale ; le groupe gur ou voltaïque essentiellement composé de langues parlées dans la région septentrionale ; et toutes les langues classées dans ce que nous avons dénommé 'autres groupes' ».

Tchitchi (1994) pour sa part, indique qu’au Bénin on a « *identifié et localisé cinquante-deux intentions linguistiques se répartissant en deux grands groupes, le groupe kwa et le groupe voltaïque* ».

L’Atlas Sociolinguistique du Bénin (CNL du Bénin 1983 : 126) identifie trois groupes linguistiques qui sont : le groupe “Kwa” (40 langues), le groupe “gur” (17 langues) et le groupe des langues dites “autres” (5 langues).

En ce qui concerne le sous-groupe “gur”, les langues et les groupes socioculturels qui forment son architecture se résument de façon suivante:

Tableau n°3 : Les langues “gur” et les groupes socio-culturels qui les parlent

Groupes socioculturels	Langues parlées
les Baatombou [baatombu]	baatonou [baatɔnum]
les Bébélibè [bébélibé]	mbèlibé [mbɛlime]
les Berba [berba]	biali [biali]
les Bètammari [betammari]	ditammari [ditammari]
les Natemba [natɛmba]	naténi [nateni]
les Waaba [waaba]	waama [waama]
les Yowa [yoa]	yom [yom]
les Lokpa [lokpa]	lopka [lɔkpa]
les Kotokoli [kotokoli]	tém [tem]
les Sola [sola]	biyobè [biyɔbe]
les Kabyè [kabiɛ]	kabyè [kabiɛ]
les Gourma [gurma]	goulmace [gulmacema]
les Basila [basila]	anii [anii]

Source : Données de l’enquête

Le groupe “gur” se caractérise par une certaine hétérogénéité qui empêche un quelconque rapprochement entre elles (les langues).

Quant au groupe “kwa”, il se compose de :

- Sous-groupe gbe (26 langues)
- Sous-groupe ede (12 langues)

- Deux (02) langues n'appartenant à aucun sous-groupe.

Dans ce groupe, contrairement au précédent, on utilise les continua "gbe" ou "ede" qui, en fait, signifient tous deux « langues » et sont constitués, chacun en ce qui le concerne, des langues du sous-groupe qui portent les lexèmes gbé suffixé ou édé préfixé. Ainsi pour le sous-groupe gbé, nous avons:

Tableau n°4 : Les langues du sous-groupe "gbe"

agonlin [agòlingbè]	gain [gengbè]	se [segbè]
ajà [ajagbè]	gbesi [gbesigbè]	sétɔ [setógbè]
ajlá [ajlagbè]	gun [gungbè]	tɔfin [tɔfingbè]
alada [aladagbè]	ko [kogbè]	tɔli [tɔligbè]
ayizo [ayizógbè]	maxi [maxígbè]	wací [wacígbè]
cí [cigbè]	phelá [xwédàgbè]	wémè [wemεgbè]
defi [defigbè]	phla [phlagbè]	xèvié [xεviεgbè]
fɔn [fɔngbè]	sahwè [saxwεgbè]	

Au nombre des langues du sous-groupe èdè nous avons:

Tableau n°5 : les langues du sous-groupe "ede"

aná [èdè ana]	kétu [èdè ketu]
idaátsa [èdè idaatsa]	mokɔle [èdè mokɔle]
ifε [èdè ifε]	nagó [èdè nago]
ije [èdè ije]	tsáábè [èdè shabε]
itsa [èdè itsa]	yoruba [èdè yoruba]

Contrairement aux langues du premier groupe ("gur"), le groupe "kwa" se caractérise par une intercompréhension entre la plupart des langues, ce qui pose un problème de l'autonomie des langues en tant qu'entités linguistiques. On a tendance à confondre certaines langues si ce n'est l'intonation et certains mots ou expressions spécifiques qui les caractérisent. Il s'agit par exemple de :

le *xwedagbè*, le *xwlagbè* et le *tɔligbè*

le *maxigbè*, le *fɔngbè* et le *gungbè*

le *èdè idáatsa*, le *èdè nago* et le *èdè yorubá*.

Il y a lieu de souligner l'appartenance du mokole au groupe èdè malgré sa situation géographique car il est parlé dans le département de l'Alibori (Angaradébu, Benseku et Saa).

En dehors des langues citées antérieurement, nous avons également :

- le *boko* : langue du groupe Mandé. Il est parlé dans le Borgou et l'Alibori (Kalalé, Ségbana, Kandi, Gogounou) ;
- le *fulfulde* : langue faisant partie du groupe Ouest- atlantique ;
- le *dendi* : appartenant au groupe songhay du Burkina Faso ;
- le *hausa* : langue du groupe tchadique ;
- le *zarma*: langue faisant partie du groupe Songhay.

Conclusion partielle

Pour avoir été un des principaux pôles de regroupement et d'évacuation des esclaves noirs en direction des Amériques ou de l'Europe (XVIIIe siècle), le Bénin anciennement appelé Dahomey se caractérise par une multitude de groupes socioculturels, due au brassage des différentes populations. Ces groupes parlent plusieurs langues classées dans les trois phylums de langues africaines (l'afro-asiatique, le nilo-sahara et le niger-congo) malgré leur hétérogénéité linguistique. Dans cette multitude de langues des nationalités, l'État à travers le relevé des décisions administratives n°27/SGG/REL du 16 juillet 1992 reconnaît six (6) langues de post-alphabétisation. Ces langues sont : *ajá*, *fɔn*, *baatɔnum*, *dendi*, *ditammari*, *yoruba*.

Après cet aperçu sur la situation géographique, historique et socio linguistique du Bénin, nous aborderons dans le chapitre suivant, la clarification de certains concepts tels que « politique », « planification » et « aménagement » linguistiques. Aussi, nous allons comparer certaines typologies des politiques linguistiques pour voir en quoi elles se démarquent les unes des autres et en souligner leur originalité.

CHAPITRE II

CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET TYPOLOGIE DES POLITIQUES ET PLANIFICATIONS LINGUISTIQUES

Introduction

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence la différence qui existe entre les différents concepts du modèle tripolaire (Afeli 2003 :14-15): politique linguistique / planification linguistique/ aménagement linguistique qui serviront de base pour la suite de notre travail. Ensuite, nous déterminerons une typologie qui corresponde aux réalités du Bénin, et pourquoi pas de la commune de Kouandé [kuãnde] dans le cas où ceux-ci n'en auraient pas une.

2.1- Clarification des concepts

2.1.1- Politique linguistique

Cette notion apparaît dans la littérature sociolinguistique, tantôt sous la dénomination *Glottopolitique* (Malmberg, 1967 ; Marcellesi, 1968); *Politique de l'idiome, Politique du langage* (Vivaldi, 1972); *Socioprudence linguistique* (Uribe Villegas, 1976) ou encore par *Politique idiomatique* (Lázaro Carreter, 1985). En sociolinguistique soviétique l'imprécision fut de mise en matière de définition de *politique linguistique* et *planification linguistique* (construction linguistique). Ceci a eu pour conséquence, la considération de ces deux termes comme synonymes (Gregori Torada 1989 : 247). C'est pourquoi non seulement, nous allons préciser ce qu'est la *politique linguistique* mais aussi la situer par rapport à la *planification linguistique* et à l'*aménagement linguistique*.

Pour Calvet (1987 :154-155), la politique linguistique est « *un ensemble de choix conscients concernant les rapports entre langue(s) et vie sociale* ». La définition de Gregori Torada (1989: 248) rejoint celle de Calvet. Pour celle-ci, la politique linguistique est « *toda la práctica que regula de forma consciente los procesos lingüísticos tanto en estados multilingües como monolingües, y que tienen un carácter perspectivo y retrospectivo*»¹⁰.

Selon Chaudenson (1989: 25),

« La politique linguistique est l'ensemble des choix nationaux en matière de langue et de culture. Elle tient à la définition d'objectifs généraux (statuts, emploi et fonction des langues ; implication en matière d'éducation, de formation, d'information et de communication etc.). Indépendamment des processus décisionnels mis en œuvres, toute politique doit se fonder sur une analyse aussi précise que possible des situations et une approche prospective de leur évolution ».

De l'avis de Capo (2012 : 42),

« Une politique des langues est un ensemble de déclarations cohérentes qui définit clairement le statut et le rôle de chacune des langues en présence dans des secteurs donnés (...). Elle ne se limite pas à l'enseignement formel. Cela concerne aussi l'administration centrale et les administrations communales, le parlement, les lieux de travail, de cultes, la maison, les centres de loisirs, les marchés, bref la vie dans la société ».

¹⁰« Toute pratique qui s'occupe de manière consciente des processus linguistiques aussi bien dans les pays multilingues que ceux monolingues, et qui ont un caractère perceptif et rétrospectif» (Traduction faite par nous).

Chaudenson (1989) et, à sa suite, Capo (2012) à travers leurs définitions respectives tentent de particulariser le terme *politique linguistique* pour éviter toute confusion avec *la planification et l'aménagement linguistiques*.

Si nous remontons à l'époque coloniale, nous dirons que son administration pour assurer sa pérennité s'était appuyée sur l'école qui donnait une instruction sommaire aux indigènes. C'est fort de cela qu'en s'adressant au peuple Sénégalais, le gouverneur Jubelin a écrit au Ministre de la Marine en 1829 en ces termes (Seck 1993 : 19) :

« Amener les habitants indigènes à la connaissance et à l'habitude du français et associer pour eux à l'étude de notre langue celle des notions les plus indispensables, leur inspirer le goût de nos biens et de nos industries, enfin créer chaque année parmi eux une pénurie de jeunes sujets propres à devenir l'élite de leurs concitoyens, à éclairer à leur tour et à propager insensiblement les premiers éléments de civilisation européenne chez des peuples de l'intérieur, tels devraient être les fruits de nouvel établissement ».

C'est dire que l'histoire fourmille d'exemples d'intervention des dirigeants sur la langue bien avant que l'on ait placé ces interventions sous l'égide de la « *politique* » ou de la « *planification* » linguistique. Le cas de Charles Quint (Calvet 1987 : 154) décidant en 1550 de l'imposition de l'espagnol aux Indiens d'Amérique du Sud nous donne à voir un enchaînement de stades, caractéristique de ce genre d'intervention :

- le stade de la réflexion sur un problème linguistique, de l'analyse d'une situation (ici limitée à une seule question : peut-on enseigner le catéchisme en *aymara* ou en *quechua* ?)

- le stade de la décision (ici, celle d'utiliser l'espagnol pour l'évangélisation des indiens) ;

- enfin, le stade de l'application ou de la mise en œuvre de cette décision, (qui aurait par exemple impliqué ici que l'on enseigne d'abord l'espagnol avant d'enseigner la religion).

En d'autres termes, le concept de *politique linguistique* englobe tout un ensemble de mesures prises pour changer ou préserver les formes d'existence des langues, de même que l'introduction de nouvelles normes ou la conservation de celles qui existaient déjà. C'est donc la politique d'un État, d'une classe ou d'un groupe social, en relation avec l'emploi de la langue, et qui de la même manière que la politique éducative, culturelle et scientifique, représente une partie de la politique nationale d'un État.

Dans ces deux dernières formes de colonisation citées ci-dessus (française et espagnole), les langues qui véhiculent les savoirs sont celles européennes au lieu de la langue maternelle qui semble pour la plupart du temps être oubliée ou négligée. De nos jours, l'accent est mis sur l'importance des langues maternelles dans le système éducatif (Poth 1990; Gbéto 1991 ; 2009; Capo 2007; 2009) et il urge les promouvoir.

Pour nous, la *politique linguistique* doit être comprise comme une orientation globale planifiée par un gouvernement, un groupe social, et établie par une quelconque institution qui régit la gestion des pratiques linguistiques d'un ensemble donné. En d'autres termes et selon Capo (2012 :42), « *c'est un ensemble de déclarations cohérentes qui définit clairement le statut et le rôle des langues en présence dans des secteurs donnés tels que : l'enseignement formel, l'administration aussi bien à la base qu'au sommet de l'État, le secteur de la communication, etc* ».

Notre définition rejoint les quatre premières dans leurs grandes lignes. Sur cette base, nous pouvons affirmer qu'au Bénin, la politique linguistique officielle retient le français comme langue de travail, à l'exclusion de toute autre langue d'après les différentes constitutions qui ont existé depuis l'indépendance jusqu'à ce jour. Il s'agit notamment de celles du 26 novembre 1960, du 11 janvier 1964, puis les ordonnances, n°40/PR du 1^{er} septembre 1966 fixant les règles fondamentales de la République du Dahomey, n°20/PR du 28 avril 1968 portant Constitution de la République du Dahomey, n°69-53 du 26 décembre 1969 portant Charte du Directoire, la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

Quant aux langues des nationalités, loin de véhiculer les savoirs dans les enseignements, elles sont reléguées à un second plan c'est-à-dire qu'elles ne servent que dans la communication orale. Cependant, la Constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990 proclame en son article 11, que « *toutes les communautés composant la Nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celle des autres* ». Par ailleurs, la situation dans les médias, l'alphabétisation, le théâtre, etc. nous laisse apprécier l'infime importance accordée aux langues des nationalités. Le constat est que le français détient, par rapport aux langues béninoises, une place de choix. C'est dire que la politique linguistique générale au Bénin est non seulement exoglossique mais aussi implicite¹¹, manquant de clarté et de précision.

¹¹ Selon le Dictionnaire Universel, 3^{ème} édition (2000), *est implicite ce qui, sans être exprimé formellement peut être déduit de ce qui est exprimé*. Dans ce cas précis, on dit qu'une politique linguistique est implicite quand celle-ci n'est pas formulée de façon claire et nette dans un texte de loi. C'est le cas de la plupart des politiques linguistiques africaines qui se trouvent dans un état latent et ne sont jamais clairement articulées et harmonisées.

2.1.2- Planification linguistique

Selon Cooper (1997: 41) *planification linguistique* n'est pas la première expression qui soit apparue dans les études de ce concept. Son premier nom fut « *ingénierie linguistique* » (Miller, 1950). Cette dénomination s'est beaucoup plus répandue que « *développement linguistique* » (Noss, 1967) ou « *régulation linguistique* » (Gorman, 1973). Jernudd et Neustupny (1986) pour leur part préfèrent l'appellation « *gestion linguistique* ».

Face à ce surnombre d'appellation, il est nécessaire de préciser que la *planification linguistique* peut favoriser le néologisme, l'expansion ou la restriction du champ d'action de la langue. Aussi est-il évident que la planification linguistique a des fins diverses. Pour preuve, la création de l'Académie Française, la promotion de l'*hébreu* en Israël, la campagne d'alphabétisation massive en Ethiopie, à Cuba, constituent des exemples de *planification linguistique*. Qu'ont-ils en commun ces exemples ? Il n'existe pas une définition unique et universellement reconnue de la planification linguistique. Parfois même, il y a désaccord comme nous le verrons par la suite, par rapport au terme qu'il faudrait employer pour désigner cette pratique linguistique.

En réalité, ce fut avec Haugen (1959) dans un article intitulé « Planning in Modern Norway » qu'apparurent les termes *language planning* en désignation des efforts de standardisation linguistique menés en Norvège. Ces termes, traduits à l'époque par *planification linguistique*, consistaient en une forme d'intervention sur le système linguistique et en une discussion sur les problèmes de standardisation du code lui-même. Pour la résolution des problèmes sociolinguistiques à la fin des années 60, les termes *language planning* furent repris et élargis à tout mode d'intervention pour régler des problèmes sociolinguistiques. Ainsi, Haugen (1959), dans son article « Linguistics and

language planning », définit *language planning* comme « *the activity which consists in designing a spelling grammar and a dictionary to guide writers and readers in a diversity language community* ». Des années plus tard, il reconnut que ces activités ne constituaient pas la planification comme telle, mais plutôt des résultats, une partie de la mise en pratique des décisions adoptées par les planificateurs en linguistique. D'autres auteurs lui ont emboîté le pas.

Selon Rubin et Jernudd (1971b : XVI),

« *La planification linguistique est la modification des systèmes du code ou de la parole, ou les deux aspects de la langue à la fois, planifiés par les organisations mandatées ou investies de la faculté d'accomplir ces propos. C'est dire que la planification linguistique s'occupe de la résolution des problèmes de la langue afin de trouver une solution satisfaisante* ».

Loin de considérer la planification linguistique comme une activité idéaliste et exclusivement linguistique, Jernudd et Das Gupta (1971 : 211) y voient « *une activité politique et administrative dirigée vers la résolution des problèmes de la langue dans la société* ».

Pour Weinstein (1980 :55) non seulement cette « *activité consciente date de longtemps et implique l'intervention effective du gouvernement*», mais aussi « *a pour objectif de modifier les fonctions d'une langue afin de résoudre les problèmes de communication*».

Quant à Mackey (1986 :8), il ne se démarque pas des auteurs précédents mais se fait plus clair en considérant que

« *La formulation de la planification linguistique s'implique dans les définitions relatives à l'enseignement et*

à l'emploi de la langue et son élaboration minutieuse par les autorités pertinentes ».

Dans ces définitions, la *planification linguistique* se réduit aux activités entreprises par les gouvernements, organismes gouvernementaux, autorités ou autres, c'est-à-dire, des organisations investies d'un mandat public pour la réglementation de la langue. En d'autres termes, toutes ces définitions ultérieures, dans leur variété, ne s'écartent pas de la vision selon laquelle la planification est la mise en pratique d'une politique linguistique. Mais de ces définitions, il serait aussi exclu les activités de *planification linguistique* entreprises par des individus comme Ben Yehuda en Palestine, Samuel Johnson en Angleterre, Aavik en Estonie et Jablonsky en Lituanie. En conséquence, il serait erroné de vouloir limiter la *planification linguistique* aux travaux des institutions officielles. Contrairement à cela, d'autres définitions comme celle de Chaudenson (1989 :25) sont plus concrètes et précises :

« La planification linguistique est l'ensemble des opérations qui visent à définir la programmation et les modalités de la réalisation des objectifs définis par la politique, en fonction des moyens disponibles et des procédures envisagées pour cette mise en œuvre ».

Cette définition nous paraît claire et a le mérite de révéler l'objectif fondamental de la planification : il s'agit de mesures prises et de leur mise en pratique.

En somme, certaines définitions sont prudentes jusqu'à l'imprécision et on n'y entrevoit qu'à peine la réalité. D'autres paraissent plus précises alors qu'elles ne rendent compte que du centre d'intérêt ou de l'expérience personnelle de ceux qui les ont élaborées. Selon les propres paroles de Garmadi (1981 :186),

« Même quand elles restent muettes, ces définitions attribuent cependant à la planification des projets, des programmes et des réalisations tels que seul le pouvoir d'État peut envisager ou décider de les assumer. Il semble bien être en effet le seul capable de tenter de régler les faits linguistiques et sociolinguistiques et leurs évolutions, le seul à pouvoir intervenir avec quelque efficacité pour modifier délibérément l'usage existant ».

Il ressort de ces différentes définitions que la planification linguistique repose sur un ensemble d'actions ou d'opérations programmées dans le temps en vue de l'exécution des objectifs fixés par la politique.

2.1.3- Aménagement linguistique

Selon Hamel (2010 :2), la plupart des concepts de base, le langage planning (Haugen, 1959), la distinction entre statut et corpus des langues (Kloss, 1969) et les principes de territorialité et de personnalité (voir Calvet, 1996), proviennent de la sociolinguistique et de la sociologie américaine.

Les termes langage planning ont été employés pour la première fois par Uriel Weinrich en 1957. Mais Calvet (1996 :5) affirme que *« le syntagme langage planning, traduit en français par planification linguistique, est apparu en 1959 sous la plume de Einar Haugen à propos des problèmes linguistiques de la Norvège »*. Cette notion a évolué à travers le temps avec des connotations différentes selon les pays voire les continents. C'est ainsi qu'est apparu l'aménagement linguistique comme pratique interventionniste et qui remonterait au 16^e siècle avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts prise par le roi François 1^{er} (Afeli 2003 :61). C'est alors que quatre siècles plus tard, c'est-à-dire dans les années 1970 que ce concept a vu le jour au Québec (Corbeil, 1980) et s'est étendu à la francophonie et se réfère au même processus que langage planning (Daoust et Maurais, 1987).

Du point de vue définitionnel, des propositions fusent de toutes parts. Pour Haugen (1959 :8) l'aménagement linguistique consiste à : « *l'élaboration de manuels d'orthographe, de grammaire normative et de dictionnaires à l'usage des écrivains et des locuteurs d'une communauté sociale linguistiquement hétérogènes* ».

À travers cette définition, Haugen semble restreindre le champ d'action de l'aménagement linguistique. Ce n'est donc pas à tort que Hamel (2010 :2) rappelle ce qui suit :

« il ne suffit pas de doter les langues d'alphabets ou de les standardiser pour qu'elles soient utilisées dans les salles de classes. Il faut obligatoirement tenir compte des systèmes asymétriques de communication et surtout, des sujets et de leurs rapports aux langues, de leurs coutumes, de leurs attitudes et de leurs perspectives pour parvenir à créer un enseignement bilingue réussi ».

D'ailleurs, Haugen (1966 :162) lui-même en avait fait correction quand, revenant sur sa définition de 1959, conclut que ces outils dont il fallait doter la langue, et dont il se servait pour définir l'aménagement linguistique ne devraient plus être considérés comme tels sinon comme des résultats du processus d'aménagement linguistique.

Pour leur part, Corbeil (1980) et Maurais (1993), considèrent que le mot planification désigne un type d'intervention imposé par l'État. C'est pour cette raison qu'elle a été rejetée par la population québécoise. Par contre,

« l'aménagement linguistique évoque un effort à moyen et à long terme pour mieux tirer parti d'une ressource collective,[...], en fonction des besoins et

des intérêts de la nation, selon un plan souple qui oriente l'évolution de la société sans la brusquer mais, au contraire en réclamant son adhésion et sa participation » (Corbeil 1980 :9).

Comme toute activité humaine, l'aménagement linguistique a non seulement des buts à atteindre sinon des objectifs précis qui lui sont fixés. Selon Haugen (1966 :17, cité par Afeli 2003 :66) ces objectifs se résument en « *efficacité, adéquation et acceptabilité* », et ne sont réalisables que par quatre étapes ou processus que sont : « *le choix de la norme, la codification des formes, l'élaboration de fonctions et acceptation et exécution par la communauté* ». Kloss (1969) quant à lui, énonce le caractère bivalent de l'aménagement linguistique : l'aménagement du corpus (corpus planning) et l'aménagement du statut (status planning). Ces deux notions seront reprises avec les mêmes connotations dans Cobarrubias (1983 :42).

Dans cette bivalence fonctionnelle de l'aménagement linguistique, l'aménagement du corpus sous-entend, la codification de la forme, l'élaboration de la fonction tandis que l'aménagement du statut se réfère au choix et à l'exécution de la norme.

C'est cette bivalence que souligne Afeli quand il affirme que,

Par « aménagement du statut Kloss entend les interventions ayant pour objet de modifier le statut et / ou les fonctions attribuées à une (variété de) langue par rapport aux autres (variétés de) langues. En revanche, l'aménagement du corpus modifie les formes mêmes de la langue » (Afeli 2003 :73).

Une troisième dimension qualifiée d'aménagement de ressource (Kozelka 1984 :6, cité par Afeli 2003 :66), « *se rapporte aux coûts et bénéfices de l'aménagement linguistique en termes de temps, d'argent et d'autres ressources à mobiliser pour sa réalisation* ».

Le corpus planning, variable scientifique de l'aménagement linguistique se veut de standardiser une langue dans un milieu donné. Cette phase première de l'aménagement linguistique porte sur des réformes internes (orthographe, lexicale, syntaxe) et externes (phonétique et phonologie) de ladite langue afin de l'assainir et de la purifier de ses imperfections langagières (c'est le cas généralement d'une langue régionale en phase de nationalisation).

Quant au status planning, phase technico-politique de l'aménagement linguistique, il vise la nationalisation d'une langue. Ainsi, le politique, principal acteur de cet aménagement, octroie à une langue préalablement propre à un groupe sociolinguistique, un statut officiel, national, sous régional ou international après que le linguiste l'ait dépouillée de tout particularisme intrinsèque à sa préalable classe. Toutefois, cette généralisation ne saurait se faire hors de l'école dont le politique est décideur et orientateur. Dans ce même ordre d'idées, Merouani (2009 :13) affirme que « *L'expansion d'un code standardisé se fait, bien sûr, à travers l'école, lieu privilégié pour encourager l'uniformisation non seulement de la langue, mais aussi de la culture et de l'idéologie* ».

En somme, l'aménagement du corpus précède celui du statut. Mais, il faut noter qu'entre les deux aménagements, une politique linguistique explicite est indispensable. Ceci crée donc une co-relation entre les deux aspects d'un tout qu'est l'aménagement linguistique.

Par ailleurs, notre constat est qu'au fond, grand nombre de pays ont la même conception et les mêmes objectifs de l'aménagement linguistique même si

les noms diffèrent d'un pays à l'autre avec quelques nuances relatives. C'est ainsi qu'au Québec, nous avons l'aménagement linguistique, en Catalogne (Espagne), la normalisation, aux États Unis ou en Indonésie, la planification linguistique avec chaque fois et pour chaque pays des nuances particulières et d'importance inégale. Hamel Rainer (1993: 11) pense que « *los tres términos, planificación, normalización y ordenación lingüística se refieren a un mismo núcleo conceptual pero se distinguen por sus conotaciones* »¹². Cette conception loin de nous persuader des traits qui distinguent la planification de l'aménagement, sème en nous le doute sur les caractéristiques marquant chacun desdits concepts. Équivoque que lève Somé (2003 :11) une décennie plus tard lorsqu'il conçoit l'aménagement linguistique comme

« la prise en compte par les décideurs politiques de tous les facteurs impliqués (économiques, culturels, sociaux, linguistiques, ethniques, administratifs, juridiques, éducatifs, ...) en vue de gérer, au sein d'un espace donné, l'ensemble des problèmes liés à la pluralité des langues (...). C'est une action politique reposant sur une analyse, une stratégie, un programme, (...). Il s'agit concrètement de l'élaboration du matériel didactique ou d'un travail ponctuel de réforme orthographique, etc. » et la planification linguistique comme « *la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique* ».

En effet, Somé (2003) dans ses grandes lignes ne rejoignait que Chaudenson à travers ses définitions de l'aménagement et de la planification linguistique. Puisque, pour ce dernier, l'aménagement linguistique se veut être l'ensemble des opérations qui permettent la réalisation concrète des objectifs

¹² « Les trois termes, planification, normalisation et aménagement se réfèrent au même noyau conceptuel mais se distinguent par leurs connotations ». (Traduction faite par nous-même).

définis par la politique linguistique et programmés par la planification (Chaudenson 1989).

Hamel Rainer, pour sa part, assimile les termes planification linguistique à aménagement linguistique. Sa position est bien sur la même ligne de mire que celle de Calvet. En effet, Calvet (1987 : 156) et certains auteurs considèrent “planification linguistique” et “aménagement linguistique” comme deux termes qui réfèrent à un même noyau conceptuel (Hamel Rainer 1993 :11) c'est-à-dire qu'ils sont deux synonymes parfaits (Afeli 2003 : 16).

Toutefois, Maurais (1998) attire notre attention sur les différences de connotation entre les concepts d'aménagement linguistique et normalisation linguistique. Selon cet auteur,

« le premier considère la ou les langues comme une ressource pouvant être gérée plus que comme une source de problèmes alors que le second envisage la situation linguistique comme résultante d'un processus historique anormal qu'il faut corriger, ce qui peut conduire à des actions “revanchardes” ».

Cuq (2003 :196-197) et Renard (préface Somé 2003 :11) distinguent la planification de l'aménagement linguistique.

Ceux-ci conçoivent la planification linguistique comme la totalité des processus qui ont en vue, la définition de la programmation ainsi que les modalités de la réalisation des buts poursuivis par la politique linguistique, et la mise en œuvre des moyens et des procédures disponibles. Par exemple au Bénin, à travers le relevé des décisions administratives n°27/SGG/REL du 16 juillet 1992, l'État reconnaît six (6) langues de post-alphabétisation. Il s'agit du (*fon* [fɔngbè], *yoruba* [yoruba], *ajá* [ajagbè], *baatonum* [baatɔnum], *dendi* [dendi], *ditammari* [datammari]). Il fut alors demandé au Ministre de l'Éducation

Nationale d'assurer l'introduction progressive de ces langues de nationalités dans les épreuves d'examens de Certificat d'Études Primaires (CEP), du Brevet Élémentaire du Premier Cycle (BEPC), du Baccalauréat (BAC) et autres concours (...). A celui du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales, il fut recommandé de prévoir une épreuve relative aux langues des nationalités aux concours et examens professionnels de divers niveaux.

Quant à l'aménagement linguistique, Cuq et Renard le conçoivent comme l'ensemble des processus qui visent à rendre utilitaire les langues (orthographe, emprunts lexicaux, néologisme etc.). En d'autres termes c'est une étape de la planification qui permet d'aboutir à des travaux concrets.

Après ce petit survol des concepts planification linguistique et aménagement linguistique qui démontre une pluralité sémantique, nous partageons les mêmes points de vue que Chaudenson (1989), Cuq (2003), Renard (préface Somé 2003), Bada (2009) et Capo (2009). En effet, ces auteurs reconnaissent fondamentalement que les termes planification et aménagement linguistiques ne sont ni synonymes et ne coïncident pas non plus. En plus, ils élargissent le champ des actions entreprises par l'homme, une fois la volonté politique clairement exprimée, à tous les facteurs impliqués à savoir : ceux économique, culturel, social, linguistique, ethnique, administratif, juridique, etc. afin de résoudre les problèmes liés au plurilinguisme. C'est dire que l'idée qu'ils ont des deux concepts est différente de celle de Calvet et par conséquent de celui de Hamel Rainer.

L'applicabilité de certaines politiques est possible après modifications faites selon les réalités sociolinguistiques du pays en question. Mais il n'en est pas de même de la théorie de l'aménagement linguistique. Cependant, il existe des politiques linguistiques pratiquées dans divers pays et étudiées par des organisations comme l'UNESCO (1977) dans *Langues et politiques de langues*

en Afrique Noire, des typologies établies par des auteurs comme Kloss (1968), Fishman (1977), Houis & Bole- Richard (1977), Takassi (1992) etc.

2.2- Typologies de politiques linguistiques

Pour Spolsky (2012), « *over the last 50 years, language policy has developed into a major discipline, drawing on research and practice in many nations and at many levels* »¹³. La politique linguistique est liée aux différents contextes sociaux, politiques et linguistiques où celle-ci est menée à bien. Elle est du ressort des États à travers leurs institutions, officielles ou non. La politique linguistique est à distinguer de la planification linguistique comme nous le verrons dans la présentation successive des différentes typologies précédemment étudiées et comparées par Afeli (2003).

2.2.1- Typologie de Joshua Fishman (1968)

Fishman (1968) identifie trois types de politiques linguistiques dans les nations dites en développement. Il s'agit des :

- a) pays *amodaux* qui n'ont pas de grande tradition au niveau national et qui adoptent volontiers une langue internationale pour tous leurs usagers ;
- b) pays *unimodaux* qui jouissent toujours d'une grande tradition nationale et qui s'accordent au respect de cette authenticité particulière tout en maintenant une langue internationale (celle du colon) comme langue officielle ;
- c) pays *multimodaux* où se rencontrent plusieurs grandes traditions qui cherchent à se faire reconnaître (notamment par le

¹³ « *Au cours des 50 dernières années, la politique linguistique est devenue une discipline majeure entraînant des multitudes de recherches et pratiques dans de nombreux pays et à divers niveaux* » (traduction faite par nous-même).

maintien de plusieurs langues indigènes) tout en adoptant une langue internationale comme dénominateur commun.

En effet, selon Afeli (2003 :20 & 22), dans *les nations de type amodal*, les dirigeants (formés à l'école occidentale) optent pour la langue coloniale à la fois comme langue nationale et comme langue officielle pour tout le pays, par suite d'un manque de sentiment national capable d'intégrer toutes les composantes de la jeune nation. Cette langue coloniale est adoptée surtout pour une intégration politique opérationnelle et dans le but de ne favoriser aucun groupe spécifique du point de vue culturel afin de prévenir d'éventuels conflits que cela pourrait engendrer. Ce fut le cas du Ghana dans les dix premières années de son indépendance. Alors que l'enseignement des langues des nationalités y était actif pendant la période coloniale, il allait connaître un net relâchement sous le régime de N'krumah pour des raisons d'unité nationale et économique :

« Dans leurs luttes pour réaliser l'unité nationale, éliminer le tribalisme et dans leur souci de réaliser une rapide industrialisation et un développement économique accéléré du pays, les politiciens virent dans les langues ghanéennes un obstacle au progrès ». (Ansre & Birnie 1969 :3).

Entrent dans cette catégorie de politique linguistique presque tous les pays africains (surtout d'influence française), du moins dans les premières années de leur indépendance. Par exemple, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso des années 1960.

Fishman, dans ce type de politique, a fait fi de l'aspect idéologique qui caractérise les nouvelles élites nationales. Celles-ci encore dans leur mentalité colonisée ne croyaient pas, en réalité, à l'efficacité des langues des nationalités

de leurs nations et à leur capacité intrinsèque pour faire face aux exigences du monde moderne. Seule la langue européenne y est apte à leurs yeux. Ceci témoigne d'une insécurité linguistique de leur part.

Dans le second cas, c'est-à-dire dans les pays où on pratique une *politique unimodale*, seule une langue véhiculaire africaine est choisie parce qu'elle jouit d'un sentiment de loyauté. Ce choix se traduit comme la réhabilitation et la consolidation de ce passé historique commun bafoué par le fait colonial.

Ce type de politique se matérialise par l'usage de la langue coloniale, dans les activités officielles et éducatives. C'est donc dire que l'ancienne langue coloniale est utilisée comme langue officielle alors que les langues des nationalités servent dans les autres situations de communication. Mais plus tard, quelques unes de ces dernières doivent pouvoir supplanter la langue européenne dans tous les domaines de la vie sociale. C'est l'option de l'Indonésie, de la Thaïlande, de la Chine, de la Turquie, de l'Israël, de la Somalie, de l'Éthiopie, de la Tanzanie, etc.

Quant à la *politique linguistique multimodale*, elle implique des dispositions spécifiques à prendre en vue de l'apprentissage concomitant de la langue coloniale et de chaque grande langue régionale c'est-à-dire qu'il y a maintien des grandes langues régionales et en même temps diffusion de la langue coloniale au niveau national : cas de l'Inde, du Pakistan, de la Malaisie, etc.

Sur le plan linguistique, la *nation amodale* n'est jamais confrontée à un problème d'*aménagement linguistique* ou plus précisément à un problème de *standardisation linguistique* dans la mesure où celui-ci est déjà résolu ou pris en charge par l'ancienne puissance coloniale. Dans ce cas précis, c'est la diffusion de la langue coloniale qu'on espère voir s'instaurer dans toute la nation en vue

de la disparition ou de l'abandon des langues des nationalités. Dans le type *unimodal*, la standardisation ne concerne qu'une langue nationale véhiculaire en vue de l'abandon des autres. Dans le troisième type *multimodal*, au contraire, la standardisation concerne plusieurs langues de nationalités.

Selon Afeli (2003: 38), « *le modèle de Fishman (1968) construit pour les nations en développement n'est pas applicable en période coloniale* ». Ceci l'amène à explorer en complémentarité une autre typologie, celle de Kloss, qui peut être adaptée aussi bien à la période coloniale qu'à celle postcoloniale.

2.2.2- Typologie de Heinz Kloss (1968)

Après étude de la typologie de Kloss, Afeli (2003 :38) distingue d'une part, les pays qui pratiquent une politique endoglossique de ceux qui pratiquent la politique exoglossique d'autre part. Pendant que les premiers visent à promouvoir une ou plusieurs langues des nationalités, les autres hissent une langue exogène ou étrangère au rang de langue officielle.

Les deux types de politique linguistique de Kloss étant ainsi définies, Afeli (2003) conclut que la politique endoglossique de Kloss s'apparente fortement à la politique unimodale de Fishman parce que toutes deux sont basées sur la mise en valeur des langues endogènes, tandis que la politique exoglossique par contre s'identifie à la politique amodale de Fishman.

De la politique endoglossique de Kloss, Afeli (2003 :39) élabore des nuances ou hyponymes, qui sont : la politique mono-endoglossique, la politique parti-endoglossique et la politique pan-endoglossique.

La politique mono-endoglossique vise à promouvoir une seule langue de nationalité au statut de langue nationale standard. C'est le cas par exemple du *swahili* en Tanzanie, du *sango* en République Centre-africaine, du *bahasa indonesia* en Indonésie ou du *malais* en Malaisie, etc.

Dans la politique parti-endoglossique, seules sont promues un nombre réduit de langues des nationalités au statut de langues nationales standards à l'exclusion des autres langues endogènes.

Dans sa troisième variante en revanche, ce sont toutes les langues des nationalités de la nation qui sont promues au rang de langues nationales standards.

2.2.3- Typologie de Houis Maurice & Bole-Richard (1977)

Selon ces deux auteurs, quatre types de politiques linguistiques sont pratiquées ou préconisées par les nouvelles nations africaines: la *position attentiste* ou *passive*, la *position techniciste*, la *position intégrationniste* et la *position prospective* que nous résumons comme suit:

a- la *position attentiste* ou *passive* se caractérise par un statu quo linguistique de la période coloniale jusqu'à ce qu'un équilibre de fait se dégage de lui-même de la dynamique des langues des nationalités. Cette position est adoptée consciemment ou inconsciemment par la majorité des pays africains.

b- La *position techniciste* nous rappelle la *politique amodale* de Fishman ou la *politique exoglossique* de Kloss (cf. Afeli 2003 :44). Elle consiste à donner une place de choix aux langues européennes. Quant aux langues africaines, elles sont condamnées aux usages domestiques ou marginaux.

c- La *position intégrationniste* est le contre-pied des précédentes politiques. Tout repose sur la langue africaine comme la seule capable d'exprimer la sensibilité et l'identité culturelle africaine et d'enraciner le développement et l'ouverture sur le monde moderne. Elle s'apparente à la *politique endoglossique* de Kloss (Afeli 2003 :43).

d- La *position prospective* opte pour un bilinguisme africano – européen comme le vrai facteur de développement. Elle rejette en bloc la

position techniciste et la position intégrationniste parce qu'elles sont peu réalistes. Elle s'apparente plus ou moins à la politique multimodale de Fishman.

En somme, leur typologie est semblable à celle de Kloss parce qu'elle présente l'avantage d'être un outil théorique capable de rendre compte des politiques linguistiques des périodes coloniale et post-coloniale.

2.2.4- Typologie de Issa Takassi (1992)

Takassi dans son analyse des différents types de politiques de langues en Afrique, identifie trois tendances de la manière suivante: l'*attentiste*, l'*idéaliste* et la *réaliste*.

a- La *tendance attentiste* se caractériserait par le statu quo et la non formulation en termes clairs de sa politique linguistique.

b- La *tendance idéaliste* opterait pour l'usage d'une seule langue des nationalités ou à défaut pour la promotion d'un nombre réduit de langues des nationalités à l'exclusion de toutes les autres.

c- Dans la troisième tendance que l'auteur qualifie de *réaliste*, il s'écarte des deux premières quand il affirme que

« toutes les langues méritent d'être promues et l'Etat doit aider chaque langue à se développer et aider également chaque communauté à accepter la langue de l'autre pour une meilleure intégration nationale » (Takassi 1992 :3).

Selon Afeli (2003 :54), les deux premières tendances de Takassi sont semblables à celles de Fishman dans la mesure où elles ne sont applicables qu'à la période post-coloniale. Certains pourraient taxer sa troisième tendance d'utopique parce que la question qui se pose est celle de savoir si on peut demander à tous les pays plurilingues africains de promouvoir toutes leurs langues sans tomber dans la démagogie. Pour notre part, la promotion de toutes

les langues s'avère indispensable, puisque toutes les nationalités se valent et il n'existe pas de culture supérieure. La richesse se trouve toujours dans la diversité.

2.2.5- Typologie de Ndoye Mamadou (2003)

Dans sa conception des politiques linguistiques post-coloniales en Afrique, Ndoye (2003) propose ce qui suit :

a- Les *politiques linguistiques d'expectative* dont le fondement politico-juridique est le statu quo.

b- Les *politiques linguistiques de contribution* que l'on pourrait considérer à juste titre comme s'écartant des précédentes avec des avancées notables.

c- Les *politiques linguistiques d'engagement* dont la pratique permet à certains États de gérer un type de bilinguisme qui favorise l'éclosion des langues nationales.

Dans le premier cas, la langue coloniale est considérée comme langue d'instruction, celle des Institutions de l'État, du secteur public et para-public. C'est le cas des pays comme la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Cameroun, le Bénin si l'on faisait exception pour ce dernier pays de la période dite révolutionnaire.

Les politiques linguistiques de contribution concernent un certain nombre d'Etats comme, par exemple, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal qui ont opté pour la promotion et la valorisation des langues africaines sans toutefois chercher à remettre en cause le français ou l'anglais, langues officielles. Les langues africaines sont introduites dans l'alphabétisation et les écoles formelles.

Dans la politique linguistique d'engagement, l'attention est beaucoup plus focalisée sur les langues des nationalités contrairement aux deux premiers

cas. Dans ce type de politique, les langues africaines sont utilisées dans le système éducatif formel et non formel (à la base). L'enseignement bilingue est l'option officielle de ces États. On peut citer : le Burundi, la Namibie, l'Éthiopie, le Rwanda, la Somalie, la Tanzanie, etc.

2.2.6- Typologie de Marcel Diki-Kidiri (2004)

Dans sa typologie des politiques linguistiques en Afrique, Diki-Kidiri, tout en observant que tous les États situés au Sud du Sahara utilisent et soutiennent fermement les langues de crêtes héritées de la colonisation, propose une échelle à trois niveaux : *nul*, *modéré* et *avancé* pour avoir une approximation assez juste de l'engagement des États à partir de leurs pratiques.

a- Dans le premier clivage ou niveau nul, se retrouvent ceux qui s'abstiennent de toute action d'aménagement linguistique en faveur des langues des nationalités.

b- Le clivage modéré pour sa part regroupe ceux qui, au contraire, tel le Bénin et d'autres pays d'Afrique, optent pour un aménagement linguistique et posent des actes symboliques pour la promotion des langues des nationalités.

c- Dans le troisième clivage, avancé, il met des pays qui agissent bien plus que d'autres, en consentant des efforts conséquents et constants pour l'aménagement et le développement des langues des nationalités.

2.2.7- Typologie de H. Ekkehard Wolff (2006)

Wolff (2006 :43) restreint son champ d'application au multilinguisme des écoles et universités en Afrique pour affirmer qu'il existe trois options pour les politiques de langues dans l'enseignement :

- *Stratégies endoglosses totales*, c'est-à-dire la langue maternelle est introduite comme moyen d'instruction tout au long du système (cycles primaire, secondaire et tertiaire) ;
- *Stratégies exoglosses totales*, c'est-à-dire des stratégies « *pour un enseignement directement en anglais /français /portugais* » sans laisser de place aux langues maternelles ou *linguae francae* indigènes que connaissent les enfants au moment où ils entrent à l'école, avec des effets désastreux au niveau de l'efficacité de l'apprentissage ;
- *Stratégies endo et exoglosses combinées*, c'est-à-dire soit (a) un cycle primaire complet avec une langue africaine plus par exemple, le français comme langue officielle soit (b) des modèles de sortie précoces de la langue maternelle comme moyen d'instruction pour passer à la langue officielle comme moyen d'instruction (en général au bout de deux ou trois ans) qui caractérisent une bonne partie de l'Afrique anglophone et se sont avérés être des modèles peu performants.

La stratégie endoglosse n'a été appliquée qu'une seule fois en Afrique, en Somalie (*somali*) et partiellement en Tanzanie (*swahili*), au Malawi (*chichewa*), en Éthiopie impériale (*amharic*) où la langue nationale « dominante » est imposée aux enfants ayant des langues maternelles différentes pendant une grande partie ou l'ensemble du cycle primaire. Ce sont néanmoins les stratégies exoglosses et les stratégies endoglosses et exoglosses combinées qui dominent les systèmes éducatifs sur le continent africain et qui n'ont pas su s'installer comme des systèmes adéquats et efficaces.

Nous emboîtons le pas à Afeli (2003 :60) qui a examiné et classé en trois catégories ces différents types de politiques linguistiques. Le tableau ci-dessous n'est qu'une compilation des données recueillies d'Afeli (2003), Ndoye (2003), Diki Kidiri (2004) et Wolff (2006). Cette étude typologique a entre autres pour

intérêt de faire ressortir les traits saillants par lesquels ces différentes politiques se démarquent les unes des autres.

Tableau n°6 : Synthèse des différents types de politiques linguistiques étudiées

Auteurs	Politique Exoglossique	Politique Endoglossique	Politique Exendoglossique ou mixte
Fishman	Politique amodale	Politique unimodale	Politique multimodale
Kloss	Politique exoglossique	Politique endoglossique	Néant
Houis & Bole-Richard	Position techniciste attentiste ou passive	Position intégrationniste	Position prospective
Takassi	Tendance attentiste	Tendance idéaliste Tendance réaliste	Néant
Ndoye	Politique d'expectative	Politique de contribution	Politique d'engagement
Diki-Kidiri	1 ^{er} clivage ou niveau nul	3 ^{eme} clivage ou niveau avancé	2 ^{ème} clivage ou niveau modéré
Wolff	Stratégies exoglosses totales	Stratégies endoglosses totales	Stratégies endo et exoglosses combinées

Sources : Afeli (2003), Ndoye (2003), Diki-Kidiri (2004), Wolff (2006).

Notre constat est le suivant :

- Dans la première catégorie, nous avons les nations qui privilégient les langues exogènes européennes ; par conséquent, elles pratiquent une politique exoglossique.

- Dans la deuxième catégorie, nous avons les nations qui donnent la primauté à une langue véhiculaire endogène ; celles-ci pratiquent une politique endoglossique.
- Dans la troisième catégorie, nous avons les nations qui optent pour un bilinguisme africano-européen. Ces dernières pratiquent une politique exendoglossique ou mixte.

C'est dire que toutes les nations en développement appartenant au premier groupe, ont choisi faire de l'ancienne langue coloniale leur langue d'instruction, celle des institutions de l'État, bref, leur langue officielle. Pour ces nations, leur développement et leur ouverture vers l'extérieur ne sont possibles qu'à travers l'usage exclusif de la langue exogène européenne.

Cette dernière qualifiée depuis des lustres de langue moderne ne pose aucun problème de standardisation dans la mesure où elle est déjà décrite et apte à véhiculer les connaissances scientifiques et philosophiques du monde contemporain. Le maintien de son statut de langue officielle par l'élite dirigeante répond à un seul objectif : faire d'elle, le facteur unificateur des différentes communautés linguistiques qui composent la nouvelle nation, au détriment des langues des nationalités, reléguées à un second plan. Cette option est très répandue surtout dans les nations francophones d'Afrique : Gabon, Côte d'Ivoire, Congo, Cameroun, Mali, etc.

Contrairement au premier groupe, dans le second, c'est plutôt une langue de nationalité qui est promue au rang de langue nationale et de langue officielle pour toute la nation. L'ancienne langue coloniale qui jouait ce rôle est appelée à cohabiter avec la nouvelle langue officielle pour un temps. Ces cas de figure se rencontrent surtout en Asie : Indonésie, Chine, Corée, Thaïlande, etc...

Si nous comparons le premier au second groupe, nous constatons que dans ce dernier, un effort de standardisation de la langue endogène s'impose, l'objectif étant de moderniser celle-ci car elle est désormais appelée non

seulement à substituer l'ancienne langue coloniale mais doit également jouer son rôle de langue officielle. Aucune nation située au sud du Sahara n'appartient à ce groupe. Pour ces nations, la langue de nationalité est considérée comme étant la seule capable de promouvoir leur développement et leur ouverture sur le monde extérieur. Par conséquent, l'ancienne langue coloniale devient un simple instrument de communication.

Les nations du troisième groupe pour leur part, pratiquent une politique exendoglossique. Ce type de politique admet la cohabitation entre l'ancienne langue coloniale et les langues véhiculaires régionales. Ces dernières assument la fonction de langue de communication suprarégionale. En Afrique au Sud du Sahara, nous pouvons citer le Nigeria (*hausa, yoruba*), République Démocratique du Congo (*swahili, lingala, munukutuba, ciluba*) ; en Asie nous avons par exemple le Pakistan. Contrairement aux nations du second groupe où la standardisation ne concerne qu'une seule langue de nationalité, dans les nations appartenant à ce troisième groupe, elle en concerne plusieurs.

Du point de vue fonctionnel, la langue exogène européenne s'impose comme langue nationale et les langues des nationalités régionales s'affirment au niveau des différentes régions. Pour ces nations, le bilinguisme africano-européen est le seul facteur de développement de leurs pays. Ce qui suppose selon Afeli (2003 :45), « *l'intégration des langues africaines et européennes dans un processus de développement et d'ouverture* ».

2.3- Les différents types de planifications linguistiques

Nous convenons au plan définitionnel avec Garmadi (1981 :186) que « *contrairement à la planification, la politique linguistique n'a reçu que de rares définitions* », et même constatons qu'en matière de proposition de typologie, il y en a eu plus en politique linguistique qu'en planification linguistique. Ceci se justifie par le simple fait que la notion de politique

linguistique n'implique pas nécessairement celle de planification linguistique. Pour preuve, il existe une longue liste de choix de politiques en matière de langues qui n'ont jamais été appliquées.

2.3.1- Typologie de Ray Punga Sloka (1963)

Le concept standardisation¹⁴ se trouve au centre de la politique de planification linguistique proposée par Ray. Selon ce dernier, cité par Afeli (2003 :78), la standardisation linguistique doit comporter trois composantes nécessaires :

- l'efficacité, dans le sens d'une capacité d'adaptation maximum de la langue au gamme variée des sollicitations modernes. C'est cette composante que Haugen (1966) et Tauli (1974 :60) appellent respectivement "élaboration" et "élasticité" ;
- la rationalité, qui consiste en ce que la langue à standardiser doit correspondre au temps que possible à une connaissance objective et valable tel qu'on peut en trouver sur place et à l'heure actuelle. Autrement dit, la langue à standardiser doit avoir fait l'objet d'une description scientifique, solide et complète qui doit être disponible ou facilement accessible. C'est un préalable à tout processus de standardisation ;
- la communalité, qui veut que la langue soit le plus largement possible adoptée et employée sous une forme unifiée. C'est cette composante qui correspondrait chez Haugen à l'exécution.

¹⁴ Selon Capo (2009 :164), « la standardisation est le processus par lequel une variété spécifique d'une langue émerge comme la variété privilégiée de cette communauté linguistique, c'est-à-dire le processus par lequel on aboutit à une langue standard. La langue standard étant une forme codifiée, acceptée par, et servant de modèle pour une communauté linguistique plus large »

2.3.2- Typologie de Le Page Robert (1964)

Le Page (cité par Afeli 2003 :79) propose sept (7) facteurs possibles à prendre en compte par une agence de planification dans le choix d'une (variété de) langue à standardiser :

1. la démographie et la sociologie de la ou des langues en question. Il s'agit ici d'analyser la situation des langues (Calvet 1993 :113) ;
2. l'histoire passée de la situation linguistique, éducative et littéraire du pays ;
3. les descriptions systématiques de la ou des langues concernées par les linguistes ;
4. la situation politique, sociale, économique et culturelle du pays ;
5. l'organisation et la structure du système éducatif ;
6. le coût de tout changement dans la situation linguistique, et
7. le degré de coercition que le gouvernement ou l'agence de planification est prêt à appliquer dans l'exécution des décisions.

Notons en effet que cette démarche de Le Page est graduelle et cohérente avec des étapes cumulatives qui conduisent à la reconnaissance d'une langue et à son insertion dans le système éducatif et ce, avec des garanties au succès de sa promotion. Nous l'affirmons ainsi pour le fait que, d'une part aucune étape ne saurait se défaire des autres et chacune constitue un maillon du processus décisionnel et d'autre part, ce processus prévoit jusqu'à l'assurance de la disponibilité des ressources à promouvoir cette langue dans le système éducatif.

2.3.3- Typologie de Heinz Kloss (1968)

Kloss nous propose trois types de planification linguistique.

a- La première planification dite *formelle* inclut des activités comme la création de nouveaux mots, la réforme de l'orthographe et l'adoption d'un nouveau système d'écriture. En d'autres termes, la création de nouvelles formes,

la modification de formes existantes et la sélection entre plusieurs formes alternatives d'un code oral ou écrit.

b- Conformément à son intérêt pour les statuts linguistiques des minorités, selon sa planification dite *fonctionnelle*, Kloss accorde une importance particulière aux langues des minorités sociales à travers leur reconnaissance par leur gouvernement.

Aujourd'hui, ce rapport tend à disparaître avec l'attribution des fonctions aux langues et variétés linguistiques. C'est alors que nous avons des *langues d'instruction*, des *langues officielles*, des *langues de communication massive*. La promotion de l'*hébreu* comme langue d'instruction en Israël et la décision d'employer plusieurs langues en dehors de l'*amharic* comme langue d'alphabétisation initiale dans la campagne d'alphabétisation massive en Éthiopie sont des exemples d'attribution de fonction que certains auteurs et organismes comme l'UNESCO considèrent comme des exemples de *planification fonctionnelle*.

c- Enfin, sa planification de l'*acquisition de la langue* se révèle incitatrice de la diffusion et l'expansion d'une langue par l'augmentation du nombre de ses locuteurs et utilisateurs (écrivains, lecteurs, apprenants etc.). C'est le cas du *hausa* et du *swahili*, langues véhiculaires respectivement en Afrique occidentale (en particulier au Nigéria) et en Afrique orientale.

2.3.4- Typologie de Jesús Sánchez Lobato (1988)

Sánchez Lobato (1988:150) pense qu'il existe trois types possibles de planification en matière de langues. La planification *institutionnalisatrice*, l'*amplificatrice* et la *substitutrice*.

a- La *planification institutionnalisatrice* ne vise pas la création d'une langue sinon son adoption comme véhicule des savoirs. C'est le cas de l'*hébreu* moderne.

b- La *planification amplificatrice* vise l'expansion d'une langue pour la hisser au rang de langue nationale en renforçant ses possibilités. Ce fut le cas du

catalan dont les promoteurs politiques et économiques ont renforcé les moyens et œuvré à ce qu'elle devienne la langue de toute la région.

c- Dans la *planification substitutive*, on cherche à remplacer un code linguistique préexistant par un autre. Dans sa manifestation extrême, elle correspond aux colonisations réussies des conquérants. C'est le cas du latin qui a effacé quasi totalement les traces du *celte* en Espagne, ou bien l'arabe face au latin en Europe. Ce modèle est difficilement applicable aux nations en développement comme celles de l'Afrique.

Conclusion partielle

Dans ce chapitre, nous avons abordé et défini les concepts de politique, de planification et d'aménagement linguistiques. De ce qui précède, il ressort que, de façon générale, aucun modèle typologique n'a inclus dans son programme, la complexité des situations, comme par exemple, des données qui prennent en compte le prestige des langues en présence, les stratégies communicationnelles ou des données conflictuelles à savoir : les types de rapports que les langues maintiennent entre elles, la complémentarité fonctionnelle ou concurrentielle, etc.

Les êtres humains ont tendance à être multilingues en fonction du tissu sociolinguistique spécifique à chaque pays et à chaque société. Il n'existe donc pas de solution « unique » envisageable et applicable dans la plupart des pays africains. Mais quel que soit le modèle retenu, il se pose encore le problème de savoir de quels moyens l'on dispose pour intervenir sur les langues. Par conséquent, nous avons décidé d'utiliser les trois concepts selon les circonstances et les besoins. Cette étude sur la clarification conceptuelle nous sera utile dans le chapitre suivant portant sur certaines politiques et pratiques linguistiques dahoméennes et béninoises de la période précoloniale à la post-colonisation.

CHAPITRE III

POLITIQUE ET PRATIQUES LINGUISTIQUES DE LA PÉRIODE PRÉCOLONIALE A LA POST-COLONISATION

Introduction

Le présent chapitre consistera d'abord en un examen des pratiques linguistiques traditionnelles dans ce qui fut plus tard le Dahomey. Ensuite, nous nous pencherons sur la politique coloniale française vis-à-vis des langues des nationalités et enfin, nous nous consacrerons à l'expérience béninoise en matière de promotion et de valorisation des langues des nationalités. C'est l'étude de cette expérience, étendue sur 53 ans que nous organisons en trois (3) grandes périodes comme suit : 1960-1972 ; 1972-1990 ; 1990 à nos jours.

3.1- Pratiques linguistiques endogènes en période précoloniale

3.1.1- L'éducation traditionnelle et son importance

Nous voulons démontrer dans cette section qu'en période précoloniale, il existait bel et bien des langues en Afrique. Celles-ci, malgré leur état primitif très peu structuré, étaient utilisées par nos aïeux dans leurs pratiques quotidiennes. Mais aujourd'hui, pour répondre aux nouvelles exigences des peuples africaines en général, et béninois en particulier, il urge de les promouvoir en leur attribuant un statut juridique méritoire.

Nous emboîtons le pas à Afeli (2013) pour qui « *les langues africaines en général et togolais en particulier n'étaient pas dans un chaos pré-linguistique avant l'arrivée des colons* ». Ces langues, selon le même auteur, « *peuvent et doivent être réhabilitées et servir de socle au développement du pays* ».

C'est dire que les pratiques linguistiques n'étaient pas absentes du quotidien et de l'éducation qu'on inculquait aux jeunes. Les différentes

connaissances qui s'acquerraient soit à travers l'expérience pratique ou un enseignement oral, contribuaient à la maîtrise de la langue chez l'enfant et l'adolescent.

L'éducation traditionnelle en effet, dans ce qui fut plus tard le Dahomey, à l'instar de celle de la plupart des pays africains, avait pour objectif la transmission du patrimoine culturel accumulé de génération en génération. Il s'agit d'une culture dynamique parce qu'elle est en perpétuel changement. En effet, l'esprit de la génération présente n'est pas le même que celui de la génération précédente et ne sera identique aux générations futures. Il est également statique parce que les jeunes, considérés comme héréditaires, reçoivent un ensemble de principes de jugement et de conduite érigée en doctrine qui s'imposent à leur conscience individuelle ou collective comme fondés sur les impératifs du bien.

Aussi, faudrait-il noter que ce peuple qui fut plus tard nommé dahoméen avant la colonisation, malgré sa diversité sociolinguistique et culturelle, présente des traits caractéristiques communs :

- Son attachement à son milieu et à la chose spirituelle ;
- Son intégration progressive et graduelle du point de vue physique, psychique et intellectuelle au sein de la société qui est la sienne.

A ce titre, l'enfant se trouve au centre de toutes les activités familiales. Il doit son éducation depuis sa naissance jusqu'à l'âge adulte (mariage), à sa famille et à la société à laquelle il appartient. En effet, dès le bas âge, c'est la mère qui lui donne les premiers soins, s'occupe de lui et même de sa protection contre les esprits maléfiques.

L'intégration de l'enfant dans la vie active commence entre six (6) ou huit (8) ans : la mère prend en charge la fille et le père s'occupe du garçon.

Au Dahomey comme en Afrique noire, l'enfant est un "bien commun" à la communauté sociolinguistique et culturelle à laquelle il appartient. Ainsi, chaque membre de la communauté, selon son rang social, ses attributions, sa responsabilité a le droit d'intervenir dans l'éducation des enfants à travers les activités qui sont les siennes avec éventuellement des récompenses ou des sanctions.

Dès l'adolescence, cette éducation est prioritairement réservée à certains membres désignés par la collectivité, pour leur sagesse, leur expérience et leurs connaissances scientifiques afin qu'ils inculquent aux jeunes des notions physiques et intellectuelles leur permettant d'aborder la vie d'adolescence sans heurt. Cette éducation se complètera plus tard dès que le jeune homme tirera leçon de ces différentes participations aux activités sociales et se mettra à l'écoute des contes, légendes, devinettes, proverbes, jeux et à l'observation des anciens.

Le jeune adolescent (homme, fille) qui jouit déjà d'une autonomie, produit des biens de consommation qui lui permettent de participer aux tâches au niveau de l'économie familiale et même au-delà (champ personnel, surveillance des travaux champêtres, des récoltes). C'est le début de leur intégration dans le monde des adultes.

Les rapports sociaux sont également un volet important de l'éducation africaine traditionnelle. Très tôt, l'enfant apprend à se comporter en exemple au sein de la communauté (politesse, solidarité, honnêteté, probité, qualité morale). Ces qualités se renforceront au fil des années avec les réalités sociales. De là, l'adolescent prend conscience des devoirs et des responsabilités qui lui incombent.

En Afrique, il n'y a pas que moral et travail. Les jeux occupent une place importante dans l'initiation de l'enfant et de l'adolescent. A travers ces jeux, ils

apprennent à adopter des comportements exemplaires envers leurs semblables, à apprécier et même faire leur autocritique et celle de leurs camarades. En somme, l'éducation de l'enfant et de l'adolescent repose non seulement sur la famille mais aussi sur la société à travers les divers aspects de la vie sociale.

La polyvalence de cette éducation s'explique par le fait qu'elle englobe tous les aspects de la personnalité de l'enfant et de l'adolescent. En effet, l'objectif ultime de l'éducation traditionnelle en Afrique est le développement des aptitudes physiques, la formation du caractère, l'acquisition des qualités morales, la transmission des connaissances techniques, empiriques, théoriques basées sur le travail manuel et intellectuel. Cette acquisition s'acquiert à travers les jeux à caractère compétitif (saut, course, natation, lutte), course de chevaux fictifs (tiges de mil), jeux de control de réflexe, agilité, endurance, résistance physique etc. Même les contes et les légendes sont à juste titre considérés comme une source inépuisable, un arsenal pédagogique permettant de mettre en scène des comportements individuels à travers les animaux et les hommes.

L'enfant et l'adolescent dans la société traditionnelle africaine en général et dahoméenne en particulier ont droit à la formation intellectuelle. Ils reçoivent à cet effet des connaissances en histoire, géographie, sciences naturelles, etc. Ces connaissances s'acquièrent soit à travers l'expérience pratique ou un enseignement oral (récits, contes, légendes, devinettes, proverbes). Ces différentes activités contribuent à la maîtrise de la langue chez l'enfant et l'adolescent.

3.1.2- L'enseignement traditionnel

Deux types d'enseignement traditionnel ont caractérisé la période précoloniale. Au niveau de l'enseignement général et sur le plan pratique, deux (2) méthodes étaient en vigueur : l'observation et l'imitation des actes que pose

l'adulte à travers les jeux collectifs. Par contre, à travers les causeries, les contes, les légendes etc., les jeunes acquièrent des connaissances théoriques.

L'enseignement professionnel permet aux jeunes adolescents de se spécialiser dans une activité sociale donnée. Plusieurs possibilités s'offrent : soit apprendre le métier d'éleveur ou de cultivateur.

Pour les autres métiers, l'apprentissage se fait dans les corporations correspondantes : bucheron, forgeron, cordonnier, tisseur. Pour ce qui est des métiers héréditaires, les techniques et les recettes empiriques gardées se transmettent du père au fils ou de la mère à la fille. Cet héritage est légué généralement à l'aîné des enfants ou à celui à qui l'on fait le plus confiance.

3.1.3- Point de vue personnel

Il ressort de ce qui précède que l'éducation traditionnelle, privilégie la formation des caractères, développe les aptitudes physiques, l'acquisition des qualités morales et des connaissances techniques nécessaires à tout homme, pour lui permettre de prendre part à la vie sociale.

A partir des rapports sociaux (vie familiale, manifestations collectives), l'enfant ou l'adolescent reçoit une éducation complète. Celle-ci s'appuie sur des méthodes pédagogiques appliquées à chacune des trois (3) étapes¹⁵ de l'évolution tant physique que psychologique de l'enfant et de l'adolescent. Mais

¹⁵ Ces étapes se subdivisent de la façon suivante :

- 0 à 6 ou 8 ans : première étape au cours de laquelle l'éducation de l'enfant incombe à la mère. Il dépend de celle-ci à tout point de vue.
- 6 ou 8 à 10 ans : seconde étape marquée par la pratique des jeux. L'audition des contes et des légendes, des devinettes constitue une activité indispensable qui contribue à son développement.
- 10 à 15ans : troisième étape correspondant à la période où l'adolescent jouit d'une autonomie et d'une liberté accrue.

malgré son caractère fonctionnel, la formation des cultivateurs et artisans en nombre suffisant pour la satisfaction des besoins vitaux, l'éducation traditionnelle a ses limites. En effet, il s'agit de sociétés arriérées avec des moyens de production peu développés, des techniques artisanales inadéquates. En outre, le système d'oralité qui caractérise cette période réduit considérablement les moyens de communication et empêche que l'on enseigne plusieurs matières à la fois. Son champ d'application qui va difficilement au delà des frontières du village rend cette éducation sectaire et même embryonnaire et inefficace à cause de son organisation (caractère héréditaire des métiers, apprentissage sur place, technique peu évoluée).

En d'autres termes, cette éducation n'offre ni cadre, ni support à des progrès ultérieurs par manque d'intégration et de généralisation graduelle des nouvelles connaissances. Néanmoins, elle était à la portée de tous et n'avait jamais été un luxe réservée à une minorité. Elle s'était fixé pour objectif, l'intégration de l'individu dans sa collectivité, le développement des aptitudes physiques, la transmission des connaissances empiriques et théoriques.

Cette conception s'est vue substituée par l'éducation occidentale que Cheick Hamidou Kan a nommé "l'école étrangère" qui apprend "à vaincre sans avoir raison".

3.2- Politique linguistique française

3.2.1- Période précoloniale

Le Dahomey (aujourd'hui Bénin) comme entité politique n'existait pas avant l'ère coloniale. C'est donc le fait colonial qui est à l'origine de l'appellation Dahomey : région habitée par des peuples qui relevaient jusqu'alors d'organisations politiques et sociales différentes et autonomes.

Selon Aféli (2003 :151), au plan éducatif, il y a eu des actions sporadiques de portées limitées dans le domaine de la scolarisation de type européen sur toute la côte des esclaves depuis le 17^{ème} siècle. Celle-ci prendra d'ampleur plus tard avec l'implantation des missionnaires et des commerçants européens sur les côtes occidentales. Ces derniers avaient construit des forts, des comptoirs suivis d'ouverture de petites écoles destinées aux enfants métis.

La minorité des futurs Dahoméens qui a bénéficié de cette instruction occidentale formait la première classe des "intellectuels indigènes". Cette élite ne tardera pas à s'accaparer du pouvoir économique et plus tard, du pouvoir politique. Elle a été éduquée dans les langues européennes notamment en français, dont la pratique était perçue comme un signe de distinction. Toutefois, mention spéciale doit être faite aux missionnaires (Aféli 2003 : 153)¹⁶ qui ont œuvré partiellement à la valorisation des langues africaines. Au Dahomey, cette nouvelle politique linguistique du mi-XIX^{ème} siècle, basée sur la scolarisation et l'évangélisation des populations dans leurs propres langues avait pour optique de mieux évangéliser les nègres dahoméens tout en leur inculquant l'idéologie religieuse chrétienne et toutes ses pratiques.

Selon Komlan (1982 :58) les missions évangélisatrices ont assigné à l'école trois objectifs principaux en Afrique:

a) apprendre aux populations à lire pour faciliter leur accès à la Bible et aux Ecritures Saintes ;

¹⁶ Cinq Missions sont alors présentes sur la côte:

- les Missionnaires catholiques portugais dès la fin du XIV^{ème} siècle, installés à El Mina et supplantés, plus tard, par les Capucins britanniques ;
- la Congrégation des Frères Moraves dès 1737 ;
- la société des Missions de Bâle en Coast vers 1872 ;
- les Missions méthodistes [...] et anglicanes de Freetown en 1837, avec la Mission Méthodiste installée à Petit Popo (dans l'actuel Bénin) ;
- la Norddeutsche Mission Gesellschaft (Mission Évangélique de Brême) en 1847, installée d'abord à Péki et à Christianborg, puis à Kéta, Anyako, Wegbe, à Ho (tous dans l'actuel Ghana) et à Atakpamè (dans l'actuel Togo).

b) procurer aux élèves des connaissances qui leur permettront de rester au service des Missions ;

c) rassembler les jeunes qui ne sont pas encore touchés par la prédication et les convertir.

Rappelons en effet que la présence des premiers navigateurs portugais et espagnols sur les côtes atlantiques de l'Afrique se situe entre 1415 et 1487 avec tout ce que cela comporte comme activités commerciales (commerce de l'ivoire, de l'or, de la gomme, du cuivre, des esclaves etc.) et comme conséquences pour l'Afrique (bouleversement démographique, panique et fuite de populations abandonnant biens et travaux etc.). Il a fallu attendre quelques deux siècles pour que la présence française, sur les côtes de l'Afrique occidentale, soit effective. C'est en 1638¹⁷ en effet que le capitaine Thomas Lambert et le gentilhomme Jannequin de Rochefort, tous deux agents de la compagnie normande privée d'exploitation du Sénégal et de la Gambie ont débarqué à l'embouchure du fleuve Sénégal. C'est ainsi que progressivement, les Français s'installèrent sur les côtes africaines : Assinie (Côte-d'Ivoire actuelle), Soudan (actuel Mali), Bissau etc. Ce n'est qu'en 1704, qu'un certain Carolof a installé à Ouidah son comptoir qui s'est développé avec une traite d'un millier d'esclaves par an. Les Français ont obtenu du roi Ayssan, dans les années 1850, l'autorisation de s'installer définitivement sur le territoire nommé plus tard Dahomey. Par le corsaire Jean Doublet, ceux-ci firent construire le fort Saint-Louis de Glégoy (dans l'actuel Ouidah).

Dans le domaine de l'enseignement, les missionnaires portugais ont joué le rôle de pionniers sur le territoire du futur Dahomey jusqu'en 1894 date à laquelle la conquête et l'annexion du pays furent réalisées.

¹⁷Il est vrai qu'avant cette date, certains Français, de façon individuelle, avaient été présents sur les côtes occidentales d'Afrique et avaient même tenté sans succès de s'y installer comme un certain Nicolas Olivier (commerçant) qui, en 1623, avait manifesté son intention de s'installer à Glégoy (actuel Ouidah).

Tous leurs enseignements s'étaient déroulés en portugais jusqu'à la cession de Cotonou aux Français en 1868 par le roi Glèlè d'Abomey. Lorsque les missionnaires français les remplacèrent, on pouvait compter en tout une vingtaine d'écoles concentrées à Porto-Novo, Ouidah et Cotonou. Signalons que c'était surtout la Société des Missions Africaines (SMA) de Lyon qui était présente au Dahomey.

3.2.2- Période coloniale

3.2.2.1- Politique linguistique dans l'enseignement

En cette période (1894-1958) notamment marquée par l'assujettissement administratif et face à la politique d'assimilation¹⁸ ou système d'administration directe, cas de la France par exemple, on assiste, dans la division de l'Afrique, à de multiples influences tant sociopolitiques que linguistiques.

Au Dahomey, actuel Bénin, la situation sociolinguistique, directement tributaire du colonialisme met en évidence le paradoxe du facteur socioculturel : l'imperméabilité des cultures nationales face à la culture française même si des religions y sont nées et que nos mœurs en prennent aujourd'hui quelques coups du fait de la modernisation.

Deux possibilités s'offraient au colonisateur français : apprendre les langues des peuples conquis ou imposer la sienne. Dans la pratique, les Français soutenaient la deuxième position du fait des principes qu'ils défendaient et la position qu'ils occupaient dans le système colonial.

Trois principes (Cowan 1969 : 22-23) fondamentaux ont constitué la "charpente" de la politique d'assimilation française malgré les différents

¹⁸ La politique d'assimilation a constitué à faire non seulement fi des langues et cultures africaines mais aussi des structures politiques indigènes pour asseoir celles du colon.

changements survenus au niveau de la politique linguistique coloniale de la France à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle :

- 1- L'imposition du français comme seule langue d'instruction ;
- 2- L'enseignement obligatoire de l'agriculture sans aucune finalité intégratrice des apprenants ;
- 3- L'accès limité des indigènes à la culture européenne.

Ces mesures ont été confirmées par Timothy A. Awoniyé, cité par Alexandre (1967 :169) en ces termes :

« la France a imposé à ses colonies africaines, depuis la fin du XVIII^e siècle, une politique basée sur les idées libérales de la Révolution Française et la conviction que le monde s'acheminait vers une civilisation universelle dont le modèle était l'Europe. Pour cette raison, le système scolaire dans les colonies fut le calque de celui de la France. Sa langue était considérée comme le seul moyen convenable pour penser dans les tribunaux et dans l'administration, les autres n'étaient que du folklore ».

En effet, l'un des objectifs poursuivis par la France était celui de faire table-rase des langues des nationalités et de favoriser la sienne. La finalité était claire : inculquer, à tout prix, à une minorité d'Africains, les idéaux de sa culture grâce à l'usage exclusif du français. Pour Albert Sarraut, un ministre des colonies françaises, cité par Suret-Canale (1964 :483), *« l'instruction des indigènes leur est un devoir fondamental mais aussi un devoir étroitement relatif aux intérêts tant économiques, administratifs, militaires que politiques de la France. »*

Selon Afeli (2003 :205),

« cette politique d'assimilation fait suite à la promulgation par François 1^{er} en 1539 de l'ordonnance de Villers-Cotterêts imposant l'usage du français dans les actes judiciaires et notariés en remplacement du latin et à l'exclusion des autres langues du royaume. C'est depuis lors que l'on pouvait dire que les bases officielles d'un futur Etat français monolingue sont posées. Mais dans les faits, c'est à partir de la Révolution de 1789 que l'édification de la nation française va se reposer avec acuité le problème de l'unité linguistique du pays ».

Ainsi, cette politique linguistique française fut identique dans toute l'Afrique. Cette politique assimilationniste française ne s'est jamais assouplie en faveur des langues africaines tout au long du XIX^{ème} et dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Jusqu'en 1910 cette interdiction des langues africaines à l'école n'était qu'implicite dans les différents décrets. Mais à partir de 1911 elle interdit explicitement la promulgation de ces langues. Dès lors et ce jusqu'en 1914 les décrets déferleront en avalanche. C'est ainsi que:

- L'arrêté n°1633 du 2 novembre 1912 ci-dessous, tout en réaffirmant le français comme la seule langue d'enseignement, interdit l'usage à l'école de tout livre ou document étranger à l'enseignement sans l'autorisation des autorités politiques :

« Aucun livre ni brochure, aucun imprimé ni manuscrit étrangers à l'enseignement ne peuvent être introduits à l'école sans autorisation du Lieutenant-Général. La langue française seule est en usage dans les écoles. Il est interdit aux maîtres de se servir avec leurs élèves des idiomes du pays ».

- L'Arrêté n°302 du 22 février 1913 reprécise avec plus d'insistance l'utilisation du français à l'exclusion des langues africaines.

« la langue française doit être la seule employée. Les dialectes locaux sont rigoureusement interdits ».

Il fallait donc de ce fait inculquer le français aux indigènes dahoméens à travers l'éducation scolaire. La période de l'expérience scolaire coloniale en Afrique va pour certains de 1817, repère issu de la création de la 1^{ère} école à Saint-Louis du Sénégal et pour d'autres de 1922, date à laquelle l'enseignement du français est rendu obligatoire, et s'achève en 1960, année de référence des indépendances des territoires français d'Afrique noire. Dans son historique de la pratique coloniale en matière d'enseignement, Mouralis (1984 :59), présente trois périodes au cours desquelles les intentions du colonisateur ont été réalisées en Afrique noire francophone :

« Une première période allant des origines de la colonisation jusqu'à 1903, une deuxième de 1903 à 1944, date de la conférence de Brazzaville ; une troisième enfin de 1944 à 1960, année marquée par l'accession à l'indépendance de la quasi-totalité des territoires des deux Fédérations. A ces trois périodes situées sous le régime colonial, il convient d'ajouter une quatrième s'étendant de 1960 à nos jours ».

La première période est marquée par des tâtonnements, des imprécisions. Une certaine négligence fut observée de la part du pouvoir français concernant la conduite de l'action socio-éducative dans la colonie (Seck 1993 : 31).

La deuxième période est marquée par des changements notables, où le colonisateur exécute ses projets en prenant les rênes de l'enseignement.

La troisième période est caractérisée par l'installation d'un enseignement pratiquement identique à celui de la métropole, grâce à la deuxième Guerre Mondiale qui a modifié la situation sociale et politique des pays coloniaux ainsi que les relations de ces derniers avec la métropole. C'est seulement après les indépendances acquises pour la plupart autour des années 1960 que deux possibilités s'étaient offertes au Dahomey sur le plan de l'enseignement : ou bien conserver le système existant avec un certain nombre d'aménagements ; ou bien abandonner l'ancien système et le remplacer par un enseignement différent,

mis en place par sa propre politique éducative et qui tienne compte de ses réalités culturelles.

Il y a lieu de souligner également la lutte acharnée de l'empire pour arracher les écoles au contrôle de l'Église catholique en France et le combat du gouvernement colonial contre les écoles coraniques au Sénégal. Au Dahomey comme dans la presque totalité des colonies françaises, c'est surtout au niveau de la langue d'enseignement que le problème va se poser entre les religieux et le pouvoir colonial. C'est ainsi que par l'arrêté du 14 février 1922, les langues africaines sont autorisées seulement dans les services et l'enseignement religieux.

Pour atteindre ses cibles dans ces colonies, l'école fut fortement centralisée par l'administration française. C'est dans ce but que dans sa lettre circulaire du 22 juin 1897 adressée à ses Administrateurs territoriaux, E. Chaudié le Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française (AOF), spécifie clairement que

« L'école est, en effet, le moyen d'action le plus sûr qu'une nation civilisatrice ait d'acquérir à ses idées les populations encore primitives et de les élever graduellement jusqu'à elle. L'école est en un mot, l'élément de propagande de la cause et de la langue française, le plus certain dont le Gouvernement puisse disposer. »

La France a appliqué, dans les années 1950, au Dahomey (actuel Bénin) la même politique scolaire que celle en vigueur sur son territoire. C'est l'imposition du français comme unique langue d'enseignement confessionnel, où l'enfant dahoméen aujourd'hui béninois doit acquérir les trois fonctions

pédagogiques¹⁹ de la langue au travers du français seul. Les langues dahoméennes ne sauraient alors mieux servir qu'à la communication hors-école, administration et services publics.

L'école coloniale française dahoméenne avait une finalité : former des cadres subalternes pour aider à faire fonctionner l'administration mise en place. En somme, ceux-ci servaient de courroies de transmission entre le colonisateur et les populations autochtones. Dans le bulletin n°33 de juin 1917 sur l'éducation en A.O.F., Maurice Delafosse, linguiste ethnologue, alors nommé Responsable des Affaires Civiles du gouvernement de l'AOF (de 1815 à 1818), donnant les nouvelles orientations de l'enseignement, précise qu' :

« Il ne s'agit plus seulement, de doter nos écoles de maîtres indigènes destinés à suppléer au manque de maîtres européens. Il s'agit encore de doter toutes les branches de l'administration, de l'industrie, de l'agriculture, des services d'hygiène des agents aptes à seconder un personnel européen trop restreint et, dans une certaine mesure le remplacer, le cas échéant. »

Cette formation lui paraît ainsi plus objective en ce qu'elle permet de palier au vide du cercle administratif européen par une formation de sujets susceptibles d'acquérir, de pratiquer et de transmettre le patrimoine administratif colonial aux futures progénitures dahoméennes. Des écoles d'enseignement virent alors le jour au Dahomey quatre (4) ans après l'arrivée des prêtres SMA (1861). A Porto-Novo, l'on créa une école destinée seulement à la formation des garçons. Pour Igué (1998:166), s'en sont suivi successivement :

- l'école des filles de Porto-Novo (1872)
- l'école des garçons et filles à Agoué (1878)
- l'école des filles à Ouidah (1896)

¹⁹ Les trois fonctions pédagogiques du français sont : l'accès à l'écrit en français, l'apprentissage du français comme matière et l'enseignement reçu en français.

- l'école de Zagnanado (1896)
- l'école de Kétou (1897)
- l'école d'Abomey-Calavi (1896)

L'anglais et le portugais étaient les langues dominantes dans ces écoles. Celles-ci furent interdites définitivement en 1889 par Victor Ballot dès que l'administration française fut établie. Igué (1998 : 170) réaffirme qu'en 1954, l'effectif des établissements catholiques se présentait comme suit :

- 28492 élèves (20.191 garçons et 8.301 filles), dans le primaire qui comptait 146 établissements.
- 741 élèves (428 garçons et 313 filles), dans quatre établissements secondaires.

A la même époque (1954), il n'y avait que 24.683 élèves dans les écoles publiques.

3.2.2.2- Politique linguistique dans les médias

Dans le secteur des médias, signalons que la situation n'était pas reluisante. En effet, au Dahomey colonial, les presses alors existantes (presse écrite apparue en 1882 et radiodiffusion en 1953), ne faisaient aucunement allusion aux langues des nationalités.

L'action politico-militaire de la France a été à l'origine de l'existence d'une presse coloniale dans son ancienne colonie : le Dahomey, (actuel Bénin). Celle-ci se faisait remarquer au sein de l'Afrique Occidentale Française (AOF) par le bouillonnement des idées qui caractérisait ses cadres politiquement engagés. C'est à travers la presse que les « évolués » dahoméens mèneront leur combat.

Le tout premier journal qu'a connu la colonie fut, *Le Midi Colonial*, créé à Marseille en 1882 et relayé plus tard par la *Dépêche Coloniale*, tous deux, non pas pour dénoncer les tares et méfaits de la présence coloniale mais plutôt pour des éloges de celle-ci.

Dès les premières années du XX^{ème} siècle, un petit groupe d'intellectuels dits « évolués » crée *l'Écho du Dahomey* (le 22 juillet 1905) afin de :

- dénoncer l'administration,
- critiquer les actes de cette administration,
- prendre la défense des populations autochtones.

Mais le premier journal dirigé et diffusé par les autochtones dahoméens fut le *Recadère de Béhanzin* (1917) animé par Louis Hounkanrin, Paul Hazoumè, Augustin Azango, Émile Derlin Zinsou et bien d'autres.

Cette presse a été entièrement gérée par les Dahoméens, au lendemain de la première Guerre Mondiale. Successivement, ils publièrent:

- *Le Guide du Dahomey* 1920 - 1922
- *La Voix du Dahomey*, 1927 - 1948 ; 1956 - 1957
- *Le Phare du Dahomey*, 1929 - 1950
- *La Revue Porto-Novienne* devenue *La Presse Porto Novienne*, 1931-1940
- *L'Étoile du Dahomey*, 1932-1959
- *Le Cœur du Dahomey*, 1934-1940
- *France-Dahomey*, 1940-1960
- *La Croix du Dahomey*, 1945

Mais après la deuxième Guerre Mondiale l'on assista à une nouvelle presse beaucoup plus partisane. Elle avait pour objectifs l'éveil et l'éducation civique des populations, la critique des institutions du régime colonial. C'est à

ce titre qu'elle a participé à la création des comités électoraux nationaux qui portèrent à l'Assemblée Nationale Française les premiers élus du Dahomey (Révérend père Aupiais, Sourou Migan Apithy).

Il s'agissait entre autres de :

- *L'Avenir du Dahomey*, 1947
- *L'Ouémé*, 1948
- *L'Éclaireur*, 1949
- *L'Ouest-Afrique*, 1952.

Parallèlement une presse syndicale a vu le jour :

- *Le cheminot du Dahomey*, 1954
- *La Voix ouvrière*, 1955
- *Positions Africaines*, 1957
- *Daho-Matin*, 1958

Selon Beltrán (1967:29-30)

« En un primer periodo, que abarca la colonización desde sus orígenes a los años cuarenta, los medios modernos de comunicación social se encontraban en manos del colonizador y no atraían siquiera la curiosidad de los africanos debido a la utilización de la lengua europea (...). Una excepción la constituían las publicaciones misionales en lenguas vernáculas con la finalidad de convertirlos al cristianismo.

Sin embargo, a partir de los años cuarenta, (...) se notan iniciativas para hacer participar las poblaciones autóctonas en la vida colonial a través de la prensa, de la radio, y del cine; es el estadio previo a la descolonización (1940-1950).

Seguidamente (1950-1960) se operará un brusco cambio con la fase descolonizadora, en la que los medios modernos de comunicación social desplegarán una gran actividad, más que para preparar a los africanos al

prometido autogobierno, para informarles sobre las realizaciones coloniales y obtener su consenso, persuadirles de los beneficios del gobierno colonial (...).

Con la independencia (1955-65), el control de un sistema de información, que no coincide con los nuevos objetivos, pasa a los africanos, sin que por ello se aprecien transformaciones importantes, los papeles se invierten, pero la política informativa seguirá la del periodo anterior.»²⁰

Au Dahomey, la période coloniale dans le domaine des mass-médias n'était pas passée sous silence. En effet, la fondation de quelques partis politiques entraîna le développement d'une presse d'opposition au système colonial. Son rôle était presque insignifiant parce qu'elle était faite pour les Français et une minorité de Dahoméens dits « évolués ».

3.3- Les langues et mass-média pendant la période post-coloniale

3.3.1- La presse écrite

A partir de 1960, il apparaît dans la presse dahoméenne une réorientation de la presse. Celle-ci autrefois sous le joug de la colonisation se sentait absolument assujettie et ce, sous un parfait contrôle du colon. Certes, cette année

²⁰ « Pendant la première période qui va de la colonisation jusqu'aux années 1940, les moyens modernes de communication sociale étaient aux mains du colonisateur et n'attiraient même pas la curiosité des africains car ayant pour véhicule les langues européennes (...). Faisaient exception à la règle, les publications faites par les missionnaires dans les langues des nationalités, avec pour finalité, de convertir les africains au catholicisme. Cependant, à partir des années 1940, (...) il y a eu des initiatives pour faire participer les populations autochtones à la vie coloniale à travers la presse, la radio et le cinéma ; c'est l'étape préalable à la décolonisation (1940-1950). Ensuite, il s'est opéré de 1950 à 1960 un changement brusque avec la phase décolonisatrice. Durant cette période, les moyens modernes de communication sociale ont joué un grand rôle dans la préparation des africains à l'auto-gouvernance qui leur avait été promise, à l'information au sujet des réalisations coloniales, à avoir leur consensus et les persuader des bénéfices du gouvernement colonial (...). Les indépendances de 1955 – 1965 ont permis le contrôle du système d'information, mais paradoxalement celui-ci ne coïncide pas avec les nouveaux objectifs car les rôles ont été intervertis sans que pour autant on apprécie des transformations importantes. Quant à la politique informative, elle ne sera pas différente de celle de la période antérieure. » (Traduction faite par nous-même).

ne marque pas une libéralisation totale de la presse mais en est le point de départ. La première parution, *Le Dahomey*, laisse d'ailleurs à croire qu'un nouveau départ est amorcé et qu'il serait tant pour la reddition des comptes d'un passé récent pour un futur prospère. Dans l'ardeur des peuples à la dénonciation des maux sociaux et à la conquête des libertés autrefois perdues, les luttes politiques acharnées en conquête du pouvoir, l'envie de reconstruire l'anarchie bien bâtie de la colonisation, *Daho-express* vit le jour en 1969 comme organe syndical remplacé en période révolutionnaire par *Éhuzu*.

C'est bien au cœur de ces luttes et dans une ambiance politique morose que naquit la télévision nationale (1972) sous le léger vent soufflant de la révolution. Ces diverses luttes en quête de stabilité politico-administrative n'auront plutôt d'issue qu'en 1990. Mais alors, notons que la période de 1974-1990 fut alors marquée par un grand attachement à la presse. L'idéologie marxiste-léniniste adoptée en 1974 s'accommode mal du pluralisme médiatique. Pour ce faire, le pouvoir a suspendu toutes les parutions de la presse privée et laisse seulement le quotidien gouvernemental *Éhuzu*. La radio nationale est devenue la *Voix de la Révolution*.

Au son de la Révolution, malgré la liberté d'opinion et d'expression alors très limitées, en mars 1988, *la Gazette du Golfe* vit le jour, suivie en juin par *Tam-Tam Express* (journaux privés, animés par des journalistes du secteur public en rupture avec le régime du parti unique). A ces deux journaux devait s'ajouter quelques mois plus tard *La Récade* (1989).

Ces trois journaux ont joué un rôle important dans la couverture des travaux de la Conférence des Forces Vives de la Nation (février 1990) aux côtés de la Radio et de la Télévision nationales totalement engagées pour la conquête des libertés.

Au lendemain de cette Conférence, on a assisté à une explosion de la presse écrite privée et à un changement de dénomination à plusieurs presses écrites.

En effet, *Le Soleil* (parution irrégulière), *Le Forum de la Semaine*, *Le Canard du Golfe* et *24 heures* virent tous le jour en 1990 comme presse privée, marque indéniable de l'acquisition d'une certaine liberté d'expression.

La presse de service public ne resta pas en marge de ce mouvement médiatique. Dès 1990, *La voix de la Révolution* devint *Radio-Cotonou* tandis que le 1^{er} Mai 1990, *la Nation* prit la place du quotidien *Éhuzu*.

La Conférence des Forces Vives de la Nation a marqué une rupture par rapport au passé. Un cadre constitutionnel vient d'être créé. Il s'agit de la Constitution du 11 décembre 1990 dont s'est doté le Bénin. En son préambule, elle fait référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Peuples. Dans ce même préambule, est créé au Bénin « un État de Droit et de Démocratie pluraliste » tandis qu'à l'article 8, il est fait du « droit à l'information », l'un des droits de la personne. Ce qui oblige l'État à assurer à ses citoyens un « égal accès à l'information » non seulement par la liberté d'opinion et d'expression mais aussi par son appui et son assistance aux parutions et aux émissions.

La situation de la presse écrite en langues des nationalités est moins rose que celle de la radio. Les médias écrits sont essentiellement dominés par la langue française. Il existe quelques initiatives de création de journaux édités en langues des nationalités comme *Gbexo* qui paraissait en *fɔn* à Djidja.

Pendant les premières années du Renouveau Démocratique, il paraissait à Bohicon un journal titré *Wézizagbésiton*. Mais ce journal a disparu comme les célèbres journaux *Kparo*, *Misènú Misègbè*, *Enubukè* et *Imólè* de la période révolutionnaire.

Ces journaux ont du mal à survivre pour trois raisons fondamentales :

- l'analphabétisme des populations dans leur propre langue ;
- la forte pluralité linguistique du pays,
- l'insolvabilité des populations paysannes à laquelle ils s'adressent.

Ce sont ces différentes raisons qui amènent la coopération internationale, et surtout l'UNESCO et l'OIF, à appuyer les journaux et les radios ruraux.

Aujourd'hui, le service public de la presse écrite gère trois journaux :

- *Journal officiel de la République du Bénin*
- *Bénin presse information* de l'Agence Bénin Presse
- *La Nation*, quotidien national d'information.

Quant-à la presse privée on dénombre une quinzaine de quotidiens et une cinquantaine d'hebdomadaires, de bihebdomadaires, de mensuels et de bimensuels qui inondent le marché béninois de la presse. La presse internationale vient en appui à la presse nationale.

Le paysage médiatique béninois a été modifié avec la démonopolisation des ondes consacrées par le vote de la loi n° 97 -010 du 20 août 1997 portant libéralisation de l'espace audiovisuel en République du Bénin. Sur cette base, il y a eu une éclosion de radiodiffusions et de télévisions privées.

3.3.2- La radio

Au Bénin, ce fut le 7 mars 1953 que les premières émissions de radiodiffusion sonore ont démarré, dans un petit local des postes et télécommunication à Cotonou. La *Radio Cotonou* est devenue *Radio Dahomey* en 1958, et plus tard *La Voix de la Révolution*. *Radio Parakou* a démarré ses émissions le 23 mars 1983.

Avec la libéralisation des ondes en 1997, on a assisté à une explosion des radios de proximité. Ces médias diffusent particulièrement en langues des nationalités pour pouvoir atteindre une population essentiellement analphabète. A l'exception de la radio publique Atlantic FM, toutes les radios de proximité utilisent les principales langues de leurs zones de couverture.

Ces radios de proximité donnent non seulement des informations sur le développement agricole ou économique mais traitent aussi des problèmes de société et réalisent des émissions de distraction. Elles sont le creuset de l'expression pluraliste des sensibilités politiques, sociales, économiques, philosophiques et religieuses du pays.

Actuellement, et ce depuis 2013, le Bénin dispose de 65 chaînes²¹ dont dix (10) organes d'État présentés comme suit :

Tableau n°7 : Radiodiffusions publiques (organes d'État) au Bénin en 2013 et leur référence.

Nom de la chaîne	Références	Commune	Département
Radio nationale ORTB	FM 98.2 Mhz	Cotonou	Littoral
Atlantic FM	FM 92.2 Mhz	Cotonou	Littoral
Radio régionale de Parakou ORTB	FM 92.5 Mhz	Parakou	Borgou
Radio Hémicycle	FM103.4 Mhz	Porto-Novo	Ouémé
Ado FM	FM 100.0 Mhz	Cotonou	Littoral
Radio rurale locale de Lalo	FM 100.0 Mhz	Lalo	Couffo
Radio rurale locale de Ouèssè	FM 97.7 Mhz	Ouèssè	Collines
Radio rurale locale de Banikoara	FM 104.2 Mhz	Banikoara	Alibori
Radio rurale locale de Tanguiéta	FM 90.0 Mhz	Tanguiéta	Atacora
Radio rurale locale de Ouaké	FM 101.0 Mhz	Ouaké	Donga

Source : HAAC/Bénin. Liste reçue le 17/09/2013

Il se remarque que le dispositif privilégiant le relais des informations étatiques ne couvre pas tous les départements et notamment le Mono. Certes, on y note un effort d'information des peuples par rapport aux années 1997 et 1998

²¹ Selon la liste reçue à la HAAC le 17/09/2013

où n'existaient que les trois premières chaînes (Radio nationale ORTB, Atlantic FM et Radio régionale de Parakou ORTB). Toutefois, faudrait-il aussi noter la faiblesse du dispositif de diffusion. En effet, des dix (10) chaînes publiques, cinq (5) seulement couvrent une large étendue du territoire national. Les cinq (5) autres ne sont que communautaires avec une couverture de diffusion très limitée. Plus d'efforts méritent alors d'être fait non seulement sur la capacité à émettre des chaînes nationales mais aussi sur la qualité des appareils d'émission.

Quant aux radios privées, c'est par décision n° 97-102/Haac du 14 novembre 1997 que la HAAC a autorisé la première vague à s'installer. Une deuxième série de radios privées ont obtenu leur licence d'installation en 1998. Actuellement suite aux diverses autorisations, le champ du privé est ensemencé de 55 chaînes²² privées dont 19 commerciales et 36 non commerciales présentées comme suit :

Tableau n°8 : Radiodiffusions privées au Bénin en 2013 et leur référence.

N°	Nom de la chaîne	Fréquence	Département	Nature
01	Radio Afrique Espoir	FM 99.1 Mhz	Ouémé	Privée commerciale
02	Radio Adja-Ouèrè	FM 92.6 Mhz	Plateau	Privée commerciale
03	La Voix de la Lama	FM 103.8 Mhz	Atlantique	Privée non commerciale
04	Radio Bénin-Culture	FM 93.4 Mhz	Ouémé	Privée non commerciale
05	Radio Sèdohoun Alodalomè Agbotagon	FM 97.4 Mhz	Atlantique	Privée non commerciale
06	Radio Alakétu (ASCOM)	FM 95.8 Mhz	Plateau	Privée non commerciale
07	Radio FM Ahémé de Possotomè (ASCOM)	FM 99.6 Mhz	Mono	Privée non commerciale
08	Gerddes FM	FM 89.5 Mhz	Ouémé	Privée non commerciale
09	Radio École FM	FM 89.0 Mhz	Ouémé	Privée non commerciale
10	Kpassè FM	FM 93.8 Mhz	Atlantique	Privée non commerciale
11	Radio Alleluia FM du Christianisme Céleste	FM 96.5 Mhz	Ouémé	Privée non commerciale (confessionnelle)
12	Plateau FM	FM 105.3 Mhz	Plateau	Privée non commerciale

²² Selon la liste reçue à la HAAC le 17/09/2013

13	Radio Alliance FM d'Attoyon	FM 97.0 Mhz	Atlantique	Privée commerciale
14	La Voix de la Vallée	FM 100.6 Mhz	Ouémé	Privée non commerciale
15	Radio Gbètin FM	FM 88.1 Mhz	Atlantique	Privée non commerciale
16	Radio Mono FM : La Voix des Rossignols	FM 97.7 Mhz	Mono	Privée commerciale
17	Radio Mono : La Voix de Lokossa	FM 106.7 Mhz	Mono	Privée non commerciale
18	Couffo FM d'Adjahonmè	FM 104.7 Mhz	Couffo	Privée commerciale
19	Radio Wèkè à Djrègbé	FM 107.0 Mhz	Ouémé	Privée commerciale
20	La Voix de Tado	FM 106.3 Mhz	Atlantique	Privée non commerciale
21	Idadu FM Savè	FM 107.8 Mhz	Ouémé	Privée non commerciale
22	Radio Tonassé	FM 107.6 Mhz	Zou	Privée non commerciale
23	Radio Tonignon	ZFM 102.2 Mhz	Zou	Privée non commerciale
24	Radio Trait d'Union	FM 95.3 Mhz	Zou	Privée commerciale
25	Radio Carrefour Bohicon	FM 91.7 Mhz	Zou	Privée commerciale
26	Radio Iléma Dassa	FM 104.5 Mhz	Collines	Privée non commerciale
27	Radio Cité Savalou Culture	FM 87.8 Mhz	Collines	Privée non commerciale
28	Synergie des Collines d'Agouagon	FM 89.0 Mhz	Collines	Privée commerciale
29	Radio Royal FM Abomey	FM 90.9 Mhz	Zou	Privée commerciale
30	Radio Oré-Ofè de Tchetti (ASCOM)	FM 102.1 Mhz	Collines	Privée non commerciale
31	Radio Bio Guéra FM de Ségbana	FM 104.0Mhz	Alibori	Privée non commerciale
32	Kandi FM	FM 102.9 Mhz	Alibori	Privée non commerciale
33	Radio FM Nonsina de Bembéréké (ASCOM)	FM 90.8 Mhz	Borgou	Privée non commerciale
34	Suuti Dera	FM 88.9 Mhz	Borgou	Privée non commerciale
35	Deeman Radio	FM 90.2 Mhz	Borgou	Privée non commerciale
36	Fraternité FM Parakou	FM 96.5 Mhz	Borgou	Privée commerciale
37	Arzèkè FM Parakou	FM 99.0 Mhz	Borgou	Privée commerciale
38	Radio Maranatha Parakou	FM 103.3 Mhz	Borgou	Privée non commerciale (confessionnelle)
39	Urban FM Parakou	FM 106.9 Mhz	Borgou	Privée commerciale
40	Radio Nanto FM Natitingou	FM 96.3 Mhz	Atacora	Privée non commerciale
41	Tuko Sari FM de Kouandé	FM 105.8 Mhz	Atacora	Privée non commerciale
42	Naane FM Péhunco	FM 98.5 Mhz	Atacora	Privée non commerciale
43	Kpably FM Kérou	FM 99.4 Mhz	Atacora	Privée non commerciale
44	FM Koufè de Bassila (ASCOM)	FM 103.0 Mhz	Donga	Privée non commerciale

45	Solidarité FM Djougou	FM 98.1 Mhz	Donga	Privée non commerciale
46	Radio Dinaba FM de Boukoumbé	FM 99.6 Mhz	Atacora	Privée non commerciale
47	Radio Golfe FM	FM 105.7 Mhz	Littoral	Privée commerciale
48	Radio Immaculée Conception	FM 101.0 Mhz	Littoral	Privée non commerciale (confessionnelle)
49	Radio Tokpa	FM 104.3 Mhz	Littoral	Privée commerciale
50	Radio CAPP FM	FM 99.6 Mhz	Littoral	Privée commerciale
51	Radio Océan FM	FM 88.6 Mhz	Littoral	Privée commerciale
52	Radio Planète	FM 95.7 Mhz	Littoral	Privée commerciale
53	Radio La Voix de l'Islam	FM 91.2 Mhz	Littoral	Privée non commerciale (confessionnelle)
54	Radio Star	FM 94.3 Mhz	Littoral	Privée commerciale
55	Radio Maranatha à Cotonou	FM 103.10 Mhz	Littoral	Privée non commerciale (confessionnelle)

Ces différentes chaînes permettent de palier à un vide en matière de communication et notamment d'information. La quasi totalité de ces radio-diffusions, ont leur nom en français. Ceci ne signifie pas qu'elles font fi des langues des nationalités. Elles émettent régulièrement en langues des nationalités et ce, chacune, le plus souvent dans la langue de nationalité de la région où elle se trouve. Notons surtout la particularité des chaînes confessionnelles qui le plus souvent passent leurs informations et leur liturgie et prières en langues des nationalités. C'est donc dire que celles-ci, mieux que les chaînes non confessionnelles, émettent non seulement dans la langue de nationalité de la région dans laquelle elles se trouvent mais aussi dans bien d'autres langues dont elles disposent d'orateurs. Nous citons en exemple la Radio Immaculée Conception située dans le Littoral et qui, non seulement émet en *fon*, langue comprise par la majorité de la population de ce département, mais aussi fait une rotation des langues telles que le *yoruba-nago*, le *gun*, le *gen*, *dendi*, le *lokpa*, le *fulfulde*, le *yom*, pour ne citer que celles-là, lors de la récitation du rosaire et d'autres prières. Une importance alors toute particulière

doit être accordée à ces chaînes en ce qu'elles contribuent au maintien et à la promotion de nos langues des nationalités.

3.3.3- La télévision

La télévision nationale a été installée en 1972, mais n'a commencé réellement à émettre qu'en décembre 1978. En effet, dès son installation en 1972, certains de ses signaux étaient défectueux. C'est quelques années plus tard qu'elle a commencé à émettre et ce avec des images de fonds en blanc-noir. Ce n'est qu'en 1978 qu'une amélioration de la production permis de commencer à offrir des programmes avec le fond en couleur.

Le Bénin disposait jusqu'en 2012 d'une chaîne nationale de télévision et cinq centres d'émissions télévisuelles en service en bande III à Abomey – Calavi, Dassa-Zoumè, Parakou, Kandi et Natitingou. En 2013, deux nouvelles chaînes télévisuelles s'ajoutent : Ado TV à Abomey-Calavi et Benin Business 24 (BB24) à Cotonou.

Dans le secteur privé nous avons en dehors de La Chaîne 2 (65425Mhz), Golfe TV (607.25Mhz) et de Canal 3-Bénin (639.25), trois autres opérateurs MMDS qui ont été autorisés depuis le 24 septembre 1998 à offrir sur abonnement les programmes d'une quinzaine de chaînes de télévisions étrangères.

Il s'agit de :

- ATVS
- TELCO
- TV+ international

Cette diversification des médias qui structure le paysage médiatique au Bénin, aussi bien dans le domaine du service public que dans le domaine du privé, a fait réaliser au pays des avancées importantes et significatives du point

de vue du pluralisme du système démocratique, de la liberté d'expression et de la construction d'un Etat de droit. Mais le tableau ne serait pas complet si l'on passe sous silence la presse institutionnelle (constituée de journaux et de bulletins édités par des ONG, des institutions de la République, les organes internationaux) et la presse internationale disponibles au Bénin.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons affirmer que des trois canaux d'information au Bénin depuis leur création jusqu'à ce jour, il apparaît que seules la Radiodiffusion et la Télévision accordent dans leurs émissions une place relativement honorable aux langues des nationalités. Selon les nouveaux services des programmes de radio et de télévision, dix huit (18) langues des nationalités sont introduites à la radiodiffusion (*waama, fɔn, yoruba, boko, ajá, dendi, gun, baatɔnum, gen, yom, ditammari, saxwe, nateni, biali, lokpa, kotokoli, anii, fulfulde*) et sept (07) à la télévision (*baatɔnum, dendi, fɔn, yoruba, gen, ditammari, gun*).

Les grands bénéficiaires sont surtout les populations de Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Parakou, Bohicon, ainsi que leurs alentours immédiats, tandis que la grande majorité en est écartée. Ce qui pose la question de l'impact de l'utilisation des langues des nationalités sur les populations (Hermann 2007).

3.4- Expérience dahoméenne (aujourd'hui béninoise) en matière de promotion et valorisation des langues des nationalités

3.4.1- Situation des langues dahoméennes de 1960 à 1972

L'accession à l'indépendance du Dahomey n'a jamais signifié l'abandon de la langue de l'ex colonisateur, mais bien au contraire ont survécu la langue et naturellement la culture françaises. Quant aux langues des nationalités,

« les constituants et les textes constitutionnels de la République du Bénin depuis les années 1960 ont fait très

peu cas des langues nationales comme moteur et facteur de développement » (Tchitchi 2009 :8).

En effet, l'arsenal administratif, éducatif et juridique dahoméen qui va de 1960 à 1972, n'a été qu'une copie conforme du modèle français. Le système éducatif est resté tel que défini dans le plan d'éducation à l'issue de la Conférence d'Addis-Abéba (du 15 au 24 juin 1960). D'ailleurs, à cette Conférence, le problème du médium d'enseignement ne figurait pas à l'ordre du jour. Le statut donc du français comme langue officielle par la Constitution du 28 février 1959 reste toujours en vigueur et fait de celui-ci le moyen privilégié de transmission des connaissances, de la gestion des affaires publiques et surtout politiques. C'est l'accomplissement parfait de l'objectif colonial qui déjà, rendant obligatoire l'enseignement du français dès 1922 dans les écoles de l'A.O.F et de l'A.E.F., mettait un accent particulier sur l'enseignement de la langue française même si ces programmes accordaient une importance particulière aux disciplines pratiques telles que : arithmétique, agriculture, travaux manuels, etc. Reconduisant ainsi presque les mêmes idéologies, le Dahomey (futur Bénin) à l'instar des autres Etats francophones d'Afrique noire a opté pour la langue française comme langue officielle au moment de son accession à l'indépendance, le 1^{er} août 1960. Même à l'époque post-coloniale cette langue a toujours gardé un statut privilégié par rapport aux langues des nationalités. Selon Dossou (2002 : 204).

« Il s'agit là, bien évidemment, d'un héritage direct de la colonisation ; le fait remarquable est qu'il y ait survécu à l'abolition de celle-ci et qu'il ne paraisse être nulle part effectivement remis en question en dépit de la variété des structures socio-économiques et des orientations politiques ».

C'est dire que le processus d'officialisation de la langue française dans les États nouvellement indépendants d'Afrique noire francophone par les différents textes constitutionnels²³ est une conséquence du fait colonial. C'est le cas par exemple du Burkina Faso (Constitution du 20 juin 1991) ; du Congo (Const. du 2 mars 1961) ; de la Côte-d'Ivoire (Const. de 1960, Art 1) ; du Togo (Art. 3 du titre I de la V^e Rép., promulguée le 14 oct. 1992) ; du Bénin (Const. de 1990, Art. 1^{er}) etc. Quant aux langues des nationalités, certaines constitutions gardent encore un silence absolu sur leur statut, tandis que d'autres au contraire, le stipulent clairement. Au Bénin, plus de cinquante ans après les indépendances, on est encore à l'étape des déclarations du genre :

« l'État doit promouvoir le développement des langues nationales d'intercommunication » (Const. de la Rép. Bénin, 1990, Art.11).

Le *baatɔnum*, dans les années 1970, fut la 1^{ère} langue des nationalités à avoir bénéficié d'un appui suisse (Djihouessi 2009 :117). Ce début de satisfaction a été à l'origine de la généralisation de cette expérience à d'autres langues du pays : *gen*, *ajà*, *waci*, *xwéda*, *saxwè*, *fɔn*, *dendi*, *ditammari* (Tchitchi & al. 2009 :15). Ces campagnes avaient des objectifs et des contenus fonctionnels, dans une perspective d'autonomisation de la production du coton (Borgou), des produits provenant du palmier à huile (Agony, Houin Agamé, etc.). Tchitchi (2009) élargit cet éventail aux actions à but religieux, politique et idéologique. Ceci s'illustre par des initiatives prises de 1967 à 1969 par les missionnaires catholiques d'Azovè, sous la direction du Révérend Père Harguindeguy, qui ont commencé à fixer par écrit les textes de langue en *gen*.

²³ La *Constitution* est la loi fondamentale dont dispose un pays et qui, à l'intérieur dudit pays, est supérieure aux autres textes constitutionnels en matière d'emploi réel des langues fonctionnant au gré des gouvernements qui se succèdent. Ces textes sont soit explicites soit silencieux. Au Bénin celle du 11 déc.1990 est assez explicite dans son Art. 1^{er} à propos de l'officialité du français, tandis que celle de 1979 était silencieuse à cet égard (DOSSOU 2002: 81).

3.4.2- État de la promotion et valorisation des langues des nationalités de 1972 à 1990

Contrairement à la période antérieure où les langues des nationalités étaient totalement exclues des secteurs de la vie sociale, celle qui s'étend de 1972 à 1990 s'est caractérisée par une volonté politique et une option claire en matière de langues et cultures nationales. A en croire Tchitchi & al. (2009:10):

« Il aura fallu attendre le coup d'État du 26 octobre 1972 pour que les préoccupations des intellectuels patriotes infléchissent le cours des évènements ».

En effet, l'utilisation des langues des nationalités au Bénin s'était fait sentir comme une nécessité au même titre que les préoccupations d'ordre économique des Dahoméens après leur accession à l'indépendance. C'est dans cette atmosphère que nous avons assisté au début des années 1970 à un évènement atypique de certains intellectuels béninois désireux d'assurer la défense des langues des nationalités sans toutefois renoncer au français comme langue officielle. Ces derniers ont fait de trois textes qu'ils ont qualifiés de fondamentaux, leur cheval de bataille. Il s'agit : du *Discours-Programme*, le texte de la *Réforme de l'enseignement* et le *Discours d'Orientation Nationale*.

C'est précisément dans son Discours- Programme du 30 novembre 1972 que le Gouvernement Militaire Révolutionnaire du Bénin a lancé un appel au peuple afin de :

« Rompre avec le carcan d'étouffement de nos langues nationales que constitue l'école traditionnelle (...). Pour cela, il faudra revaloriser nos langues nationales ».

En d'autres termes, il a affirmé solennellement qu'il faut :

- Revaloriser nos langues nationales ;

- Réhabiliter notre culture en l'adaptant aux besoins de nos populations
et

- Assurer le développement de la culture populaire en organisant, dans les langues de nationalités, l'alphabétisation des populations, facteur essentiel de notre développement.

A cet effet, la Commission Nationale de Linguistique (CNL) créée par Arrêté n° 569 / MENCJS / CAB du 5 juin 1974, avait pour mission principale la recherche sur les langues des nationalités, l'élaboration de matériel pédagogique pour l'alphabétisation des populations, l'étude des conditions d'insertion des langues dans le système éducatif et enfin, la collecte et le traitement des éléments de littérature ou tradition orale.

Pour la première fois dans l'histoire du Bénin une loi fondamentale, celle du 26 août 1977 stipule en son article 3, alinéas 4 et 5, son désir de voir se développer toutes les langues et cultures du terroir. Voici en quels termes elle est formulée :

« Toutes les nationalités jouissent de la liberté d'utiliser leur langue parlée et écrite et de développer leur propre culture. L'État aide activement les nationalités vivant dans les localités peu développées à atteindre le niveau économique et culturel de l'ensemble du pays²⁴ ».

Ces langues, ignorées hier parce qu'elles n'étaient pas décrites mais plutôt classées au rang de dialectes et même de jargons et par surcroît jugées inaptes à toute forme de communication à l'échelle nationale. Cette situation, dont on comprend la logique en période coloniale est paradoxale dans un État indépendant. On s'aperçoit alors que la colonisation a laissé des traces et des

²⁴ Cf. Constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990.

séquelles durables dans les esprits : le français est surévalué tandis que les langues africaines sont dévalorisées.

L'essence du texte de Réforme de l'enseignement (1973) qui s'est beaucoup penché sur la question des langues des nationalités peut se résumer en ces mots :

« La langue étant le véhicule d'une culture, il faut travailler à la réhabilitation, à la défense et à l'illustration de nos cultures en introduisant nos langues dans notre enseignement ; en les regardant et en les traitant de surcroît comme facteur puissant d'unité nationale²⁵ ».

Cette introduction des langues des nationalités dans l'enseignement, sera progressive. On pourrait :

1- Introduire d'abord des langues maternelles comme matière, c'est-à-dire les enseigner au même titre que les autres disciplines.

2- Les introduire ensuite comme véhicule du savoir, c'est-à-dire enseigner les différentes disciplines dans ces mêmes langues.

Ce texte est sans nul doute d'une grande portée historique. En effet, plusieurs gouvernements des pays francophones se sont limités à renforcer les dispositions qui existaient pendant la colonisation c'est-à-dire, qu'ils ont continué la politique française d'ignorance des langues des nationalités. Au plan africain très peu d'États ont sur ce point une position aussi avancée : concevoir les langues des nationalités comme véhicules et moyens de communication du savoir à tous les niveaux, comme c'est le cas en ce qui concerne la Réforme de l'enseignement de 1973.

²⁵ Cf. Texte final de la réforme de l'enseignement intervenue en 1973 c'est-à-dire un an après le Discours-Programme ; celui-ci était plus explicite sur la question des langues nationales.

La politique éducative de cette période se caractérise dans les faits par une expérience dans l'introduction des langues béninoises dans les Centres d'Éveil et de Stimulation de l'Enfant (CESE) de 1975 à 1989. Cela répondait au souci d'adapter l'école au milieu et à la culture de l'apprenant béninois. Mais cette expérience a été abandonnée quatorze (14) ans plus tard car pour certains intellectuels béninois, l'éducation en langues des nationalités était synonyme de l'éducation au rabais (Djihouessi 2009 :114). En réalité, ce programme n'avait pas été suffisamment mûri. Sa généralisation posait problème car non seulement il manquait des formateurs dans les diverses langues en nombre suffisant mais aussi le matériel didactique et la sensibilisation de la population faisaient défaut.

D'autre part, la période de 1972 à 1990 a été marquée par une volonté manifeste de valoriser les langues des nationalités. Mais il ne s'agissait pas d'une tâche facile car au cours de son exécution, des problèmes d'ordre politique et sociologique se sont posés. Pour ce faire, des actes juridiques ont été pris pour une clarification du statut juridique des langues béninoises. Nous pouvons citer :

- Le Discours - Programme du 30 novembre 1972 où sont imprimées les orientations stratégiques nécessaires à la défense et à l'illustration des langues et cultures nationales.

- Le texte de la Réforme de l'enseignement intervenu l'année suivante (1973), beaucoup plus explicite sur la question des langues des nationalités qui, partant de la considération selon laquelle la langue est le véhicule d'une culture, recommande à ce qu'on travaille à la réhabilitation, à la défense et à l'illustration des cultures béninoises à travers l'introduction des langues des nationalités dans l'enseignement.

- Le Discours d'Orientation Nationale du 30 novembre 1974 appelant à la lutte contre la domination étrangère à travers la revalorisation des cultures, des langues et tradition endogènes.

- L'ordonnance n° 75-30 du 23 juin 1975 portant *La Loi d'Orientation de l'Éducation Nationale* et recommandant à ce que les langues des nationalités soient progressivement introduites dans l'enseignement, en un premier temps comme matière pour finir par devenir en un second temps le véhicule d'enseignement des savoirs.

Toutes ces dispositions ont été réaffirmées à travers l'article 3 de la Loi Fondamentale du 26 août 1977, amendée par la loi constitutionnelle n°84-003 du 5 mars 1984. Cet article le stipule de la façon suivante :

« La République Populaire du Bénin est un État unifié et multinational. Toutes les nationalités sont égales en droits et en devoirs. Consolider et développer leur union est un devoir sacré pour l'État qui assure à chacune d'elles un plein épanouissement dans l'unité à travers une juste politique des nationalités et d'équilibre interrégional. Tout acte de régionalisme est rigoureusement interdit. Toutes les nationalités jouissent de la liberté d'utiliser leur langue parlée et écrite et de développer leur propre culture²⁶ ».

Dans le Discours d'Orientation Nationale, l'exécutif formule au point 5 des tâches relatives à la « *revalorisation de la culture, des langues et des traditions nationales dans la lutte contre la domination étrangère* ».

De l'avis de Nata (1978:14),

²⁶ Cf. Article 3 de la Loi Fondamentale du 26 août 1977 et amendée par la loi constitutionnelle n° 84-003 du 5 mars 1984.

« Ces trois textes s'articulent assez bien pour former, sinon une doctrine, du moins un plus cohérent constituant pour ainsi dire la toile de fond d'une juste politique des langues et cultures nationales envisagées d'autant plus sérieusement que dès le Discours-Programme on entrevoyait déjà, avec beaucoup de pertinence, l'impérieuse nécessité de créer un institut de linguistique, chargé de mettre au point les moyens de lever les obstacles à l'utilisation des langues nationales comme véhicule du savoir ».

Pour parvenir à la mise en œuvre de ces diverses orientations, plusieurs structures linguistiques ont été mises en place. Après la création de la Commission Nationale de Linguistique (CNL) en 1974, un an après ce fut le tour de la Direction de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale (DAPR) chargée spécialement de résoudre les problèmes liés à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie globale d'alphabétisation des populations. Cette direction venait alléger la Commission Nationale de Linguistique d'une partie de ses attributions afin de lui permettre de faire face aux problèmes de la recherche sur les langues des nationalités béninoises. Elle est structurée depuis le village jusqu'à la commune.

Deux ans après, voyait le jour une troisième structure celle de la Section d'Études Linguistiques et de Traditions Orales (*SELTO*) de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (*FLASH*) de l'Université d'Abomey-Calavi (alors Université Nationale du Bénin). Elle a eu pour tâche l'enseignement de la linguistique, les recherches linguistiques, la collecte et le traitement des traditions orales.

Ces trois structures (CNL, DAPR, SELTO) sont inter-complémentaires et donc, devraient maintenir une relation profonde entre elles. Mais il s'avère que chacune veuille travailler isolément et indépendamment des autres. La

Direction de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale par exemple, dans ses attributions était une structure d'application et non de recherche. Tandis qu'à la Section d'Études Linguistiques et de Traditions Orales, elle devait s'occuper des recherches linguistiques. Or rappelons que ces dernières tâches ne sont guère choses aisées et susceptibles d'être dirigées par une structure qui ne disposait ni de laboratoire de langues, ni machines à caractères spéciaux. C'est d'ailleurs dans cette optique que Nata (1978 :8), recourant à cette situation pense qu'

« il n'y a entre ces trois structures aucun point de tangence réelle : ni au point de vue organique ni au plan d'une collaboration profonde entre ces structures créées les unes après les autres dans une période très courte pourtant mais en ignorant littéralement, à l'avènement ou à la naissance de chacune d'elles, l'existence et les attributions de la structure précédente (...). Ceci est dû également à une volonté hésitante des responsables placés à la tête de ces structures qui devraient travailler la main dans la main pour une promotion des langues et culture nationale ».

Dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, plusieurs actions concrètes peuvent être énumérées :

- La création de la Commission Nationale de Linguistique en 1974, aujourd'hui Centre National de Linguistique Appliquée (CENALA) depuis 1984 selon l'Arrêté n°467-C, MESRS / DGM / SP ;

- La création, au Département des Études Littéraires et Linguistiques de l'Université du Dahomey, d'une section des études linguistiques et de traditions orales, aujourd'hui Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSLCL).

Dans sa lutte contre l'ignorance, l'analphabétisme, source de dépendance socio-économique, politique et culturelle, le Gouvernement Militaire Révolutionnaire proclame en novembre 1972 la lutte pour l'éradication de ce

fléau comme une priorité. De là sont nés les termes *alphabétisation de masse*. Il s'agissait de donner une base élémentaire de connaissance en lecture / écriture dans les langues des nationalités. Les grandes étapes de cette entreprise peuvent se résumer en :

➤ L'introduction en 1973 des langues des nationalités dans les programmes de formation des enseignants à l'École Normale Supérieure de Porto-Novo.

➤ La création dès 1974 de la Direction de l'Alphabétisation et de la Presse rurale (cf. décret n° 74-303 du 21 novembre 1974).

➤ La tenue en 1976 du premier séminaire national sur l'Alphabétisation au Bénin, au cours duquel fut adoptée l'option de promouvoir une alphabétisation de masse et une alphabétisation fonctionnelle en tant que levier du développement.

➤ La création en 1980, pour la première fois, d'un Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire.

➤ La tenue, la même année (1980), du second séminaire national sur l'Alphabétisation et la post-alphabétisation, au cours duquel fut prise une résolution majeure à savoir la nécessité d'éliminer totalement et en cinq ans, l'analphabétisme au Bénin.

Malgré la volonté politique affichée par le gouvernement "révolutionnaire", les langues béninoises ont été introduites seulement dans les CESE à titre expérimental, signe d'une préparation insignifiante. Quant à l'alphabétisation, leur cheval de bataille, aucune structure digne de ce nom n'avait été créée pour accueillir les nouveaux alphabétisés. Cette imprévision et les débats au Parlement aussi bien en français que dans les langues des nationalités (à cause du niveau intellectuel de certains parlementaires), ont été interprétés

négativement par la Conférence des Forces Vives de la Nation en février 1990. Ce qui a entraîné la suppression pure et simple des langues béninoises des CESE et du parlement.

3.4.3- La période de 1990 à nos jours

Le processus démocratique de février 1990 a insufflé un nouveau dynamisme, un nouvel élan, une nouvelle ère car il traduit une volonté de changement dans tous les domaines y compris celui de l'éducation. C'est dans cet esprit qu'un des slogans des États Généraux de l'Éducation tenu du 2 au 9 octobre 1990 était : *Promouvoir l'excellence*. Pour ce faire, plusieurs résolutions ont vu le jour dans le secteur éducatif. Entre autres, nous avons :

- L'élaboration des Nouveaux Programmes d'Études (NPE)
- La question de l'introduction des langues des nationalités dans l'éducation formelle béninoise.

En tant qu'objet d'apprentissage et véhicules d'enseignement, elles s'étaient posées comme une priorité en ces termes :

« Pour permettre une transition harmonieuse entre le préscolaire et l'école primaire, l'utilisation de la langue française se fera uniquement en 2^{ème} année de CESE et ne prendra en compte que les activités d'expression orale et les activités pré-mathématiques²⁷ ».

Cette priorité trouvera, deux mois plus tard, un cadre juridique, la Constitution du 11 décembre 1990 dans son article 11 qui le stipule de la façon suivante :

« Toutes les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues

²⁷ Cf. note circulaire ministérielle N° 0094 / MEN / EMB / DGM / DEM du 29- 9- 1991.

*parlées et écrites, développer leur propre culture tout en respectant celle des autres*²⁸ ».

Il s'agit d'une décision de haute portée politique qui a été saluée par tous les acteurs impliqués dans la valorisation des langues des nationalités. Pour Guédou et Okoudjou (2009:58) (en une époque différente de celle-ci), il s'agit de :

« La victoire de la réhabilitation, de la revalorisation et de la promotion de ce que le colon savait déjà être l'élément primordial dans lequel l'homme se fait homme dans la société, la langue maternelle et la culture qu'elle véhicule, sans lesquelles l'identité de soi est tout simplement inimaginable ».

La langue française, quant à elle, conserve son statut de langue officielle selon la constitution en vigueur au Bénin : *« la langue officielle est le français*²⁹ ». Quant aux langues des nationalités, leur introduction dans le système a connu un début (session de juillet 2008) avec l'organisation des épreuves facultatives des langues des nationalités au baccalauréat.

Les résultats du conseil des ministres du 15 juillet 1992 (Gbéto, 2009 :188) s'inscrivent dans la même optique. Il s'agit de:

- Intensifier la recherche linguistique sur les langues nationales ;
- développer les outils de base pour l'alphabétisation ;
- assurer un appui politique, technique et financier aux activités éditoriales en langues nationales ;
- créer un cadre national à la production littéraire en langues nationales ;
- former le personnel des collectivités locales à l'usage écrit des langues du milieu.

²⁸ Cf. Constitution du 11 décembre 1990, art. 11.

²⁹ Constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin en son article 1^{er}.

Le constat, huit ans après, est amer car une fois encore, l'autorité a failli à sa noble mission, celle de mettre en application ses propres décisions. L'intention y est certes, mais le manque de volonté politique maintient le Bénin dans le statu quo. Le moment était pourtant propice pour une meilleure valorisation du *fɔn*, du *baatɔnum*, du *yoruba*, de l'*ajà*, du *ditammari* et du *dendi* comme langues régionales ou sous-régionales afin qu'elles servent d'outils de communication, dans l'administration territoriale décentralisée ainsi que dans les centres de santé, et de véhicules des documents de post-alphabétisation. On pouvait également les introduire dans les Nouveaux Programmes d'Études dont l'expérimentation remonte à 1998. Ce ne sont pas les champs d'application qui manquent pour expérimenter les langues maternelles au grand bonheur du peuple béninois.

Pendant que le politique hésite de revaloriser les langues des nationalités, par leur promotion pour usage aussi bien dans l'administration locale décentralisée que dans le système éducatif, le français s'installe en maître même dans l'administration locale. Un article et deux autres lois en sont illustratifs:

« Les membres de bureau de vote sont désignés avant l'ouverture de la campagne électorale par décision de la commission électorale nationale autonome (CENA). Ils doivent savoir lire et écrire le français³⁰ ».

« Les membres du bureau de vote effectuent le dépouillement des votes et le décompte des voix, assistés de scrutateurs choisis par le président sachant lire et écrire le français³¹ ».

« Le Maire et ses adjoints sont élus, par le conseil communal en son sein, au scrutin universel secret à la

³⁰ L'article 55, alinéa 3 de la Loi n° 2000-18 du 03 janvier 2001 portant règles générales pour les élections en République du Bénin.

³¹ Loi n° 2000-18 du 03 janvier 2001, art. 75, alinéa 4.

majorité absolue. Le Maire et ses adjoints doivent savoir lire et écrire le français³² ».

L'on est tenté de se poser la question de savoir dans quelle province française on se trouve ? Quel est le pourcentage des Béninois en âge de voter qui s'expriment en français ? Les 10% ou les 20% ? Pour ceux qui connaissent le processus, les membres des bureaux de vote sont généralement originaires de la localité, donc censés parler à la perfection une des langues de la région concernée. C'est dire que les langues des nationalités sont les mieux indiquées dans ce cas de figure. Nous ne sommes pas contre le fait qu'ils sachent lire et écrire le français mais que cela ne soit pas un préalable, un critère privilégié de sélection des membres. C'est une régression par rapport aux dispositions de la période révolutionnaire. Les langues des nationalités continuent d'être reléguées à un second plan. Elles sont inexistantes dans le système éducatif et au niveau des institutions étatiques.

Les problèmes linguistiques ont connu un rebondissement à partir de l'année 2006. Il s'agissait de mettre un accent particulier sur le rôle que doivent jouer les langues des nationalités, sans restriction aucune dans le développement endogène du pays. C'est au vue de cela que Djihouessi (2009 :116) constate que

« Eu égard aux multiples difficultés qu'éprouvent les enfants lors du processus d'acquisition des apprentissages qu'imposent les nouveaux programmes, la revue recommande qu'une équipe soit mise en place pour réfléchir sur la possibilité d'expérimenter l'utilisation des langues nationales comme langues d'instruction au cours des premières années dans une stratégie convergente vers l'utilisation du français dans les cours moyens»

³²Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, art. 38.

Pour répondre à cette attente, le gouvernement béninois a suggéré que :

- L'organisation d'un Forum sur le secteur de l'éducation du 12 au 16 février 2007 dans le but d'entériner l'article 8 de la Constitution de 1990. Au terme des travaux, le forum a recommandé, entre autres, *l'introduction des langues des nationalités dans le système éducatif formel afin de faciliter les enseignements et les apprentissages par la maîtrise de la langue française grâce à la maîtrise par les apprenants de leurs propres langues maternelles.*
- L'organisation d'un Atelier à Possotomè, du 13 au 17 août 2007. A cet atelier, les congressistes ont été plus pragmatiques sur la question de l'introduction des langues des nationalités dans le système éducatif formel que ceux partis au Forum National sur le Secteur Éducatif.
- Un second atelier a vu le jour à Lokossa, du 29 au 31 mars 2008. Il n'a pas eu de grandes avancées dans le domaine de l'alphabétisation. Cependant quelques nouvelles données jugées pertinentes ont été intégrées. C'est le cas de la fixation de normes orthographiques avant toute opérationnalité de l'alphabet.

En dehors de ce Forum et de ces Ateliers, plusieurs autres mesures ont été prises en vue de la promotion et de la valorisation des langues des nationalités. Il s'agit de:

✓ En octobre 2007, la jonction du secteur de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales au Ministère de l'Enseignement Primaire n'a eu pour conséquence que l'élargissement du champ d'application rationae materiae de ce dernier.

✓ Le 2 novembre 2007, par décret n° 2007-540 le gouvernement crée un Ministère chargé de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MAPLN).

✓ L'arrêté interministériel n°0075/MEMP/MESFTP/MESRS/MAPLN/DC/SGM/INFRE du 30 septembre 2008 portant attribution, organisation et fonctionnement des Commissions Techniques d'Interventions Spécialisées de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Éducation qui doit préparer l'introduction des langues des nationalités dans le système éducatif béninois.

✓ Le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 qui modifie le décret n°2008-636 du 22 octobre 2008, mute le *MAPLN* en Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (*MCAPLN*).

✓ L'arrêté interministériel n°0080/MEMP/MESFTP/MESRS/MAPLN/DC/CAP/SGM/INFRE-D du 23 octobre 2008 portant nomination des membres des noyaux centraux des commissions d'interventions spécialisées (CTIS) de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Éducation (INFRE).

✓ L'arrêté n°032 / MCALPLN/ DC/ SGR/ SA du 25 mars 2009 met fin aux activités de la Mission de Promotion des Langues Nationales. Rappelons que celle-ci n'a jamais été créée par un texte juridiquement acceptable.

Notre constat est que malgré ces différents textes juridiques pour la réhabilitation des langues des nationalités, les gouvernements successifs, depuis les années 1990 n'ont pas su échapper aux erreurs du passé dont notamment la contradiction entre certains textes fondamentaux. A celle-ci viennent s'ajouter des actes (déclarations, décrets et arrêtés) restés lettres mortes, la non insertion des alphabétisés due, à notre avis à :

- 1- Un manque de volonté des gouvernants et des élites politiques à investir pour la promotion des langues de nationalités.
- 2- L'insuffisante allocation des ressources en matière d'enseignants, de formation des enseignants, de matériel pédagogique et d'infrastructure en général.

Après cette caractérisation de ce qui s'est passé au Dahomey (aujourd'hui Bénin), au cours de ces cinquante trois (53) dernières années en matière de promotion et valorisation des langues des nationalités, sommes-nous en mesure de parler de politique linguistique ?

L'analyse du point de vue politique linguistique de toute cette époque a essentiellement eu pour but de rendre compte de l'hégémonie de la langue de crête³³ dans tous les secteurs de la vie nationale sur les langues des nationalités et avoir une idée claire sur les rapports de force entre ces différentes langues en présence.

La volonté de gérer le plurilinguisme depuis l'avènement du Gouvernement Militaire Révolutionnaire (1972), a obligé les décideurs béninois à établir et à promulguer les lois ci-dessous :

- La Loi Fondamentale du 26 août 1977³⁴ en son Art. 3, où le Gouvernement inscrit les bases d'une politique linguistique en faveur des langues des nationalités.
- La Loi n° 91-006 du 25 février 1991 qui recommande « *l'impérieuse nécessité de développer les langues nationales, vecteur de nos cultures et instruments privilégiés du développement culturel* ».

Nous constatons à travers ces textes de lois, une volonté du Bénin à réhabiliter la culture et les langues des nationalités en leur créant un cadre juridique, et en les valorisant par leur introduction progressive dans le système éducatif, et enfin en optant pour une alphabétisation (fonctionnelle) des populations des villes et campagnes. Ainsi donc, on peut se rendre compte, de ce qui précède, que le Bénin, à la différence de bien d'autres pays d'Afrique

³³ Ce concept a été élaboré par Diki-Kidiri pour désigner les langues européennes, à savoir le français, l'anglais, le portugais, l'espagnol qui menacent les langues africaines.

³⁴ Rappelons que cette Loi Fondamentale est synonyme de Constitution.

francophone, a accordé une place importante aux langues des nationalités plus spécialement à dix d'entre elles : *fɔn*, *yoruba*, *dendi*, *ajà*, *baatonum*, *ditammari*, *gun*, *fulfulde*, *yom*, *gen*. C'est l'enseignement qui a été privilégié par les États Généraux de l'Éducation (1990) et le Forum National sur le secteur de l'Éducation (2007) par rapport aux secteurs de l'alphabétisation et des médias.

Au vu de tout ce qui précède approuvant Capo (2012 :42) pour qui « *une politique des langues est un ensemble de déclarations cohérentes qui définit clairement le statut et le rôle de chacune des langues en présence dans des secteurs donnés* », nous pensons qu'il n'y a jamais existé de politique linguistique qui promeuve les langues de nationalités béninoises. Certes, il existe des actes de façon éparse mais non seulement jamais compilés et étudiés pour en certifier la cohérence et l'applicabilité mais aussi ceux-ci n'ont jamais ni défini ni le statut ni le rôle des langues de nationalités.

Rappelons aussi qu'en cette matière, même le défaut de politique est une politique. Celle du Bénin est le prolongement d'une pratique très ancienne héritée de la colonisation française. Ceci favorise le français avec totale exclusion des langues des nationalités. Cet état de fait était souvent justifié par des arguments tels que la volonté de conjurer le tribalisme et les forces de division de la nation, le désir d'instaurer un pouvoir central fort et efficace, le souhait d'aller plus vite au modernisme.

Pour déterminer l'existence d'une politique linguistique dans un pays, il conviendrait d'une part de mettre à jour les textes législatifs et les décrets d'application puis d'autre part, la pratique réelle de la langue ou des langues et leur poids dans le système socio-économique et culturel.

La promulgation pure et simple des textes de lois ne suffit pas pour déterminer si tel pays ou tel autre a une politique de langues ou non. Il ne faut donc pas se limiter à ces quelques articles que chaque Constitution consacre à la

question linguistique pour déterminer l'existence d'une politique de langues dans un pays. La politique des langues concerne aussi bien les administrations, le Parlement, les lieux de travail, de culte que les centres de loisirs.

De plus

« une politique linguistique implique une vision claire des objectifs à atteindre, une connaissance profonde et exacte des problèmes qui se posent et une détermination précise des méthodes et moyens qui seront employés ». (Sow 1977 : 12).

Paraphrasant Aféli (2003 :365), nous pourrions dire qu'un examen attentif de la pratique linguistique au Bénin montre qu'elle est empêtrée dans de sérieux problèmes qui rendent sceptique ses chances de succès. Ces problèmes sont entre autres, l'insuffisance des moyens économiques, matériels et financiers adéquats alloués à la valorisation des langues des nationalités, l'absence d'une détermination politique, appliquée et suivie à une périodicité régulière et harmonisant ainsi la place et les différents usages des langues des nationalités et étrangères.

3.5- Caractérisation typologique de la politique linguistique française au Dahomey et des pratiques linguistiques au Bénin

La *politique linguistique coloniale assimilationniste* française est caractérisée par l'usage exclusif du français aussi bien dans l'administration que dans les mass média. Au plan éducatif, un enseignement monolingue était et continu d'être dispensé, c'est-à-dire exclusivement en langue française.

Ce type correspond tant bien à la politique exoglossique de Kloss (1968), qu'à celle attentiste de Houis & Bole-Richard (1977) ou à la politique expectative de Ndoye (2003).

La politique pratiquée par la France est caractérisée par son mépris pour les langues dahoméennes (aujourd'hui béninoises) et son souhait de créer des "noirs européens". Elle a élaboré une politique qui visait la disparition des langues des nationalités car aucune n'avait été introduite à l'école en dehors du *wolof* au Sénégal par Jean Dard (1816).

Un laisser-faire a marqué toute la première décennie des indépendances. Il s'agit d'un statu quo qui a été observé dans l'usage des langues africaines depuis 1960, année de l'indépendance du pays jusqu'en 1970, veille de la période "révolutionnaire". C'est dire que la *politique linguistique* au Bénin fut maintenue malgré le changement du statut politique national.

En période "révolutionnaire", nous avons assisté à un autre son de cloche : *la revalorisation des langues des nationalités*. En effet, en 1973, le Programme National d'Édification de l'École Nouvelle a affirmé que « *la langue étant le véhicule d'une culture, il faudra travailler à la réhabilitation, à la défense et à l'illustration de nos cultures en introduisant nos langues dans notre enseignement* ». Cette disposition rompt avec les périodes précédentes en accordant une place de choix aux langues des nationalités aux côtés du français, tout en affichant en son article 3, alinéas 4 et 5, son désir de développer les langues des nationalités (Constitution du 26 août 1977).

Suite à l'ordonnance n°75 -30 du 23 juin 1975 portant loi d'orientation de l'éducation nationale, les langues des nationalités devaient être introduites progressivement dans l'enseignement (art. 7). Ce qui entraîna une intense activité dans la pratique des langues des nationalités dans les Centres d'Éveil et de Stimulation de l'Enfant (CESE) et à l'Assemblée Nationale; la création d'un Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire puis celle du Centre National de Linguistique Appliquée (CENALA). L'alphabet national des diverses langues a été officialisé.

Confrontée aux typologies antérieures, la politique linguistique du Bénin de la période révolutionnaire peut se qualifier comme une *politique d'engagement* (Ndoye 2003) ou de *politique multimodale* (Fishman 1968), qui s'apparente à la *position prospective* de Houis & Bole-Richard (1977) ou à la politique *endoglossique* de Kloss (1968).

Sur le plan linguistique, le Renouveau Démocratique a pris du recul par rapport à la période révolutionnaire. Dans la pratique, aucune action concrète n'est à mentionner en dehors de quelques textes de loi qui réhabilitent les langues des nationalités.

Quant à la planification linguistique, il serait très hasardeux de vouloir se prononcer sur une typologie quelconque car dans la pratique très peu de choses ont été faites. L'aménagement quant à lui, est quasi inexistant ou n'existe que dans les esprits. En effet, cette volonté des premières heures de la Révolution, celle de revaloriser et promouvoir les langues des nationalités est encore à l'étape des idées.

Conclusion partielle

Les législations tant, coloniales que post-coloniales du Dahomey (aujourd'hui Bénin) se sont caractérisées par l'absence d'une politique linguistique endogène explicite. Cependant, notons qu'il y a eu quelques initiatives isolées surtout en période révolutionnaire. Celles-ci nous conduisent à conclure qu'il s'agissait de législations titubantes sur la question linguistique et qui ne sont pas comparables par exemple à celles d'autres pays comme la Tanzanie, l'Éthiopie et le Soudan.

En effet, les différentes actions entreprises – souvent de manière disparate – n'ont pas débouché sur une politique linguistique qui devrait répondre à un des objectifs du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique, c'est-à-dire :

« Veiller à ce que les langues africaines, grâce à une législation appropriée et à une promotion pratique, assument leur rôle légitime comme moyens de communication officielle dans les affaires publiques de chaque État membre pour remplacer les langues européennes qui ont jusqu'ici joué ce rôle » (OUA 1986 :5).

Quant à la politique linguistique proprement dite, sa formulation explicite et son application connaissent assez d'entraves au Bénin pour des raisons suivantes : le manque de conviction en une politique de valorisation et de promotion des langues des nationalités, fruit de l'aliénation mentale léguée par la colonisation et renforcée par le néocolonialisme. Les autres raisons sont sectorielles et concernent les sources de financement destinées à soutenir cette politique linguistique. C'est au vu de tout cela que nous proposons dans les chapitres à suivre un modèle d'Aménagement Linguistique pour la commune de Kouandé [kuãnde].

CHAPITRE IV

DONNÉES À PRENDRE EN COMPTE DANS LA FORMULATION D'UNE POLITIQUE ET D'UN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUES À KOUANDÉ [kuãnde]

Introduction

Au cours de ce chapitre, nous allons axer nos réflexions autour de deux (2) points principaux. Nous présenterons dans un premier temps la situation géographique, historique et économique de la commune de Kouandé [kuãnde] puis, dans un second temps, la gestion du multilinguisme dans ladite commune.

Cette étude panoramique des différents secteurs socio-économiques, politiques et linguistiques, nous permettra d'avoir une assez bonne idée de notre champ d'action. Ceci nous permettra de faire des propositions allant dans le sens de ce que nous entendons par politique et aménagement linguistiques.

4.1- Données géographiques, historiques, économiques, socio-culturelles et communicationnelles

4.1.1- Situation géographique

Située dans la partie septentrionale du Bénin et à l'Est du département de l'Atacora, la commune de Kouandé [kuãnde] compte parmi les sept (7) communes (Boukoubé, Kérou, Kouandé, Natitingou, Péhunco, Tanguiéta, Toukountouna) qui composent ce département. D'une superficie de 4.500 km², elle est limitée au Nord par la commune de Kérou, au Nord-Ouest par celle de Tanguiéta, au Sud-ouest par la commune urbaine de Natitingou, au Sud par les

communes de Copargo, Djougou et Boukoumbé, à l'Est par celle de Péhunco et à l'Ouest par la commune de Toukountouna. Elle est composée de six (6) arrondissements à savoir: Birni [birni], Chabi-Kouma [shabíkùma], Fô-Tancé [fotãsé], Guilmaro [gilmaro], Oroukayo [orukajo] et Kouandé [kuãnde] centre. Elle compte cinquante et un (51) villages et quartiers de ville comme l'illustre la carte administrative suivante :

La commune de [kuãnde] jouit d'un climat de type soudano-guinéen, caractérisé par une saison de pluie, allant de mi-avril à mi-octobre et une saison sèche allant de mi-octobre à mi-avril. Depuis plus d'une décennie, cette périodicité n'est plus respectée à cause du changement climatique. La saison des pluies ne s'étend plus que sur quatre mois et demi (4½), c'est-à-dire, de mi-mai ou mi-juin à fin septembre ou mi-octobre. Une des conséquences de ce changement climatique est l'avancée du désert du Sahara. Les secteurs les plus arrosés sont : toute la partie méridionale, les arrondissements de Birni [birni] et de Chabi-Kouma [shabíkùma] et l'Ouest. Le Nord-Est et l'Est sont les moins arrosés. La température moyenne qui est de 27°C varie jusqu'à 9,5°C entre novembre et mi-février à cause de l'harmattan (PDC 2011-2015 :18).

La chaîne de l'Atacora, massif montagneux le plus important du Bénin, y fait partie intégrante. Son régime hydrographique est constitué de cours d'eau permanents et de plusieurs rivières et ruisseaux saisonniers. Le Mékrou [mekru] est le cours d'eau le plus important.

Deux principaux types de végétation sont rencontrés dans la commune de Kouandé [kuãnde]. Il s'agit des forêts : galeries forestières rencontrées tout au long des cours d'eau, forêts claires et forêts classées (dites de « collines de [kuãnde] », la forêt dite « la Mékrou [mekru] » et la forêt de Birni [birni]) ; des savanes arborées et arbustives. A cela s'ajoutent les champs et jachères.

4.1.2- Aperçu historique

Les Baatombu de la tribu des Séko sont les premiers occupants de [kuãnde] (Robert Cornevin 1981 :184). Ils avaient pour chef de terre, le grand chef féticheur Kpandé-Sounon qui accepta accueillir, au début du XVIII^e siècle, les Nateni venus de Tayakou au Sud de Tanguiéta. Mais à la fin du XVIII^e siècle arrivent les Baatombu de la tribu des Boko avec à leur tête Worou Wari I^{er}. Ce dernier qui a été bien reçu par le chef féticheur ne tarda pas à s'imposer à

celui-ci. D'où il prendra le titre de Bangana (appellation du roi de Kouandé) en 1790. C'est ainsi que fut fondé le royaume de [kuānde].

C'est sous le règne de Worou Wari II (1883-1897) que l'armée française occupe [kuānde] le 30 avril 1897. [kuānde] accepte mal cette occupation et se soulève en août 1897. La France destitue le roi et le remplace par le prince Yarou Boré de Guilmaro qui règne du 5 mars 1890 au 2 mai 1904 sous le nom de Souanrou. Plus tard, le royaume sera annexé à la colonie du Dahomey.

A en croire la tradition orale, plusieurs versions expliquent la dénomination "kpandé" donnée à la localité. En effet, pour les uns, "kpandé", devenu [kuānde] avec la colonisation est due à l'enclavement de la commune et à son accès difficile autrefois car implantée sur le versant de la montagne. Par contre, d'autres attribuent le nom à l'importance du grand nombre d'aulacodes dans la région. De nos analyses, cette discorde est relative à l'appropriation du nom de la commune, c'est-à-dire le groupe sociolinguistique qui a donné le nom "kpandé" à la commune. Cette discorde affronte les Baatombu et les Natamba. En effet, pour les premiers, premiers habitants de la commune selon Cornevin (1981 :184), leurs pères seraient auteurs de cette dénomination qui en baatonum signifierait "ville impossible" du fait de la complexité d'accès à la commune. Les seconds, dont les pères étaient réputés pour leur habileté à la chasse attribuent la dénomination à leurs pères. Pour ceux-ci, "kpandé" signifieraient "tuer les agoutis" car alors, leurs pères avaient des stratégies très organisées à cet effet.

4.1.3- Articulation économique

Comment se comporte la dynamique économique ?

L'économie abordée ici, est, avant tout, étudiée au niveau micro économique : la famille, considérée comme cellule de base de tout développement. Si toute économie a pour cadre une structure sociale donnée,

c'est le monde religieux qu'il nous faut ici interroger. L'activité religieuse est le déterminant de la vie économique de ces peuples car c'est elle qui leur offre les traits essentiels de leur rapport avec la nature. Nous constatons que le premier mode d'accumulation chez ces peuples est un mode inscrit et évoluant dans un cercle autarcique. En effet, celui-ci n'entraînait, au départ, aucun échange effectif avec le monde extérieur du fait de la rareté des moyens de transport devant favoriser l'accumulation des biens et services au sens économique de ces concepts. Cette économie qui est par essence redistributive est engloutie dans la quasi inexistence des voies de brassages, et soutenue par un système de culture sous-développé qui évolue dans le cadre du travail du sol à la houe après le défrichage par brûlis.

On peut résumer ce schéma de la vie économique traditionnelle en ces termes :

« la production et la consommation s'inscrivent dans les structures sociales plus qu'elles ne les déterminent, car ces produits n'ont pas de valeur économique en eux-mêmes, mais en tant qu'ils sont porteurs de prestige, facteurs d'autorité ou instruments d'alliance [...]. Non que la vie économique soit absente du système : effectivement des biens sont produits et consommés ; mais au moins dans un système- limite d'autarcie pure, ils ont valeur d'usage, mais non valeur commerciale d'échange » (Laburthe-Tolra 1971 :119).

Ce sont les enquêtes faites sur ces peuples qui nous ont permis d'apprécier la valeur de la problématique de la dynamique de cette économie rurale traditionnelle. Nous avons découvert une sorte de "gaspillage économique" pour caractériser cette fameuse dialectique de la vie économique paysanne, à travers les manifestations traditionnelles en milieu *Baatɔnum*, *Otammari*, *Fula*, etc.

Les rapports avec le monde extérieur et plus précisément la "présence française" avec ses différentes formes d'expressions ont d'une part affecté la "logique" de l'économie d'autosubsistance. D'autre part, ils ont ouvert la voie à une économie de production de travail, devant favoriser l'implantation de nouvelles structures sociales. Celles-ci ne reposent pas sur la communauté villageoise, mais désormais sur une individualisation qui se veut de plus en plus radicale, quand bien même, il existe une survivance de l'esprit collectiviste dans les relations actuelles.

La situation n'est pas reluisante de nos jours à cause du changement climatique et de l'érosion des sols qui obligent les populations de la commune à développer des filières alternatives porteuses, moins dégradantes de l'environnement autres que le coton en termes de diversification. C'est pourquoi, en marge de la diversification agricole, le P.D.C. prévoit le développement des activités économiques alternatives notamment en mettant l'accent sur le développement de l'artisanat et des PME pour contrer les méfaits de la pauvreté. D'où, une bonne organisation et gestion rationnelle des carrières de sable, du gravier et des pierres précieuses pouvant constituer une source potentielle de revenu pour la commune en général et pour les populations à la base en particulier.

Les auteurs du Plan de Développement Communal trouvent, pour leur part, des atouts tant culturels qu'historiques dans cette commune et même y projettent voire annoncent une considérable croissance économique lorsqu'ils affirment qu'

« A l'horizon 2030, la commune de Kouandé [kuãnde] sera une commune, à économie croissante basée sur le secteur primaire et bien gouvernée » (PDC 2011-2015 : 42).

Sur ce, voici résumé en cinq points les grandes orientations stratégiques de ce plan d'ici à cinq ans :

- Promotion d'une agriculture et d'un élevage plus productifs et durables.
- Développement d'une industrie naissante spécialisée en transformation des produits agricoles.
- Promotion d'une exploitation rationnelle de ressources naturelles et protection de l'environnement.
- Promotion de l'artisanat, de la culture et du tourisme.
- Amélioration constante du niveau d'équipement et de service dans les domaines de la gouvernance locale, de l'intercommunalité, de la coopération décentralisée, de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et assainissement, des pistes et routes.

Cette orientation stratégique constitue un point de lance de la commune de [kuãnde] en ce qu'elle possède des terres cultivables et favorables à des cultures spécifiques telles que les céréales, les tubercules, le coton, l'acajou, etc. En effet, la commune dispose d'atouts pouvant transformer cette agriculture en moteur de son économie : il s'agit de l'existence de bas-fonds pour la riziculture, de nombreux cours d'eau (Mékrou, Tikoudarou, Daro, Wokagou, Findaru).

Mais en plein XXI^e siècle encore, la houe reste le principal outil de travail. En effet, 80 % des superficies sont cultivées à l'aide de cet instrument. Un autre handicap à cette activité, est la non association de l'agriculture à l'élevage sauf chez les Fula.

L'extension des cultures surtout du coton associées aux pratiques culturales basées sur la culture sur brûlis réduit considérablement le potentiel en pâturage. L'insuffisance de vétérinaires ne favorise pas un suivi systématique

des animaux. La solution à ces problèmes peut contribuer à l'essor de l'élevage dans la commune de [kuānde].

Quant à la pêche, elle est de type traditionnel. C'est une activité de distraction exercée par la population de la commune de [kuānde] sauf à Fô-Tancé [fotāsé] où elle avait été appuyée par l'installation du captage et son empoissonnement. Avec cette expérience, les autres localités ont compris que la pêche est une activité importante non seulement du point de vue économique, mais également nutritionnel.

L'artisanat est une activité porteuse dans la commune de [kuānde]. Il existe sous trois formes : l'artisanat de service (couture, coiffure, mécanique, maçonnerie, etc.), l'artisanat de production (poterie, forge, tissage, cordonnerie etc.) et l'artisanat de transformation (fabrication de beurre de karité, de la moutarde, du fromage, etc.).

Cette production bénéficiait de l'appui du projet *Promotion de l'Artisanat GTZ /DED* du Programme suisse et de la Fédération Nationale des Artisans du Bénin (*FENAB*). Malgré toute cette potentialité, aucune entreprise immatriculée n'existe dans la commune. Une partie des artisans est aussi constituée d'agriculteurs qui abandonnent les activités pour les travaux champêtres.

Le secteur du commerce a été longtemps oublié surtout du point de vue de l'organisation et d'appuis. Aujourd'hui des opportunités s'offrent avec le programme de relance du secteur privé à travers les projets comme *l'Association pour le Développement des Exportations (ADEx)*, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (*CCIB*), le Projet de Promotion de l'Artisanat / *GTZ* et la multitude de structures de micro finance sur le plan national. La promotion de ce secteur est vitale pour la commune de [kuānde] car elle permettra de soulager surtout les petits exploitants et les femmes rurales.

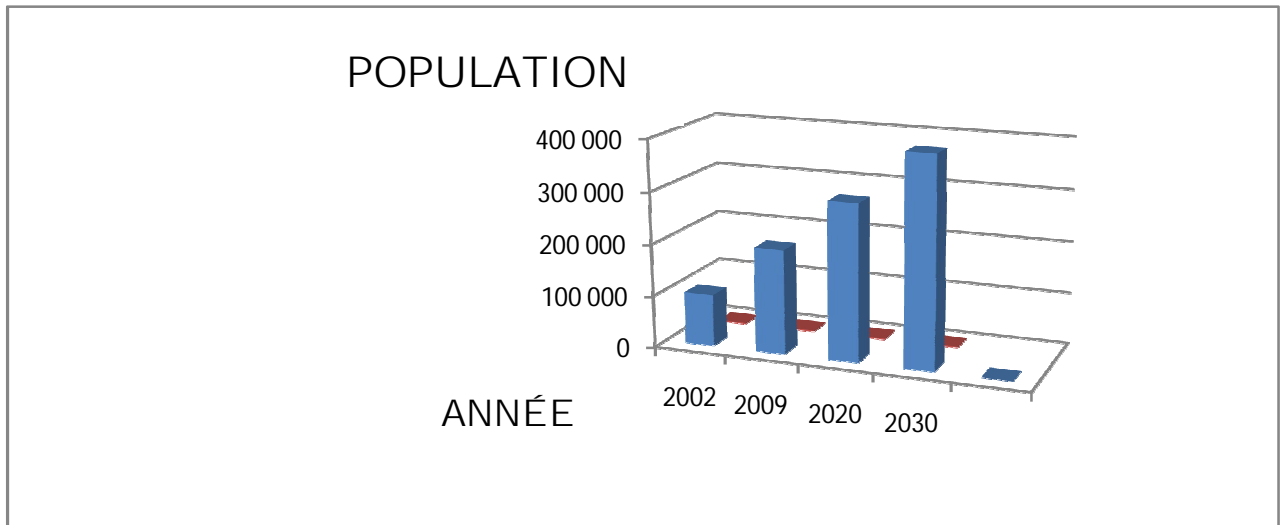
La commune compte au total quinze (15) marchés qui s’animent tous les quatre (04) jours dont un marché sous-régional à Chabi-Kouma [shabíkùma] fréquenté par les Togolais, les Burkinabé et les Béninois. Cet arrondissement bénéficie également d’un grand marché à bétail contribuant à son essor économique.

4.1.4- Cadre socioculturel

Sa population qui est estimée en 2000 à 64.189 habitants avec plus de 90% de population rurale, était de 50 379 habitants selon le recensement de 1992 (PDC 2011-2015 :12). Cette population aujourd’hui, selon le dernier recensement de l’INSAE, double pratiquement celle de 2000 et serait estimable en juin 2013 à 114 390 habitants. Selon une étude réalisée par Ousmane Kora (2006 : 13), deux groupes socioculturels majoritaires c'est-à-dire les Baatõmbu [baatõmbu] (43,6%) et le grand groupe Otammari [otammari] composé des Betammaribe [betammaribe] (14,8%), des Waama [waama] (8,2%) et des Natimba [natẽmba] (3,9%) s’adonnent à l’agriculture et à la chasse. Les Fula [fula] (14,7%) pour leur part, sont des éleveurs nomades. Ensuite vient le groupe des Yom (4,8%), des Gulmace [gulmace] (3,5%), des Lokpa [lokpa] (2,4%), des Biyõbe (1,3%), des Yoruba-Nago [yoruba nago] (1,2%), des Fon [fõn] (0,6%), des Nawdba [nawdba] (0,4%), des Kabye [kabiẽ] (0,3%) et des Dendi [dendi] (0,3%).

Le graphique ci-dessous montre l’évolution de cette jeune population en pleine croissance.

Figure n°1 : *Évolution de l'effectif de la population de [kuãnde]*



Source : *Élaboré à partir des données du RGPH3*

De l'analyse de ce graphique, on constate que la population de [kuãnde] en 2000 a plus que doublé celle de 1979, alors estimée à 42 614, et devra tripler en 2030, soit 289.009 habitants. Sa population est relativement jeune : 51 % de l'effectif de cette population ont entre zéro (0) et quatorze (14) ans.

Il s'agit en réalité d'une population qui pratique différentes sortes de religions : islam (38,5%), religions traditionnelles (30,2%), catholicisme (14,7%), protestantisme (1%) et autres (15,6%).

Les mécanismes d'occupation et d'utilisation de l'espace dans la commune de Kouandé [kuãnde] remontent à 1963 (PDC 2011-2015 : 24) pour répondre à une certaine politique de regroupement de l'habitat. L'objectif était la création des villages de meilleures accessibilités et de plus grande taille.

Mais cette initiative de type moderne n'a pas mis un terme à l'organisation socioculturelle des habitants de la région. Chaque village dispose d'un chef traditionnel. Ce dernier émet des avis consultatifs, dans la gestion de la commune. Tous participent au maintien de l'ordre public, au règlement des

litiges fonciers et à l'organisation des manifestations culturelles. A leur tête, nous avons le roi Bagana de Kouandé [kuãnde] dont l'influence dépasse les limites de la commune. Il n'existe pas de difficultés particulières entre le pouvoir traditionnel et les autorités de la commune.

Les organisations de la société civile se retrouvent à tous les niveaux de la commune : villages (groupements villageois, groupements de femmes) et arrondissements (association de développement). La commune dispose de son association de développement et d'autres structures telles que :

- WANRU SURU et SURU BADU qui interviennent dans la transformation du manioc en gari ;
- WII WURA intervenant dans le stockage et la vente des vivriers ;
- Les groupements de producteurs ;
- Femmes ville propre;
- ANTII SUA qui intervient dans la commercialisation du beurre de karité.

Ces différentes organisations appuient la commune dans le processus de développement de tous les secteurs; elles interviennent également dans plusieurs domaines comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau n°9: Quelques organisations d'appui au développement de la commune

N°	Structures	Domaines d'intervention
1	PELCA	Environnement et assainissement
2	MORITZ	Information, éducation et communication
3	ORPID	Approvisionnement en eau
4	ELIP	Lutte contre l'infanticide
5	LUSCOF	Éducation
6	DSAP/BENIN	Infrastructures
7	PDDC	Appui à la décentralisation
8	PAMRAD	Production agricole
9	PDRT	Production agricole et éducation des adultes

10	PADEAR	Approvisionnement en eau
11	SNV	Approvisionnement en eau et assainissement
12	PACOMA	Infrastructures sociocommunautaires
13	PRODECOM	Appui à la décentralisation
14	PPLS	Lutte contre le SIDA

Source : Ousmane Kora, *Monographie de Kouandé* [kuãnde], 2006, p.16

Malgré la présence de ces structures, la commune de Kouandé [kuãnde] garde encore bien de caractéristiques traditionnelles au vrai sens du terme, marquant ses origines et ses spécificités culturelles.

Comment l'État décentralisé, en tant que promoteur de la transformation socio-économique, peut-il faire subir des modifications plus ou moins profondes à cette économie qui hier était traditionnelle c'est-à-dire celle des premiers échanges, à une économie de production de travail par le biais de l'utilisation de la technologie moderne dans leurs propres langues comme vecteur de développement?

Pour *G. Roger* (1968:5)

« la société n'est pas seulement une action sociale d'une pluralité de personnes ; elle ne se réduit pas non plus à une forme ou l'autre d'organisation sociale. Elle est aussi mouvement et changement d'une collectivité à travers le temps ».

C'est dire qu'une société n'est comprise qu'à partir de son étude effective en vue de l'élever au plus-être. Notre contribution à l'étude de ces peuples pourra, dans une large mesure, fournir des données nouvelles et actives d'appréciation de cette fraction du peuple béninois. Nous pensons avoir ouvert de nouveaux horizons pour les recherches fructueuses dans cette commune et pourquoi pas dans d'autres.

Toute société humaine vit, se développe et évolue sans cesse selon des normes dialectiques ; par conséquent on ne saurait comprendre une société à un état actuel, sans faire recours à son état antérieur. Ainsi, il nous a semblé

nécessaire, pour nous rendre effectivement compte des changements, des modifications intervenus chez les Baatombu, Natemba, Betammaribe, Fula et autres habitants de la commune de Kouandé [kuãnde], de découvrir l'état antérieur de la structure sociale traditionnelle pour suivre son évolution dans le temps et dans l'espace.

Tout le système politique traditionnel dont le signe des manifestations les plus saillantes est l'exercice de la démocratie clanique, repose sur le religieux. Cette organisation sociale fortement structurée et dynamisée est sujette à l'évolution, et à l'histoire. L'émergence de nouvelles structures socio-économiques s'est opérée au contact du monde extérieur, à travers les nouvelles cultures qui ont donné un visage nouveau de l'infrastructure socioéconomique dont l'une des conséquences est l'allure actuelle des comportements démographiques : émigration, immigration, brassage, etc. Certains chefs-lieux d'arrondissement (Kouandé [kuãnde] centre, Guilmaro [gilmaro], Chabi-Kouma [shabíkùma]) commencent à donner une image de la nouvelle société. L'étude des différents peuples révèle que leurs réactions n'ont pas été les mêmes face aux facteurs de transformations, de changement. Les peuples numériquement majoritaires (Baatombu [bátombu], Natemba [natẽmba]) ont beaucoup résisté et continuent de résister à tout facteur exogène devant amener à des déséquilibres sociaux. Les raisons profondes de leur résistance sont dues aux manifestations d'un désir plus ou moins conscient de chercher à se développer par eux-mêmes.

Aujourd'hui, ce développement passe par la politique gouvernementale en matière de santé publique, en dotant chaque arrondissement d'un centre de santé. Ce qui n'est pas totalement le cas, car dans l'arrondissement de Chabi-Kouma [shabíkùma] les travaux de construction et surtout de finition sont interrompus depuis plus de trois ans par manque de financement. Mais l'État appuie, en équipement, le centre de santé privé des religieux existant au chef-lieu de l'arrondissement.

Au niveau des villages, nous avons constaté qu'aucune des 09 unités villageoises de santé n'est fonctionnelle. Les populations sont obligées de parcourir de longues distances avant d'atteindre les centres de santé de l'arrondissement le plus proche.

Le personnel de santé (médecins, infirmiers, sages-femmes) est en nombre très insuffisant. De plus tous sont concentrés à Kouandé [kuãnde] centre.

Selon l'OMS³⁵ il faut :

- 1 médecin pour 10.000 habitants
- 1 infirmier pour 5.000 habitants
- 1 sage-femme pour 5.000 femmes.

Compte tenu de ces normes de l'OMS et de l'effectif de la population estimée en juin 2013, la commune de Kouandé [kuãnde] devrait se doter d'au moins 11 médecins et de 23 infirmiers.

Pour ce qui est des actions sociales, elles sont limitées à quelques structures sociales d'appui aux orphelins, aux malades de SIDA, aux femmes, enfants, malades mentaux, etc. Les activités sportives et les loisirs sont concentrés également à Kouandé [kuãnde] centre. Ceci permet aux jeunes de s'intéresser davantage à des groupes folkloriques traditionnels. Le développement de toutes ces activités sportives et culturelles peut constituer, pour la commune, une source de revenu, de distraction et d'épanouissement de la jeunesse. Actuellement les infrastructures existantes sont inappropriées (un terrain de football impraticable à Kouandé [kuãnde] centre et à Chabi-Kouma [shabíkùma], quatre maisons de jeunes non équipées à Kouandé [kuãnde] centre, Birni [birni], Chabi-Kouma [shabíkùma] et Guilmaro [gilmaro]).

³⁵Il s'agit d'une étude sur les stratégies sectorielles et programmes d'activités au profit de la sous-préfecture de Kouandé [kuãnde], PDDC 2001, p 18.

La situation des femmes de la commune n'est pas meilleure que celle que mènent d'autres femmes au niveau national. Elles ont une très faible représentativité au sein des instances de prise de décisions. Ceci s'explique par le fait que le taux des femmes déscolarisées et analphabètes est très élevé par rapport aux hommes. Par conséquent, elles ont difficilement accès au foncier et ne reçoivent presque pas d'appuis dans leurs activités génératrices de revenus.

Néanmoins on note l'existence de quelques unités (5) de transformation des produits alimentaires, de groupements maraîchers et de productrices du riz.

Quant aux personnes âgées, l'absence d'une organisation qui les prenne en charge est totale.

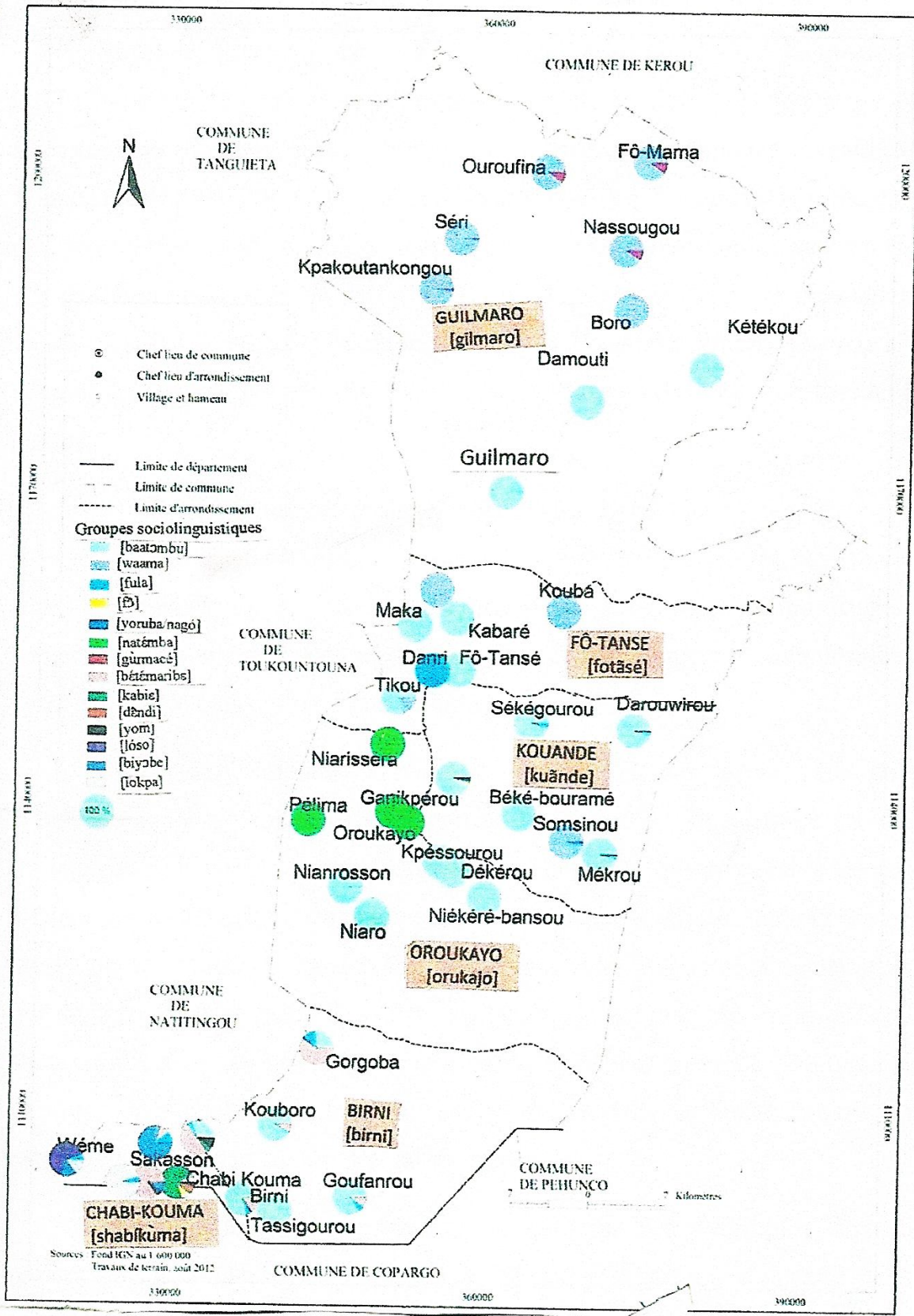
4.1.5- Secteur de la communication

La commune jouit d'une couverture acceptable. Ainsi trois (03) des cinq (05) réseaux de téléphonie mobile disponibles dans notre pays sont présents dans la commune et couvrent tous les arrondissements avec des flottements par endroits :

Kouandé [kuãnde] dispose aussi d' :

- Une (01) radio communautaire (Tuko Sari FM)
- Un (01) relais de la station ORTB (Office de Radio-diffusion et Télévision du Bénin) qui émet en *waama*, *baatɔnum*, *fulfulde*, *nateni*, *ditammari* et *lokpa*. Cependant, les besoins exprimés se résument en deux volets:
 - Equiper et rendre fonctionnel la radio communautaire ;
 - Solliciter l'amélioration et l'extension à tous les arrondissements du réseau téléphonique et télévisuel.

4. 2- Situation socio-linguistique de la commune de Kouandé [kuãnde]



Carte n° 3 : Carte socio-linguistique de la commune de Kouandé [kuãnde]

Kouandé [kuãnde] est une commune à hétérogénéité linguistique abritant quatorze (14) groupes sociolinguistiques. Les quatre (4) anciennement installés selon l'histoire sont: Baatɔnu, Ditammari, Natemba, Waama (PDC 2011-2015) et les dix (10) autres sont des immigrants à la recherche des terres fertiles (Kabyɛ, Nawdba, Lokpa, Biyɔbe, Yom, Gulmace) ou venus pour des motifs commerciaux ou de travail (Fon [fɔn], Yoruba-Nago [yorubanagó], Dendi [dendi]), ou en quête de pâturage et points d'eau (Fula [fula]). La carte ci-dessus illustre leur situation géographique dans la commune de Kouandé [kuãnde].

De cet ensemble de groupes sociolinguistiques, seule une minorité s'exprime en français. Langue d'importation et de culture non africaine, le français s'impose, en tant que langue officielle, à l'ensemble des langues béninoises. Il joue un rôle non négligeable dans la dynamique de communication aussi bien sur le plan national que communal.

Cependant, l'importance réelle de chacune de ces langues doit être appréciée non pas seulement en fonction de l'étendue du territoire qu'elle occupe, mais aussi au regard d'autres paramètres tels que le nombre de ses locuteurs, leur répartition sociologique, la fréquence d'utilisation de la langue ainsi que les fonctions concrètes qu'elle exerce dans la société. Ces éléments qui fondent le statut social d'une langue doivent, à leur tour, être confrontés au statut juridique attribué à chaque langue par le législateur qui, seul, détermine la politique linguistique dans le pays. Ceci devrait se faire en tenant compte du rapport de force existant entre les langues en présence.

Si nous examinons l'extension géographique des différentes langues parlées dans la commune, on s'aperçoit, en effet, que le *baatɔnum* est parlé dans trois départements du Bénin : l'Alibori, l'Atacora et le Borgou sans oublier qu'il se parle également hors des frontières nationales, par exemple, à Boussa (Nigeria), à Kara (Togo). Dans la commune de Kouandé, il est parlé dans presque tous les six (6) arrondissements : Kouandé, Birni, Oroukayo, Fô-Tancé,

Guilmaro. Les locuteurs du *ditammari* se localisent dans les départements de l'Atacora, de la Donga et dans les Collines. Il est également parlé à Nadoba, ville frontière entre le Bénin et le Nord Togo. Sur le territoire de la commune, il se parle surtout dans les arrondissements de Birni et de Chabi-kouma. Quant au *fulfulde*, il est non seulement parlé dans plus de la moitié des départements du pays, mais c'est une langue véhiculaire inter-étatique. Il se parle au Bénin, au Togo, au Niger, au Nigéria, en Guinée, au Soudan, en Éthiopie, en Somalie, etc. Dans la commune de Kouandé, Birni, Chabi-kouma, Fô-tancé sont les arrondissements dans lesquels on peut rencontrer ses locuteurs. Le *yom* et le *lokpa* ont leurs locuteurs dans la Donga, l'Atacora et dans certains villages du Centre-nord du Togo. Quant au *dendi*, Tchitchi & al. (2009) ne lui ont accordé aucune aire linguistique au Bénin. Mais sur le territoire de la commune, ses locuteurs se localisent dans les arrondissements de Chabi-kouma et de Birni.

Néanmoins cette langue, un des véhicules d'expansion de l'islam au Bénin, est essentiellement parlée dans la région septentrionale et dans les provinces du Littoral et de l'Atlantique. Bien qu'elle soit la langue d'une minorité ethnique au Bénin par rapport au *fɔn* par exemple, elle déborde largement, par son caractère véhiculaire, ce cadre pour atteindre l'échelle régionale. Ce débordement s'étend jusqu'au Niger et au Mali où elle se présente sous l'appellation *songhay-zarma*.

Le *yoruba* (et apparentés), est une langue disséminée dans presque tous les départements du Bénin et particulièrement dans les Collines et l'Ouémé. C'est une langue véhiculaire, utilisée surtout dans les échanges commerciaux et qui se parle dans plusieurs capitales de la sous-région Ouest africaine et en particulier au Nigéria où elle est considérée comme une des trois langues nationales du pays.

Si l'on examine la répartition des locuteurs à travers les diverses couches sociales de la commune, on s'aperçoit que le *baatɔnum* est le premier moyen d'expression des masses populaires qu'elles soient scolarisées ou non. C'est une

langue véhiculaire qui sert de moyen de communication habituelle à toutes les couches habitant les centres “urbanisés” ou non. Le *ditammari* jouit presque du même prestige surtout dans la commercialisation (marchés) des produits agricoles. Les autres langues sont sporadiquement parlées parce que leurs locuteurs sont en majorité des immigrants contrairement aux deux premiers groupes installés dans la zone depuis des lustres (fin XVIII^e siècle). Quant à la langue française, elle demeure le signe, par excellence, de l’instruction et de la citadinité.

Du point de vue de la fréquence d’emploi, les langues les plus en usage sont celles qui jouent, pour leurs locuteurs, la fonction de langues maternelles. C’est ainsi que l’emploi du *baatɔnum* est presque exclusif dans certains chefs-lieux d’arrondissement et villages ([kuãnde] centre et banlieue, Birni, Guilmaro, Fô-Tancé [fotãsé], Oroukayo [orukajo], etc). Emploi relativement fréquent du *dendi*, *fula*, *fɔngbé*, *édé yoruba* et du français. Le *ditammari* est majoritairement parlé dans les arrondissements de Birni (Gorgoba) et Chabi-kouma (Papatia [papatia], Sakasson1 [sàkàsɔ]). La fréquence d’emploi d’une langue est évidemment fonction du nombre des locuteurs de cette langue, de leur dispersion dans la population et du rôle social imparti à cette langue.

En regardant les fonctions sociales de chaque langue étudiée, on constate en général ce qui suit :

a) le *fɔngbé*, l’*édé yoruba*, le *naténi*, le *fula*, le *yom*, le *lokpa*, *nawda* sont des langues maternelles pour la majorité de leurs locuteurs ensuite ce sont des moyens de communication dans les relations de famille et d’intimité.

b) Le *baatɔnum* et dans une certaine mesure le *ditammari*, langues maternelles également, servent avant tout dans les rapports d’échanges sociaux comme langues secondes ou tierces entre interlocuteurs ayant des langues maternelles différentes ; ces deux dernières surtout sont employées dans les émissions de radio à caractère régional et même national.

c) Le français qui ne dispose pas de locuteurs communaux natifs, est essentiellement une langue des relations au niveau strictement public pour les personnes qui ne parlent pas les mêmes langues des nationalités.

Les langues appartenant aux différentes strates que nous avons identifiées ont toutes des fonctions sociales précises et celles-ci se trouvent réparties de façon complémentaire et fortement hiérarchisée. Ceci définit proprement ce qu'on appelle une situation de diglossie³⁶. Rappelons que le concept de diglossie a été élargi et raffiné au fil des années, depuis Ferguson (1959) en passant par Gumperz (1961) jusqu'à Joshua Fishman (1971). Aujourd'hui, ce concept a évolué par une prise en compte des aspects conflictuels dès lors qu'elles n'ont pas le même statut dans la société et qu'elles occupent des fonctions inégalement valorisées.

Pour Ferguson « *la diglossie est la coexistence de deux langues ou de deux variétés d'une même langue à prestige social inégal et à fonctions déterminées ou complémentaires* ». La définition de Gumperz (1961) est plus large et plus neutre :

« la diglossie existe non seulement dans les sociétés officiellement multilingues, non seulement dans les sociétés qui utilisent à la fois des variétés dites hautes et vulgaires et d'autres classiques mais aussi dans celles où sont attestées différentes variétés d'une même langue (dialectes, parlers, patois, etc...) à condition que ses variétés soient fonctionnellement différentes ».

Joshua Fishman (1971) va plus loin en considérant qu'

« il peut avoir diglossie entre plus de deux codes et ces codes n'ont pas besoin d'avoir une origine commune, une relation génétique. Autrement dit, une situation coloniale, par exemple, mettant en présence

³⁶Le terme *diglossie* désigne une situation où deux variétés de langue coexistent et se distribuent de façon complémentaire les diverses fonctions communicatives. Une telle définition se réfère non pas à la coexistence objective de deux ou plusieurs langues chez un individu ou sur un territoire (ce qui relève du bilinguisme ou du plurilinguisme).

une langue européenne et une africaine relève de la diglossie ».

C'est l'aspect conflictuel qui nous intéresse dans ce cas précis. Il s'agit d'une diglossie déséquilibrée puisqu'en l'occurrence toutes les fonctions « supérieures » assurant le savoir et le pouvoir, l'information et le droit à la parole, le prestige et la promotion sociale sont presque exclusivement exercées par une langue européenne minoritaire et élitare au détriment des langues des nationalités majoritaires. Cette situation est paradoxale dans un État souverain comme le Bénin. Les élites sont définies par rapport à la scolarisation, à la pratique de la langue française et à l'exercice du pouvoir alors que les populations sont volontiers identifiées à l'analphabétisme, au folklore, à la non-culture, au non-savoir, au contrepouvoir.

Le tableau n°10 présente de façon exhaustive la répartition sociolinguistique de la commune de Kouandé [kuãnde] centre qui est actuellement divisée en six (6) arrondissements dont celui de Kouandé [kuãnde] est le chef-lieu. Cette répartition en pourcentage dans le tableau ci-dessous résulte de la question, quelle est votre langue maternelle ?, posée à nos enquêtés.

Tableau n°10: Répartition en pourcentage des groupes sociolinguistiques par arrondissement

■ Arrondissement de Birni [birni]

<i>Groupes ethnoling.</i>	<i>Baatɔmbu</i>	<i>Bɛtammaribe</i>	<i>Fula</i>	<i>Yoruba/ Nago</i>
<i>Villages</i>				
Gorgoba [gògòrba]	27%	60%	12%	1%
Gufanru [gufàru]	85%	10%	5%	0%
Birni [birni]	80%	15%	4%	1%
Tassigourou [tàsìguru]	100%	0%	0%	0%
Kouboro [kubòro]	90%	8%	2%	0%

Source: Données de l'enquête

■ Arrondissement de Chabi-Kouma [shabíkùma]

<i>Grpes ethlg.</i> <i>Villages.</i>	<i>Kabye</i>	<i>Dendi</i>	<i>Baatɔmbu</i>	<i>Yom</i>	<i>Betamaribe</i>	<i>Fula</i>	<i>Fɔn</i>	<i>Nawda</i>	<i>Biyɔbe</i>	<i>Lokpa</i>
Chabi-Kouma [shabíkùma]	80%	8%	5%	3%	3%	0%	1%	0%	0%	0%
Papatia [papatia]	5%	0%	31%	10%	50%	4%	0%	0%	0%	0%
Gantieko [gãtieko]	0%	0%	0%	0%	8%	12%	0%	0%	80%	0%
Sakasson [sàkàsɔ]1	0%	0%	0%	5%	85%	0%	0%	0%	10%	0%
Sakasson [sàkàsɔ]2	0%	0%	0%	0%	0%	5%	0%	0%	0%	95%
Wème [hwèm]	0%	0%	0%	0%	0%	5%	0%	65%	15%	15%

Source: Données de l'enquête

■ Arrondissement de Fô-Tancé [fotāsé]

<i>Groupes ethnoling.</i> <i>Villages</i>	<i>Baatɔmbu</i>	<i>Waama</i>	<i>Fula</i>
Fô-Tancé [fotāsé]	100%	0%	0%
Tikou [tiku]	80%	20%	0%
Kampuya [kãpuja]	0%	100%	0%
Kabare [kabare]	100%	0%	0%
Maka [maka]	100%	0%	0%
Kuba [kuba]	0%	100%	0%
Danri [dāri]	0%	0%	100%

Source: Données de l'enquête

■ Arrondissement de Guilmaro [gilmaro]

<i>Groupes Ethnoling.</i> <i>Villages</i>	<i>Baatɔmbu</i>	<i>Waama</i>	<i>Gulmace</i>
Gilmaro [gilmaro]	100%	0%	0%
Damuti [damuti]	100%	0%	0%
kètèku [ketékú]	100%	0%	0%
Boro [boro]	0%	100%	0%

Seri [seri]	0%	99%	1%
Nansugu [nāsoku]	0%	90%	10%
Orufina [orufina]	0%	90%	10%
Fomama [fɔmama]	0%	90%	10%
kpaku-tankongu [kpákútàkɔ̃gu]	0%	98%	2%

Source: Données de l'enquête

■ Arrondissement de Oroukayo [orukajo]

Groupes ethnoling. Villages	Natimba	Baatɔmbu	Fulu
Oroukayo [orukajo]	98%	0%	2%
Ganikpérou [ganikperu]	99%	0%	1%
Niarisera [niarisera]	99%	0%	1%
Pelima [pelima]	100%	0%	0%
Kpésuru [pkesuru]	0%	100%	0%
Niarosson [niarosɔ̃]	0%	100%	0%
Dèkèru [dɛkeru]	0%	99%	1%
Niékérebansou [njekérébāsu]	0%	98%	2%
Niaro [njaro]	0%	98%	2%

■ Arrondissement de Kouandé [kuānde]

Grpes ethnoling Villages	Baatɔmbu	Waama	Fula	Fɔn	Yoruba/ Nago
Kuandé [kuānde]	93%	2%	0%	2%	3%
Daruwiru [dárwiru]	95%	3%	1,5%	0%	0,5%
Sékéguru [sekeguru]	94,5%	2,5%	3%	0%	0%
Berkè buramè [bɛkɛburamɛ]	100%	0%	0%	0%	0%
Mekru [mekru]	96%	1%	2%	0%	1%
Sonsinu [sɔ̃sinu]	0%	97,5%	1,5%	0%	1%

Source: Données de l'enquête

4.2.1- Présence du français dans la commune de Kouandé [kuãnde]

4.2.1.1- Le français : langue officielle.

La création de la « colonie du Dahomey et dépendances » en 1894 est l'acte capital à partir duquel le français a été imposé au Dahomey (actuel Bénin) comme langue officielle. Celui-ci va être désormais utilisé comme moyen de communication devant assurer les relations entre l'administration coloniale et les dahoméens situés sur toute l'étendue du territoire national. L'implantation et la diffusion du français ont été surtout une conséquence directe de l'introduction de l'institution scolaire à laquelle est strictement lié l'enseignement de la langue française qui en découle. Son entrée dans la commune s'est faite par le biais de la colonisation (armée, administration etc.) et l'école qu'elle soit confessionnelle ou publique.

Selon le Ministère des Enseignements Maternel et de Base (MEMB),

« les écoles primaires élémentaires sous diverses appellations: écoles de village, écoles régionales, écoles urbaines, etc. se développèrent effectivement à Abomey à partir de 1904, Ouidah de 1906, Grand Popo de 1907, Cotonou de 1908, Adjohoun et Parakou de 1909, Porto-Novo (école du quartier Attakè) de 1910-1911, Allada, Sakété et Covè de 1911, Kouandé de 1912, Kandi de 1913. Et en 1911, le gouverneur local nomma pour tout le Dahomey un inspecteur de l'enseignement ».

Tous les enseignements étaient assurés entièrement en français. Au niveau de la commune de [kuãnde], son statut est celui de langue utilisée dans les institutions scolaires, dans l'administration (tribunaux, centres de santé, presse écrite...), les relations interrégionales. Pour le moment, il est utilisé comme lingua franca dans la commune sans avoir une emprise réelle sur

l'ensemble de la population. En effet, la mise en place des différentes populations montre que ce n'est pas le français qui a été le catalyseur ayant provoqué le désir de vivre ensemble. Ces différents peuples ne vivaient pas en autarcie. Il y avait un commerce entre eux, un désir de vivre ensemble, chacun préservant son autonomie organisationnelle et ses coutumes. C'est une longue histoire de coexistence, de tolérance des langues et des cultures puis d'intégration qui a permis aux populations de vivre ensemble.

Dans la commune, le français exerce sa fonction de langue officielle de diverses manières selon les lieux et /ou domaines de la pratique. C'est fort de cela que André Batiana (1998 :22-23) montre par exemple que « *si dans les zones rurales il y a une fonction strictement administrative, en ville il y a aussi une fonction véhiculaire.* »

Nous sommes du même avis que Batiana dans la mesure où au Bénin, le français joue une fonction administrative aussi bien dans les zones rurales que dans les villes parce qu'il jouit du statut de langue officielle. Mais en ville où cohabitent divers groupes sociolinguistiques, il sert de langue véhiculaire. En d'autres termes, le français est pour le moment présent partout aussi bien dans les campagnes, les villages que dans les villes.

Depuis l'accession du Dahomey (aujourd'hui Bénin) à l'indépendance, le français n'a pas cessé de remplir les fonctions de langue officielle. D'ailleurs, les différentes constitutions lui accordent une suprématie sur les langues des nationalités. Selon celle du 11 décembre 1990, en son article 1^{er}, « *l'État du Bénin est une république indépendante et souveraine. (...) - La langue officielle est le français* ». C'est dire qu'il jouit d'un statut légal ou constitutionnalisé. Il est utilisé dans presque tous les domaines de la vie sociale (hôpitaux, éducation), politique (campagnes électorales), économique (banques, jeux à caractère lucratif) et ce, en dépit de l'existence de nombreuses langues des nationalités comme nous le verrons dans cette même section.

4.2.1.2- Domaines d'emploi du français

Au Bénin, le français est une langue moderne qui intervient dans l'administration, les relations intercommunales, l'enseignement, bref, dans la plupart des domaines de la vie sociale, politique et économique de la commune.

4.2.1.2.1- Les secteurs administratif et politique

Dans tous les arrondissements et quartiers de ville de la commune, l'utilisation du français est présente dans tous les services publics (trésor, poste, mairie, arrondissement, centres médicaux, etc.). En effet, c'est en français que se font toutes les communications et singulièrement la communication écrite. Sont exclusivement rédigés en français les actes de naissance, de décès, de mariage, les pièces d'identité, les rapports, les messages ou documents à l'attention du public (circulaires, formulaires à remplir, etc.)

Les débats dans toutes les institutions, les campagnes électorales, les discours politiques sont rédigés ou dits en français car ils s'adressent en priorité à la couche intellectuelle.

4.2.1.2.2- L'enseignement

Dans la commune de Kouandé [kuãnde], l'enseignement s'est organisé avec plus ou moins de retard par rapport au reste du Bénin.

Il n'a pas connu assez de bonheur car par endroit, le taux de scolarité reste faible malgré que la première école publique date de septembre 1912 et le premier collège d'enseignement général soit créé en 1969.

Rappelons que le français, langue d'enseignement et en outre enseignée, fut rendu obligatoire depuis 1922 dans les colonies de l'AOF et de l'AEF, dans les écoles et ce dès les basses classes. L'on ne manquera jamais d'évoquer le rôle combien important joué par les missionnaires catholiques dans la diffusion de l'enseignement dans la commune. Implantée en 1948 à Kouandé [kuãnde] centre, la première école catholique mixte fut créée dans la même ville par l'Église catholique. Ensuite se fut le tour de celle de Chabi-Kouma [shabíkùma] en 1956. Les missionnaires catholiques ont mis un accent particulier sur

l'enseignement du français aux indigènes de la zone. En effet, c'est à l'école que cette langue doit sa légitimité et son triomphe dans la commune. De la maternelle au secondaire en passant par le primaire, le français est la langue d'enseignement. Il est non seulement matière d'enseignement, mais aussi véhicule d'enseignement à partir du moment où la biologie, les sciences physiques, l'histoire, etc., sont enseignées en français. C'est cette langue parlée environ par 20 ou 25% de la population totale du Bénin qui permet d'acquérir la science et la technique à mettre au service du développement. Par elle se transmettent la culture et le savoir.

4.2.1.2.3- Le secteur commercial

Dans les marchés, nos enquêtes (voir chapitre 5) ont révélés que le français est pratiqué sous diverses formes concomitamment avec les langues des nationalités (marché de Kouandé [kuãnde], Chabi-Kouma [fabíkùma]). Dans les auberges et chambres de passage, on rencontre, outre les béninois, des touristes nationaux, quelques rares étrangers et autres voyageurs en transit; tous de nationalités diverses. La langue employée est essentiellement le français avec la possibilité d'utiliser d'autres langues béninoises comme le *dendi*, le *fɔn*, ou le *baatɔnum*.

4.2.1.2.4- Les services sociaux

Nous entendons par services sociaux, les maternités, les dispensaires, l'hôpital de zone, les centres sociaux, etc. Ce sont des milieux qui offrent des services publics où se côtoient des gens de toutes conditions sociales et de tous niveaux intellectuels. Il s'agit du paysan analphabète du hameau, de l'intellectuel de la ville, du policier, du gendarme, du professeur, de l'ouvrier et d'autres citoyens. Il va de soit que dans ce domaine l'utilisation des langues des nationalités soit fréquente.

Mais lorsqu'il s'agit d'écrire, la pratique de la langue française devient exclusive et l'on se sert dans ce cas de supports comme fiches ou carnets de santé, ordonnances médicales, livrets d'allocations familiales, et autres

papiers ou formulaires administratifs. Ainsi, si en matière de communication verbale, il existe une sorte de rivalité entre le français et les langues des nationalités dans la vie sociale, il est cependant seul à être fortement sollicité lorsque s'impose la communication écrite.

4.2.1.2.5- Les panneaux publicitaires

Plusieurs de ces panneaux jonchent certaines artères de Kouandé [kuãnde] centre, Birni, Chabi-Kouma [ʃabíkùma], Guilmaro [gilmaro] ou dans les marchés pour inviter la population à consommer tel produit ou à s'adresser à tel autre atelier en vue de prestation de services. Dans les hameaux les plus reculés où on ne peut pas fixer des panneaux, d'autres supports peuvent en tenir lieu. Par exemple des parasols utilisés par des vendeuses de divers, les tee-shirts, etc., le tout portant inscrits des images et slogans publicitaires. Les messages ainsi véhiculés sont presque toujours en français.

Nous venons de montrer certains domaines d'intervention de la langue française dans la commune de Kouandé [kuãnde]. Cela nous a permis de nous rendre compte que cette dernière est utilisée dans presque tous les domaines de la vie sociale de la commune et parfois même de façon exclusive. Le français exerce des fonctions importantes dans ladite commune. C'est la langue de l'administration, du pouvoir, de l'enseignement, de la presse, du travail, de l'ascension sociale.

Cette situation prévaut encore non seulement dans la commune mais aussi au Bénin où après 53 ans d'indépendance, on est encore aux déclarations du genre « *l'État doit promouvoir le développement des langues nationales d'intercommunication* » (Const. du Bénin, 1990, article 11.).

4.2.2- Fonctions et statut des langues des nationalités dans la commune de Kouandé [kuãnde]

Dans la commune de [kuãnde], l'absence des langues des nationalités dans le système scolaire et la presse écrite est une évidente conséquence de

l'abstention d'une politique linguistique explicite qui promeuve les langues béninoises.

Au niveau de l'enseignement primaire, le *baatɔnum*, le *ditammari*, le *fulfulde*, le *yom*, le *lokpa* et le *waama* ne sont utilisés que pour faire des contes et apprendre à compter. L'alphabétisation a déjà décollé avec des langues comme le *baatɔnum*, le *fulfulde* et le *waama*.

La radio et la télévision sont les seuls domaines où certaines langues des nationalités sont présentes. D'aucuns pensent que la télévision béninoise est plus "française" que "béninoise" dans la mesure où le temps d'antenne réservé aux langues des nationalités est inférieur à celui du français, dû au statut de langue privilégiée de ce dernier. Selon Gbéto (2011)

« si l'on en croit les programmes de la radio confectionnés par le service des programmes de l'ORTB, toujours 18 langues de nationalités sont parlées à la radio nationale (yoruba, waama, fɔn, boko, ajá, dendi, baatɔnum, saxwe, kotokoli, anii, fulfulde, nateni, gen, yom, ditammari, biali, lokpa, gun) en dehors du français et de l'anglais. Sur les 10.080 minutes d'émission hebdomadaire, les langues de nationalités occupent 2746. Quant à la Télévision Nationale, sept langues de nationalités sont parlées (yoruba, fɔn, ditammari, gun, baatɔnum, mina-gen, dendi) et occupent 220 minutes sur les 10.010 minutes de temps d'antenne ».

Au niveau communal, la radio privée Tuko Sari FM émet dans un rayon de 50 km à vol d'oiseau en français, *nateni*, *fulfulde*, *baatɔnum*.

Dans les autres secteurs (presse écrite, Parlement, enseignement secondaire et supérieur), elles sont presque totalement absentes. C'est dire que

les langues des nationalités de la commune de [kuãnde] sont limitées à une utilisation familiale.

Mais sur le plan national, certaines langues parlées dans la commune ont changé négativement de statut. C'est le cas du *fɔngbe*, *yoruba*, *dendi*, *baatɔnum*, et le *waama* qui ont été introduits à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (aujourd'hui Assemblée Nationale depuis 1990), en 1983, sous le règne du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (*PRPB*). Un acquis positif certes, mais la Conférence Nationale de 1990 les a exclues purement et simplement de l'Assemblée Nationale.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le Bénin a connu quelques expériences sporadiques en 1970 en *fɔngbe*, *dendi* et *yoruba* (au Lycée Béhanzin de Porto-Novo). Selon Igué (1998 :90), la même expérience eut lieu à Parakou en *baatɔnum* au Lycée Mathieu Bouké mais oralement.

Ces langues de nationalités servent à la communication familiale mais elles sont totalement exclues des domaines publics et donc, de tous les lieux de la promotion linguistique. De plus elles ne sont pas présentes dans les programmes scolaires, elles se déploient en pure oralité, en marge de l'écriture qui reste associée à l'école donc à la langue française.

Notre constat est que dans la commune de Kouandé [kuãnde] il n'y a pas une politique d'aménagement linguistique claire impliquant des choix délibérés, définissant avec clarté le statut des différentes langues en présence ainsi que le rôle que chacune est appelée à jouer en rapport avec son importance socioculturelle. Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu sur l'emploi des différentes langues en présence dans la commune.

Tableau n°11 : *Fonctions des langues béninoises en présence dans la commune de Kouandé*

Langues	Locuteurs natifs	M/alph.	M/prim	M/SS	Radio	Presse	Parlem	Télé
baatonum	27987	+	0	-	+	-	-	+
ditammari	9500	+	0	-	+	-	-	+
fulfulde	9437	+	0	-	+	-	-	+
yom	3081	-	0	-	+	-	-	+
lokpa	1541	+	-	-	+	-	-	-
dendi	192	-	-	-	-	-	-	+
yoruba/ nagó	771	-	-	-	-	-	-	+
nawda	257	-	-	-	-	-	-	+
fɔn	385	-	-	-	-	-	-	+
waama	5263	+	0	-	+	-	-	+
biyɔbe	834	-	-	-	+	-	-	-
gulmace	2246	-	-	-	+	-	-	-
kabie	192	-	-	-	-	-	-	-
naténi	2503	-	-	-	+	-	-	-

Sources: - Ousmane Kora, *Monographie de la commune de Kouandé, 2006*
 - *Plan de développement de la commune (PDC) de Kouandé 2011-2015*

Légende:

M/alph: *langue utilisée comme moyen d’alphabétisation*

M/prim : *langue utilisée comme moyen d’enseignement primaire*

M/SS : *langue employée comme matière d’enseignement secondaire et supérieur*

Radio : *langue utilisée comme moyen d’information par la radio*

Presse : *langue employée comme moyen d’information par la presse*

Parl : *langue parlée au parlement*

Télé : *langue employée comme moyen d’information à la télévision*

O : *la langue est utilisée pour faire des contes et apprendre à compter.*

4.2.3- Langues des nationalités et développement

Le rapport entre “langue” et “développement” en Afrique francophone dont le Bénin, a fait l’objet de plusieurs communications. Une qui a le plus retenu

notre attention est celle de Ntole Kazadi (1991 :143) qui perçoit trois tendances en francophonie :

- 1- Le français comme l'unique langue qui permet l'accès à la modernité, au progrès, bref au développement. Cette manière de voir les choses n'a pas été du goût de tous. Il s'agit d'une question d'actualité dont plusieurs auteurs (Capo, 1989 ; Hazoumè, 1996) ont déjà fait cas dans leurs écrits avant et après Kazadi.
- 2- Seules les langues africaines peuvent sortir l'Afrique de son état de sous-développement. Car elles sont mieux placées pour exprimer la sensibilité et l'identité culturelle africaine. Ces attributs leur permettent d'amorcer un vrai développement.
- 3- La complémentarité entre les langues africaines et le français est une alternative à un vrai développement.

Au regard de ces trois tendances, une question reste posée : quelle langue est la plus apte à servir de support au développement intégral en Afrique ?

Dans son analyse, Kazadi emboîte le pas à V. Y. Mudimbe et B. Kempf à travers une communication intitulée « Langue et développement » présentée au colloque du Conseil International de la Langue Française (CILF) tenu à Dakar en mars 1976, sur le thème « Relation entre les langues négro-africaines et la langue française ». Les deux conférenciers se sont opposés à une quelconque politique linguistique endoglossique en Afrique. Ils se sont appesanti sur les modalités par lesquelles l'instrument linguistique choisi contribuerait véritablement à la promotion et à la modernisation des africains (Kazadi 1991 :151-152).

Ce que nous pouvons retenir est fort simple : les deux conférenciers ont montré du doigt que “langue” et “développement” sont deux concepts qui vont de pair. Aucune honnêteté intellectuelle ne peut disqualifier les langues comme vecteur de développement. Cette même idée

a été renforcée au colloque du CILF en décembre 1987. Kazadi (1991 : 252) souligne en effet que selon le vice-président du CILF, pour les États du tiers-monde surtout, le développement est :

« le lieu d'une triple mutation : une mutation technico-économique (augmentation et amélioration de la "productivité agricole", création d'industries nationales bien adaptées au pays, gestion intelligente des ressources etc.); une mutation politico-sociale (effort pour forger le sentiment d'appartenance à une même nation, promotion d'une politique d'équité au service de tous et non d'une minorité, etc.); une mutation culturelle de masse, qui permette à chacun de prendre conscience de ses racines pour assimiler les apports étrangers, qui favorise le bien-être ».

Certains des arguments défendus par ces deux auteurs ont été non seulement battus en brèche mais aussi ont suscité en Gbéto (1991), Hazoumè (1994), Capo (2003a ; 2007b), et autres, des propositions beaucoup plus concrètes à cette problématique.

Notre position n'a pas changé par rapport à cette question. La seule issue est la complémentarité entre le français et les langues des nationalités, s'agissant du Bénin en général et de Kouandé en particulier. Aucune langue ne sera rejetée au profit d'une autre. Une interdépendance basée sur le respect mutuel de toutes les langues fera décoller l'économie de la commune de Kouandé. La langue française ne pourra en aucun cas se substituer aux langues des nationalités dans toutes les fonctions sociales. C'est pourquoi nous avons pensé à un aménagement linguistique qui assure l'avenir des langues en présence et le développement de ladite commune. Aucun pays, nation, aucune commune ne peut se développer en utilisant exclusivement une langue qui n'est pas la sienne. C'est dans le même ordre d'idée que Gbégnonvi (2000 :54) dans sa

communication au colloque du Groupe de Recherches sur les Littératures de l'Espace Francophone (GRELEF) sur « Francophonie littéraire et identités culturelles », organisé à Cotonou du 18 au 20 mars 1998 affirmait ce qui suit :

« Il faut d'abord savoir, de science définitive, que la société X ne se développe pas dans et par la langue de la société Y, du moins cela ne s'est-il jamais vu encore. Fort de ce savoir, l'on dotera la langue X de ce qu'il lui faut pour porter le développement de l'homme et de la femme X.

Il faut ensuite, et dans la foulée de ce savoir, prendre définitivement acte que ce qui rend une langue apte à porter le développement, c'est l'arme miraculeuse de l'écriture, qui la met automatiquement en position de recevoir et de donner, échange sans lequel il n'y a point développement mais le rétrécissement auquel se trouvent soumis à vue d'œil les peuples livrés au vase clos et au ghetto de l'oralité exclusive.»

Mais à la question de savoir si le lien entre la langue, la culture et le développement a toujours été posée de façon claire, la réponse est non. En effet, l'idée de la création des coopératives en période "révolutionnaire", allait dans ce sens mais le contenu des programmes était à revoir. Il s'agissait en réalité d'une copie conforme des expériences d'autres peuples du même bord idéologique qui ne tenaient pas compte des réalités du Bénin. C'est pourquoi nous sommes du même avis que Wolff (2006 :7) pour qui :

« Le lien entre le développement et l'utilisation de la langue et l'enseignement est peu compris en dehors des cercles d'initiés, et le lien entre développement et l'éducation est largement accepté en se basant sur des à priori, mais sans comprendre réellement la nature exacte de la relation ».

Sur ce, il recommande à l'avenir une coopération beaucoup plus étroite entre les linguistes, les experts de l'éducation et les économistes. L'utilisation intensifiée des langues des nationalités dans tous les secteurs de la vie quotidienne est d'un apport réel au développement intégral et harmonieux des habitants de la commune de Kouandé.

L'implication de la population à la base au développement passe par l'éducation dans les langues des nationalités. En effet, le déficit communicationnel se révèle comme frein au développement socio-économique et culturel dans la grande majorité des communes du Bénin. C'est pourquoi tout développement doit être pensé, conçu, appliqué et suivi dans les langues des bénéficiaires ; c'est dire que les questions linguistiques sont inséparables des questions liées au développement.

L'économie de la commune de Kouandé [kuãnde] est fortement tributaire de l'agriculture. L'exploitation de la terre est aux mains des paysans dont la plupart utilisent encore les méthodes culturelles traditionnelles. La commune à travers une alphabétisation fonctionnelle peut initier la population aux méthodes agricoles modernes. La population n'apprend pas seulement à améliorer la production mais aussi, par l'éducation sanitaire, à évaluer les besoins de l'homme en aliments appropriés.

Il s'agit là d'une tâche immense pour laquelle on utilisera le *baatɔnum*, considéré comme lingua franca de la commune ; il est maintenant possible d'instruire un grand nombre de personnes avec le minimum de difficultés. Des spécialistes de l'agriculture (encadreurs ruraux, moniteurs d'agriculture, etc.) peuvent se servir de cette langue dans l'exercice de leurs fonctions de conseiller. Des livres et des journaux traitant d'agriculture seront désormais édités en *baatɔnum*, suffisamment simples pour être compris par les alphabétisés. Cette

éducation sera relayée par la radio communautaire pour diffusion des émissions éducatives sur l'agriculture à l'intention des populations.

Le Ministère de la Culture et de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAAT) principal organe d'exécution, veillera à ce que les langues des nationalités de la commune de Kouandé [kuãnde] s'adaptent aux impératifs de l'enseignement, s'assure de ce que le développement touche tous les aspects desdites langues et réponde, en particulier, aux besoins culturels.

Le projet d'introduction des langues des nationalités dans un système éducatif paraît important qu'il faut exploiter judicieusement certaines compétences que sont celles non seulement des linguistes mais aussi des pédagogues et psychopédagogues ou des sociologues éventuellement, des enseignants expérimentés et d'autres encore.

Ces linguistes auront pour tâche, l'identification des langues qui ne le sont pas encore, leur description, la normalisation de leurs orthographes, l'aménagement de leur vocabulaire, l'élaboration de leur grammaire pédagogique et de leur dictionnaire de référence pour les adapter aux exigences de savoir du moment.

La tâche est immense et exaltante. Le gouvernement, la commune et les partenaires au développement doivent jouer leurs partitions pour le mieux-être des populations de Kouandé [kuãnde].

La promotion d'un développement harmonieux, planifié et participatif (préoccupation majeure des autorités politico-administratives du Bénin) qui tienne compte des aspirations de toutes les couches sociales fut à l'origine de la naissance de la décentralisation. Celle-ci n'est rien d'autre que la prise en charge à la base par les populations de leurs propres affaires, ainsi que la mise en valeur du potentiel économique de chaque localité en vue de son développement. C'est dans cette perspective que la commune de Kouandé [kuãnde], consentira des

efforts en matière d'enseignement des langues des nationalités comme un impératif, conformément aux vœux de l'UNESCO³⁷.

La réalisation effective de cet impératif exige :

- la définition explicite d'une politique linguistique au niveau de la commune de kouandé [kuande];
- l'aplanissement des difficultés attribuables aux mentalités qui persistent et entravent le changement. En effet, pour certaines personnes de la commune pour qui la glottophagie du français est la forme de civilisation qui convient ;
- l'application à tous les niveaux, des décisions qui émanent des responsables de l'Éducation tant au niveau national que communal afin que les décisions qui seront prises ne s'effritent pas. Car, il ne servirait à rien de prendre des décisions sans statuer sur leur applicabilité, dépourvue d'un minimum de désintéressement et de crédibilité en l'effectivité de celles-là.
- la prise en compte des problèmes socioculturels du milieu ;
- que cet enseignement émane des besoins de la commune et du pays et non être figé et structuré en fonction des illusions de développement élaborées à l'étranger, non représentatives de nos sociétés.

Déjà en 1980, Capo avait consigné ses réflexions sur la question des langues des nationalités dans l'enseignement lors d'une étude intitulée « Prolégomènes à l'enseignement des langues africaines » qui ne paraîtra qu'en 1984 et où il mentionnait clairement ce qui suit :

« Les hommes politiques Africains pensent qu'ils ont réussi à obtenir l'indépendance politique de leurs »

³⁷ L'UNESCO a souvent souhaité qu'un jour l'enseignement se donne, dans toute l'Afrique et ce, du primaire au supérieur en langues des nationalités (voir Rapport de l'UNESCO sur l'emploi des langues maternelles, 1953)

pays. Ils sont, toutefois, conscients de ce qu'ils se sont pas débarrassés de la domination économique ni de l'assujettissement culturel. Alors que tous prétendent qu'ils se battent pour le développement de leurs pays, la plupart d'entre eux ne perçoivent pas le rôle des langues locales dans ce processus... chaque fois qu'il est fait mention des langues africaines ; il semble que c'est sur la base de l'émotion et à des fins de propagande, mais rien de durable dans une société ne peut se fonder sur la seule émotion. Dans les domaines où il y a manque d'expérience, on a besoin de réfléchir, de s'attendre à des réflexions longues et mûries afin d'anticiper les difficultés éventuelles à rencontrer et de se préparer à les surmonter. Ainsi avant de s'engager à enseigner les langues africaines, l'on devrait avoir une idée très claire de ce que cela signifie et de ce que cela implique, une idée claire des présupposés et des conséquences ». (Capo 1984b :22).

Son point de vue n'a pas changé jusqu'à ce jour (Capo 1988a ; 1989a ; 2012). Dans ce secteur, plusieurs autres linguistes comme Hazoumè (1994), Akoha (2009), Agossou-Voyeme (2009) lui ont emboîté le pas.

4.2.4- État du secteur éducatif de la commune de Kouandé

L'enseignement maternel connaît une fréquentation ascendante due au fort taux de natalité et au caractère obligatoire de la scolarisation des enfants aussi bien dans tout le pays que dans la commune (PDC 2011-2015 : 30).

La commune disposait en 2009-2010 de 05 écoles maternelles dont deux privées. Elle comptait 13 enseignants dont 07 n'avaient reçu aucune formation pédagogique. En 2009, on avait dénombré à l'école maternelle 387 enfants dont 201 filles soit un accroissement de 176,42% depuis 2001 (PDC 2011-2015 : 30). Le ratio maître- élèves était de 30 élèves en moyenne pour un enseignant et le

nombre de places assises était de 280 places soit un déficit de 107 places pour le bon fonctionnement de l'école maternelle. Il faut noter que cinq (05) nouvelles écoles ont été créées au cours de la rentrée scolaire 2010-2011 ce qui porte le nombre à dix et semble plus ou moins combler les attentes à l'éducation de base.

Dans l'enseignement primaire il y avait, jusqu'en 2011, 169 enseignants qualifiés (permanents plus contractuels) reconnus par la DDEPS. Selon les informations reçues de la DDEPS Atacora-Donga, il fallait :

✓ 199 enseignants alors que 169 étaient disponibles. Il manquait alors 30 enseignants qualifiés.

✓ 208 cours pour 181 classes autorisées. 162 salles étaient effectivement disponibles. Il manquait alors l'autorisation pour 27 classes et la construction de 46 salles.

Pour Ousmane Kora (2006 :18), le taux de scolarisation de la commune était de 64,4%. Ce taux était plus faible dans certains villages et hameaux (Takonga [tākɔ̃ga], Kètèkou [kètékú], Sèri [seri], Kpakou [kpaku] etc.) où sur 100 enfants scolarisables, à peine 26 étaient inscrits. Ces efforts de scolarisation des enfants doivent être plus renforcés dans l'arrondissement de Guilmaro [gilmaro].

L'analyse de ces données révèle que le nombre d'enseignants ne couvre pas totalement les besoins.

L'état des lieux de l'enseignement secondaire n'est pas reluisant. Toute la commune ne dispose que de huit collèges publics (2 collèges à Kouandé [kuãnde] centre, un à Birni, un à Guilmaro [gilmaro], un à Chabi-Kouma [shabíkùma], un à Oroukayo [orukajo], un à Fô-Tancé [fotāsé] et un à Sékegourou [sèkèguru]) dont l'un de Kouandé [kuãnde] centre dispose du second cycle.

Nombre de salles de classe : 26

Nombre d'enseignants : 100

Nombre de groupes pédagogiques : 66

Effectifs des élèves : 2153 dont 864 filles.

4.2.5- Evaluation du potentiel didactique de la commune de Kouandé [kuãnde]

Le potentiel didactique dont il est question ici est une sorte d'état des lieux dont il faut tenir compte pour proposer une politique d'aménagement linguistique. Cette évaluation peut être considérée comme point de départ dans le processus d'introduction des langues des nationalités dans le système éducatif formel.

De nos enquêtes faites au niveau des structures étatiques et privées intervenant dans l'alphabétisation et l'éducation formelle, il ressort que trois (*baatɔnum*, *ditammari* et *waama*) des langues de nationalités parlées dans la commune de [kuãnde] sont enseignées bien qu'aucune d'elles n'ait fait objet d'une description scientifique très avancée. En dehors du *fulfulde* et du *biyɔbe*, toutes disposent d'un manuel de grammaire, de terminologie (s) grammaticale (s), métalinguistique (s), et de grammaire (s) pratique (s) pédagogique (s).

Autre paramètre mentionné au cours de cette évaluation du potentiel didactique est l'existence de dictionnaire ou de lexique spécialisé. Les langues véhiculaires du département de l'Atacora qui sont parlées dans la commune et qui disposent d'un lexique sont: *baatɔnum*, *dendi*, *ditammari*, *fulfulde*, *lokpa*, *waama*, *yom*. Outre ces lexiques, ces mêmes langues sont dotées de manuels et autres ouvrages pédagogiques et, des écrits scientifiques, littéraires comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau n°12 : *Évaluation du potentiel didactique des langues en présence dans la commune.*

Langues	DS	MG	SYLL	LH	LG	LC	LSVT	Maître	E/A	Dict.	LL
baatɔnum	+	+	+	-	-	+	-	+	+	-	+
ditammari	+	+	+	-	-	+	-	+	+	-	+
fulfulde	+	-	+	-	-	+	-	+	+	-	+
yom	+	+	+	-	-	-	-	+	+	-	+
lokpa	+	+	+	-	-	+	-	+	+	-	+
dendi	+	+	+	-	-	+	-	-	+	-	+
yoruba/nago	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+
nawda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
fɔn	+	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+
waama	+	+	+	-	-	-	-	+	+	-	+
biyɔbe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
gulmace	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
kabie	+	+	+	-	-	+	-	-	+	+	+
naténi	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
français	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+

Sources: - Données de l'enquête

- Rapport général de l'évaluation du potentiel didactique existant en langues nationales du Ministère de la culture et de l'alphabétisation, juillet 2011

Légende

DS : Description Scientifique (analyse phonétique et grammaticale)

MG : Manuel de Grammaire

SYLL : Syllabaires

LH : Livre d'Histoire

LG : Livre de Géographie

LC : Livre de Calcul

LSVT : Livre des Sciences de la Vie et de la Terre

Maître: Maîtres formés

E/A : Langue d'Enseignement et / ou Alphabétisation

Dict : Dictionnaire (monolingues et/ou bilingues)

LL : Livre de Lecture

Il se dégage de ce tableau que les langues *fɔn* et *yoruba* sont les seules à disposer de presque tous les outils didactiques considérés. Elles sont suivies du *waama*, du *ditammari* et du *baatɔnum*. Les résultats qui sont consignés dans ce

tableau serviront d'orientation à l'élaboration ou à la consolidation d'une politique linguistique dans la commune de Kouandé [kuãnde] en vue de l'introduction effective desdites langues dans le système éducatif formel. En effet, les dispositions contenues dans la Constitution du 11 décembre 1990 et dans la Loi d'Orientation de l'Éducation Nationale constituent une base juridique suffisante.

4.3- Raisons qui militent en faveur d'une éducation bilingue voire plurilingue

L'utilisation des langues maternelles dans le système éducatif béninois est devenue aujourd'hui plus qu'hier une préoccupation du législateur réaffirmée par le Forum National sur le secteur de l'Éducation (tenu à Cotonou du 12 au 16 février 2007) et qui s'est traduite ensuite en actes et décisions concrets. Les recommandations issues de ce rendez-vous prouvent l'ambition de faire des langues béninoises des véhicules du savoir. Cette attitude n'a aucune coloration politique ni idéologique ; elle relève du domaine de la psychopédagogie car il est prouvé que la maîtrise de la langue maternelle constitue un atout de l'apprentissage de la langue étrangère. C'est ce que Akoha (2009 : 32) nous confirme en ces termes :

« les recherches en didactique des langues ont révélé que les bilinguismes ou les plurilinguismes, même précoces, prédisposent l'enfant à "la pensée créatrice accrue" : le bilinguisme de l'enfant est donc un avantage et non un handicap ».

Dans ce même ordre d'idées, Afeli (2003 :413-427) avance un total de six (6) raisons que nous tenterons de résumer ci-dessous :

La première raison de l'auteur est celle de la réconciliation de la langue coloniale exogène et les langues des nationalités. Afeli (2003:415) affirme sans ambages ce qui suit :

« Notre refus d'une politique exoglossique exclusive tient tout d'abord au fait que celle-ci recèle un relent colonialiste basé sur la péjoration des langues et des cultures africaines. Il nous semble qu'il était enfin temps de s'employer à dissiper ce climat de tension ou de méfiance entretenu entre les langues exogènes et les langues endogènes dans les nouvelles nations africaines (anciennes colonies) et à instaurer entre elles un climat plutôt convivial ».

La seconde raison est celle qui consiste à assurer le développement sans heurt de l'enfant. En effet, sur le plan psychopédagogique, affirme Afeli (2003), les spécialistes sont unanimes sur le fait que tout enfant dès son premier contact avec l'école moderne se sent dépaysé, coupé de son petit monde à cause de la rupture qui existe entre le milieu familial et l'univers scolaire qui lui est étranger. Ce n'est pas sans raison que Poth (1979 :14) affirme qu'« on le situe d'emblée et délibérément dans un état de frustration affective et d'incertitude intellectuelle ».

C'est dire que la langue maternelle ou première de l'enfant garantit à ce dernier un développement harmonieux, une continuité de son développement psychomoteur, affectif, cognitif et culturel. A titre d'exemple, Igué (1998 : 262) nous rapporte les expériences faites dans les années 70 par le Nigéria dans le cadre d'un projet d'enseignement primaire de 6 ans

« consistant à comparer deux formules dont l'une utilise le yoruba durant les 6 années d'études primaires pour l'enseignement de toutes les matières, l'autre à n'employer le yoruba que pendant les 3 premières années et à le remplacer par l'anglais par la suite ».

Il s'en est suivi que :

« le groupe expérimental a obtenu de meilleurs résultats que la classe témoin aux épreuves communes d'anglais, de mathématiques et yoruba. Il en va de même aux examens de passage où le groupe expérimental a

obtenu de meilleurs résultats toujours en anglais, yoruba et mathématiques.»

La troisième raison concerne l'élitisme de la politique exoglossique qui a couronné la politique linguistique française. En effet, nul n'ignore combien négatif fut le bilan de la politique linguistique coloniale française en Afrique francophone. Plusieurs maux étaient à la base : les difficultés d'acquisition des premiers apprentissages, le caractère sélectif de celui-ci et son inadaptation au milieu. Les conséquences qui en découlent sont incalculables : redoublements massifs, échecs, taux d'analphabétisme élevé, déperdition scolaire, etc.

La quatrième raison est celle relative au développement culturel de l'enfant. Pour éviter la formation des citoyens déracinés, c'est-à-dire coupés des réalités de leur environnement, la langue maternelle de l'enfant, devrait favoriser au mieux son développement culturel. Les programmes d'enseignement doivent en tenir compte et fonder sur une pédagogie enracinée dans le milieu de l'enfant dont la langue est le support. Certains parents d'élèves résistent à la scolarisation de leurs enfants dans leurs langues maternelles. Or le développement culturel de l'enfant passe aussi par l'utilisation de sa langue maternelle à l'école.

La cinquième raison concerne la réduction de l'effort d'apprentissage de l'école. En effet, pour Afeli (2003), l'enfant africain, dès son premier contact avec l'école moderne, fournit un double effort comparativement à l'apprenant natif du français. Il s'agit dans le premier cas de comprendre la langue et interpréter le contenu du message qu'elle véhicule, tandis que le second doit seulement intégrer de nouvelles connaissances dans sa langue maternelle où le message lui est plus accessible. C'est cette même idée que développa préalablement Poth (1984 :28) quand il comparaît aussi les aptitudes possibles de deux enfants dans les mêmes conditions précitées.

Sa sixième raison se rapporte au développement du pays par une alphabétisation en langue des nationalités. En application au Togo, et recourant au taux d'analphabètes, environ 80%, Afeli (2003) trouve bien juste quand il

affirme qu'un programme d'alphabétisation exhaustif ne puisse bien se mener que dans les langues des nationalités. Et ainsi, s'opposant aux pessimistes du développement de ces langues qui au préalable n'étaient pas « *dans un chaos pré-linguistique avant l'arrivée des colons* », Aféli rassure que, outre tout ce qu'on pourrait penser de l'essor de ces langues, elles « *peuvent et doivent être réhabilitées et servir de socle au développement du pays* ».

Nous sommes de l'avis de Aféli car, loin de particulariser ces solutions, celles-ci, aussi adéquates qu'elles sont, sont serviables à l'Afrique toute entière où les langues des nationalités restent encore peu développées et donc, par conséquent, au Bénin où nous recherchons des pistes de solution. La question de réhabilitation dont parle Aféli (2003) est d'importance capitale dans le développement endogène des pays africains et d'ailleurs avait également été abordée et continue encore de l'être par plusieurs auteurs dont Kimputu (1987), Igué (1998), Tognon (2006), Bada (2009), etc.

De ce qui précède, il ressort que l'enseignement exoglossique exclusif est contre-productif et qu'il faille viser l'intégration des langues des nationalités non seulement dans une politique d'enseignement formel mais aussi dans l'ensemble des programmes de développement de la vie communale.

Par ailleurs, il existe au moins une raison qui milite en faveur des langues européennes : notre ouverture sur le monde extérieur. En effet, dans les conditions actuelles, il serait irréaliste d'adhérer à une politique exoglossique exclusive ou à une politique endoglossique. L'élimination pure et simple des langues européennes paraît illusoire. Le français, l'espagnol, l'anglais, le portugais, etc. sont des langues dites "modernes" dont l'Afrique toute entière a besoin pour ses échanges internationaux. Même des pays qui ont une longue tradition en matière d'emploi de langues des nationalités à l'école (Tanzanie, Nigéria, Éthiopie) n'entendent pas se passer de l'usage de la langue de l'ancienne métropole.

Pour Taiwo (1976 : 44),

« pour l'instant et pour un certain temps encore, tout Nigérian instruit doit être bilingue et connaître une langue nigériane et une langue mondiale actuellement et de toute évidence, l'anglais. L'éducateur doit donc viser à inculquer une maîtrise suffisante des deux langues. Même si une langue nigériane devient langue nationale, l'anglais sera toujours un outil essentiel pour le Nigérian instruit. Pour prendre un bon départ, l'enfant s'instruit dans sa langue maternelle, l'une ou l'autre des langues nigérianes et passe progressivement à l'anglais comme langue véhiculaire. Tel est un des moyens d'assurer à tous les enfants nigériens l'égalité d'accès à l'éducation ».

Selon Afeli (2003 :428), l'introduction des langues africaines dans le cursus scolaire ne devrait donc pas être sentie ou perçue comme dirigée contre l'élimination des langues européennes, mais bien au contraire. Il s'agit d'un bilinguisme africano/européen. Dans ce bilinguisme, chaque langue devrait trouver son compte. L'une contribuant à renforcer l'autre et dans un climat convivial.

Comme nous le propose Somé (2003 : 196), l'éducation bilingue est réalisable car Joseph Poth l'a démontré à travers ses différents travaux (1990, 1997a, 1997d). Somé (2003) s'insurge également contre tous ceux qui rejettent les langues africaines sur les périphéries. Selon le même auteur, il faut inscrire les langues africaines au centre du système éducatif des pays africains. C'est pourquoi il propose l'introduction des langues africaines dans le système d'enseignement depuis le primaire jusqu'au supérieur.

Voici comment se présente son schéma

Phase I	II	III	IV	
École primaire	École primaire		Collège/Lycée	Supérieur
LA	Fr Ls	Fr Me		
		Fr Me	Fr Me
			LAP/LAR	
LAR/LA1				
[Âge : 6ans	7ans		11ans	18ans]

Légende :

LA : langue (s) africaine (s)

- *LAP=langue africaine provinciale*
- *LAR= langue africaine régionale*
- *LA1= langue africaine de large communication*

Fr. : français

- *FrLs= français enseigné comme langue seconde*
- *Fr Me= français médium éducatif*

Un autre élément important dont il faudra tenir compte est la forme que doit avoir la langue à enseigner. En effet, conscient du fait de la variété des langues, les manuels d'enseignement doivent être élaborés dans la forme standard des langues d'enseignement. Il s'agit de la forme dialectalisée supra-locale qu'utilisent inconsciemment, les divers locuteurs d'une langue donnée, en dépit de la multiplicité des langues locales qu'utilisent les habitants.

Cette forme de langue est à notre sens, une forme pan-dialectale, qui se façonne et s'acquiert de jour en jour, tant sur le terrain qu'en dehors d'une communauté linguistique donnée. Elle est sous-tendue par des facteurs socio-culturels, socio-économiques, socio-politiques, historiques, géographiques, etc. Ceci étant acquis, il importe donc de détecter, pour chacune des langues concernées, la forme standard. C'est la tâche du linguiste, du sociolinguiste, du pédagogue, du psycholinguiste, de l'alphabétiseur, etc. Dans le cas précis du *baatɔnum*, aucun problème de ce genre ne se pose. Il est parlé de la même manière sur toute l'étendue de la commune.

Selon le schéma que nous avons conçu, la langue d'enseignement à l'école primaire et dans les écoles spécialisées (écoles d'agriculture, de menuiserie, de mécanique, etc., écoles professionnelles), est la langue du lieu d'implantation de l'école mais de préférence une lingua franca propre à la région. C'est autant que possible dans leur langue qu'il faut enseigner les populations si l'on veut que l'enseignement porte ses fruits.

Ce qui précède pose le problème de l'attribution des fonctions pédagogiques aux différentes langues en présence dans la commune de Kouandé [kuãnde].

En effet, le choix d'une ou de plusieurs langues au niveau national ou communal relève nécessairement du contexte socio-politique, économique voire administratif dont participent aussi ces langues. Selon Houis & Bole Richard (1977: 41)

« Il s'agit d'une décision politique qui est conditionnée par une situation de langage ou en d'autres mots, un choix qui n'est pleinement justifié qu'au terme d'une analyse complexe, relevant de la sociologie linguistique ».

Pour sa part, Capo (2012) pense qu'

« une langue nationale ne se choisit pas, elle est. Ce qu'on peut éventuellement choisir, c'est la ou les langues officielles et on doit se demander pour quelles fins, ce qui nous amène d'emblée à la question de politique des langues ».

Il appartient donc au politique d'accorder aux langues, l'importance voulue doublée d'une législation linguistique. Mais auparavant, des études

sociolinguistiques rigoureuses s'imposent à la base pour aménager la ou les langues retenues.

Ainsi comprenons-nous ce qu'est *la politique linguistique* et comment elle devrait être exécutée à travers la planification et l'aménagement linguistiques.

Au regard de ce qui précède, nous optons pour un enseignement multilingue qui prend en compte toutes les langues des nationalités, chaque enfant étant, dans la mesure du possible, scolarisé dans un premier temps dans sa langue maternelle. A l'image du Nigéria qui a une politique linguistique scolaire, qui varie d'un État à un autre, ici au Bénin, chaque commune peut avoir également la sienne. C'est dire que les réponses à la question de l'aménagement des langues sont très variables selon les situations de langage des communes. En d'autres termes, il n'y a pas de solution type. Toute solution adoptée doit l'être en fonction de la situation linguistique de chaque commune.

Conclusion partielle

Retenons de ce chapitre que la commune de Kouandé a un certain nombre d'atouts que la population ignore par manque d'un véritable canal d'information pour atteindre toute la population en peu de temps et à faible coût. Aussi la situation linguistique caractérisée par l'hégémonie du français par rapport aux langues des nationalités a fait objet de cette étude. Ceci a créé une situation de diglossie où l'ancienne langue coloniale coexiste avec les langues des nationalités. Mais comment s'y prendre afin que ces dernières puissent véhiculer les connaissances scientifiques et techniques ? Le chapitre suivant répondra à cette question.

CHAPITRE V

COMMUNE DE KOUANDÉ [kuãnde] COMME CHAMP D'APPLICATION CONCRÈTE

Introduction

Dans ce cinquième chapitre, nous avons fait des suggestions concrètes aux autorités qui ont en charge la destinée de l'éducation dans la commune de Kouandé [kuãnde]. Il s'agit d'une esquisse d'actions aménagistes sur les langues de la commune par rapport à la modernisation du *baatonum*, aux stratégies pédagogiques pour mener à bien sa modernisation. Ceci leur permettra d'asseoir une politique et un aménagement linguistiques qui mettront un terme au statu quo qui perdure dans le système éducatif communal depuis l'accession du Bénin à l'indépendance en 1960. La gestion des problèmes liés à la pluralité des langues de la commune sera au cœur de cette étude. Afin de répondre aux exigences scientifiques d'une recherche empirique et de cerner encore plus précisément le sujet de l'étude, il serait opportun de rappeler la méthodologie du recueil de données. Cette section sera suivie de quelques considérations quantitatives. La partie finale de ce chapitre sera consacrée à l'analyse, l'interprétation et la mise en perspective des résultats obtenus.

5.1- Cadre d'étude et méthodologie d'enquête

Dans le cadre de la recherche de l'information sur le sujet d'étude, la méthodologie de recherche qui est utilisée consiste en une exploitation judicieuse et adéquate des sources orales et écrites. Les données ont été recueillies à l'aide de quatre outils de collecte à savoir : l'entretien, l'étude documentaire, le questionnaire et l'observation³⁸. Ainsi la recherche

³⁸ Selon Malinowski Cuq (2003 :181), « l'observation est une technique de recherche pour démontrer et étayer la pertinence des travaux de recherche. Cette technique est sortie des laboratoires pour devenir une observation participante sur le terrain depuis les anthropologues du début du XX^e siècle ».

documentaire a privilégié l'exploitation systématique des études disponibles en vue de leur confrontation avec les autres sources à savoir : les travaux de mémoire et de thèses, les travaux de recherches académiques, etc.

5.1.1- Caractéristiques des enquêtés

Les enquêtes de terrain constituent les sources orales. A ce niveau, nous avons fait un choix varié des informateurs et acteurs. Alors, les enquêtes de terrain qui ont une envergure communale furent menées auprès des groupes socio-professionnels cibles à savoir :

- les chefs de ménages (unité élémentaire de population résidant dans un même logement) ;
- les enseignants ;
- les élèves ;
- les élus locaux ;
- les chefs de cultes ;
- les conducteurs de taxi- motos, etc.

Un total de 5622 enquêtés (de plus de 14 ans), repartis sur toute l'étendue de la commune ont répondu aux questions. Le nombre de personnes sondées représente 8,75% de la population communale. L'objectif poursuivi par l'enquête est de recueillir les perceptions de la population de la commune de Kouandé sur l'introduction des langues des nationalités dans le système éducatif communal.

Les étapes du déroulement de l'enquête sont :

- le choix du site et de l'échantillon ;
-

- l'administration du questionnaire ;
- le dépouillement et le traitement des données recueillies.

Cette enquête a porté sur un échantillon de 4500 chefs de ménage à raison de 750 par arrondissement soit (750 x 6) ; 05 enseignants par collège soit (5 x 10) et 05 par école soit (5 x 84) ; 02 élus locaux par village soit (2 x 51) ; 02 membres par association de parents d'élèves soit (2 x 94) ; le Chef de la Circonscription Scolaire, le Maire de la commune et 10 autres membres de la société civile par arrondissement soit (10 x 6) : il s'agit dans ce dernier cas des ONGs, sages-femmes, couturières, conducteurs de taxi-motos et enfin de 30 élèves par collège soit (30 x 10).

Signalons qu'il y a eu plus d'hommes que de femmes parmi les enquêtés. Il s'agit d'une population qui draine encore les séquelles de la féodalité. De façon tacite, la femme se prononce très peu sur des problèmes qui touchent à la gestion de la cité et même sur les questions qui se rapportent à l'éducation des enfants en général. Presque tous ont un niveau de vie modeste si nous nous en tenons à leurs professions.

Les entretiens sont faits en langues des nationalités et particulièrement en *baatɔnum, fulfulde, waama, kabiɛ, nateni, ditammari* compte tenu de la diversité linguistique du cadre d'étude et en langue française. Ces entretiens sont structurés car ils ont permis d'aborder des questions plus complexes et des données ont été validées à mesure qu'elles sont collectées. En dehors des documents que nous avons consultés, les entretiens ont constitué la principale source d'informations des travaux de terrain sur le sujet à développer.

5.1. 2- Procédure de sélection

5.1.2.1- Sélection des “enquêteurs”

Compte tenu du nombre des localités à visiter, nous avons formé une équipe pour s’occuper des enquêtes sur le terrain. Les membres de ladite équipe ont été sélectionnés, suite à un communiqué que nous avons fait passer par les responsables des amphithéâtres. Les conditions à remplir étaient claires et assorties d’une rémunération. Au total, douze (12) “enquêteurs” ayant accepté nos conditions de travail et de paiement avaient répondu oui à notre demande. Le rôle de coordonnateur nous était réservé. Nous avons parcouru tous les arrondissements pour nous rassurer que tous les villages et quartiers de villes ont été sillonnés par nos collaborateurs. Plusieurs fois, nous étions amenés à donner des directives à ces derniers à l’aide de notre téléphone portable.

5.1.2.2- Sélection des ménages

- Nombre de ménages³⁹ par arrondissement

Fô –Tancé [fotãsé] : 5. 483 : 6 = 914

Chabi- Kouma [shabíkùma] : 7. 576 : 6 = 1263

Birni [birni] : 9. 794 : 6 = 1632

Guilmaro [gilmaro] : 12. 199 : 6 = 2033

Oroukayo [orukajo] : 13. 511: 6 = 2252

Kouandé [kuãnde] centre : 15. 626: 6 = 2604

³⁹D’après le Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH), réalisé en 2002 par l’INSAE, la taille moyenne des ménages au Bénin est de 06 personnes. Donc dans une localité pour trouver le nombre de ménages, il faut diviser le nombre d’habitants par six.

Pour obtenir le nombre de ménages à interviewer par quartier de ville ou village, l'échantillonnage choisi est le pas de tirage et ceci selon la densité des arrondissements. Ainsi par arrondissement, nous avons les pas de tirages suivants :

- Pas de tirage

Kouandé [kuãnde] centre	:	15626 : 750 = 21
Birni [birni]	:	9794 : 750 = 13
Chabi- Kouma [shabíkùma]	:	7576 : 750 = 10
Guilmaro [gilmaro]	:	12.199: 750 = 16
Oroukayo [orukajo]	:	13.511: 750 = 18
Fô-Tancé [fotâsé]	:	5483 : 750 = 07

De façon pratique, lorsque le premier ménage à enquêter porte le numéro 1, les numéros des autres ménages à enquêter seront obtenus en progressant avec le pas de tirage fourni dans le sens des aiguilles d'une montre pour ne pas oublier ou sauter certains ménages. Par exemple, si le pas de tirage⁴⁰ est égal à 3, après le premier ménage enquêté, les autres ménages à enquêter devront porter les numéros : 4, 7, 10, 13 etc.

5.1.2.3- Sélection des enseignants et autres enquêtés

Le choix des enseignants a été fait en fonction de l'existence d'une école ou d'un collège dans les quartiers/localités qui constituent l'arrondissement-échantillon. A cet effet, 470 enseignants (tout niveau confondu) ont été soumis à

⁴⁰Le pas de tirage s'obtient par le rapport de la population d'une localité sur le nombre de ménages à enquêter. Il s'agit d'une méthode scientifique inventée par le sociologue statitien Slovaque d'origine américaine, Leslie Kish qui est apparue pour la première fois dans l'un de ses travaux intitulé « Chance, statistics and statistians », in *Journal of the American Statiscal Association*, 1973.

notre interview. Quant aux 102 élus locaux, aux 188 parents d'élèves, ils sont également retenus systématiquement pour être interviewés. Le reste : couturières, infirmières, menuisiers, etc. a été pris en fonction de la présence d'un atelier de couture, de menuiserie, d'un dispensaire, d'une maternité ou centre de santé tout court.

En outre, sur chaque fiche, nous avons pris le soin de mentionner la zone d'enquête linguistique. Ceci nous a permis par la suite d'avoir une certitude que les 6 arrondissements que compte la commune ont été bien sillonnés par nos enquêteurs et nous.

Rappelons que les chiffres :

- 06 nous renvoie au nombre d'arrondissements et à la fois à la taille moyenne des ménages au Bénin (INSAE, 2002) ;
- 10 le nombre de collèges publics (8) et privés (2) ;
- 94 le nombre d'écoles (84) et de collèges (10) ;
- 51 le nombre de villages que compte la commune.
- 750 le nombre de ménages choisis arbitrairement par arrondissement, 4500 étant notre échantillon.

La concession du chef d'arrondissement sert de point de départ.

5.1.3- Les outils de collecte

L'étude ayant servi à l'élaboration de ce travail s'est déroulée de juin 2009 à nos jours. Nos recherches documentaires nous ont conduit aussi bien dans les bibliothèques privées que publiques que ce soit au Bénin ou au Togo. Pour mener à bien cette recherche, nous nous sommes inspirés d'un travail de Fishman (1965) dans lequel l'auteur présente les différents facteurs qui conduisent les locuteurs à choisir tel code ou tel autre dans leur communauté ou dans une entité politique donnée.

La méthodologie cumulative ou quantitative est celle que nous avons choisi parce qu'elle s'adapte mieux à la nature de notre thèse en ce qu'elle nous a amené à mettre ensemble des données relatives à l'objet d'étude pour enfin en justifier la légitimité ou la pertinence. Elle constitue une des plus récentes acquisitions parmi les instruments de recherche.

La méthode de collecte des données utilisées est celle du porte à porte (ou méthode itinéraire) qui est basée sur les entretiens semi-structurés. Quant à celle employée pour l'analyse des différentes données recueillies, elle est élaborée en fonction des besoins d'informations de l'analyse. Dans ce cadre, la première démarche adoptée est celle des synthèses faites par rubriques. Ces rubriques concernent les informations obtenues des sources écrites et les résultats de l'enquête de terrain.

Ensuite, nous sommes passés à la confrontation, à l'établissement de la crédibilité et à la synthèse des informations en appliquant à ces dernières les critiques internes et externes. L'ensemble constitué de l'enquête de terrain et de la recherche documentaire traduit la méthodologie adoptée pour la collecte, le traitement, la saisie, l'apurement et l'analyse des données en vue de la rédaction de la thèse. Nos outils de collecte sont d'une part, le questionnaire qui comporte 19 questions, le guide d'entretien avec 16 questions et une fiche d'observation de 7 questions, et d'autre part, l'observation participante, les interviews. Ce premier outil qu'est le questionnaire est de type quantitatif. Il nous a permis de collecter des données sur la préférence langagière des habitants de la commune de Kouandé.

En effet, l'enquête a été réalisée sur la base d'un questionnaire attribué aux alphabètes (enseignants, sages-femmes, élèves et élus locaux) et d'un guide d'entretien (cf. annexe 5) conçu pour les supposés non-instruits (chefs traditionnels et de culte, menuisiers, chefs de ménages...). Les observations sont venues en complément pour nous aider à faire une comparaison avec les

réponses obtenues par écrit. Ces deux techniques se complètent mais elles ne sont pas à l'abri de l'imperfection. Imperfection due d'un côté à l'enquêté, interrogé qui n'a pas le temps de réfléchir et donne des réponses non attendues et de l'autre, celui qui répond par écrit et peut donner des réponses fantaisistes. A tout ceci s'ajoutent les réactions liées aux sentiments d'appartenance socioculturelle des enquêtés. Les deux types de questionnaires ont presque le même contenu et se subdivisent en trois parties :

- 1- L'identification des enquêtés
- 2- Le phénomène diglossique dans la commune de Kouandé [kuãnde]
- 3- L'attitude de la population de la commune face à l'introduction des langues des nationalités aux côtés du français à l'école.

Cette dernière partie est celle qui a plus retenu notre attention pour son importance dans notre approche des voies et moyens pour atteindre nos objectifs.

Les logiciels qui ont été utilisés à cet effet sont : Arc View Gis 3.2 pour l'établissement des cartes de découpages administratifs et linguistiques. Quant aux données linguistiques en langues nationales recueillies, elles sont transcrites avec l'Alphabet des Langues Nationales (ALN) et mises au point grâce à des logiciels tels que TBU-fr-6_I386 (clavier des langues nationales AFRICAANS, conçu par SIL Togo-Bénin), IPAKIEL, CHARIS SIL, DOULOS SIL (polices pour langues nationales).

5.2- Résultats et interprétation

5.2.1- Attitude des enquêtés

Notre objectif en organisant cette enquête est de déterminer l'attitude des locuteurs de la commune de Kouandé [kuãnde] quant à une éventuelle introduction des langues des nationalités dans le système éducatif formel, et d'autre part, d'obtenir la perception de ces mêmes locuteurs vis-à-vis des langues des nationalités en présence de la langue officielle, le français.

5.2.1.1- Les chefs de ménages

Au préalable sur 4500 chefs de ménages interrogés, 3580 enquêtés, soit 79,55% déclaraient ne pas apprécier la politique qui consisterait à introduire les langues maternelles dans l'enseignement. Le reste s'était abstenu de tout commentaire. Selon les premiers, cette politique risquerait de créer au Bénin un enseignement discriminatoire, l'un promotionnel et sélectif qui se donnerait en français dans les écoles privées et dans les grandes écoles officielles et conventionnées fréquentées principalement par les enfants des cadres et des nantis ; l'autre en langues des nationalités qui serait réservé à la masse et donc fatalement un enseignement au rabais. La discordance qui existe entre les belles déclarations des cadres et leurs actes et convictions confirme cette opinion de beaucoup de parents.

Mais à la question : en plus du français ne serait-il pas utile d'apprendre à lire et à écrire dans les langues des nationalités afin de faire d'elles plus tard, des langues de communication inter-régionales et pourquoi pas internationales? Les réponses sont plus différentes qu'auparavant. D'ailleurs les parents se rendent compte, de nos jours, que l'éducation formelle basée sur le français a ses limites. Combien d'enfants diplômés sont sans travail et dépendent encore de leurs parents ? Le patrimoine culturel est le socle de survie de tout peuple. Un

enseignement qui inclurait le français et les langues des nationalités dans une relation conviviale serait l'idéal.

C'est ainsi que des 4500 chefs de ménages, 4145 enquêtés soit 92,11% ont rejoint le rang de ceux qui sont pour l'introduction des langues des nationalités dans le système scolaire, 150 sont dubitatifs soit 3,33%, et 205 enquêtés soit 4,56% maintiennent leur position de départ, c'est-à-dire celle du refus de toute politique allant dans le sens de l'introduction des langues des nationalités dans le système éducatif de la commune de Kouandé [kuãnde]. La réponse des 92.11% a été unanime en ces termes : « *Si nous ne valorisons pas nos langues à travers nos cultures ce sont celles des autres qui s'imposeront à nous* ».

5.2.1.2- Les enseignants

Pour savoir comment les enseignants allaient accueillir cette innovation, nous leur avons posé la question suivante : que pensez-vous de l'introduction des langues des nationalités à l'école ? Êtes-vous pour ou contre cette introduction ? 235 enseignants soit 50% se sont déclarés pour, 142 enquêtés soit 30, 21% contre et 93 soit 19,78% se sont abstenus.

Ceux qui ont accueilli favorablement l'innovation ont estimé que l'enseignement des langues des nationalités présente des avantages tant sur le plan pédagogique, sociologique que sur le plan psychologique. Sur le plan pédagogique, l'apprentissage des langues maternelles dans le système scolaire permettra aux élèves de saisir rapidement les notions qu'on leur enseigne et de communiquer facilement leurs idées aux autres.

Du point de vue sociologique, l'enseignement des langues des nationalités permettra aux élèves de découvrir la valeur des langues maternelles

par lesquelles s'est conservé et se transmet tout l'héritage spirituel et culturel du peuple béninois.

Enfin psychologiquement, ces langues représentent un système de symboles qui fonctionnent automatiquement dans l'esprit des élèves lorsqu'ils veulent s'exprimer ; ce qui explique en partie les difficultés réelles qu'ils éprouvent pour intérioriser le système français. Egalement l'apprentissage de ces langues à l'école, leur permettra de consolider le système d'une langue qu'ils pratiquent. Ce qui va les aider à maîtriser le français.

Voici en substance l'essentiel de ceux qui sont contre la réforme ont avancé : il s'agit des arguments socioculturels. Ils ont en effet estimé que l'enseignement des langues des nationalités ne sert à rien et il est même de nature à empêcher la maîtrise du français. Or c'est ce dernier qui demeure la langue de l'enseignement et qui donne accès aux études supérieures, aux échanges des idées sur le plan international et à la documentation scientifique. Ils raisonnent en faveur de la langue française au détriment des langues des nationalités parce que c'est elle qui leur garantit, leur gagne-pain.

Ceux parmi eux qui se sont servis des langues maternelles, dans le cadre de l'alphabétisation en *baatonum*, *ditammari*, *fulfulde*, *yom*, *lokpa*, etc., ont également éprouvé des difficultés à le faire convenablement. Ces difficultés sont essentiellement, de quatre ordres :

- manque de matériels adaptés et rédigés dans ces langues ;
- diffusion restreinte du programme de ce cours ;
- manque de qualification et d'expérience des enseignants ;
- manque d'intérêt des apprenants pour ce cours parce qu'ils ne comprennent pas encore son importance et sa nécessité.

A la question de savoir si les langues béninoises seules devaient véhiculer les enseignements, ceux qui ont répondu favorablement à l'introduction des langues des nationalités, ont estimé que l'enseignement de ces dernières ne signifierait pas l'annulation du français et autres langues étrangères des programmes scolaires. Mais que les trois langues majoritairement parlées de la commune soient également introduites dans leurs aires de diffusion. Un pourcentage négligeable (3%) de ceux qui ont répondu positivement a souhaité l'apprentissage sur toute l'étendue de la commune de la langue *baatonum* tandis que la majorité (47%) opte pour un enseignement de la lingua franca de chaque arrondissement. En outre, tous les enquêtés ont souhaité l'enseignement d'autres langues de culture en l'occurrence le français, l'anglais, etc.

Ceux qui souhaitent l'apprentissage des trois langues majoritairement parlées dans la commune pensent qu'il s'agit là d'un moyen de favoriser l'intercompréhension entre tous les habitants de la commune.

D'une façon ou d'une autre, l'enseignement bilingue est accepté de tous : langues des nationalités, pour l'inculturation des élèves et pour la revalorisation du patrimoine culturel et le français comme langue d'ouverture sur la connaissance technologique moderne. Aussi ont-ils reconnu que les langues béninoises ne sont pas encore adaptées pour exprimer les réalités philosophique, scientifique et technique qu'on enseigne au secondaire, par exemple. Toutefois, grâce à une planification linguistique rationnelle, on pourrait alors penser à utiliser progressivement ces langues comme véhicules d'enseignement.

5.2.1.3- Les élèves

Comme la plupart des parents, aussi bien les collégiens que les élèves du primaire étaient peu motivés face au problème qui leur était posé. En effet, et de façon générale, le débat qui concerne la qualité de l'enseignement et l'avenir des

jeunes a toujours préoccupé très peu d'élèves de la commune de Kouandé [kuãnde]. Cependant, la majorité soit 67% d'entre eux opte pour l'enseignement en français car c'est la condition sine qua non pour aspirer à un emploi, au Bénin. Même les débats politiques, les meetings se font entièrement en français, affirment-ils. 13% pensent que l'indépendance politique et économique du Bénin passe par la valorisation des cultures endogènes, d'où la description des langues et leur introduction dans les secteurs clefs de la vie sociopolitique et économique. Ces 13% d'élèves interrogés ne plaident pas pour un enseignement monolingue en langues des nationalités mais bien au contraire, ils optent pour un bilinguisme langue française/langues béninoises. Quant aux 20% restants, 11% se sont abstenus de tout commentaire et 9% ne sont ni pour ni contre le bilinguisme.

5.2.1.4- Le Maire et les élus locaux

A certaines de leurs rencontres avec leur population, ces élus locaux énoncent de beaux principes sur la promotion des langues des nationalités et leur utilisation à l'école mais dès que sonne l'heure du choix, ils préfèrent envoyer leurs enfants là où les enseignements se déroulent en français. N'est-ce pas une aliénation ? Il s'agit d'une position électorale et leur réponse doit aller dans le même sens que le parti politique dont ils sont issus. C'est dire qu'ils peuvent changer d'opinion du jour au lendemain.

Presque tous ont été unanimes quant au moment favorable à l'introduction des langues maternelles dans le cursus scolaire. *"Toutes les conditions ne sont pas encore réunies"*, ont-ils répondu. Pour ne pas trahir les idéaux du Gouvernement actuel, ils ont opté unanimement pour un enseignement bilingue : langue de nationalité/français dans la commune.

5.2.1.5- Association des parents d'élèves

Dans ce groupe, les réponses ont été classées en trois grandes catégories. Les plus nombreux 90 enquêtés, soit 47,9% estiment que le français est non seulement notre langue de travail et symbole d'unité nationale, mais aussi le principal véhicule de communication d'une part entre les Béninois, et les étrangers francophones d'autre part. C'est donc une erreur de vouloir le substituer par une autre langue. Cependant son enseignement ne devrait en aucun cas empêcher celui des langues des nationalités. Le second groupe 53 enquêtés, soit 28,2% au contraire pense qu'aucune raison valable ne peut justifier la présence des langues des nationalités aux côtés du français dans le système éducatif béninois. « *En quoi ce système monolingue nuit-il à la formation de nos enfants ?* » ont-ils ajouté. « *Nos intellectuels qui ont reçu cette éducation, n'ont pas encore démerité. Maintenons donc ce système monolingue jusqu'à nouvel ordre* ». Le troisième groupe 45 enquêtés, soit 23,9% ne se prononcent pas.

5.2.1.6- Chef de circonscription scolaire

"Le prestige qui est donné au français au Bénin ne fait qu'agrandir le fossé qui existe entre celui-ci et les langues béninoises. Par conséquent, cette situation relègue au second plan les langues des nationalités et attribue le statut de langue officielle et de travail au français. Combien de béninois parlent français ? Les langues béninoises méritent d'être revalorisées. Nous ne sommes pas contre l'enseignement du français ; nous plaidons plutôt pour l'introduction des langues béninoises dans le système éducatif dans un rapport de complémentarité entre le français et les langues des nationalités." (A. Barnabé, Chef de Circonscription Scolaire, 49 ans).

5.2.1.7- La société civile

Dans ce groupe que nous avons surnommé "société civile", se trouvent aussi bien des lettrés (sages-femmes, infirmiers, encadreurs ruraux, administratifs) que des moins lettrés (couturières, coiffeuses, conducteurs de taxi-moto, tailleurs).

➤ Les lettrés (28, 3%)

Voici en substance les réponses obtenues :

" les avantages qui découlent du maintien du français au Bénin comme langue de travail sont énormes : elle nous permet de communiquer avec le monde extérieur ; c'est un atout important pour trouver du travail, pour voyager, pour se comprendre entre individus issus de communautés linguistiques différentes, etc. Mais c'est aussi une erreur d'être ignorant dans sa propre langue. Les langues béninoises méritent d'être valorisées en les introduisant par exemple dans l'administration, l'éducation. De la bonne maîtrise de ces langues dépendra le bon usage du français".

➤ Les moins lettrés (71,7%)

Pour les moins lettrés, "c'est un handicap de ne pas savoir lire et écrire. Nos parents consciemment ou inconsciemment ne nous ont pas donné cette opportunité mais nos enfants iront à l'école à tout prix. On souffre plus dans un atelier de couture ou de coiffure pour joindre les deux bouts que dans un bureau. On peut tourner les pouces dans un bureau à longueur de journée et gagner son salaire à la fin du mois. C'est chose impossible dans un garage de mécanique ou dans un salon de coiffure. Personne ne devait s'opposer à l'apprentissage de nos langues".

Voici-ci à cet effet, un tableau récapitulatif des couches sociales enquêtées et ayant opté ou non pour le bilinguisme dans le système éducatif communal :

Tableau n°13: Couches sociales enquêtées ayant opté pour le bilinguisme

Couches enquêtées	Nombre des enquêtés	Pour introduction LM à l'école	Contre introduction LM à l'école	Abstention	Pour le bilinguisme
Chefs de ménages	4500	4145 enquêtés (92,11%)	205 enquêtés (4,56%)	150 enquêtés (3,33%)	4145 enquêtés
Enseignants	470	235 enquêtés (50%)	142 enquêtés (30,21%)	93 enquêtés (19,78%)	235 enquêtés
Elèves	300	66 enquêtés (22%)	201 enquêtés (67%)	33 enquêtés (11%)	66 enquêtés
Maire et élus locaux	103	103 enquêtés (100%)	Néant (0%)	Néant (0%)	103 enquêtés
Association des parents d'élèves	188	90 enquêtés (47,9%)	53 enquêtés (28,2%)	45 enquêtés (23,9%)	90 enquêtés
Membres de la société civile	60	60 enquêtés (100%)	Néant (0%)	Néant (0%)	60 enquêtés
Chef de circonscription scolaire	01	01 enquêté (100%)	Néant (0%)	Néant (0%)	01 enquêté

Source : Données de l'enquête

Légende : LM = Langue Maternelle

Pour éviter les erreurs (techniques et politiques) qui ont conduit à l'échec de la réforme scolaire en Guinée Conakry (1968), nous avons voulu savoir les moyens que préconisent les enseignants, les parents d'élèves, les conseillers pédagogiques pour la réussite de l'introduction des langues des nationalités à l'école. Face à l'hostilité de certains d'entre eux, nous proposons ce qui suit :

- La formation de spécialistes en alphabétisation en linguistique africaine en nombre suffisant;
- Elaboration des programmes adaptés et détaillés sans ambiguïté ;
- Susciter l'intérêt des principaux acteurs de l'éducation pour cet enseignement.

- Confectionner des manuels suffisants en langues des nationalités ;
- Fabriquer beaucoup de matériels didactiques ;
- Sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de cet enseignement afin d'éliminer les préjugés défavorables enracinés.

5.2.2- Préférence langagière des habitants de la commune de Kouandé [kuãnde].

Dans cette section, nous allons montrer à l'aide des données statistiques, la préférence langagière des habitants de la commune de Kouandé [kuãnde] aussi bien à la maison, dans les palais royaux, chez les chefs de terre, dans les couvents que dans les marchés. L'objectif est de diagnostiquer dans quelle mesure chaque locuteur est conscient de la ou des langue (s) utilisée (s) et les circonstances de leur utilisation. C'est mettre également en exergue le dynamisme des langues des nationalités dans le système socio-économique et culturel de la commune.

5.2.2.1- Langue (s) parlée (s) à la maison

Suite à la question : quelle langue parlez-vous généralement en famille ?, les réponses ont montré globalement que dans une structure familiale, les parents parlent la même langue pour la plupart du temps. Mais dans une ville ou un pôle commercial c'est-à-dire un lieu des différents brassages comme c'est le cas de Kouandé [kuãnde] centre, l'enquête a démontré qu'il existe des parents qui ne parlent pas la même langue. Pour la plupart du temps ils se rabattent soit sur le *baatɔnum* ou le français. Á Kouandé [kuãnde] centre, le *baatɔnum* sert de moyen de communication dans les familles à mariage mixte, à près de 98% car dans un nombre très réduit de familles on s'exprime soit en français, soit dans une autre langue béninoise selon l'interlocuteur et les circonstances. Mais ce pourcentage est de 100% dans les autres arrondissements et villages.

A partir de notre constat et les résultats de notre enquête, on peut faire la projection suivante : la proportion de la population qui s'exprimerait en français en famille se situerait entre 0,8 et 1%.

Dans les mariages mixtes, le français n'est pas systématiquement employé. C'est une langue des nationalités qui comble le vide linguistique, c'est-à-dire que ce n'est pas l'appartenance linguistique qui détermine l'emploi ou le non-emploi du français en famille.

Au CEG1 de Kouandé, nous nous sommes intéressés aux élèves issus de couples mixtes. Sur un total de cinquante (50) interviewés, voici les résultats obtenus suite à la question : quelle langue maternelle parlez-vous à la maison ?

Tableau n° 14: Ménages linguistiquement mixtes et les langues parlées à la maison

Langue	baatɔnum	waama	fufulde	fɔn	nago/yoruba	français	Total %
Celle du père	30	1	1	1	-	-	33(66%)
Celle de la mère	12	1	1		1	-	15 (30%)
Une autre	1	-	-	-	-	1	2 (4%)
Total	43	2	2	1	1	1	-

Source : Données de l'enquête

Des cinquante (50) élèves se réclamant appartenir à un couple mixte du point de vue linguistique, 33 soit 66% affirment que leur première langue est le *baatɔnum*, c'est-à-dire, la langue du père, 15 soit 30% celle de la mère et les 2 restants, soit 4%, une autre langue. Il ressort de cette enquête que ceux qui ont respectivement pour première langue celle père et celle de la mère, se réfèrent à une même langue : le *baatɔnum*. Celui-ci est majoritairement parlé comme langue maternelle dans les foyers où les parents sont de langues différentes.

Nous sommes du même avis que Somé (2003 :152) sur la question de la préférence langagière dans les familles mixtes bien que les sociétés objet

d'étude (celle du Burkina-Faso et de Kouandé centre) soient différentes du point de vue sociologique. Selon cet auteur :

"C'est l'appartenance à l'élite ou bien à certaines classes moyennes qui donne et oriente le choix linguistique en vigueur dans une famille".

C'est dire que la situation est favorable aux langues des nationalités aussi bien au niveau des campagnes que des quartiers de villes. Le français apparaît donc comme une langue seconde⁴¹. Il y a donc inversion du rôle premier de la langue : celui de la communication. L'objectif à ce niveau, serait de découvrir l'environnement social où sont pratiquées les langues des nationalités. Ceci nous permettra d'attribuer le rôle et le statut qui correspondent réellement aux langues maternelles.

5.2.2.2- Langue (s) parlée (s) dans les palais royaux et chez les Chefs de terre

Dans la commune de Kouandé, on distingue six (06) palais royaux dont deux à Kouandé (Kouandé centre et Tikou), un à Birni, deux à Fô-Tancé (Fô et Kabaré) et un à Guilmaro.

Quant aux Chefs de terre, on en rencontre trois types : a) une vingtaine d'origine baatonu à savoir, ceux de Birni [birni], Kouandé [kuãnde] centre, Goufarou [gufãru], Tassigourou [tãsiguru], Kouboro [kubòro], Papatia [papatia], Fô-Tancé [fotãsé], Tikou [tikou], Kabaré [kabare], Guilmaro [gilmaro], Damonti [damõti], Kètèkou [kètekú], Kpessourou [kpèsuru], Niarosson [njarosõ], Dèkèrou [dekèru], Nièkèrè-bansou [njekérébãsu], Niaro [njaro], Darouwirou [dàruwíru], Sèkègourou [sèkèguru] et Mékrou [mekru] ; b) quatre

⁴¹ Selon Jean Pierre Cuq (2003 :152), « La langue première d'un individu est celle qu'il a acquise en premier, chronologiquement, au moment du développement de sa capacité de langage. "Première" ne signifie donc pas plus utile, ni la plus prestigieuse, pas plus que "seconde" ne veut dire "secondaire" »

d'origine waama, à savoir ceux de Kampuya [kãpuja], Kuba [kuba], Boro [boro], et Kpaku-tankongu [kpákutãkõngu]; c) un d'origine natimba à Ganikpérou [ganikperu].

Le groupe sociolinguistique le plus important est celui du chef de terre. Par conséquent, la langue la plus parlée dans le village est celui de ce dernier. Le cas de Chabi-Kouma est atypique car le chef de terre est d'origine baatonu mais paradoxalement, ce groupe sociolinguistique n'est pas majoritaire. Cet arrondissement abrite un marché international qui attire les commerçants et les migrants à la recherche de terres fertiles.

Tableau n° 15: Moyen de communication dans les palais royaux

Localisation	Langues parlées		Pourcentage	
	baatonum	français	baatonum	français
Kouandé centre [kuãnde]	+	-	100 %	0%
Tikou [tiku]	+	+	99 %	1%
Birni [birni]	+	-	100 %	0%
Fô [fô]	+	-	100 %	0%
Kabaré [kabare]	+	-	100 %	0%
Guilmaro [gilmaro]	+	-	100%	0%

Source : Données de l'enquête

5.2.2.3- Langue (s) parlée (s) dans les couvents

Nous avons identifié sur toute l'étendue de la commune, trois (3) types de couvents : ceux de Sinaiciré [sinaisiré] /Papatia [papatia], Guilmaro [gilmaro], Kouboro [kubòro], Nièkèrè-bansou [njekérébãsu] et de Sèkègourou [sèkèguru] fondés par les Baatombu. Celui de Tikou [tiku]-centre est fondé par les Waama mais en étroite collaboration avec les Baatombu, et celui de Sakasson [sàkàsõ] dirigé par un Lokpa. La particularité ici est que les couvents de Nièkèrè-bansou [sèkèguru] et de Sèkègourou [sèkèguru] sont dirigés par des femmes féticheuses. Le tableau présenté ci-dessous édifie plus sur la/les langue (s) utilisée (s) dans les différents couvents.

Tableau n°16 : *Moyen de communication dans les couvents*

Localisation	Langues parlées			Pourcentage		
	baatɔnum	waama	lokpa	baatɔnum	waama	Lokpa
Sinaiciré [sinaisiré]	+	-	-	100 %	0%	0%
Guilmaro [gilmaro]	+	-	-	100%	0%	0%
Kouboro [kubòro]	+	-	-	100%	0%	0%
Nièkèrè-bansou [ɲjekérébãsu]	+	-	-	100%	0%	0%
Sèkègourou [sèkèguru]	+	-	-	100%	0%	0%
Tikou [tiku] -centre	+	+	-	40%	60 %	0%
Sakasson [sàkàsɔ̃] 2	-	-	+	0%	0%	100 %

Source : Données de l'enquête

Au lendemain de la première Guerre Mondiale, la colonisation française sur tout le territoire du Dahomey⁴² était déjà établie avec la disparition des autorités traditionnelles qui sont passées de leur rôle d'intermédiaires à celui d'« auxiliaires des pouvoirs publics ».

Cette perte de pouvoir ne changera en rien le caractère traditionaliste et conservateur des royaumes et chefferies traditionnelles de la commune de Kouandé [kuãnde]. Aujourd'hui, le seul groupe sociolinguistique qui jouit d'une organisation politique structurée dans la commune est celui des Baatɔmbu qui a à sa tête, le roi Bangana Sorou II, intronisé depuis le 30 juin 2005.

Comme dans toute administration, le roi reçoit son peuple, ses sujets et des visiteurs ; rend justice, discute des problèmes du royaume ou du canton avec ses ministres et les hauts dignitaires.

Dans tous les palais royaux nous avons constaté que le *baatɔnum* est le seul moyen de communication. Il est parlé presque à 100% que ce soit entre le roi et ses collaborateurs immédiats ou entre le roi et son peuple. En dehors de

⁴² La colonie du *Dahomey* est devenue République du Dahomey le 4 décembre 1958 et a accédé à son indépendance le 1^{er} Août 1960. En 1975 le Dahomey a changé de dénomination pour passer à la République Populaire du Bénin, suite à l'adoption d'un régime socialiste, puis République du Bénin en 1990 où le pays a opté pour un système de gouvernement basé sur la démocratie pluraliste de l'État de droit.

l'actuel roi de Birni [birni] qui s'adresse directement en français à ses visiteurs qui ignorent le *baatɔnum*, le reste des rois ont des interprètes car ils sont analphabètes. Mais les louanges des griots aux rois, aux princes et aux reines se font dans une variété linguistique due à l'influence du *baatɔnum* sur le *songhai*, langue maternelle des griots. En Afrique, le griot est le gardien des traditions et des valeurs ancestrales qu'il transmet de génération en génération. Cette variété linguistique n'est comprise que par cette infime couche de la population et est parlée dans des circonstances très particulières. Quant aux sons des trompètes et les gons des tambours qui résonnent généralement tous les vendredis dans les cours royales, leur interprétation est également œuvre des spécialistes, des initiés. C'est dire qu'au palais, le *baatɔnum* est la seule langue de communication. La chance réservée à la langue française dans les palais royaux de la commune de Kouandé [kuãnde] est très mince voire absente.

A la différence des Yoruba, Fɔn et Baatɔmbu, les Betammaribe, les Yom, les Lokpa et les Fula n'ont ni chefferie ni royaume. La seule autorité traditionnelle reconnue est le chef de clan. Les litiges, les conflits, les débats se déroulent dans la langue la plus parlée dans le village.

Les quelques rares couvents qui existent ont à leur tête un chef féticheur. Du point de vue linguistique, deux langues sont utilisées. Il existe en dehors de la langue de la localité qui est celle du chef féticheur et une variété linguistique propre aux initiés. Elle se parle uniquement au cours des cérémonies.

5.2.2.4- Langues parlée (s) aux marché (s)

En tous temps et en tous lieux, des centaines, des milliers de personnes de différentes langues se sont rencontrés et continuent de se rencontrer pour des affaires et ont besoin de communiquer. Mais, comment faire des échanges commerciaux face à une diversité de codes linguistiques. En effet, venter une marchandise, demander les prix, les discuter, etc. font appel à la connaissance

de plusieurs langues ou alors à une intercompréhension entre offreurs et demandeurs. C'est donc à cet exercice que nous allons nous consacrer après avoir parcouru un certain nombre de marchés de la commune de Kouandé [kuãnde].

La commune de Kouandé [kuãnde] compte au total quinze (15) marchés qui s'animent tous les quatre (04) jours dont un marché sous-régional à Chabi-kouma [shabíkùma], fréquenté par les Togolais, Burkinabé et les Béninois. Il s'agit des marchés de : Yakabissi [jàkàbísi], Sékégorou [sèkèguru], Niékéré-bansou [njékérébãsu], Kédékou [kètekú], Oroukayo [orukajo], Gantiéko [gãtiéko], Goutéré [gutere], Kpakou-takonga [kpákútàkõgu], Guilmaro [gilmaro], Kouandé [kuãnde], Chabi-kouma [shabíkùma], Papatia [papatia], Gorgoba [gògòrba], Gandarou [gãdaru], Sakasson [sàkàsõ].

Les produits qu'on y vend sont variés : céréales, bétail, tubercules, produits de transformation locale, produits manufacturés, etc. Après nos enquêtes sur toute l'étendue de la commune, nous sommes arrivés à la conclusion suivante : dans la commune on rencontre trois types de marché.

Dans le premier type, communément appelé "yara" en *dendi*, les quelques rares vendeuses de divers se font remarquer de leur présence, aux environs de 10h pour ne repartir à la maison qu'à la tombée de la nuit selon la marchandise exposée. Ne fréquentent ces marchés appelés "yara" que des femmes ou filles en quête de condiments pour les repas quotidiens, de la kola, du savon de lessive, etc. ou des hommes d'un certain âge (40-55ans) autour d'une vendeuse de la bière locale ou d'un boucher occasionnel. L'échange se fait naturellement dans une langue des nationalités. Nous avons visité une quinzaine de ce type de marché. Notre constat basé sur l'observation des faits est presque identique partout. L'acheteur et le vendeur utilisent le même code linguistique pour se saluer et discuter les prix. C'est seulement quelques rares fois (auprès des vendeuses de ces boissons locales) que nous avons assisté à des

dialogues entre vendeurs et acheteurs dans des langues différentes. Chacun s'exprimait dans la sienne. Ce qui suppose une intercompréhension basée sur la réciprocité de la connaissance des codes linguistiques.

Quant au second type de marchés, que nous avons qualifié de moyen par rapport aux deux autres, les habitants du village et ceux des villages environnants se retrouvent tous les quatre (4) jours, presque aux mêmes endroits : autour d'un pot de bière locale, acheter de la viande, vendre certains produits vivriers ou en acheter, faire réparer leur vélo ou leur moto, etc. Des commerçants ambulants (Yoruba, Dendi) fréquentent ces genres de marché. Ceux-ci proposent des articles variés à la population (torche, sandalettes, piles-torches, cigarettes, chemises, pantalons appelés généralement "kaya-kaya", "gbandjo" ou "abroni", seaux en plastique, couteaux, coupe-coupe, etc.

Du point de vue sociologique, les acteurs de ces marchés moyens ont un faible niveau de scolarité ou absence totale de scolarité qui amène toutes ces personnes à utiliser une langue de nationalité de leur goût selon l'interlocuteur à qui elles ont à faire. Les seuls qui savent lire et écrire, ce sont les quelques instituteurs en poste (environ 5), quelques anciens élèves qui ont abandonné les bancs de l'école par manque de soutien. Il est rare d'entendre des conversations soutenues en français d'une durée de plus de deux minutes. Les interlocuteurs s'entendent tacitement pour échanger dans une langue du village. Par voie de conséquence, on retrouve une faible proportion de locuteurs en langue française dans ce genre de marché. Ceux-ci sont en général ceux qui ne parlent aucune langue béninoise du milieu de vie.

Des quinze marchés cités antérieurement, dix appartiennent au second groupe. Il s'agit de : Sékégourou [sèkèguru], Gorgoba [gògòrba], Kédékou [kètekú], Oroukayo [orukajo], Kpakou-takonga [kpákútàkõgu], Papatia [papatia], Gandarou [gãdaru], Sakasson [sàkàsõ], Gantiéko [gãtiéko] et Goutéré [gutere]. Nous avons choisi au hasard cinq marchés : Papatia [papatia],

Sakasson [sàkàsõ], Oroukayo [orukajo], Gandarou [gãdaru], Gorgoba [gògòrba]. Tous ont un dénominateur commun : il s'agit des marchés de produits alimentaires.

Quant aux langues utilisées dans la communication commerciale, nous avons utilisé des fiches d'observation (voir annexe n° 06) sur lesquelles nous avons noté les interactions auxquelles nous avons assisté. Ces constats sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

Tableau n°17: Marchés du second groupe

- Marché de Sakasson [sàkàsõ]

Observation de 38 interactions

Langues d'échange	Interactions	Pourcentage
ditammari	15	39,47%
lokpa	21	55,26%
fufulde	02	05,26%

Source: Données de l'enquête.

- Marché de Oroukayo [orukajo]

Observation de 36 interactions

Langue d'échange	Interactions	Pourcentage
baatõnum	20	55,55%
nateni	14	38,88%
fufulde	02	05,55%

Source: Données de l'enquête.

- Marché de Gandarou [gufàru]

Observation de 30 interactions

Langues d'échange	Interactions	Pourcentage
ditammari	19	63,33%
baatõnum	10	33,33%
fufulde	01	03,33%

Source: Données de l'enquête.

- Marché de Gantiéko [gãtiéko]

Observation de 42 interactions

Langues d'échange	Interactions	Pourcentage
ditammari	14	33,33%
biyɔbɛ	25	59,52%
fufulde	03	7,14%

Source: Données de l'enquête.

- Marché de Papatia [Papatia]

Observation de 40 interactions

Langues d'échange	Interactions	Pourcentage
ditammari	21	52,50%
baatɔnum	10	25%
biyɔbɛ	03	07,5%
yom	03	07,5%
kabiɛ	02	05%
fufulde	01	02,5%

Source: Données de l'enquête.

La troisième catégorie a été surnommée "marchés centraux". Dans ces derniers nous avons choisi d'effectuer une enquête par questionnaire. Celle-ci avait pour but de voir en quelles langues la communication s'effectuait dans ces marchés. La question centrale était : où faites-vous votre marché et en quelle langue? Cette approche qui ne repose que sur 50 enquêtés par marché nous a donné les résultats suivants :

Tableau n°18 : *Langues parlées dans les cinq (5) marchés dits centraux: réponses aux questions*

Langues \ Marchés	Yakabissi	Niékééré -bansou	Guilmaro	Kouandé	Chabi- kouma	Total	%
baatɔnum	32	43	24	30	04	133	53.2
nateni	-	02	04	-	-	06	2.4
fufulde	13	04	-	02	02	21	8.4

waama	-	-	11	10	03	24	9.6
gulmace	-	-	08	-	-	08	3.2
fɔn	-	-	-	02	02	04	1.6
yoruba	03	01	03	03	01	11	4.4
ditammari / biyɔbɛ	-	-	-	-	11	11	4.4
yoom / dendi	-	-	-	-	09	09	3.6
français	02	-	-	03	03	08	3.2
lokpa/ kabie	-	-	-	-	15	15	6

Source : Données de l'enquête

Ces résultats confirment une fois de plus l'hypothèse selon laquelle les langues des nationalités servent de moyen de communication dans les marchés, en familles, dans les rues, dans les palais etc. et que la langue officielle, le français, y est presque absente. Ceci témoigne assez bien de leur importance dans la vie quotidienne. Il ressort de nos observations et de nos enquêtes par questionnaire un certain nombre de tendances évidentes. Des quatorze (14) langues recensées dans la commune de Kouandé, une s'impose d'elle-même par le nombre de ses locuteurs: le *baatɔnum*. Mais les chiffres statistiques de cette langue varient selon les marchés. Elle remplit une fonction véhiculaire tandis que les autres ont une fonction grégaire⁴³.

La situation sociologique des marchés centraux (Guilmaro [gilmaro], Kouandé [kuãnde], Yakabissi [jàkàbìsì], Niékéré-Bansou [njekérébãsu]) et en particulier celui de Chabi –Kouma [shabíkùma] qui a un caractère régional, est toute autre.

Les localités où sont implantés ces marchés bénéficient d'infrastructures (présence d'un Collège d'Enseignement Général (CEG), d'une maternité ou

⁴³ Ce terme est de Louis-Jean Calvet (1987 : 79 et 81). Cet auteur met dans le mot « *grégaire* » (du latin : *grex*, *grégaris* qui signifie *troupeau*) non pas la nuance péjorative qu'il connote généralement en français (instrument grégaire, c'est-à-dire moutonnier) mais plutôt de connivence: une langue grégaire est une langue de petit groupe, qui limite donc la communication à quelques uns et dont la forme est marquée par cette volonté d'imitation. A l'autre bout de l'éventail des fonctions il y a le pôle véhiculaire, qui répond à une problématique exactement contraire. Là où la forme grégaire limite la communication au plus petit nombre, aux initiés, aux proches, la forme véhiculaire l'élargit au plus grand nombre.

d'un dispensaire, etc.) ou d'une situation géographique privilégiée qui leur permettent d'abriter des personnes ayant un niveau d'études secondaires et s'intéressant à ce type de marché. On y rencontre un autre genre de commerçants avec d'autres infrastructures : boutiques, commerce de luxe, boucherie, café, bar, etc.

Au marché sous-régional de Chabi-Kouma [shabíkùma], les acheteurs des produits vivriers (maïs, igname, manioc, arachide, etc.), s'expriment généralement soit en *dendi* ou en *baatɔnum*. Mais curieusement, les vendeurs (Betammaribe pour la plupart du temps) comprennent et parlent également les langues dans lesquelles les acheteurs s'expriment. Mais pour montrer à ceux-ci que la leur est aussi valable, ces vendeurs fixent le prix de leurs marchandises dans leur propre langue ou dans un français élémentaire. Nous avons assisté à la même scène dans des boucheries, cabarets ou chez des revendeurs en général.

La même scène s'est reproduite non seulement dans les deux boucheries dirigées par les Baatɔmbu (vendeurs de viande de bœuf, mouton, chèvre), sinon dans trois autres qui se sont spécialisées dans la vente de la viande du porc sous la direction des Kabie.

Dans ce grand marché à bétail, près de 75% de vendeurs d'animaux en ventant leurs bêtes, en discutant les prix, s'expriment au moins dans trois langues de la localité (*kabie*, *baatɔnum*, *dendi*) y compris le français. L'objectif premier est de faire passer son message à tout prix.

Retenons de toutes les enquêtes effectuées ce qui suit: la majorité des enfants (élèves) et des parents, toute fonction et attribution confondues sont plutôt favorables à l'introduction des langues des nationalités dans le système scolaire. Toutefois, ils estiment que cette introduction ne doit pas se faire dans la précipitation. Les travaux préliminaires (formation des enseignants, production du matériel didactique, moyens financiers, etc.) s'imposent.

Cependant, un nombre non négligeable d'enseignants (30,21%) est très sceptique quant à l'opportunité d'enseigner nos langues maternelles au secondaire. A quoi servirait leur enseignement, disent-ils, si elles ne sont employées nulle part au monde à un niveau officiel? S'il s'agit d'une simple pratique orale de la langue ajoutent-ils, alors elle s'acquiert facilement d'une manière informelle par contact direct avec les personnes qui parlent ces langues.

Quant à la préférence langagière de la population de la commune de Kouandé [kuãnde], l'analyse des tableaux précédents montre la forte tendance de ceux-là qui, pour échanger dans la vie quotidienne, sur les chantiers, dans les couvents (100%), dans les cours royales (100%) etc., utilisent les langues des nationalités et non le français (0%). Celles-ci sont considérées comme les seuls véhicules de communication surtout dans les villages et même dans les quartiers des chefs-lieux d'arrondissement car seulement une infime partie de la population est concernée par la langue officielle, le français.

De cette enquête, il découle que l'hégémonie du *baatɔnum* est bien avérée à tous les niveaux. Ceci confirme d'une part, la proposition faite par Baba Moussa (1979) dans sa communication sur : "*Revalorisation et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs* ", Igué & Windali (1994) dans leur article intitulé "*The Politics of language in Bénin* " et d'autre part, Hazoumè (1994) dans sa *Politique Linguistique et développement : cas du Bénin*. C'est cette "langue intra-nationale de portée locale" selon les propres termes de Hazoumè (1994 :85) que nous avons caractérisée de véhiculaire. Ceci est dû au fait que sur les six (6) arrondissements que compte la commune, le *baatɔnum* est majoritairement parlé (plus de 50%) dans cinq (5) arrondissements suivant les binômes ci-dessous :

- Arrondissement de Kouandé [kuande]: *baatɔnum* / *waama*
- Arrondissement de Birni [birni] : *baatɔnum* / *ditammari*

- Arrondissement de Oroukayo [orukajo]: *baatɔnum/ naténi*
- Arrondissement de Fô-Tancé [fotāsé]: *baatɔnum/ waama*
- Arrondissement de Guilmaro [gilmaro]: *baatɔnum / waama*
- Arrondissement de Chabi-Kouma [shabíkùma]: *kabiε / ditammari*

Partant de l'ensemble des binômes ainsi formés, nous sélectionnons les langues qui apparaissent au moins deux fois. Nous avons ainsi: *baatɔnum-waama- ditammari*. Soit trois langues au moins. C'est dire qu'en dehors de la langue maternelle, chaque habitant de la commune de Kouandé, parle une langue à laquelle viendra s'ajouter le *baatɔnum* (pour certains) considéré dans ce travail comme *lingua franca*⁴⁴ dans la commune de Kouandé. A partir de ce choix naturel, nous proposerons dans la suite de notre travail, le passage à l'acte, c'est-à-dire, une esquisse d'actions sur les langues des nationalités dans la commune de Kouandé.

En effet, la politique linguistique telle qu'elle est définie dans notre second chapitre relève du pouvoir politique et peut s'étendre au-delà des frontières d'une nation, ou peut concerner un groupe restreint, une communauté plus petite que l'État au sein duquel elle coexiste avec d'autres communautés. Pour ce qui est du premier cas, Calvet (1987 :155) nous cite la communauté des sourds-muets qui peut tenir des congrès mondiaux et prendre des décisions, voter des notions dans le domaine de l'enseignement (faut-il apprendre aux sourds le langage des signes ou tenter de les oraliser ?) ou encore la communauté des espérantistes. Pour le second cas, il cite les minorités linguistiques telles que les Bretons en France, les Tibétains en Chine, etc., qui peuvent avoir des revendications assimilables à une politique linguistique. En revanche, le passage à l'acte fait souvent appel à l'intervention de l'État parce

⁴⁴ Selon Cuq (2003 : 155), « *Au sens propre, lingua franca est le nom de l'outil de communication à base de langues romanes forgé dès le XVIII^e siècle par les commerçants des ports du pourtour méditerranéen. Ce terme est aujourd'hui utilisé pour désigner une langue de communication adoptée sur un territoire étendu par des groupes ethniques de langues maternelles différentes* ».

que ni les Bretons, les Tibétains ou les habitants de la commune de Kouandé n'ont techniquement pas les moyens de résoudre seuls tous leurs problèmes linguistiques. Dans le cas spécifique de Kouandé, le passage à l'acte sera considéré comme symbolique en attendant que les objectifs d'une politique linguistique soit clairement définis.

5.3- Esquisse d'actions aménagistes sur les langues des nationalités dans la commune de Kouandé [kuãnde]

5.3.1- Modernisation du baatonum

Depuis la Conférence des Missionnaires Unis au Kenya en 1909, du *Rapport sur l'utilisation des langues vernaculaires dans l'Éducation* de l'UNESCO en 1953, en passant par les résolutions des ministres de l'éducation et des chefs d'État, dont le Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA 1986) aujourd'hui Union Africaine et la Déclaration d'Asmara (2000), le consensus est unanime sur l'utilisation d'une langue africaine familière aux enfants dès l'entrée à l'école comme moyen d'instruction, suivi de l'ajout d'une langue internationale de grande communication.

Cependant, jusqu'à ce jour, il y a des points sur lesquels, il n'existe pas encore de consensus (Heugh 2006 : 63) :

- la possibilité d'utiliser à la fois la langue maternelle et la langue internationale comme moyens d'instruction complémentaires dans le système scolaire ;
- le moment où le support doit passer de la langue maternelle à la langue internationale de grande communication ;
- la nécessité éventuelle de changer de support lorsque la langue internationale est enseignée efficacement comme matière scolaire.

Un autre point d'intérêt qui a suscité l'attention des différentes commissions et des rapports, est le rôle des *linguae francae* régionales, ou des langues des nationalités de grandes communications par rapport aux langues des nationalités mineures et à la langue internationale. Selon Heugh (2006 : 64), trois diverses réponses avaient été proposées par ces commissions :

1- lorsqu'il n'existe pas de langue régionale majeure évidente, un modèle bilingue (L1/langue de grande communication), peut être considéré comme suffisant, c'est-à-dire que l'enseignement de la langue maternelle et généralement celle de l'ancienne colonie est une alternative ;

2- lorsqu'il existe simultanément de multiples langues des nationalités et une ou plusieurs *linguae francae* régionales, un modèle à trois langues est recommandé : L1/lingua franca régionale ou langue des nationalités de grande communication/langue internationale. Le Nigéria avec trois langues régionales (nationales) majeures a opté pour ce modèle trilingue ;

3- un modèle à deux langues serait une réponse alternative : (lingua franca régionale ou langue des nationalités de grande communication/langue internationale. La Tanzanie, la Somalie, l'Éthiopie et le Botswana ont adopté cette approche.

De nos jours, il y a de plus en plus de gouvernements africains qui s'intéressent à l'utilisation des langues africaines dans l'enseignement même si la majorité semble encore favoriser les modèles de sortie précoce qui n'ont pas l'efficacité espérée, comme, par exemple, l'Ouganda, la Zambie et l'Éthiopie, trois cas en Afrique où l'enseignement primaire multilingue est en fait appliqué de façon généralisée (Nekeman 2005).

Autant d'autres typologies de systèmes d'éducation ont été proposées. La recherche africaine (par exemple Macdonald 1990, Bamgbose 2000) et celle internationale (Ramírez & al. 1991, Thomas & Collier 1997 ; 2002) montrent

aux décideurs que les programmes soustractifs⁴⁵ (directement à la L2) et les programmes de transitions précoces vers L2 n'aident pas à obtenir de bons résultats (Heugh 2006 : 65).

Le modèle n°2 ou trilingue qui prendrait en compte toutes les langues en présence (langue maternelle/langue véhiculaire/langue internationale) conviendrait mieux à la commune de Kouandé [kuãnde]. C'est pourquoi, nous proposons que des stratégies pédagogiques, suffisamment souples soient adoptées en fonction des situations linguistiques qui caractérisent la commune de Kouandé [kuãnde]. Mais avant de les examiner, la réflexion doit préciser, au départ, un point important, celui concernant les fonctions pédagogiques que doit jouer une langue des nationalités.

Cette langue doit :

- être la langue de la communication orale à travers laquelle l'enfant a expérimenté et réalisé son accès au langage ;
- servir de canal d'acquisition de connaissances nouvelles.

Tous ces modèles que nous venons de mentionner ci-dessus auxquels nous ajoutons les fonctions pédagogiques que peut jouer une langue des nationalités, nous ramènent dans leurs grandes lignes à la proposition faite par Ki-Zerbo (1990 : 102) pour qui :

« Le scénario de cette rénovation du système éducatif africain devrait comporter trois grands moments

⁴⁵L'objectif d'un *modèle soustractif* est de sortir les apprenants de la langue parlée à la maison/ L1 pour adopter la L2 comme support d'apprentissage dès que possible. Quelque fois, ceci implique un support directement en L2 dès la première année (CP) d'école. L'essentiel est l'utilisation de la L2 principalement ou seulement pour l'enseignement et l'apprentissage.

qui ne sont pas forcément des séquences chronologiques : africaniser⁴⁶, rendre plus performants et généraliser».

Toutes ces préoccupations trouvent leur résolution à travers une politique linguistique et à sa suite, une politique d'aménagement. Pour Calvet (1987 :156), la solution passe par l'action sur la langue et l'action sur les langues qu'il situe à trois niveaux différents :

- la production sur la base d'alphabets établis, des outils orthographiques adéquats, c'est-à-dire établir une écriture adaptée à la (aux) langue (s) afin de leur permettre de passer de l'oralité à l'écrit ;

- la création des termes nouveaux sur la base des ressources de la langue elle-même ou par emprunt ou néologie pour permettre à la nouvelle langue de véhiculer des contenus scientifiques et techniques. Ceci permet à la langue standard de faire face aux exigences du monde moderne ;

- les formes dialectales : il arrive que la langue récemment promue au rang de langue nationale existe sous plusieurs formes régionales et qu'il faut soit choisir l'une de ses formes, soit créer une forme nouvelle empruntant aux différentes variantes.

En effet, un des caractères que revêt l'aménagement linguistique est son aspect social. Il s'agit dans ce cas de l'action menée sur les langues, laquelle action sous-entend l'octroi du statut social aux langues en présence,

⁴⁶La rénovation du système éducatif africain passe, selon Ki-Zerbo (1990 :102) par une africanisation pour rendre à l'éducation son rôle d'organe reproducteur des sociétés africaines, rôle qu'elle ne remplit presque pas actuellement. Dans ces conditions, il faut non seulement réformer mais transformer l'école en l'ouvrant largement sur la partie extrascolaire du dispositif éducatif et en changeant les contenus des enseignements, ainsi que la structure du travail éducatif mais aussi les méthodes d'apprentissage.

Le second élément est le syntagme "amélioration des performances" à la formule "modernisation" qui équivaut selon l'auteur à une acculturation pure et simple ; ces deux se complètent.

Enfin nous avons une troisième exigence, c'est l'impératif catégorique de l'éducation pour tous. Pour y parvenir, il propose l'intégration et l'absorption du système scolaire actuel dans un autre système sans le détruire, afin de lui donner un sens nouveau. D'où la création d'un vaste espace éducatif osmosé.

l'organisation du plurilinguisme, la répartition fonctionnelle des langues devant servir dans l'enseignement, la communication médiatique, l'administration locale, etc.

Toutes les actions relèvent aussi bien du contexte sociopolitique, économique qu'administratif. A titre d'exemple, rappelons la décision administrative n°27/SGG/REL du 16 juillet 1992, où l'État reconnaît six (06) langues de post alphabétisation (*ajá, fɔn, yoruba, dendi, baatɔnum, ditammari*). Ces six langues, objet de sélection par le politique passent officiellement au second rang après le français. Des fonctions leur ont été attribuées au niveau de l'administration locale et du système éducatif. Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un aménagement linguistique, c'est-à-dire, d'une action sur les langues.

La commune de Kouandé compte plus d'une dizaine de langues où le *baatɔnum* émerge naturellement comme lingua franca. De ce fait nous proposons des mécanismes qui feront de cette langue, un instrument efficace d'édification de la commune en l'enrichissant à tous points de vue. La commune peut décider de la modernisation de la langue *baatɔnum* pour l'adapter aux besoins de la science et de la technique.

La seconde opération qui est celle du « corpus planning » est la phase purement scientifique de l'aménagement linguistique où toutes les actions allant dans le sens de sa modernisation, son enrichissement, porteront sur la langue. C'est l'action qui consiste à exercer une action sur une langue donnée dans son identité structurelle (orthographe, lexique, formes dialectales).

Notons en effet qu'aucune des langues maternelles de la commune n'a jamais été développée. C'est dire qu'elles ne sont pas en mesure de répondre aux exigences du monde moderne. Cette situation n'est pas unique à la seule commune de Kouandé ou au Bénin. Il en existe un peu partout en Afrique

(Gabon, Cameroun, Niger, etc.). Rappelons par exemple que dans un passé récent, de nombreux pays (Finlande, Israël, etc.) s'étaient retrouvés dans cette situation, mais ils ont réussi à développer leurs langues qui aujourd'hui répondent aux besoins de la vie moderne.

Dans la commune de Kouandé, il existe plusieurs langues qu'on peut moderniser mais compte tenu non seulement de la situation économique précaire de la commune et du Bénin, mais aussi de sa grande importance dans la communication, le *baatɔnum* nous paraît la langue la mieux indiquée à ladite promotion. Nous tenterons de montrer dans la suite de cette section quelques pistes à suivre afin que le *baatɔnum* puisse exprimer des concepts modernes.

5.3.1.1- Acquisition de nouveaux mots

Il est un fait indéniable que toute tentative d'acquisition de mots nouveaux par une langue répond à des besoins nouveaux. Selon les linguistes spécialistes en la matière, l'attitude d'une langue à cet égard dépend souvent de sa capacité de croissance, notamment de la souplesse avec laquelle elle adopte des mots nouveaux qui véhiculent des notions nouvelles. Elle dépend aussi de la mesure dans laquelle elle peut forger un grand nombre de mots sans avoir à puiser dans d'autres langues.

Le premier aspect du changement linguistique que nous allons aborder est celui de l'introduction des mots nouveaux correspondant à des notions nouvelles. Dans l'enrichissement du *baatɔnum*, il ne serait pas question de vouloir absolument rendre chaque notion par un mot *baatɔnum*. Ce serait de l'utopie ou une opération impossible.

Dans l'histoire de l'aménagement linguistique aucun pays n'a agi de la sorte. Qu'on se souvienne que les langues comme l'espagnol, l'anglais pour ne

citer que celles-là ont été développées grâce entre autres, au lexique international.

5.3.1.2- Procédés de création linguistiques

Pour répondre aux besoins d'une langue scientifique et technique, le *baatɔnum* pourrait bénéficier de la création de mots soit naturellement soit par processus de formation consciente. En effet, pour accroître l'abondance lexicale du *baatɔnum* nous suivrons le même processus naturel propre à la plupart des autres langues vivantes. D'une part, certains nouveaux mots émaneront de la langue *baatɔnum*. Ceux-ci auront le cachet de mots nouveaux dans la mesure où ils n'auront plus la même signification que les anciens mots. Par contre d'autres nouveaux concepts seront formés à partir du système de dérivation (émanation des autres langues de la localité), de composition (à partir de la langue *baatɔnum*) ou par adoption et adaptation de mots d'autres langues et principalement du « vocabulaire international ».

Il ressort donc qu'aussi bien le *baatɔnum*, le français ou autres langues vivantes, possèdent des mécanismes internes leur permettant d'assimiler les mots nouveaux empruntés à d'autres langues. Il serait erroné de croire que dans le domaine des sciences exactes, la seule source de vocabulaire scientifique pour les langues africaines est le « stock international ». Ceci ne signifie pas qu'il faut renoncer à tout espoir de voir les langues africaines jouer un rôle. Ainsi, l'aménagement linguistique du *baatɔnum* suppose son développement à tous les niveaux afin qu'il serve dans toutes les branches d'activités. La langue étant le véhicule de communication par excellence, le *baatɔnum* peut jouer un rôle capital dans les secteurs d'activités comme la politique, l'économie, l'enseignement. C'est précisément ce dernier secteur qui fait l'objet de notre étude.

5.3.2- Stratégies pédagogiques

Les problèmes de la commune ne sont qu'un aspect des problèmes du Bénin en général, et leur résolution est fréquemment liée à celle du Bénin. La modernisation des langues maternelles de la commune passe par la disponibilité des ressources humaines qualifiées, l'existence de travaux de recherches sur ces langues, l'appui de l'État et des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation sans oublier le changement de mentalité dans le fonctionnement harmonieux de la commune et la volonté politique clairement exprimée. Nous emboîtons le pas à Capo (2007 ; 2009 : 174-175) pour dire que toutes les conditions sont réunies pour rendre opérationnelle cette œuvre car vouloir c'est pouvoir.

La conception d'une politique d'aménagement linguistique dans un contexte de décentralisation demeure la finalité première du présent travail qui ne se donne pas l'ambition d'être un produit fini. Mais il se propose d'apporter une contribution à l'identification d'un cadre idéal pour l'exercice des droits et devoirs des citoyens de la commune de Kouandé conformément aux dispositions de l'article 84 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes.

Ainsi donc, une fois le diagnostic sociolinguistique de la commune de Kouandé [kuãnde] posé (chapitre 4), il importe donc de définir les grandes orientations d'une action communale garantissant le respect, la dignité et la promotion des langues et cultures de toutes les composantes. C'est dire que le problème ne se pose pas en termes de réduction d'un quelconque multilinguisme si nous nous en tenons à la situation sociolinguistique de la commune.

Un bilinguisme voire un plurilinguisme ayant pour composantes la langue maternelle de chaque enfant, une lingua franca au niveau de la commune

à cause de son utilité pratique et l'importance démographique et politico-économique de ses locuteurs natifs et non natifs et enfin le français langue officielle qui favorise l'ouverture sur le monde extérieur, c'est la solution la plus pertinente à notre avis. Cette option n'est que justice faite car les langues de nationalités sont parlées quotidiennement par l'immense majorité des populations mais paradoxalement, elles se trouvent exclues de l'enseignement scolaire, de l'administration locale et des autres secteurs de la vie sociale. Pourtant, elles présentent des avantages culturels, pédagogiques et matériels incontestables. C'est pourquoi les rapports des langues de nationalités entre elles d'une part, entre elles et le français d'autre part, ainsi que l'utilisation respective des unes et des autres dans le système scolaire et éducatif (alphabétisation, éducation permanente et enseignement primaire) devraient faire l'objet, d'un document officiel précis et clair, largement discuté et approuvé tant au niveau de l'État que de la commune.

Nos réflexions vont dans le même ordre d'idées que les résultats de l'enquête organisée par l'Agence Universitaire de la Francophonie dont le rapport général a été rédigé par Bruno Maurer (2010 :87) et qui a concerné spécifiquement les parents, au Bénin sur la mise en place d'un « enseignement bilingue ». Ces résultats montrent que les parents en sont d'avis favorable. Notons qu'ils optent majoritairement (plus de 60%) pour l'utilisation des langues des nationalités dans l'enseignement. Aussi, 79% adhèrent au bilinguisme (français/ langue de nationalités) dans l'enseignement.

Tableau n°19 : Attitudes des parents sur la question des langues dans l'enseignement (Bénin)

		Pourcentage	
N°	Déclaration	Très en accord	Très en désaccord
1	L'utilisation des langues des nationalités à l'école permet de faciliter l'apprentissage chez les enfants.	67%	10%

2	Je veux que mon enfant apprenne une langue nationale à l'école.	79%	10%
3	Je suis d'avis que les enseignants ne peuvent pas enseigner dans leur langue maternelle.	64%	26%
4	Je vais envoyer mon enfant dans une école bilingue (français/langue nationale).	79%	18%
5	Je vais envoyer mon enfant dans une école monolingue où on parle seulement le français.	10%	89%
6	L'enseignement devrait se faire exclusivement en français.	11%	86%
7	L'enseignement devrait se faire exclusivement en français et dans une langue nationale majoritaire.	66%	20%
8	L'enseignement devrait se faire exclusivement dans une langue de nationalité.	4%	94%

Source: cf. Bruno Maurer 2010:87

La solution qui s'impose consiste à créer à terme un espace éducatif interdépendant comprenant trois (3) catégories :

La première cumule le secteur de l'enseignement primaire et le cycle secondaire. La langue d'enseignement, les programmes, les structures subiront des modifications allant dans le sens du rapprochement des apprenants à leurs propres réalités. Ceci suppose la formation d'un personnel qualifié pour l'enseignement des langues des nationalités retenues. Aussi, un transfert d'élèves d'une catégorie à l'autre selon les résultats et les aptitudes des apprenants pourrait solidifier ce système éducatif. Il s'agit d'une orientation dès la base qui leur facilite le perfectionnement en langues maternelles.

Dans le cas précis de la commune de Kouandé [kuãnde], nous proposons ci-dessous pour la première catégorie, le programme suivant d'emploi des langues. Ce programme sera validé après son expérimentation tout en évitant toute mesure improvisatrice ou hative.

Tableau n°20 : Emploi des langues dans l'enseignement primaire (expérimental)

Niveau	Cycle	Langue comme Md'I		Langue comme ME	
		Langues des nationalités	Langue officielle	Langues des nationalités	Langue officielle
1 ^{ère} année	Maternel 1	LM	-	LM	-
2 ^{ème} année	Maternel 2	LM	-	LM	-
1 ^{ère} année	Primaire	LM	-	LM	-
2 ^{ème} année	//	LM	-	LM	-
3 ^{ème} année	//	LM	-	baatɔnum	-
4 ^{ème} année	Primaire	baatɔnum	-	LM	-
5 ^{ème} année	//	baatɔnum	-	LM	français
6 ^{ème} année	//	baatɔnum	-	LM	français

Tableau: n°21 : Emploi des langues dans l'enseignement secondaire (expérimental)

Niveau	Cycle	Langue comme Md'I		Langue comme ME	
		Lingua franca	Langue officielle	Lingua franca	L2
7 ^{ème} année	Secondaire	baatɔnum	-	baatɔnum	français
8 ^{ème} année	Secondaire	baatɔnum	français	baatɔnum	L2
9 ^{ème} année	Secondaire	baatɔnum	français	baatɔnum	L2
10 ^{ème} année	Secondaire	-	français	Baatɔnum	L2
11 ^{ème} année	Secondaire	-	français	baatɔnum	L2
12 ^{ème} année	Secondaire	-	français	baatɔnum	L2
13 ^{ème} année	Secondaire	-	français	baatɔnum	L2

Légende :

LM : Langue maternelle

L2: Langue seconde

ME : Matière Enseignée

Md'I : Moyen d'Instruction

Le constat qui se dégage de ces deux derniers tableaux est le suivant :

Au cycle primaire s'ajoutent deux années du cycle maternel. Le premier est conçu pour une durée de six ans et sanctionné par le Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE). L'enfant va être scolarisé dans sa propre langue

pendant les cinq premières années. A partir de la troisième année du primaire il va commencer à apprendre la *lingua franca* (dans le cas d'espèce, ce serait le *baatɔnum*) comme matière et se préparer ainsi à y être scolarisé l'année suivante dans cette langue.

Les six années suivantes, il va être enseigné dans la *lingua franca* et à partir de la 5^{ème} année du primaire, il va commencer l'apprentissage du français comme matière jusqu'à la fin de la 7^{ème} année, c'est-à-dire première année du secondaire. La scolarisation en français se fera à partir de la 8^{ème} année. L'anglais, l'espagnol, l'allemand etc. et la *lingua franca* seront enseignés comme matières jusqu'à la fin du cycle secondaire. A ce niveau, le français devient simultanément avec le *baatɔnum*, les véhicules de transmission des connaissances. Ainsi au bout de quatre ans d'enseignement en français et six ans en *baatɔnum*, l'élève passe le Brevet d'Études de Premier Cycle (BEPC) et au bout des trois années suivantes, le Baccalauréat.

C'est dire que l'élève, à la fin de ces deux ordres d'enseignement, est outillé pour maintenir une conversation dans chacune des deux langues béninoises et le français et aussi quelques notions dans d'autres langues comme l'anglais, l'espagnol, l'allemand etc. L'introduction tardive du français comme matière dès la 5^{ème} année du cycle primaire permet à l'enfant d'asseoir une base solide dans sa propre langue.

« En terme d'efficacité pédagogique, la recherche montre que les politiques de la langue d'instruction qui favorisent les langues maternelles dans les premières années de l'éducation de base permettent une acquisition rapide et améliorée des connaissances chez les élèves. De plus l'utilisation de la langue maternelle comme langue d'instruction est efficace pour promouvoir l'acquisition de compétences dans une seconde langue » (ADEA 1996 : ii).

En effet, cette politique d'introduction des langues des nationalités dans l'enseignement au niveau du primaire, ne doit pas être une fin en soi ; c'est un processus qui englobe tous les niveaux : le cycle primaire, le secondaire et le supérieur. Le programme est conçu de façon à ce que ce qui est appris dans une classe serve de base à ce qui peut être appris dans la classe suivante. C'est dire qu'une inter-dépendance entre les trois ordres d'enseignement est de mise. Il s'agit d'un système à part entière.

C'est le cas du *yoruba*, par exemple au Nigéria qui assume les trois (3) fonctions pédagogiques pendant les trois premières années de la scolarité dans le Western State ; l'*efik* dans le South Eastern- State ; le *hausa* dans le North Eastern- State (4 premières années), le *igbo* dans l'East Central State (2 premières années), etc. L'anglais est introduit progressivement comme matière avant de prendre le relais du *yoruba* comme véhicule pour la suite de la scolarité. C'est également la même situation qui prévaut en Tanzanie, au Rwanda, au Burundi et dans certaines régions du Congo (RDC).

C'est dire que les langues maternelles peuvent servir de moyen d'éducation permanente et d'instruction primaire, pendant que la lingua franca ou intercommunautaire (*baatɔnum*) et le français seraient introduits respectivement comme matières dès la 3^{ème} et 5^{ème} années du cycle primaire. Les deux dernières coexisteront comme moyens et matières d'enseignement dans le secondaire et le supérieur. Pendant ce temps, les langues des nationalités et autres langues comme l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'arabe etc., seront enseignées en tant que matières.

Le système d'enseignement que nous proposons pour la commune de Kouandé diffère de celui qui régissait l'enseignement dans les diverses régions de la Tanzanie et de l'Éthiopie car celles-ci avaient opté depuis les indépendances de leur pays jusqu'à une date relativement récente pour l'utilisation d'une langue africaine dominante, le *swahili* et l'*amharique*

respectivement, suivi d'une transition vers l'anglais à l'école secondaire. L'objectif que nous poursuivons est fort simple : optimiser l'enseignement et l'apprentissage dans les langues maternelles en adoptant un modèle d'éducation bi/multilingue plus efficace. Celui-ci permettra également aux apprenants de développer des aptitudes à la lecture adéquate dans leur langue maternelle ou dans la langue qui leur est familière.

Cette éducation doit être sanctionnée par des tests, des examens qui correspondent aux programmes scolaires endogènes⁴⁷ de la commune. En d'autres termes, la commune doit décider quel enseignement (conformément aux dispositifs nationaux en vigueur), elle souhaite pour sa population et ensuite voir comment parvenir à l'effectivité des objectifs de cet apprentissage. Il ne s'agira plus d'un réaménagement des masses horaires sinon d'un enseignement qui se remet en cause dans le but d'améliorer ses prestations. Selon Celis (1990 :95) c'est :

« Une réforme qui tient compte des réalités socioéducatives traditionnelles, pour tenter de compenser les lacunes importantes constatées dans celles-ci. C'est ainsi qu'elles rendraient les finalités de l'enseignement primaire ou secondaire général plus efficaces ou consciencieux, plus qualifiés pour entrer dans la vie adulte, plus utilisable au développement. »

Cependant, en dépit de toute la recherche sur cette question au niveau mondial, il est très difficile de déterminer le degré exact de l'impact de l'enseignement en langue maternelle sur la réussite scolaire. C'est un des facteurs dont il faut tenir compte dans le choix des langues (maternelles et/ou exogènes) qu'il faut utiliser pour avoir de bons résultats dans le système éducatif. D'autres facteurs comme le programme, le choix d'un contenu

⁴⁷ Dans ce cas précis, l'endogénéité se réfère à tout ce qui a son origine à l'intérieur d'un pays, d'une communauté. Il s'agit concrètement ici du contenu du système éducatif à la commune de Kouandé.

approprié par rapport à la culture, la formation professionnelle, les méthodes d'enseignement, etc. entrent en jeu.

Pour notre petite expérience, nous ne doutons pas un seul instant qu'une mauvaise maîtrise du français est une des difficultés majeures qui causent l'échec scolaire massif aussi bien au Bénin en général que dans la commune de Kouandé en particulier. Ceci explique la faible efficacité interne de l'enseignement de base en vigueur au Bénin (redoublements massifs, abandons). C'est pourquoi nous proposons une réforme des pratiques pédagogiques et de l'organisation du système éducatif dans la commune de Kouandé.

La décentralisation comme atout au Bénin, peut servir de creuset aux conseils communaux pour modifier le comportement linguistique de leurs locuteurs avec l'appui de l'État. Rappelons que l'enseignement bilingue (langues des nationalités / français) comme modèle relève tant de la compétence de l'État Béninois que des apports communaux. C'est pourquoi selon Tchitchi (2009 :52),

« il faut libérer le sous-secteur des langues nationales dans le contexte de la décentralisation. Car l'État à lui seul ne peut pas gérer efficacement cette hétérogénéité linguistique. Les communes et les arrondissements, chacun à son niveau doit jouer le rôle qui lui est attribué par la constitution ».

Les langues des nationalités seront également présentes dans la catégorie intermédiaire⁴⁸. En effet, le développement de la commune exige aussi des cadres techniques compétents et qualifiés. Certaines des caractéristiques de cette formation sont : l'exercice du travail productif et le développement des métiers. Pour Ki-Zerbo (1990:69),

⁴⁸ La catégorie intermédiaire est la couche de ceux qui, dès le début de leur formation, à travers leurs aptitudes, doivent être déjà orientés à une formation professionnelle.

« L'éducation sans production de biens et de services installerait le pays dans le sous-développement. Même si l'école coloniale obligeait les écoliers noirs à travailler manuellement, elle les préparait à devenir des collaborateurs du Blanc. Elle n'était pas fondée sur le concret. D'où la nécessité d'orienter de telles approches vers les projets de développement qui marchent vers un avenir crédible ».

Il s'agit donc de combiner la production avec l'éducation professionnelle à l'image des coopératives de consommation créées au Botswana pour assurer des débouchés aux coopératives de production. En 1979 par exemple, seize (16) centres de Brigade ont formé mille deux cent quatre vingt deux (1282) stagiaires (Ki-Zerbo 1990 : 72) dans une gamme de métiers couvrant la construction, la plomberie, la menuiserie, la mécanique, la topographie, les métiers textiles, l'agriculture, la bijouterie, l'imprimerie et la gravure.

En vue de cet impératif, nous proposons pour la formation technique et professionnelle le programme suivant :

Tableau n°22: Types de formation de la catégorie intermédiaire

Types d'écoles	Option expérimentale	Durée d'études
École Primaire Pilote		6 années
École Artisanale Pilote	Cordonnerie Bijouterie Poterie Tricotage/ tissage	3 années " " "
École Professionnelle Pilote	Plomberie sanitaire Maçonnerie Mécanique générale Menuiserie	3 années " " "
École Professionnelle Agricole Pilote	Horticulture Élevage Pisciculture Agriculture	3 années " " "
École Normale Pilote	Maternelle ou primaire Secondaire	3 années "

Notre étude schématique ci-dessous nous éclaire sur le pourquoi de la durée des études en fonction des types d'écoles.

- École artisanale pilote : CEPE + 3 ans de formation
- École professionnelle pilote : BEPC + 3 ans de formation
- École professionnelle agricole pilote : BEPC +3 ans de formation
- École normale pilote :
 - a) pour l'enseignement maternel ou primaire : BEPC + 3 ans de formation
 - b) pour l'enseignement secondaire : BAC +3 ans de formation

Tableau n° 23: Cours de la catégorie intermédiaire et modèle d'introduction des langues des nationalités dans le programme de formation

Types d'écoles	Durée d'études	Langue comme Md'I		Langues comme ME	
		Lingua franca	Langue officielle	Lingua franca	Langues étrangères
École primaire	6 années	baatɔnum	français	baatɔnum	+
Arts et métiers	3 années	baatɔnum	-	baatɔnum	+
Écoles professionnelles	3 années	-	français	baatɔnum	+
Écoles normales	3 années	-	français	baatɔnum	+

Tableau n°24: Insertion et usage des langues des nationalités au cycle maternel et primaire de la catégorie intermédiaire

Niveau	Cycle	Langues comme Md'1		Langues comme ME	
		Langues des nationalités	Langue officielle	Langues des nationalités	Langue officielle
1 ^{ère} année	Maternel	LM	-	LM	-
2 ^{ème} année	Maternel	LM	-	LM	-
1 ^{ère} année	Primaire	LM	-	LM	français
2 ^{ème} année	"	LM	-	LM	français
3 ^{ème} année	"	LM	-	baatɔnum	français

4 ^{ème} année	..	LM	-	baatɔnum	français
5 ^{ème} année	..	baatɔnum	français	baatɔnum	français
6 ^{ème} année	..	baatɔnum	français	baatɔnum	français

Légende :

ME : Matière Enseignée

Md'I : Moyen d'Instruction

- : *Absence*

+ : *Continuité ou insertion*

Nous tenons à préciser qu'au cours de la 5^è et 6^è années, le *baatɔnum*, lingua franca, et le français, langue officielle, seront enseignés simultanément comme Md'I. Le *baatɔnum* servira de Md'I dans certains enseignements comme l'histoire, l'hygiène, la morale, le calcul, etc. et le français comme Md'I en mathématique, SVT (Science de la Vie et de la Terre), etc... parce que pour le moment, les langues de nationalités sont incapables de transmettre des connaissances scientifiques dans toutes les disciplines parce qu'elles ne sont pas suffisamment étudiées.

Tableau n°25: Emploi des langues au cycle d'Arts et Métiers (expérimental)

Niveau	Cycle	Langues comme Md'1		Langues comme ME	
		Langues des nationalités	Langue officielle	Langues des nationalités	Langue officielle
1 ^{ère} année	Arts et Métiers	baatɔnum	-	baatɔnum	français
2 ^{ème} année	Arts et Métiers	baatɔnum	-	baatɔnum	français
3 ^{ème} année	Arts et Métiers	baatɔnum	-	baatɔnum	français

Tableau n°26: Emploi des langues dans les Ecoles professionnelles (expérimental)

Niveau	Cycle	Langues comme Md'1		Langues comme ME	
		Langues des nationalités	Langue officielle	Langues des nationalités	Langue officielle
1 ^{ère} année	École professionnelle	-	français	baatɔnum	français
2 ^{ème} année	..	-	français	baatɔnum	français
3 ^{ème} année	..	-	français	baatɔnum	français

La finalité de l'étude des langues des nationalités obéit à deux objectifs fondamentaux :

- La connaissance pratique desdites langues car elles permettent de communiquer facilement entre les populations des différents arrondissements de la commune de Kouandé tout en favorisant également leur intégration;
- La connaissance des cultures endogènes à travers lesdites langues car ce sont elles qui la véhiculent. Leur étude donnera l'occasion aux élèves de pénétrer et de se retremper dans la culture communale.

Selon Tchichi & al. (2010 :10), l'objectif poursuivi est celui de

« servir de véhicules du savoir moderne dans la perspective de la formation d'un citoyen de type nouveau, suffisamment ancré dans les valeurs culturelles endogènes et suffisamment outillé pour le développement durable. Il s'agit d'oeuvre gigantesque et noble qui exige, au-delà de la volonté politique, des mesures techniques d'envergures ».

Le modèle ci-dessus est à plusieurs égards, différent de celui d'Anson (1974) pour plusieurs raisons. En effet, Anson nous propose un cycle primaire qui s'étend sur dix (10) ans pendant lesquels aucun examen terminal n'est prévu. Notons également que l'enseignement préscolaire (dans les jardins d'enfants), supposé être le socle de ce premier cycle, est inexistant. Son cycle secondaire comporte moins de nombre d'années scolaires (4 ans) que le système traditionnel (7 ans) encore en vigueur dans plusieurs pays d'Afrique. S'agissant toujours du modèle d'Anson, Afeli (2003 : 466) constate que cet : *« enseignement se ferait en français avec l'enseignement obligatoire comme matière durant ce cycle de : l'anglais, du swahili, d'une des trois langues frontalières aux choix de l'élève (hausa, yoruba, twi) ».*

Outre ce qui précède nous avons constaté également que le premier cycle de la formule d'Anson se caractérise par des changements prévus pour chaque deux ou trois ans. Ce qui n'est pas pédagogiquement indiqué. De plus, au cours des quatorze (14) premières années, Anson n'a pas jugé opportun maintenir les langues des nationalités d'un cycle à un autre. Ceci est contradictoire d'une part avec notre vision du problème et d'autre part avec celle d'Afeli. Pour ce dernier (2003 :475) « *l'enseignement de la langue de nationalité déjà utilisée au primaire doit-il toujours être maintenu tout au long du cursus secondaire* »⁴⁹.

Dans le cas de la formation technique et professionnelle, nous avons opté prioritairement pour la lingua franca, le *baatɔnum* qui en réalité n'est pas parlé dans tous les villages et quartiers de ville de la commune. Pour ce faire, ceux qui ne parlent pas *baatɔnum* dans ces villages seront confrontés à une difficulté, celle du principe de territorialité et de personnalité.

Selon Igué (1998 : 282) le principe de territorialité « *limite à certaines régions définies, le droit pour l'individu de bénéficier des services publics en sa propre langue* » alors que le principe de personnalité, en revanche, « *garantit à l'individu des services dans sa langue, indépendamment du lieu où il se trouve* ».

L'application de ces principes au niveau de la commune mérite d'être aménagée de la façon suivante : accorder plus de temps à l'étude du *baatɔnum* dans les quelques rares villages de la commune où cette langue n'est pas parlée par la majorité de la population.

En effet, le territoire qu'occupe le *baatɔnum* comme lingua franca est plus restreint que celui de la commune de Kouandé c'est dire qu'il n'y a pas de coïncidence entre le *baatɔnum* comme langue et les frontières de la commune.

⁴⁹ Les termes soulignés ont été employés par nous-même. L'auteur a plutôt utilisé : langue togolaise.

L'inverse se produit quand il y a des langues qui vont au delà des frontières étatiques. C'est le cas du *ditammari* ou du *kabiε* entre le Togo et le Bénin.

Nous nous joignons à l'ambition de Mackey (1976 :82-85) qui est celle de mettre en œuvre une politique linguistique qui prenne équitablement en compte le « principe de territorialité » et le « principe de personnalité ». D'où, la mise en place des dispositifs appropriés en ce qui concerne l'administration et la communication avec les administrés, l'école, le cadre urbain (services, signalisations, etc.). Le service de normalisation pour sa part, aura pour tâche d'organiser les cours de *baatɔnum* hors du système scolaire et à la promotion de l'usage de la langue tant bien dans le commerce, les actions professionnelles que dans les domaines de l'expression culturelle.

La présence du *baatɔnum* sur le plan médiatique est de mise. En effet, c'est sur les ondes de radio, de télévision, etc. que la politique linguistique en faveur du *baatɔnum* se fera sentir. L'objectif est de faire du *baatɔnum*, la langue officielle de la commune, sans conflit avec celle officielle du pays, le français, et dans le respect total des droits personnels de tout citoyen à promouvoir sa langue.

L'autre cas de figure concerne les diasporas, les groupes de migrants qui ne se définissent pas par le territoire qu'ils occupent par leur dispersion.

C'est le principe de territorialité qui nous a permis de proposer le *baatɔnum* comme lingua franca dans le cycle des Arts et Métiers et aussi dans les Ecoles Professionnelles. Dans ces conditions, l'enfant issu d'un couple *kabiε* et originaire de Chabi-Kouma ne pourra pas suivre les cours dans sa propre langue s'il s'inscrivait au cycle des Arts et Métiers. Une autre difficulté est celle de la mobilité des travailleurs. En effet, le principe de territorialité ne favorise pas la mobilité territoriale ou socioprofessionnelle. Mais tout n'est pas négatif

dans ce principe. Pour preuve, il est moins coûteux que le principe de personnalité où l'on est obligé de créer plusieurs écoles.

Signalons que ce modèle comme la majorité des modèles de par le monde, n'est pas totalement nouveau en Afrique. Il a été expérimenté sans succès pendant les années 1980 dans les Grands Lacs (Zaïre). Les difficultés pour sa réalisation consistaient entre autres choses au :

- manque des manuels en langues des nationalités ;
- manque de conviction de la part des professeurs.

Nous avons apporté quelques modifications aussi bien dans son fond que dans sa forme. Les langues des nationalités demeurent les véhicules d'enseignement au cycle maternel (langues maternelles) et au cycle d'Arts et Métiers (*baatɔnum*). Quant à l'enseignement primaire et secondaire, elles sont également présentes aux côtés du français dans toutes les sections aussi bien comme moyen d'instruction que comme matière enseignée.

Ce modèle tel qu'il se présente accorde une place de choix à l'utilisation des langues des nationalités de la commune au cycle maternel. Celles-ci sont ainsi introduites comme langues d'enseignement à l'école maternelle, au cycle d'Arts et Métiers jusqu'à la fin du cycle primaire de toutes les sections. Ceci établit une continuité dans l'enseignement de la « *lingua franca* » qui désormais sera enseignée comme matière. Le français fera également son entrée dans le système, à partir de la 7^{ème} année comme matière.

L'objectif n'est pas seulement l'apprentissage pratique, mais d'enseigner de manière académique et concrète des activités productives. Ainsi, la laiterie par exemple ne servira pas seulement à approvisionner la cantine scolaire mais comme point de départ pour toute une chaîne de connaissances en géologie, physiologie, nutrition, technique vétérinaire, économie, etc.

Dans le cycle secondaire, près de 70% des enseignements seront donnés en français et le reste en *baatɔnum* pour des raisons logistiques. Nous ne voulons pas remplacer le français par le *baatɔnum*, mais il ne nous déplairait pas qu'il le fasse là où il peut être utilisé en particulier dans le cycle primaire et secondaire. Ce qui importe, c'est comment nous pouvons renforcer sa position dans ces domaines. Quant à son utilisation dans d'autres secteurs, les circonstances indiqueront la conduite à adopter à mesure que la langue se développera.

Ce cycle est sanctionné par deux examens nationaux, le BEPC et le BAC à l'image du modèle traditionnel. La nouveauté est que l'élève sera évalué oralement en *baatɔnum* au BEPC mais au BAC, le *baatɔnum* sera non seulement une épreuve écrite sinon une des matières orales.

C'est un enseignement bilingue dans la mesure où le français et le *baatɔnum* jouent simultanément le rôle de langue d'enseignement mais à des degrés divers. Les élèves issus de ce modèle sont capables d'écrire et de s'exprimer aisément aussi bien en français qu'en *baatɔnum*. Quant aux autres langues exogènes (anglais, espagnol, allemand) elles sont introduites comme matière respectivement dès la 2^{ème} année du cycle secondaire (anglais) et en 3^e année (espagnol, allemand).

Au sortir du cycle secondaire l'élève de la commune devrait pouvoir s'exprimer également soit en anglais, en espagnol ou en allemand. C'est dire que l'enseignement du *baatɔnum* est maintenu tout au long du cursus primaire et secondaire. Ceci établit une continuité de l'enseignement de cette discipline qui, désormais, sera enseigné dans l'école maternelle à l'enseignement supérieur sans rupture comme cela se fait pour les autres disciplines (histoire, géographie, etc.).

Le cycle supérieur va au-delà des frontières nationales pour intégrer les problèmes des centres d'excellence, d'échange d'étudiants et de stagiaires, de

chercheurs, production de matériels etc. Cette catégorie s'inspirera également des réalités du terrain.

Une autre question non moins importante est celle de l'intégration dans la vie communale et aux droits linguistiques fondamentaux, des minorités linguistiques (Kabiɛ, Nawdba, Biyɔbɛ, Fɔn, Yoruba – Nago). Dans ce processus, aucune langue ne sera mise à l'écart des sphères de l'éducation. C'est dire que des écoles bilingues verront le jour dans toute la commune selon les binômes dégagés antérieurement dans ce même chapitre, par arrondissement. Le *baatɔnum* bénéficiera d'une masse horaire raisonnable pouvant lui permettre de se moderniser afin de véhiculer les nouvelles connaissances. La préparation par l'État béninois d'un texte de loi⁵⁰ qui consisterait à promouvoir le bilinguisme officiel dans la commune serait une des tâches prioritaires.

Des concessions temporelles doivent être faites : la langue française sera encore permise dans l'administration locale, dans les commerces et dans les établissements pendant une période de transition qui pourrait varier de cinq à huit ans. La communication entre les fonctionnaires et les citoyens se fera en *baatɔnum* et en français. Là où la majorité de la population n'a aucune connaissance du *baatɔnum*, la législation se réserve le droit de reporter à plus tard la mise en œuvre de certaines dispositions dans les administrations (sa mise en œuvre peut s'étendre sur une période de 10 à 15 ans).

La commune de Kouandé [kuãnde] a besoin de linguistes et d'alphabétiseurs pour se consacrer au développement des langues des nationalités. Ce qui suppose la présence d'une structure dépendante d'un institut de recherche créé par l'État dont la gestion reposerait sur des ressources humaines conséquentes et un minimum de moyen. En effet, une recherche sur

⁵⁰Cette loi sur la langue réserverait au *baatɔnum* le statut de langue officielle communale et le rôle de langue des structures communales. Elle sera la langue de communication des entreprises, des commerces et des organismes sociaux.

les langues en vue de leur étude scientifique et leur introduction dans le système éducatif, l'administration locale (etc.), ne saurait se faire sans l'existence de structures de recherche linguistique. Aussi il est impossible d'alphabétiser d'une part, les populations pour l'efficacité même de leur lutte de libération socio-économique et d'autre part, d'élever le niveau technique des membres des sous-commissions d'alphabétisation par une formation de qualité, sans un minimum de moyen.

Il importe que la commune élabore des programmes de formation des formateurs à tous les niveaux, bien conçus et correctement coordonnés. Il est souhaitable, par exemple, que l'Université d'Abomey-Calavi, lieu d'études théoriques très avancées ait des liens avec les problèmes qui se posent ou se poseront à plus ou moins brève échéance au pays. La base étant consolidée par l'insertion des langues des nationalités, le Département des Sciences du Langage et de la Communication pourrait aussi avoir plus de facilités. En effet, si la langue ou les langues retenues font objet d'étude aux cycles inférieurs (primaire, secondaire), l'Université pourrait être le lieu d'approfondissement des connaissances et d'étude desdites langues. On pourrait donc y voir sortir des linguistes mieux formés, titulaires de Master (**BAC + 5**) en langues des nationalités.

D'ailleurs, l'initiative étant bien fondée selon Tchitchi & al (2010 :10) qu'

« Au Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSLCC), il est institué depuis 1994 une unité de valeur (UV) de langue et littérature africaine qui donne aux étudiants l'occasion de s'enraciner davantage dans leurs cultures : cette UV qui concerne pour le moment certaines langues (ajagbè et gengbè, fongbè, èdèyoruba), contribuent inéluctablement à la mise

en place d'une pépinière de ressources humaines dans le cadre du processus d'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel ».

L'évaluation fait absolument partie intégrante de tout aménagement linguistique comme étant un processus continu. Elle permet de garantir d'une part l'efficacité des plans élaborés et de l'autre, englober le système tout entier, depuis les responsables de l'élaboration de la politique jusqu'à la population à l'intention de laquelle le plan a été mis au point. Elle portera en outre sur l'efficacité du matériel, des enseignants et de la structure administrative. L'évaluation est enfin le seul moyen dont on dispose pour modifier ou améliorer les programmes et pour procéder aux ajustements nécessaires à la lumière de l'expérience acquise.

Conclusion partielle

La politique linguistique en vigueur dans la commune de Kouandé [kuãnde] à l'instar des autres communes du Bénin est une politique monolingue exoglossique qui date de l'ère coloniale française. Bien qu'on manque de données statistiques comparatives pour évaluer la qualité des résultats scolaires suivant que l'enseignement est organisé partiellement en langues des nationalités ou entièrement en français, nous optons néanmoins, pour un enseignement bilingue africano-européen dans un rapport de complémentarité.

Pour ce faire, les habitants de la commune de Kouandé [kuãnde] cultiveront à tout prix l'esprit de convivialité et de respect mutuel entre les langues et donc entre leurs locuteurs. Par conséquent, l'État béninois et la commune de Kouandé [kuãnde] s'emploieront pour faire adopter par l'ensemble de la population de la commune, le *baatɔnum* comme lingua franca en vue de son introduction à l'école, de façon concomitante comme matière, et comme langue d'enseignement d'autant plus qu'elle s'impose déjà d'elle même.

Ses locuteurs natifs doivent avoir une attitude positive vis-à-vis des autres groupes sociolinguistiques et de leurs langues. Pour Takassi (1992 :3), « *l'État doit aider chaque communauté à accepter la langue de l'autre pour une meilleure intégration nationale* ». Cette idée, Afeli la soutient. Quand bien même ce dernier avoue que « *ce ne serait certainement pas facile, surtout au début* », il reconnaît que « *ce n'est pas du tout impossible* » et en exemple, propose que « *l'attitude très amicale de la majorité germanophone suisse à l'égard des autres groupes linguistiques du pays* » nous édifie.

Nous adhérons aux idées de Takassi (1992) et de Afeli (2003) auxquelles nous ajoutons que les habitants des autres nationalités autres les Baatombu ont le droit de recevoir, aux frais de la commune, l'enseignement maternel dans leur propre langue. Les enseignements primaire et secondaire leur seront donnés dans la *lingua franca*, le *baatɔnum*, aux frais de la commune.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La toile de fond de notre travail était de comprendre le fonctionnement du multilinguisme qui caractérise la situation sociolinguistique du Bénin et enfin de suggérer des pistes de solutions pour sa gestion dans la commune de Kouandé où, à l'instar du pays, le français, langue de l'ancienne puissance colonisatrice, exerce une hégémonie sur les langues des nationalités depuis l'ère colonial jusqu'à nos jours. Pour ce faire, nous avons parlé de la situation sociolinguistique du Bénin, caractérisée aussi bien par un multiculturalisme que par un multilinguisme où 73 langues des nationalités (Capo 2009a ; 2012 :29) côtoient le français, langue officielle. Celles-ci se trouvent éparses dans une vingtaine de groupes socioculturels aux caractéristiques particulières et distinctes singularisant leur identité. Elles ont été reléguées à un plan familial par l'administration coloniale française, qui, loin de faire leur promotion, les a empêchées de jouer proprement leur rôle social. Cette indifférence et ce dédain de l'administration coloniale à l'égard des langues béninoises ont fait du français la seule langue utilisée dans le champ communicationnel où celui-ci occupe plus de temps d'antenne que les langues des nationalités dans les médias publics et privés. Ce ne fut pas le cas des premiers missionnaires protestants et catholiques, qui déjà dès leur venue dans les années 1890, initièrent la promotion des langues africaines même si leurs successeurs, les Africains en avaient fait fi parce que pour ces derniers, la priorité était leur libération du joug colonial.

Les politiques linguistiques de 1960 à nos jours se résument en une politique monolingue exoglossique, basée sur l'usage de la langue coloniale (le français) à l'exclusion des langues et cultures endogènes. Mais notons aussi qu'au cours de la seconde période (1972-1990), il a été expérimentée une politique bilingue qui s'est traduite dans les faits par l'utilisation des langues des

nationalités au niveau de l'Assemblée Nationale, dans les CESE et dans les médias.

La pratique d'une politique exoglossique exclusive ne saurait constituer la solution idoine car elle ne conduit pas au développement du pays à cause surtout du taux élevé d'analphabètes (80%). Une politique endoglossique exclusive impliquant un monolinguisme officiel, quant à elle, n'est pas souhaitable non plus du fait de l'exclusion des langues et cultures endogènes dans sa pratique. Le développement du Bénin, et pourquoi pas, de la commune de Kouandé peut s'édifier sur la base d'une solidarité entre le français et les langues des nationalités.

Au Bénin, le français est appelé à composer avec les langues des nationalités dans un rapport de complémentarité dans le cadre d'un bilinguisme convivial. C'est pour cette raison que la coexistence du français et des langues des nationalités à l'intérieur du même système éducatif est considéré comme source d'équilibre et de développement. Au regard des rapports de force entre les langues en présence, il y a nécessité de définir une politique linguistique claire et réaliste au niveau du Bénin.

Aujourd'hui, la tendance est à la promotion des langues béninoises en général. L'objectif, en effet, est selon l'article 7 de la loi béninoise portant Orientation de l'École Nouvelle (n°75-30 du 23 juin 1975) de les doter chacune, autant que possible d'un alphabet en vue de les introduire à l'école, d'abord comme matières, et ensuite comme langues d'enseignement.

Cette disposition, trois décennies plus tard, a de la peine à décoller par manque de conviction réelle de la part des décideurs. Ceci se traduit par des déclarations d'intention, des discours incitatifs et des prises de décisions hâtives qui confortent le français dans sa position de langue privilégiée. Ceci a favorisé l'apparition d'une diglossie déséquilibrée, puisque toutes les fonctions

importantes dans la vie publique (administration, diplomatie, justice, enseignement, média, etc.) sont attribuées juridiquement à une langue officielle d'origine étrangère, excluant les langues béninoises des secteurs où elles sont plus aptes à servir que le français, parlé par une minorité scolarisée qui est estimé, à environ 20% de la population. Or, il ne fait aucun doute que l'utilisation d'une langue familière aux enfants dès l'entrée à l'école comme moyen d'instruction, transmet mieux les réalités socioéconomiques et culturelles des sociétés multilingues africaines. C'est incontestablement une stratégie de développement. C'est pourquoi nous avons suggéré à cet effet, pour la commune de Kouandé une politique de langue d'enseignement plus efficace et efficiente qui tienne compte des réalités du milieu.

L'introduction des langues des nationalités dans le système éducatif de la commune ne peut constituer un handicap pour l'enseignement et l'utilisation efficaces du français. Cette initiative constituera un apport pédagogique favorable qui aidera à éviter certaines erreurs du passé. Ce même point de vue est défendu par des auteurs comme Akoha (1988), Hazoumé (1996) entre autres pour qui, le français peut servir de tremplin à l'étude des langues endogènes. En d'autres termes, le développement des langues des nationalités et la survie du français dans la commune passe par un partenariat bilatéral entre les langues en présence. Bien que la langue française aie une situation moins favorable que les langues des nationalités, à cause de son accessibilité à une minorité de la population du Bénin, elle continue de garder son statut de langue officielle avec tout ce que cela comporte comme avantages et inconvénients.

Un transfert pur et simple à la commune des expériences réussies ailleurs n'est pas souhaitable dans la mesure où les situations de départ ne sont pas réductibles l'une à l'autre et sont même radicalement différentes. Dans chaque pays, la stratégie d'utilisation des langues des nationalités à l'école, dans

l'administration locale et dans les médias a des spécificités propres qui tiennent compte des conditions socio-culturelles et de l'importance économique, religieuse, historique et numérique.

Par ailleurs, les résultats de notre enquête appuient complètement l'hypothèse que nous avons formulée et selon laquelle le *baatɔnum* serait en train d'émerger naturellement comme lingua franca dans la commune. Il appartient aux autorités politico-communales d'accorder à cette langue, l'importance voulue doublée d'une législation linguistique et dans le meilleur des cas, la promouvoir au rang de langue officielle communale car le nombre de locuteurs *baatɔnum* ne cesse de croître de jour en jour. Mais auparavant, des études didactiques rigoureuses doivent être menées à la base pour normaliser sa fonctionnalité. Ce sera ainsi et seulement que la commune pourra enclencher l'opération du « corpus planning ».

Enfin, nous ne prétendons pas avoir fait un travail exempt d'insuffisances, qui aurait réglé tous les problèmes qui se posent au Bénin en général et dans la commune de Kouandé en particulier en matière de politique de langues. Rappelons que cette thèse n'est qu'une ébauche à la problématique sur le multilinguisme dans les différentes communes du Bénin.

Toutefois notre travail peut être considéré comme pionnier dans ce domaine. Il contribue donc à élucider le complexe problème de la politique et aménagement linguistiques dans la commune de Kouandé. Nous croyons qu'il serait souhaitable de travailler à l'avenir, par exemple, avec un échantillon plus représentatif, et d'élargir non seulement l'étude aux autres communes de l'Atacora, mais également à toutes les communes du pays.

BIBLIOGRAPHIE

- ACCT 1993. *Propositions pour un plan d'aménagement linguistique* (Espace francophone du sud), Paris, Edit. Karthala.
- ADAM, Kolawolé 2009. "Le Bénin en Afrique et dans le monde : données géographiques, historiques, économiques et socioculturelles", in Toussaint Y. Tchitchi (Dir), *Langues et Politiques de langue au Bénin*, Cotonou, Ablodé, pp.13-30.
- ADEA 1996. *A Synopsis of Research Findings on Languages of Instruction and their Policy Implications for Education in Africa*. Document de travail pour la réunion des Ministres africains de l'éducation, Accra, 26-30 Août.
- ADEA 2006. *Optimiser l'apprentissage et l'éducation en Afrique -le facteur langue : Étude/ bilan sur l'enseignement en langue maternelle (LM) et l'éducation bilingue (EBL) en Afrique subsaharienne*, Libreville, UNESCO.
- ADJANONHOUN, Maxime J.R. 1991. *Problématique de l'adaptation des langues nationales au savoir moderne*, (mémoire inédit de maîtrise en Linguistique), Abomey-Calavi, UNB.
- ADJOVI, Emmanuel 2001. *L'état des médias au Bénin*, Paris, Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques (GRET).
- AFELI, Kossi Antoine 2003. *Politique et aménagement linguistiques au Togo : bilan et perspectives*, (thèse de Doctorat d'État), Lomé, Université de Lomé.

- AGBOTA, Sébastien & al. 2011. *Le marché de la presse au Bénin*, Cotonou, Conseil d'Analyse Économique (CAE).
- AGOSSOU-VOYEME, Augustin Karl 2009. "L'Université Populaire au label INIREF de la nationalité Ayizo : expérience concrète d'instruction en langues maternelles", in Capo H., Gbéto F. & Huannou A. (Dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin : problèmes et perspectives*, Cape Town & Garome : CASAS & LABO GBE (int.), pp. 98-106.
- AKOHA, A. Bienvenu 1988. "Francophonie, langues africaines et développement", in *La plume* (Revue littéraire de l'Association des Écrivains et Critiques Littéraires du Bénin-ASECL) n°/4, pp.2-10.
- AKOHA, A. Bienvenu 2009. "Quelle stratégie pour l'introduction des langues béninoises dans l'enseignement formel au Bénin ?", in Capo H., Gbéto F. & Huannou A. (Dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin : Problèmes et perspectives*, Cape Town & Garome : CASAS & LABO GBE (int), pp. 127-146.
- ALEXANDRE, Pierre 1961. "Problèmes linguistiques des États négro-africains à l'heure de l'indépendance", in *Cahiers d'Études Africaines*, vol. II, n°6, pp.177-195.
- ALEXANDRE, Pierre 1963. "L'avenir de la langue française en Afrique Noire", in *Europe, France, Outremer*, n°396, pp. 31-35.
- ALEXANDRE, Pierre 1967. *Langues et langage en Afrique Noire*, Paris, Payot.

- ALISJAHBAMA, S. Takdir 1971. "Language Policy, Language Engineering and Literacy in Indonesia and Malaysia", in *Current Trends in Linguistics*, vol. VIII bis, La Haye, Edit. Mouton, pp. 1087-1109.
- ALLADAYE, Jérôme C. 1978. *Les missionnaires Catholiques au Dahomey à l'époque coloniale 1905-1957*, (thèse de doctorat), Paris, Université de Paris VII.
- ANANDA, Duvi & SCHREYER, Roland 1978. "Des journaux pour le milieu rural", in *Construire Ensemble*, n°3, pp.4-8.
- ANIGNIKIN, Sylvain & al 1992. "Le Dahomey (Bénin) ", in Vidrovitchi C. (Dir), *L'Afrique occidentale au temps des Français*, Paris, Edit. de la Découverte, pp. 371-405.
- ARGYLE W. John 1966. *The Fon of Dahomey (A history and ethnography of the old Kingdom)*, Oxford, Clarendon Press.
- AWONIYI, Timothy Adedeji. 1976. "Mother tongue education in West Africa: A historical back-ground", in Bamgbose Ayo (Dir), *Mother tongue Education*, UNESCO, pp. 27-42.
- BABA MOUSSA, Sidicou & al. 1979. *Communication de la République Populaire du Bénin*, Colloque sur "Revalorisation et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs", Bamako, CONFEMEN, 3-5 octobre, pp 7-8.

- BADA, Médard Dominique 2004. « Développement des langues béninoises : mythe ou réalité ? », in *Revue Ouest-Africaine des Enseignants de Langues, Littérature et Linguistique* (ROADEL), vol. 2, n°/2, pp. 31-44.
- BADA, Médard Dominique 2009. “Enseignement des langues nationales à l’Université d’Abomey-Calavi : Bilan et perspectives”, in Capo H., Gbéto F. & Huannou A. (Dir.), *Langues africaines dans l’enseignement au Bénin : problèmes et perspectives*, Cape Town & Garome : CASAS & LABO GBE (Int.), pp.26-40.
- BAGODO, Obarè 1978. *Le royaume Borgou Wasangari de Nikki dans la première moitié du XIXè siècle*, (mémoire inédit de maîtrise), Abomey-Calavi, CNPU (UNB).
- BAMGBOSE, Ayo 1965. *Mother Tongue Education: the West African Experience*, London, Holder and Stronghton.
- BAMGBOSE, Ayo 1984. “Enseignement en langue maternelle et réussite scolaire au Nigéria”, in *Perspectives*, vol xiv, pp. 89-95.
- BAMGBOSE, Ayo 1990. *Language Policies in the African Context*. Document présenté à la 19è réunion WALC, University of Ghana, Legon.
- BAMGBOSE, Ayo 2000. *Language and Exclusion: the Consequences of Languages Policies in Africa*, Hamburg, London: LIT.
- BAMGBOSE, Ayo 2004. “Language of Instruction Policy and Practice in Africa”. www.unesco.org/education/language_2005

/languageinstruction_africa.pdf, 20 January 2005.
Consulté le 06/02/2013

- BAMGBOSE, Ayo 2005. “Mother-tongue education. Lessons from the Yoruba experience”, in Birgit Brock-Utne B. & Rodney K. H., *Languages of Instruction for African Emancipation: Focus on Postcolonial Contexts and Considerations*, (ed) Cape Town: CASAS, pp. 210-234.
- BATIANA, André 1998. “La dynamique du français populaire à Ouagadougou (Burkina Faso)”, in BATIANA A. & PRIGNITZ G., *Francophonies africaines*, Univ. de Rouen, CNRS (coll. “Dyalong”), pp. 21-33.
- BAYLON, Christian 1991. *Sociolinguistique. Société, langue et Discours*, Paris, Edit. Nathan.
- BEBEY, Francis 1963. *La radiodiffusion en Afrique Noire*, ISSY-les-Moulineaux, Edit. Saint-Paul.
- BELLONCLE, Guy 1984. *La question Éducative en Afrique Noire*, Paris, Karthala.
- BELTRÁN, Luis 1967. “Comunicación social y desarrollo”, séparé de la *Revista Española de la Opinión pública*, n°9, Madrid, IMNASA.
- BENVENISTE, Émile 1974. *Problème de linguistique générale*, Paris, Edit. Gallimard.
- BIARNES, Pierre 1987. *Le français en Afrique Noire*, Paris, A. Colin.

- BOKO, Gabriel 2007. “Importance de la langue maternelle dans le développement psychomoteur, affectif et cognitif de l’enfant et ses implications dans la vie scolaire”, in *Langage et Devenir*, n°11, pp 2-13.
- BOLAÑO, Sara 1982. *Introducción a la teoría y práctica de la sociolingüística*, México, Edit. Trillas.
- BOLOUVI, Lébéné Philippe 1990. “Préalables scientifiques à l’accès des langues premières africaines dans l’Enseignement Supérieur”, in *Actes du colloque “Quelle Université pour l’Afrique de demain ? ”*, Lomé, 08-19 nov, Presses de l’U.B, pp.80-90.
- BOT BAN JOCK, HoMo. 1973. “Les problèmes de multilinguisme au Cameroun”, in *Recherche, pédagogie et culture* 5-6, pp.38-40.
- BRANDOLIN, Jean 1996. *Réinventer l’éducation en Afrique*, Paris, Éditions Afrique Éducation / TB, Conseils.
- CALVET, Louis-Jean 1974. *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot.
- CALVET, Louis-Jean 1981. *Les langues véhiculaires*, Paris, PUF, (coll. “Que sais-je ?”, n°1916).
- CALVET, Louis-Jean 1987. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.
- CALVET, Louis-Jean 1993. *La Sociolinguistique*, Paris, PUF, (coll. “Que sais-je ?”, n°2731).
- CALVET, Louis-Jean 1996. *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF, (coll. “Que sais-je ?”, n°3075).

- CAPO, Hounkpati 1984. “Prolegomena to the teaching of African languages”, in *Africana Marburgensia* n°17.2, pp 22-39.
- CAPO, Hounkpati 1988. *Renaissance du gbe: réflexions critiques et constructives sur l'ewe, le fɔn, le gen, l'aja, le gun, etc.*, Hambourg : Buske.
- CAPO, Hounkpati 1989. *Linguistique Constructive en Afrique Noire*, Hambourg : Buske.
- CAPO, Hounkpati 2003. “Langues africaines pour le développement durable et la culture de la paix en Afrique”, in K.K. Lébigaza (dir.), *Actes du 3^{ème} Congrès Mondial de linguistique Africaine*, Köln : Rüdiger Köpper Verlag, pp. 377-386.
- CAPO, Hounkpati 2007. “Évaluation du potentiel linguistique en langues maternelles au Bénin et perspectives”, in *Atelier de Réflexion sur l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin*, Kpossotomè, 13 au 17 août.
- CAPO, Hounkpati 2007b. “Instruction en langues maternelles pour le développement durable et un Bénin émergent”, Communication au *Premier Colloque International de l'Université d'Abomey-Calavi des Sciences, Cultures et Technologies* tenu du 25 au 29 juin, Campus d'Abomey-Calavi, UAC.
- CAPO, Hounkpati 2008a. *Éléments pour une révision de l'Atlas Linguistique du Bénin* (communication à la quatrième

session de la Conférence des Expères en Langues et Écriture), Cotonou le 30 avril.

CAPO, Hounkpati 2008b. “Nos langues sont maintenant majeures : laissez-les s’épanouir”, in *La Pyramide*, n°894 du 12 novembre, pp.2-8.

CAPO, Hounkpati 2009a. “Typologie et classification des langues béninoises : un point”, in Toussaint Yaovi Tchitchi (dir.), *Langues et politiques de Langues au Bénin*, Cotonou, Ablodé/UAC, pp. 57-74.

CAPO, Hounkpati 2009b. “Instruction en langues africaines et questions de standardisation/modernisation”, in Capo H., Gbéto F. & Huannou A. (Dir.), *Langues africaines dans l’enseignement au Bénin : problèmes et perspectives*, Cape Town & Garome : CASAS & LABO GBE (Int.), pp. 158-180.

CAPO, Hounkpati 2012. *Sciences du langage, langues et développement durable au Bénin*, Conférence inaugurale 2011-2012 de la FLASH-UAC.

CAPO H., GBÉTO F. & HUANNOU A. (Dir.) 2009. *Langues africaines dans l’enseignement au Bénin: Problèmes et perspectives*, Cape Town & Garome: CASAS & LABO GBE (Int).

CELIS, Georges 1990. *La faillite de l’enseignement blanc en Afrique noire*, Paris, Edit. l’Harmattan.

CELTHO 1986. *Politiques africaines : Des langues et des États*, Paris, Edit. Karthala.

- CENALA 1990/2008. *Alphabet des langues nationales*, Cotonou. (1^{ère} édition de CNL 1975 et 6^{ème} en 2008).
- CENALA 1997. *Stratégies et politique pour une utilisation des langues nationales dans le système éducatif au Bénin*, Cotonou, CENALA.
- CENALA 2003. *Atlas et Études Sociolinguistiques du Bénin* (Version revue et corrigée de CNL 1980).
- CHAMPION, Jacques 1974. *Les langues africaines et la francophonie*, Paris, Edit. Mouton.
- CHATRY, Komarek 2005. *Langue et Éducation en Afrique : Enseigner à lire et écrire en langue maternelle*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON, Robert 1987. "Industrie de la langue, éducation et développement", in *Langue et Économie*, Colloque-Baume Lès Aix, Université de Provence.
- CHAUDENSON, Robert 1991. *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Paris, Didier Erudition.
- CHAUDENSON, Robert 1989. *Langue, économie et développement*, (tome1), Université de Provence, coll. Langues et Développement.
- COBARRUBIAS, Jean & FISHMAN Joshua 1983. *Progress in Language Planning, International Perspectives*, Berlin, Mouton.
- COMMUNE DE KOUANDÉ 2010. Plan de Développement Communal (PDC) 2011-2015, Kouandé.

- CONFEMEN 1982. *Promotion et Intégration des Langues nationales dans les Systèmes Éducatifs : Bilan et Inventaire*, vol. 1 et II, Québec, Ministère de l'Éducation.
- CONFEMEN 1986. *Promotion et intégration des langues nationales dans les Systèmes Éducatifs. Bilan et inventaire*, Paris, Edit. Champion.
- COOPER, Robert L. 1997. *La planificación lingüística y el cambio social*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CORBEIL, Jean-Claude 1980. *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin.
- CORNEVIN, Robert 1970. *Le Dahomey*, Paris, PUF, (coll. "Que sais-je ?", n°1176).
- CORNEVIN, Robert 1981. *La République Populaire du Bénin : des origines dahoméennes à nos jours*, Paris, Edit., Maisonneuve et Larose.
- COWAN, Laing Gray 1969. *Enseignement et politique en Afrique*, Tours, Edit. Mame.
- (da) CRUZ, Maxime 2008. "Langues maternelles à l'école et performances des apprenant (e) s africain(e) s", in *Langage et Devenir* 13, Cotonou, CENALA, pp.134-147.
- (da) CRUZ, Maxime 2009a. "Langues nationales et décentralisation", in Tchitchi T. (Dir), *African Journal of Applied Linguistics* 6, pp.155- 169.

- (da) CRUZ, Maxime 2009b. “Les langues transfrontalières du Bénin”, in *Langues et politiques de langues au Bénin*, Cotonou, Edit. Ablodé, pp. 75-88.
- CUQ, Jean-Pierre 2003. *Dictionnaire de didactique du français*, Paris, Edit. Clé International.
- DAKPOGAN, Marius Thomas 1986. *Situation actuelle de l’enseignement du français en République Populaire du Bénin*, (mémoire pour l’obtention du CAPEM en Lettres Modernes), Porto-Novo, École Normale Supérieure.
- DAOUST, D. & MAURAIIS Jacques 1987. “L’aménagement linguistique”, in Jacques Maurais (dir.), *Politique et aménagement linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Le Robert, pp. 5-46.
- DAS GUPTA, Jyotirindra & JERNUDD, Björn H. 1971. “Towards a theory of Language Planning”, in Rubin J. & Jernudd B. (eds.), *Can language be planned?: Sociolinguistic theory and practice for developing nations*, La Haye, Edit. Mouton, pp.195-215.
- DIAGNE, Pathé 1963. “Linguistique et Culture en Afrique”, *Présence Africaine* n° 46, 2^e trimestre, pp. 52-63.
- DIKI-KIDIRI, Marcel 2004. “Multilinguisme et politiques linguistiques en Afrique”, *Acte du Colloque International*, Ouagadougou, pp. 27-35.
- DITTMAR, Norbert 1976. *Sociolinguistics: a critical survey of theory and application*, London, Arnold.

- DJIHOUESSI, Blaise Coovi 2009. “La problématique du médium d’enseignement en contexte scolaire multilingue : quelle solution pour une éducation de qualité au Bénin”, in Tchitchi T. (Dir) *Langues et politiques de langues au Bénin*, Cotonou, Edit. Ablodé, pp. 105-138.
- DONAKEY, Andrea 2007. *Language Panning and Policy in Manchester* (Mémoire de Master), University of Manchester, Manchester.
- DONEUX, Jean Léonce 1970. “Une sociolinguistique des pays en développement”, in *Culture et Développement*, vol.2, pp.143-145.
- DOSSOU, Cyriaque 2002. *Langue française et langues nationales dans le contexte des plurilinguismes d’Afrique noire : le cas du Bénin*, (thèse inédite de Doctorat unique vol I et II), Paris, Académie de Versailles.
- DUMONT, Pierre 1983. *Le français et les langues africaines au Sénégal*, Paris, Edit. Karthala.
- DUMONT, Pierre 1986. *L’Afrique noire peut-elle encore parler français ?*, Paris, Edit. L’Harmattan.
- FASOLD, Ralph 1990. *The Sociolinguistics of language*, New York, Brasil Blackwell.
- FELLMAN, Jack Rivival 1972. “The role of Eliezer Ben Yehuda in the revival of the hebrew language: an assessment”, in FISHMAN J. (Dir), *The sociology of Language*, pp. 427-456.

- FERGUSON, Charles A. 1968. "Language Developpement", in fishman, Ferguson & Das Gupta, eds (1968) pp. 27-35.
- FISHMAN, Joshua 1965. "Who speaks what language to whom and when?", in *La Linguistique*, n°2, pp. 67-87.
- FISHMAN, Joshua 1968. "La Sociolinguistique et les problèmes linguistiques des pays en voie de développement", in *Revue Internationale de Sciences Sociales*, vol. XX, n°2, pp. 236-252.
- FISHMAN, Joshua 1969. "National languages and Languages of Wider Communication in Developing Nations", in *Anthropological Linguistics*, vol. 11, n°4, pp. 111-135.
- FISHMAN, Joshua 1971. *Sociolinguistique*, Paris, Fernand Nathan.
- FISHMAN, Joshua 1981. "Language policy: Past, present and future", in Charles, Ferguson & S.B. Heath (ed), *Language in the U.S.A.*, New York, Cambridge University Press, pp. 516-526.
- FISHMAN, Joshua 1986. "L'utilisation des langues maternelles minoritaires dans l'enseignement", in *Perspectives*, vol. XIV, pp. 53-64.
- FISHMAN, Joshua & FERGUSON, Charles 1968. *Language problems of developing Nations*, New York, J. Willey and sons.
- FOSTER, Philip 1970. "Le fossé entre la planification et la réalisation", in *Perspectives*, vol. 1, n°4, UNESCO, pp. 43-50.

- GARMADI, Juliette 1981. *La Sociolinguistique*, Paris, PUF, (coll. “Que sais-je ?”).
- GAUCHER, Joseph 1968. *Les débuts de l'enseignement en Afrique Francophone*, Paris, Edit. Le livre africain.
- GBÉGNONVI, Roger 2000. “Francophonie et Harmonie”, in Adrien Huannou (Textes réunis par), *Francophonie, littéraire et identités culturelles*, Actes du colloque du Grelef (Cotonou, 18-20 mars 1998), Paris, L’Harmattan, pp. 47-55.
- GBÉTO, Flavien 1991. “Les langues nationales peuvent-elles être un facteur de développement en Afrique ?”, in *Langage et Devenir*, 6, Cotonou, CENALA, pp.43-65.
- GBÉTO, Flavien 2009. “Pour une politique hardie d’introduction des langues africaines à l’école au Bénin”, in Capo H., Gbéto F. & Huannou A. (Dir.), *Langues africaines dans l’enseignement au Bénin : Problèmes et perspectives*, Cape Town & Garome : CASAS & LABO GBE (Int.), pp 182-207.
- GBÉTO, Flavien 2011. “Où en sommes-nous, depuis 1960, au niveau du développement des langues des nationalités au Bénin, socle de tout développement ?”, in *Actes du Colloque National sur le cinquantième de l’indépendance du Bénin*, Cotonou du 2 au 5 février.
- GEORGES, Celis 1990. *La faillite de l’enseignement blanc en Afrique noire*, Paris, L’Harmattan.

- GORMAN, Thomas 1973. "Language allocation and language planning in a developing nation", in Rubin J. & Shuy R., (éds) *Language Planning: Current issues and research*, Washington, Georgetown University Press, pp. 72-82.
- GOTTLIEB, Nanette 2011. *Language Policy in Japan, the Challenge of change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GREGORI TORADA, Nuria 1989. "Fundamentos para el establecimiento de una política lingüística en Cuba", in *El Español en Cuba*, La Habana, Universidad de La Habana, pp. 245-267.
- GUEDOU, Georges & OKOUDJOU, Pierre 2009. "Introduction des langues nationales à l'école au Bénin : un point des dispositions prises par le Gouvernement actuel", in Capo H., Gbéto F. & Huannou A. (Dir.), *Langues africaines dans l'enseignement au Bénin : Problèmes et perspectives*, Cape Town & Garome : CASAS & LABO GBE (Int.), pp. 58-79.
- GUESPIN, Louis & MARCELLESI, Jean Baptiste 1986. "Pour la Glottopolitique", in *Language* 83, pp.5-34.
- GUMPERZ, John 1970. "Types of linguistic communities", in Fishman Joshua A. eds (1970), pp.460-472.
- HALAOUI, Nazam 2001. "Aménagement et politique linguistiques : la politique des langues au Bénin", in *Language Problems & Language Planning* n°25,2, pp.145-166.
- HALL, Robert 1950. "American Linguistics 1925-1950", in *Archivium Linguisticum*, n°3, pp. 101-125.

- HAMEL, Rainer Enrique 1993. “Políticas y planificación del lenguaje: una introducción”, in R.E. Hamel (dir.). *Políticas del lenguaje en América Latina*, México, Iztapalapa n°29, pp. 5-39.
- HAMEL, Rainer Enrique 2010. “L’aménagement linguistique et la globalisation des langues du monde”, *Télescope*, vol. 16, n°3, pp. 1-21.
- HAUGEN, Einar 1959. Planning in Modern Norway, in *Anthropological Linguistics*, 1/3.
- HAUGEN, Einar 1966. “Linguistics and Language Planning”, in Haugen (1972), *The Hague*, Mouton, pp. 159-190.
- HAUGEN, Einar 1967. “Language planning: Theory and practice”, in *Actes du X^{ème} Congrès International des Linguistes*, tome 1, Bucarest, pp. 701-711.
- HAZOUME, Marc-Laurent 1983. “L’atlas linguistique de la République Populaire du Bénin”, in *Cahiers d’études linguistiques*, Abomey-Calavi, UNB, n°1, pp. 37-43.
- HAZOUME, Marc-Laurent 1994. *Politique linguistique et développement : cas du Bénin*, Cotonou, Les Éditions du Flamboyant.
- HAZOUME, Marc-Laurent 1996. *Plurilinguisme et communication démocratique*, Porto-Novo, Édition des Presses du JORB.
- HERMANN, Vincent 1987. *Lengua y sociedad en el África actual* (mémoire inédit de maîtrise), Santa Clara, Universidad Central de las Villas (Cuba).

- HERMANN, Vincent 1996. *Las políticas lingüísticas en el África subsahariana* (thèse de Doctorat), Madrid (Espagne), Université Complutense.
- HERMANN, Vincent 2007. “Fonction andragogique des Radios communautaires et enracinement de la démocratie au Bénin”, *Communication au Premier Colloque International de l’UAC* du 25 au 29 juin, Abomey Calavi, pp. 379-389.
- HEUGH, Kathleen 2006. “Théorie et pratique : Modèles de langues d’enseignement en Afrique. Recherche, conception, prise de décision et résultats”, in *ADEA 2006*, Libreville, pp. 62-96.
- HOUIS, Maurice 1971. *Anthropologie linguistique de l’Afrique Noire*, Paris, PUF, (coll. “Que sais-je ?”).
- HOUIS, Maurice 1973. “La Francophonie Africaine. En quoi est-elle spécifique?”, in *Le Français dans le Monde*, Paris, n° 95, pp. 6-11.
- HOUIS, Maurice 1980. *Situation des langues et politiques linguistiques. Éléments de recherche sur les langues africaines*, Paris, ACCT.
- HOUIS, Maurice & BOLÉ, Richard 1977. *Intégration des langues africaines dans une politique d’enseignement*, Paris, UNESCO.
- HUDSON Alan 1980. *Sociolinguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.

- IGUÉ, Akanni Mamoud 1994. “Les langues véhiculaires en République du Bénin”, in *Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, n° 5, Abomey-Calavi, UNB, pp.107-111.
- IGUÉ, Akanni Mamoud 1996. “La situation du français au Bénin”, in ROBILLARD D. de & BENIAMINO M. (Dir), *Le français dans l'espace francophone*, (tome 2), Paris, Honoré Champion, pp. 577-585.
- IGUÉ, Akanni Mamoud 1998. *Situation sociolinguistique au Bénin et introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs* (thèse de doctorat d'État), Lomé, FLESH/UB, Togo.
- IGUÉ, Akanni Mamoud 2007. “Planification linguistique en milieu multilingue : le cas du Bénin”, in *Revue du Groupe d'Études Linguistiques et Littéraires n°11*, Saint Louis, Université Gaston Berger, pp. 215-228.
- IGUÉ, Akanni Mamoud & WINDALI, N. Raphaël 1994. “The Politics of language in Benin”, in FARDON R. & FURNISS G. (ed.), *African languages, development and the state*, London/New-York: Routledge, pp. 55-60.
- JERNUDD, Bjorn & JIRI, Neustupny 1986. *Language Planning for whom?* Communication présentée au “the International Colloquium on Language Planning”, Ottawa (Canada).
- KANE, Oumar 1977. *Les conditions socio- culturelles de la créativité endogène dans le domaine de l'éducation*, Dakar, UNESCO.

- KAZADI, Ntole 1991. *L'Afrique afro-francophone*, Provence, Université de Provence.
- KÉRÉKOU, Mathieu 1972. *Discours Programme du Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR)*, Cotonou le 30 novembre.
- KI-ZERBO, Joseph 1990. *Éduquer ou périr*, Paris, UNICEF/ UNESCO.
- KIMPUTU, Baibanja 1987. “ Les enseignants et l’instruction des langues zaïroises dans l’enseignement secondaire”, in KAZADI Ntole & NYEMBWE Ntita. *Utilisation des langues nationales*, Actes du Colloque sur les langues nationales, Kinshasa, vol. 27, n° spécial.
- KIRSA, Dzinta 1998. “ La politique linguistique de la Lettonie après le retour de l’indépendance ”, in Maurais J. (ed.) *Les politiques linguistiques des Pays baltes*, Québec, Termino Gramme, pp. 91-104.
- KLOSS, Heinz 1968. “Notes Concerning a Nation: Language Typology”, in Fishman J., Ferguson C. & Jyotirindra D. (eds.), *Language Problems of Developing Nations*, New York, Wiley.
- KLOSS, Heinz 1969. *Research Possibilities on Group Bilingualism: a report*, Québec, International Center for research on Bilingualism.
- KORA, Ousmane 2006. *Monographie de la commune de Kouandé*, Cotonou, Afrique Conseil.

- KPOGODO, H. Bernardin 1994. "Pratique du français en Afrique noire francophone", in FERAL C. de & GANDON F., (eds) *Langue française* n° 104, Paris, Larousse, pp 11-19.
- LABOV, William 1976. *Sociolinguistique*, Paris, Édition de Minuit.
- LABURTHE-TOLRA, Philippe 1971. *Initiation Africaine* (Supplément de philosophie et de sociologie à l'usage de l'Afrique noire), Yaoundé, Edit. Clé.
- LÁZARO CARRETER, Fernando 1985. "Intervención de Lázaro Carreter en el Congreso de las Academias de la Lengua Española", Celebrada en Madrid del 7 al 11 de octubre, in *Noticias culturales*, n°89, Colombia, pp. 10-17.
- LE PAGE, Robert 1964. *The National Language Questions: Linguistic Problems of Newly independent States*. London: Oxford University Press.
- LE GRAND, Louis 1988. *Les politiques de l'éducation*, Paris, PUF, (coll. "Que sais-je ?").
- LOMBARD, Jacques 1965. *Structures de type « féodal » en Afrique Noire*, Paris, Edit. Mouton.
- MACKEY, William Francis 1983. "Langue maternelle et enseignement : problèmes et perspectives", in *Perspectives*, vol. XIV, Paris, UNESCO, pp. 37-51.
- MALMBERG, Bertil 1967. *Los nuevos caminos de la lingüística*, La Habana, Edit. Instituto Cubano del libro.

- MARCELLESI, Jean Baptiste 1968. "Pour la glottopolitique", in *Langages*, n° 83, pp. 5-34.
- MARCELLESI, Jean Baptiste & GARDIN, Bernard. 1974. *Introduction à la Sociolinguistique : la linguistique sociale*, Paris, Larousse.
- MARKEE, Numa Philip 1986. Unpublished prospectus for a dissertation in applied linguistics: an appropriate technology model of communicative course design, in applied linguistics Program, Los Angeles, University of California.
- MATEENE, Kahombo 1979. "Des langues africaines comme véhicules de l'enseignement d'autres langues africaines", in *Langues Africaines*, vol. V, n°2, Kampala, BIL/OUA, pp. 45-53.
- MAURAI, Jacques 1993. "Políticas lingüísticas de Quebec", in R.E. Hamel (dir.), *Políticas del lenguaje en América Latina*. Iztapalapa, n°29, México, pp. 191-196.
- MAURAI, Jacques 1998. "Les politiques linguistiques des Pays baltes : un point de vue québécois", in Maurais J. (ed) *Les politiques linguistiques des Pays baltes*, pp. 211-229.
- MAURER, Bruno 2010. *Les langues de scolarisation en Afrique francophone*, Paris, Agence Universitaire de la Francophonie, les Éditions des archives contemporaines.
- M'BOKOLO, Elikia 1992. *L'Afrique Noire : Histoire et Civilisations (T.2 : XIX^{ème} et XX^{ème} siècles)*, Paris, Hatier.

- MEPALN 2007. Rapport général de l'atelier sur l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin, Possotomè.
- MEROUANI, Nadia 2009. *Les enjeux de l'aménagement linguistique dans le milieu scolaire algérien* (mémoire de maîtrise), Quebec.
- MIDIOHOUAN, Guy Ossito 1994. *Du bon usage de la francophonie*, Porto-Novo, Edit. CNPMS.
- MIDIOHOUAN, Guy Ossito 2002. "Politiques linguistiques et statut du français au Bénin", in *Annales de la FLASH* (Abomey-Calavi) n°8, pp. 131- 147.
- MILLER, Georges 1950. "Language engineering", in *Journal of the Acoustical Society of America*, n°22 (6), pp. 720-725.
- M'PO N'CHA, Mouhamadou N'cha 2009. Bilinguisme français-baatɔnum : contribution à l'enseignement du français en milieu baatɔnum, (mémoire inédit de maîtrise en linguistique), Abomey-Calavi, UNB.
- Ministère de la Culture et de la Communication 1990-1991. *Politique culturelle et charte culturelle de la République du Bénin*, Cotonou, ONEPI.
- Ministère de l'Éducation Nationale 1997. *Programme national d'édification de l'École Nouvelle*, Cotonou, MEN/ONEPI. (2è édit).
- Ministère en Charge de l'Éducation Nationale 2007. *Introduction des langues nationales dans le système éducatif formel du*

Bénin, Forum National sur le secteur de l'Éducation,
Cotonou, 12-16 février.

MOUNIN, Georges (dir.) 1974. *Dictionnaire de la linguistique*, Paris,
Presses Universitaires de France.

MOURALIS, Bernard 1984. *Littérature et développement : Essai sur le
statut, la fonction et la représentation de la littérature
négro-africaine d'expression française*, Paris, Edit.
Silex.

MUKENDI, Ntési 1975. “Nos langues maternelles et le
développement”, in *Présence Africaine*, n°93, Paris,
Payot, pp.178-183.

NATA, Théophile 1978. *Prolégomènes à une problématique d'une
politique linguistique conséquent au Bénin*, Cotonou,
Centre National de Publications Universitaires.

NDOYE, Mamadou 2003. “Plurilinguisme problématique en Afrique =
Politiques linguistiques, stratégies éducatives” ;
communication introductive au biennium de
l'Association pour le Développement de l'Éducation
en Afrique (ADEA) tenu à Dakar.

NEKEMAN, Marriet 2005. *Bilingual Education and the use of Local
Languages in Ethiopia, Uganda and Zambia*
(mémoire inédit de maîtrise), Amsterdam, University
of Amsterdam.

NGALASSO, Mwatha Musanji 1986. “État des langues et langues de
l'État au Zaïre”, in *Politique Africaine*, n°23, Paris,
Karthala, pp 6-27.

- NINYOLES, Rafael 1975. *Estructura social y política lingüística*, Valencia, Edit. COSMOS-ARTES.
- NOSS, Richard 1967. Language Policy and Higher Education, vol. 3, part. 2 of *Higher Education and Development in Southeast Asia*, Paris, UNESCO.
- OLABIYI, Yai 1968. “Remarques sur l’état actuel des recherches linguistiques au Dahomey”, in *Présence Africaine*, n°68, Paris, Payot.
- OLABIYI, Yai 1977. “Situation linguistique du Dahomey”, in Ibrahim Sow (ed.), *Langues et Politiques de Langues en Afrique Noire: L’expérience de l’UNESCO*, Paris, Nubia.
- OKWUDISHU, Appolonia 1987. “African Languages in Mass Communication”, in Domatob J. & al (eds) *Mass Media and the African Society*, ACCE, Nairobi, pp. 314-323.
- O.U.A. 1986. *Projet de résolution relative au Plan d’Action Linguistique pour l’Afrique*, Port-Louis (Ile Maurice).
- OUANE, Adama 1995. *Vers une culture Multilingue de l’Éducation*, Hambourg, Institut de l’UNESCO pour l’Éducation.
- PILLER, Ingrid & CHO, Jinhyun 2013. « Neoliberalism as language policy », in *Language in Society*, n° 42(1), pp. 23-44.
- POTH, Joseph 1988. *L’enseignement des langues maternelles africaines à l’école. Comment?*, Paris, UNESCO.

- POTH, Joseph 1990. “Les langues nationales dans l’enseignement”, in *Le Courrier n°119*, pp. 51-55.
- POTH, Joseph 1997a. *L’aménagement linguistique en contexte plurilingue*, n°1, Paris, CIPA.
- POTH, Joseph 1997b. *L’enseignement des langues non maternelles*, n°3, Paris, CIPA.
- RAHMAN, Tariq 1995. Language Planning and Politics in Pakistan. Research Report Series 9, Islamabad, Sustainable Development Policy Institute (SDPI). Disponible en ligne sur www.tariqrahman.net/content/articles/r9.pdf (consulté le 08 janvier 2014).
- RAY, Punya Sloka 1963. *Language Standardization: Studies in Perspectiven Linguistics*. La Haye, Mouton.
- RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN 1974. *Discours d’Orientation Nationale du 30 novembre*.
- RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN 1977. Loi Fondamentale, Cotonou, Les Éditions ONEPI.
- RÉPUBLIQUE DU BÉNIN 1990. *Constitution de la République du Bénin*.
- RAMIREZ, David & al. 1991. *Final Report: Longitudinal Study of Structured English Immersion Strategy, Early-exit and Late-exit Transitional Bilingual Education Programs for Language-minority children*, San Ateo, C.A.: Aguirre International.

- ROGER, Guy 1968. *Introduction générale à la sociologie : le changement social*, Paris, M. M. H.
- SÁNCHEZ LOBATO, Jesús 1988. *Lingüística Aplicada*, Madrid, Edit. Síntesis.
- SECH, Papa Ibrahim 1993. *La stratégie culturelle de la France en Afrique. L'enseignement colonial (1917-1960)*, Paris, L'Harmattan.
- SENGHOR, Léopold Sédar 1961. *Liberté, Négritude et Humanisme*, Paris, Édition du Seuil.
- SIGUAN, Miguel 1984. "Langue et éducation en Catalogue", in *Perspectives*, vol. XIV, Paris, UNESCO, pp. 111-123.
- SOMÉ, Maxime Z. 2003. *Politique éducative et politique linguistique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- SOW, Alpha Ibrahim 1977. *Langues et politiques de langues en Afrique Noire*, Paris, UNESCO.
- SPOLSKY, Bernard 2012. *The Cambridge Handbook of Language Policy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- STEPHEN, Jeannet 2013. "English in Malaysia: a case of the past that never really went away?", in *English Today*, n° 29, pp. 3-8.
- SURET-CANALE, Jean 1964. *Afrique Noire : l'Ère Coloniale 1900-1945*, Paris, Edit. Sociales.
- TAÏWO, C. Oladelé 1976. "Nigéria : tentatives et problèmes en matière de langues", in *Perspectives*, vol. 3, Paris, UNESCO.

- TAKASSI, Issa 1992. “Pluralité des langues nationales : Problématique, frein ou facteur de développement national ?”, Communication présentée aux *Etats Généraux de la communication et de la culture*, Lomé, Université de Lomé (Togo).
- TAKASSI, Issa 1999. “Réflexion sur la politique du choix des langues nationales en Afrique Noire francophone : ses forces et ses faiblesses”, *Journal de la Recherche Scientifique*, n°3 (2) Université du Bénin, Lomé (Togo), pp. 51-56.
- TCHITCHI, Toussaint Yaovi 1979. “Aperçu sur la situation linguistique au Bénin : le point de la recherche”, in *Communications T₁*, Cotonou, CNL, pp. 6-11.
- TCHITCHI, Toussaint Yaovi 2007. “Problématique du choix des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin”, in *Actes de l'Atelier national sur l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin*, Kpossotomè, 13-17 août.
- TCHITCHI, Toussaint Yaovi 2009a. “Profils linguistique et sociolinguistique du Bénin”, in TCHITCHI T. (Dir) *Langues et Politiques de Langues au Bénin*, Cotonou, Ablodé, pp. 31-56.
- TCHITCHI, Toussaint Yaovi 2010. “Langues nationales et décentralisation au Bénin : Quelle stratégie pour une gestion partagée du multilinguisme ?”, in www.langueetterritoire.laurentienne.ca. Consulté le 23/11/2012.

TCHITCHI, Toussaint Yaovi & al 2009b. “Regard diachronique sur la promotion et la valorisation des langues nationales au Bénin de 1960 à nos jours”, in Capo H., Gbéto F. & Huannou A. (Dir.), *Langues africaines dans l’enseignement au Bénin : Problèmes et perspectives*, pp.8-25.

TCHITCHI, Toussaint Yaovi & al 2010. “Intégration-utilisation et introduction des langues africaines dans le système éducatif au Bénin, des mots ou des maux ? ”, in 5^{ème} *GANAA-Atelier International pour Alumni et Alumnae*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, pp. 1-14.

THOMAS, Wayne & COLLIER Virginia 1997. *School Effectiveness for Language Minority Students*, Washington, D.C.: National Clearinghouse for Bilingual Education, in <http://www.nccla.gwu.edu/pubs/resource/effectiveness>. Consulté le 23/11/2012.

THOMAS, Wayne & COLLIER Virginia 2002. *A National Study of School Effectiveness for Language Minority Students long-term academic achievement*. Santa Cruz, C.A. and Washington, D.C.: Center for recherche on Education, Diversity & excellence, in <http://www.crede.org/research/llaa/l.les.html>. Dernière date de consultation: 23/11/2012.

TOGNON KOBA, Yves-Marie 2006. *Politiques linguistiques et culturelles de l’Europe : leur impact sur l’Afrique*,

(thèse de Doctorat unique) Hambourg, Université de Hambourg.

TOOMSALU, Marju & LABRIE, Normand 1998. “Les politiques linguistiques officielles et officieuses des années 1980 et 1990 en Estonie”, in Maurais J. (Dir), *Les politiques linguistiques des Pays baltes*, pp.11-36.

TOSSA C. Zéphirin 2000. “L’utilisation des langues locales dans l’éducation scientifique et technologique des adultes en Afrique”, *Language et Devenir*, n°9, pp. 111-125.

TRUDGILL Peter 1974. *Sociolinguistics: An Introduction to Language and Society*, Harmonds-Worth, Middlesex : Penguin Books.

TUDESQ, André-Jean 1983. *La radio en Afrique Noire*, Institut d’Études Politiques de Bordeaux, Bordeaux.

TUDESQ, André-Jean 1992. *L’Afrique noire et ses télévisions*, Paris, Anthropos.

UNESCO 1981. *La définition d’une stratégie relative à la promotion des langues africaines*, Paris, UNESCO.

UNESCO 1990. *Informe sobre la comunicación en el mundo*, Paris, UNESCO.

URIBE VILLEGAS, Oscar 1972. *Situaciones de multilingüismo en el mundo*, México, Universidad Nacional Autónoma de México.

- URIBE VILLEGAS, 1976. *Las disciplinas socio-lingüísticas y el énfasis sociológico en sociolingüística (un ensayo)*, México.
- VIVALDI, Martín 1972. *Curso de redacción*, La Habana, Edit. Pueblo y Educación.
- WALLERSTEIN, Immanuel 1966. *L’Afrique et l’Indépendance*, Présence Africaine, Paris, Payot.
- WALLERSTEIN, Immanuel 1993. *L’Europe et ses langues*, Paris, Librairie Plon.
- WALLERSTEIN, Immanuel 1996. *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF (coll. “Que sais-je ?”).
- WEINSTEIN, Brian 1980. “Language planning in Francophone Africa”, in *Language Problems and Language Planning*, n° 4 (1), pp. 55-77.
- WOLFF, H. Ekkehard 2006. “Contexte et Histoire-Politiques Linguistiques et Planification en Afrique”, in *ADEA, Optimiser l’apprentissage et l’éducation en Afrique*, Libreville, UNESCO, pp 69-61.
- WOODIS, Jack 1963. *África, las raíces de su rebelión*, La Habana, Ed. Política.

ANNEXES

Annexe n°1

Lettre de nomination de Jean DARD en qualité d'instituteur primaire pour le Sénégal (in *Archives du Sénégal* - 1 B3), citée par Joseph GAUCHER (1968: 140).

MARINE
7° DIVISION
DIRECTION DES COLONIES
Bureau du Personnel
Avis de la destination de M. Dard
pour le Sénégal, en qualité
d'instituteur primaire
N°21

Paris, le 5 août 1816

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que par une décision de ce jour, et sur présentation de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, j'ai destiné M. Dard (Jean) pour le Sénégal, en qualité d'instituteur primaire chargé de l'enseignement selon la méthode Bell et Lancaster, aux appointements de mille huit cents francs par an, dont il jouira à compter du jour de son arrivée à la colonie.

Je lui fais trois cents francs pour deux mois d'avance desdits appointements, indépendamment des frais de route depuis Dijon, lieu de sa résidence ordinaire, jusqu'à Bordeaux, où je donne des ordres pour son embarquement aux frais du roi, sur le navire de commerce « La Félicité », qui doit partir pour le Sénégal, du 10 au 15 de ce mois.

Je fais remettre à M. Dard, avant son départ, des livres et différents objets qu'il a demandés comme nécessaires à l'établissement de l'école. Il vous en remettra la note.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Ministre Secrétaire d'État et de la Marine
et des Colonies.*

Vicomte du Bouchage.

*Monsieur le Commandant et Administrateur du Sénégal.
Reçu le 13 octobre 1816, par le navire français «La Félicité »*

Et celle de son adjoint Dominique DASPRES qui devait, intervenir plus tard en 1818 (Archives du Sénégal, 1 - B5) in Joseph GAUCHER (1968: 477).

N° 47

Paris, le 17 juin 1818

Monsieur,

L'intention du gouvernement de Sa Majesté étant de propager l'enseignement mutuel dans les Etablissements de la Côte d'Afrique, j'ai décidé qu'un second instituteur suivant cette méthode d'enseignement serait envoyé au Sénégal pour y être adjoint de M. Dard.

J'ai donné cette destination à M. Daspres (Dominique, Auguste) qui m'a été proposé par la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire. Il se rendra à Saint-Louis, sur le brick « l'Argus », qui est en armement à Lorient.

Le traitement de M. Daspres, est fixé à dix-huit cents francs et courra du jour de son arrivée au Sénégal. Il a reçu à Paris deux mois d'avance de ce traitement, dont la retenue sera effectuée dans la Colonie, par portions successives et je lui ai également fait payer sa conduite jusqu'à Lorient.

Les bons témoignages qui m'ont été rendus sur le compte de M. Dard et les succès qu'il paraît avoir déjà obtenus m'ont déterminé à placer M. Daspres sous ses ordres, et à lui donner une preuve de satisfaction du gouvernement, en portant à deux mille quatre cents francs par an, son traitement qui est actuellement de 1800 francs.

Je joins ici la lettre par laquelle je le préviens de ces dispositions; je vous prie de la lui faire remettre. L'augmentation du traitement dont il s'agit sera acquise à M. Dard du jour où la présente dépêche vous parviendra.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Pair de France, Ministre,
Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies,
Comte Molé*

*A Monsieur le Commandant et
Administrateur par intérim pour le Roi au
Sénégal.*

Annexe n°2

Le Général FAIDHERBE.

Dès sa nomination en 1854, il introduisit l'enseignement laïc au Sénégal.

- 479 -

ANNEXE N° 2

Le Général FAIDHERBE.
Dès sa nomination en 1854, il introduisit l'enseignement laïc au
Sénégal.



S^t Louis (Sénégal) le 8 Juin 1857
L. Faïdherbe

Le général Faïdherbe, portrait et autographe. Phot. Roger-Viollet.

Annexe n°3

ARTICLES 1, 2 ET 7 DE LA LOI D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE NOUVELLE N° 75 – 30 DU 23 JUIN 1975

- Article 1 : L'École Nouvelle doit être libérée de toute domination étrangère et de toute aliénation culturelle.
- Article 2 : L'École Nouvelle est intégrée au milieu social national. Elle constitue un centre promoteur du développement qui favorise la participation de tous à la production. Elle doit sauvegarder les valeurs culturelles nationales en les améliorant et en les dynamisant dans ce qu'elles ont de compatible avec le progrès économique et social. Elle demeure néanmoins ouverte sur les problèmes majeurs du monde extérieur dans un souci de promotion collective.
- Article 7 : Les langues nationales doivent être introduites progressivement dans l'enseignement d'abord comme matières d'enseignement ensuite comme véhicule du savoir.

EXTRAIT DU DISCOURS PROGRAMME 1972

Pp.10 – 11

« Jusqu'ici l'enseignement, l'éducation et la culture ont été au service de la domination et de l'exploitation étrangère. Ici également s'impose une politique nouvelle d'indépendance nationale qui rompt avec le carcan d'étouffement de nos valeurs nationales que constitue l'école traditionnelle. Dans cette époque, il est impérieux d'installer un système d'éducation démocratique et patriotique qui permette l'enseignement d'une science et d'une technique modernes au service des intérêts du peuple.

Pour cela, il faudra:

- *Élaborer une réforme authentique de l'enseignement conforme aux exigences de la nouvelle politique. Cette réforme aura à mettre en place des structures, un enseignement d'orientation et de contenus conformes aux nécessités d'un développement économique et national indépendant ;*
- *Révaloriser nos langues nationales ;*
- *Réhabiliter notre culture en l'adaptant aux besoins de nos masses laborieuses.*
- *Ouvrir notre Université à toutes les formes du savoir et à tous les courants contemporains de la pensée scientifique. Elle doit avoir une vocation africaine en même temps qu'universelle et réserver une place privilégiée au brassage des expériences accumulées par des universités sœurs. L'État doit exercer un contrôle rigoureux sur les écoles privées aussi bien confessionnelles que laïques. Pour l'enseignement catholique en particulier, l'État doit permettre une solution satisfaisante aux problèmes ardues posés aux enseignants. Il faudra assurer le développement de la culture, l'alphabétisation des masses, facteur essentiel de notre développement. Il est nécessaire de créer un institut de linguistique chargé de mettre au point les moyens de lever les obstacles à l'utilisation des langues nationales comme véhicule du savoir ».*

Annexe n°4

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ALPHABÉTISÉS DE LA
COMMUNE

Thèmes	Questions
IDENTIFICATION	1.1. Nom de la commune 1.2. Nom de l'arrondissement 1.3. Nom du village ou collectivité 1.4. Nom et prénom de l'enquêté 1.5. Niveau d'étude de l'enquêté (0=sans instruction ; 1=primaire ; 2= secondaire, 1 ^{er} cycle ; 3= secondaire, 2 nd cycle ; 4= supérieur) 1.6. Sexe de l'enquêté(e) (1=F ; 2=M 1.7. Profession et fonction de l'enquêté.
UTILISATION DES LANGUES DE LA COMMUNE	2.1. Quelle est votre langue maternelle ? 2.2. Quelle (s) autre (s) langue (s) parlez-vous ? 2.3. Dites-nous comment vous les avez appries ? 2.4. Outre ces langues que vous parlez, aimeriez-vous apprendre d'autres langues de la commune ?(si oui lesquelles et quelque soit la réponse, demandez pourquoi) 2.5. Parmi les langues que vous savez parler, dites la langue que vous utilisez le plus souvent (ou et avec qui)

	<p>2.6. Quels sont les moyens de communication qui existent dans votre commune ?</p> <p>2.7. Comprenez-vous toutes les langues parlées au cours des différentes émissions Radio télévision ?</p> <p>2.8. Votre attitude lorsque la radio ou la télévision émet dans une langue que vous ne comprenez- pas ?</p>
<p>PERCEPTION LIÉE À L'INTRODUCTION DES LANGUES DES NATIONALITÉS À L'ÉCOLE</p>	<p>3.1. Que pensez-vous de l'introduction des langues des nationalités à l'école ?</p> <p>3.2. Au niveau d'une commune, quelle critère doit remplir une langue avant d'être introduite à l'école ?</p> <p>3.3. Comment appréciez- vous l'importance accordée à la langue française dans notre pays ?</p>

Questionnaire ménage

SECTION I: Identification

N°	Question	Réponse
1.1	Nom et prénom de l'enquêté (e)	
1.2	Commune	
1.3.	Arrondissement	

1.4.	Village ou localité	
1.5.	Niveau d'étude	0=sans instruction <input type="checkbox"/> 1=primaire <input type="checkbox"/> 2=secondaire 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 3=secondaire 2 nd cycle <input type="checkbox"/> 4=supérieur <input type="checkbox"/>
1.6.	Sexe de l'enquêté (e)	1=F <input type="checkbox"/> 2=M <input type="checkbox"/>
1.7.	Profession et fonction de l'enquêté (e)	

SECTION II : Langue parlée et son utilisation

2.1. Quelle est votre langue maternelle ?		
2.2. Quelle(s) autre (s) langue (s) parlez-vous et comment les avez-vous apprises ?		
Français	1	<input type="checkbox"/> Formel (à l'école ; lors d'une formation) <input type="checkbox"/> Informel (vous vivez dans un milieu où elle se parle)
fɔn	2	<input type="checkbox"/> Formel (à l'école, lors d'une formation) <input type="checkbox"/> Informel (vous vivez dans un milieu où elle se parle)
Lokpa	3	<input type="checkbox"/> Formel (à l'école ; lors d'une formation) <input type="checkbox"/> Informel (vous vivez dans un milieu où elle se parle)
Nateni	4	<input type="checkbox"/> Formel (à l'école ; lors d'une formation) <input type="checkbox"/> Informel (vous vivez dans un milieu où elle se parle)
baatɔnum	5	<input type="checkbox"/> Formel (à l'école ; lors d'une formation) <input type="checkbox"/> Informel (vous vivez dans un milieu où elle se parle)

SECTION III: Perception des alphabétisés sur l'introduction des langues des nationalités à l'école

N°	Question	Réponses	
3.1.	Parmi les affirmations A et B suivantes, dites celle qui correspond le plus avec votre point de vue.		
A. Le français devrait être la seule langue de l'enseignement dans nos écoles. <input type="checkbox"/>		B. En dehors du français, certaines devraient aussi servir à l'enseignement dans nos écoles. <input type="checkbox"/>	
3.2.	Parmi les affirmations A et B suivantes, dites-nous celle qui correspond le plus avec votre point de vue.		
A. L'introduction d'une langue nationale dans une école devrait concerner uniquement les autorités. <input type="checkbox"/>		B. L'introduction d'une langue nationale dans une école devrait faire l'objet d'une consultation populaire. <input type="checkbox"/>	
3.3.	Parmi les affirmations A et B suivantes, dites-nous celle qui correspond le plus avec votre point de vue		
A. On devrait introduire certaines langues parlées de la localité à l'école. <input type="checkbox"/>		B. On devrait introduire la langue la plus parlée de la localité à l'école. <input type="checkbox"/>	

Annexe : 5

FICHE D'OBSERVATION UTILISÉE

DATE :

LIEU :

PRODUIT :

SEXE	ÂGE (approximatif)	THÈME DE DISCUSSION	LANGUE UTILISÉE

TABLE DES MATIÈRES

IN MEMORIAM.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iv
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES.....	vi
DÉFINITION DES SIGLES.....	viii
RESUMÉ.....	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
Chapitre I : Quelques repères géographiques, historiques et sociolinguistiques du Bénin.....	7
Introduction.....	7
1.1- Situation géo-économique et historique du Bénin.....	7
1.1.1- Cadre physique et humain.....	7
1.1.2- Aperçu historique.....	11
1.2- Situation linguistique du Bénin.....	13
1.2.1- Le nombre de langues parlées au Bénin.....	14
1.2.2. Aires linguistiques en présence.....	19
Conclusion partielle.....	23
Chapitre II : Considérations préalables : Clarification conceptuelle et typologie des politiques et planifications linguistiques.....	24
Introduction.....	24
2.1- Clarification des concepts.....	24

2.1.1- Politique linguistique	24
2.1.2- Planification linguistique.....	29
2.1.3- Aménagement linguistique.....	32
2.2- Typologies de politiques linguistiques.....	39
2.2.1- Typologie de Joshua Fishman (1968).....	39
2.2.2- Typologie de Heinz Kloss (1968).....	42
2.2.3- Typologie de Houis Maurice & Bole-Richard (1977).....	43
2.2.4- Typologie de Issa Takassi (1992)	44
2.2.5- Typologie de Ndoye Mamadou (2003).....	45
2.2.6- Typologie de Marcel Diki-Kidiri (2004).....	46
2.2.7- Typologie de Ekkehard Wolff (2006).....	46
2.3- Les différents types de planifications linguistiques.....	50
2.3.1- Typologie de Ray Punga Sloka (1963).....	51
2.3.2- Typologie de Le Page Robert (1964).....	51
2.3.3- Typologie de Heinz Kloss (1969).....	52
2.3.4- Typologie de Jesús Sánchez Lobato (1988).....	53
Conclusion partielle.....	54
 Chapitre III : Politique et pratiques linguistiques de la période précoloniale à la postcolonisation.....	 55
Introduction.....	55
3.1- Pratiques linguistiques endogènes en période précoloniale.....	55
3.1.1- L'éducation traditionnelle et son importance.....	55

3.1.2- L'enseignement traditionnel au Dahomey	58
3.1.3- Point de vue personnel.....	59
3.2- Politique linguistique française	60
3.2.1- Période précoloniale.....	60
3.2.2- Période coloniale.....	63
3.2.2.1- Politique linguistique dans l'enseignement.....	63
3.2.2.2- Politique linguistique dans les medias.....	69
3.3- Langues et mass media pendant la période postcoloniale.....	72
3.3.1- La presse écrite.....	72
3.3.2- La radio.....	75
3.3.3- La télévision.....	80
3.4- Expérience dahoméenne (aujourd'hui béninoise) en matière de promotion et valorisation des langues des nationalités.....	81
3.4.1- Situation des langues dahoméennes de 1960 à 1972.....	81
3.4.2- État de la promotion et valorisation des langues des nationalités de 1972 à 1990.....	84
3.4.3- La période de 1990 à nos jours.....	92
3.5- Caractérisation typologique de la politique linguistique française au Dahomey et des pratiques linguistiques au Bénin.....	100
Conclusion partielle.....	102

Chapitre IV : Données à prendre en compte dans la formulation d'une politique et d'un aménagement linguistiques à Kouandé.....	104
Introduction	104
4.1- Données géographiques, historiques, économiques, socioculturelles et communicationnelles.....	104
4.1.1- Situation géographique.....	104
4.1.2- Aperçu historique.....	107
4.1.3- Articulation économique.....	108
4.1.4- Cadre socioculturel.....	113
4.1.5- Secteur de la communication.....	119
4.2- Situation sociolinguistique de la commune de Kouandé.....	120
4.2.1- Présence du français dans la commune de Kouandé.....	128
4.2.1.1- Le français : langue officielle.....	128
4.2.1.2- Domaines d'emploi du français.....	130
4.2.1.2.1- Les secteurs administratif et politique.....	130
4.2.1.2.2- L'enseignement.....	130
4.2.1.2.3- Le secteur commercial.....	131
4.2.1.2.4- Les services sociaux.....	131
4.2.1.2.5- Les panneaux publicitaires.....	132
4.2.2- Fonctions et statut des langues des nationalités dans la commune de Kouandé.....	132

4.2.3- Langues des nationalités et développement.....	135
4.2.4- Etat du secteur éducatif de la commune de Kouandé.....	142
4.2.5- Evaluation du potentiel didactique de la commune de Kouandé.....	144
4.3- Raisons qui militent en faveur d'une éducation bilingue voire plurilingue.....	146
Conclusion partielle.....	153
Chapitre V: Commune de Kouandé comme champ d'application concrète.....	154
Introduction.....	154
5.1- Cadre d'étude et méthodologie d'enquête.....	154
5.1.1- Caractéristiques des enquêtés.....	155
5.1.2- Procédure de sélection.....	157
5.1.2.1- Sélection des "enquêteurs".....	157
5.1.2.2- Sélection des ménages.....	157
5.1.2.3- Sélection des enseignants et autres enquêtés.....	158
5.1.3- Les outils de collecte.....	159
5.2- Résultats et interprétation.....	162
5.2.1- Attitude des enquêtés.....	162
5.2.1.1- Les chefs de ménages.....	162
5.2.1.2- Les enseignants.....	163

5.2.1.3- Les élèves.....	165
5.2.1.4- Le Maire et les élus locaux.....	166
5.2.1.5- Association des parents d'élèves.....	167
5.2.1.6- Chef de circonscription scolaire.....	167
5.2.1.7- La société civile.....	168
5.2.2- Préférence langagière des habitants de la commune de Kouandé.....	170
5.2.2.1- Langue(s) parlée(s) à la maison.....	170
5.2.2.2- Langue(s) parlée(s) dans les palais royaux et chez les Chefs de terre.....	172
5.2.2.3- Langue(s) parlée(s) dans les couvents.....	173
5.2.2.4- Langue(s) parlée(s) aux marchés.....	175
5.3- Esquisse d'actions aménagistes sur les langues des nationalités dans la commune de Kouandé.....	184
5.3.1-Modernisation du baatonum.....	184
5.3.1.1- Acquisition de nouveaux mots.....	189
5.3.1.2- Procédés de création linguistiques.....	190
5.3.2- Stratégies pédagogiques.....	191
Conclusion partielle.....	209
CONCLUSION GÉNÉRALE	211
BIBLIOGRAPHIE.....	215
ANNEXES.....	245
TABLE DES MATIÈRES.....	257